This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

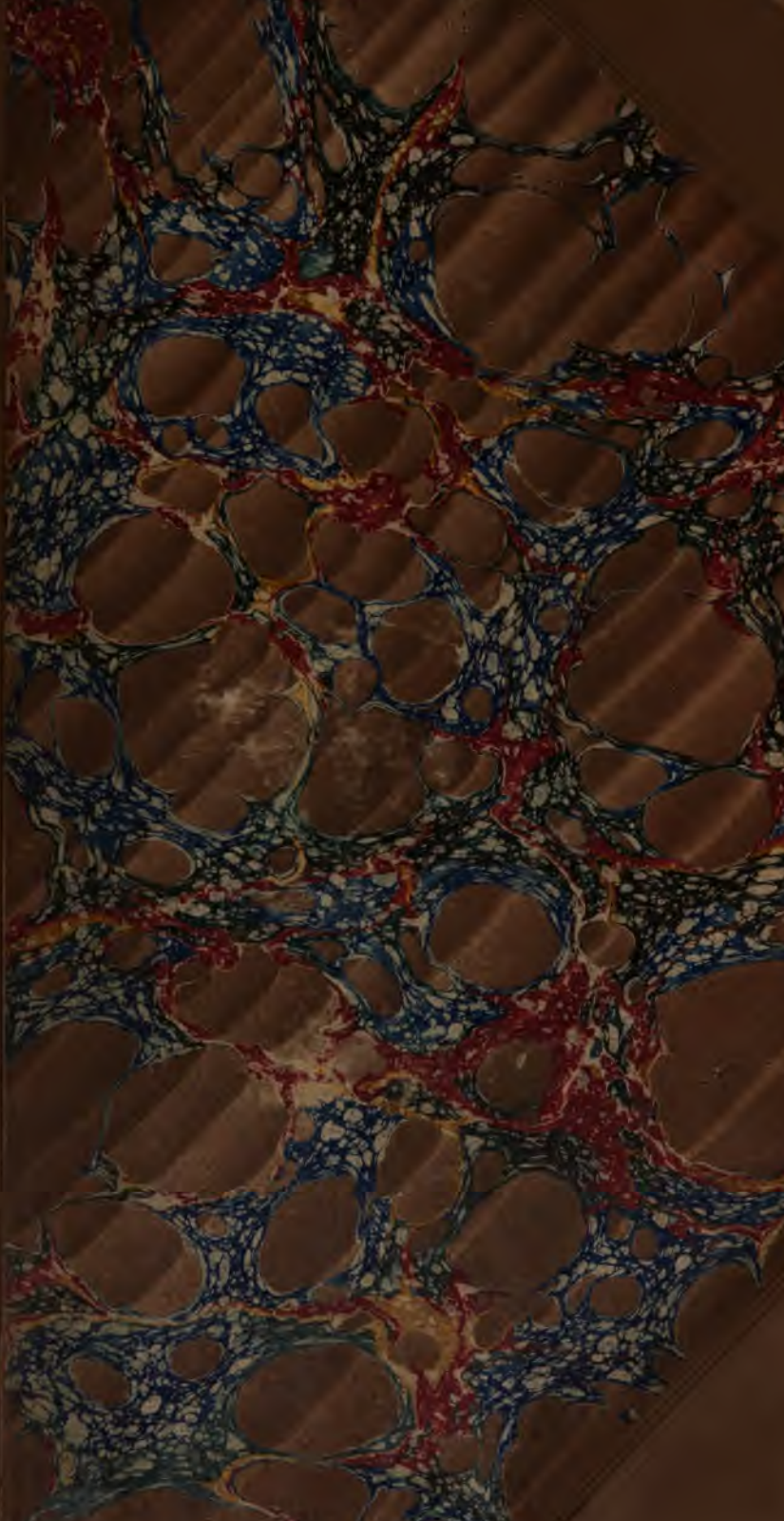

~~22. f. 7~~

J UNS 108 f 21

~~22. f. 7~~

J UNS 108 f 21

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE

DU

GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF

EN FRANCE

DE 1789 A 1848

I

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

ÉTUDES SUR LES FONDATEURS DE L'UNITÉ NATIONALE EN FRANCE. 2 vol. grand in-8°.

DES INTÉRÊTS NOUVEAUX EN EUROPE DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1830. 2 vol. in-8°.

Paris. — Imprimerie de Gustave GRATIOT, 30, rue Mazarine.

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE

DU

GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF

EN FRANCE

DE 1789 A 1848

PAR LE COMTE LOUIS DE CARNÉ

ANCIEN DÉPUTÉ

TOME PREMIER

PARIS

DIDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

QUAI DES AUGUSTINS, 35

L'auteur et l'éditeur se réservent le droit de traduction.

1855

TAYLOR INSTITUTION
OXFORD
LIBRARY

AVANT-PROPOS

En étudiant la révolution française dans ses phases les plus diverses, une chose m'a surtout frappé : c'est la promptitude avec laquelle les principes ont toujours engendré leurs conséquences et le rapport immédiat des malheurs avec les fautes. Soit que des crimes sans nom aient été suivis d'expiations sans exemple, soit que des déceptions aussi humiliantes qu'inattendues aient succédé aux enivrements de la confiance et de l'orgueil, partout une corrélation directe se révèle entre les effets et les causes, entre la ruine des partis et les passions qui l'ont provoquée.

Le chantre du *Paradis perdu* se proposait comme but à lui-même de glorifier la Providence et de justifier les voies de Dieu devant les hommes [1]. Telle sera certainement aussi, soit qu'ils la comprennent, soit qu'ils l'ignorent, la mission des historiens de la révolution, car il n'est pas d'époque où les grandes justices d'en haut aient été exercées d'une manière plus visible,

[1] That to the height of this great argument
I may assert eternal providence
And justify the ways of God to men.

où les peuples se soient plus manifestement préparé leurs propres destinées.

Un autre caractère de ces temps si obscurs et si troublés, c'est de confondre le bien et le mal, d'enlacer l'erreur avec la vérité au point d'en rendre la distinction très-difficile, de telle sorte qu'à moins d'une grande droiture de cœur et d'esprit, on se trouve conduit à tout consacrer ou à tout maudire. La révolution n'est pourtant ni une panacée ni une boîte de Pandore. C'est une force mise en mouvement par les inspirations les plus diverses, et qui dans ses résultats pratiques a été à la fois et très-féconde et très-stérile. Elle a été féconde, lorsqu'elle a terminé dans la famille et dans l'État l'œuvre d'unité politique et de fusion sociale à laquelle avaient concouru à leur manière et à leur tour Louis IX comme Louis XIV, Suger comme Richelieu. Elle a été stérile, lorsqu'au lieu de s'inspirer de la pensée chrétienne par laquelle s'était développée durant mille ans la nationalité française, elle a prétendu appliquer les paradoxes contemporains et puiser dans les livres d'une école le texte d'institutions éphémères. Enfin, dans les désastres où se sont abîmées tant d'espérances, il est à faire aux mauvais instincts des cœurs une part plus large encore qu'aux aberrations des intelligences. Le mouvement de 89 aurait pleinement atteint son but, et j'ai tenté de le démontrer dans cet ouvrage, si les classes qui l'avaient provoqué n'avaient subordonné leurs intérêts à leurs haines, et ne s'étaient plus inquiétées de se venger du passé que de conquérir l'avenir.

Distinguer ce que l'esprit de parti s'attache à confondre, expliquer par le jeu des passions et par la mau-

vaise conduite les extrémités trop souvent justifiées par la prétendue fatalité des circonstances, replacer autant que possible les effets sous la lumière de leurs causes, en restituant à chacun sa responsabilité tout entière, tel a été le but de ces *Études;* c'est de ce point de vue qu'ont été esquissés les divers tableaux qui retracent ce que je pourrais nommer les principales stations de la France durant sa longue et infructueuse poursuite de la liberté politique.

Quelques traits suffiront ici pour mettre en mesure de suivre sans effort, dans le cours de cet ouvrage, l'enchaînement de mes pensées, et pour conduire le lecteur à des conséquences qui seront, il le comprendra sans peine, moins nettement formulées que les prémisses.

J'entre par la grande porte de l'histoire dans l'étude d'une époque dont le premier tort fut de la répudier, désaveu d'autant plus coupable que la constituante dut à la puissance des traditions déposées dans le génie national par les fondateurs de notre grande unité ses inspirations les plus heureuses et ses monuments les plus durables. Je constate que les membres de cette assemblée, à l'ouverture de la crise, étaient en mesure de la dominer, sous la seule condition de se dominer eux-mêmes, et de ne point se méprendre sur la nature véritable des résistances qu'ils allaient rencontrer devant eux. Au lendemain du 14 juillet, le péril sérieux ne venait plus en effet de la cour, mais de la rue, des conciliabules de Coblentz, mais des clubs de Paris. Si après la prise de la Bastille et la défection de l'armée, le parti constitutionnel continua à ménager les redoutables auxiliaires appelés à devenir bientôt ses maîtres,

ce fut moins pour conserver des conquêtes, qu'aucun pouvoir n'était désormais assez fort pour lui ravir, que pour se faire payer le long arriéré de ses colères. Un cœur plus généreux aurait donné à la bourgeoisie un esprit plus politique, et sa victoire n'aurait pas disparu dans sa vengeance.

Mais des fautes plus graves encore allaient révéler tout ce qui manquait alors à ce grand parti pour conserver ses conquêtes mêmes les plus légitimes. On le vit, sans autre motif que le plaisir de satisfaire une sorte de libertinage d'esprit, soulever sur ses pas des obstacles insurmontables, en excitant gratuitement par la persécution religieuse des résistances qui jusqu'alors avaient à peine osé se produire, tant elles se reconnaissaient impuissantes; déplorable entreprise qui plaçait le parti constitutionnel dans l'alternative de succomber sous les efforts de la contre-révolution ranimée au foyer de la conscience et de la foi, ou de triompher par le concours de la démagogie qui allait le dévorer.

Maîtresse du champ de bataille, le premier soin de celle-ci fut en effet d'en chasser ceux qui l'y avait appelée. On vit alors les hommes de 1791 reculer de position en position, voulant tromper les autres en s'efforçant de s'abuser eux-mêmes sur les périls qui les menaçaient; on les vit, mêlant l'hypocrisie à la violence, poursuivre les faibles dans l'espoir de désarmer les forts, et s'épuiser en imprécations contre les vaincus de la veille afin de fléchir les vainqueurs du lendemain. Ce fut ainsi que de mensonge en mensonge et de faiblesse en faiblesse, ce parti recula, la menace à la bouche et la terreur dans l'âme, jusqu'au jour où le canon du 10 août emporta la mo-

narchie dérisoire qu'il s'était imposé la double tâche d'insulter et de maintenir.

Les dernières couches de la bourgeoisie, celles qui étaient le plus engagées dans le mouvement révolutionnaire, s'efforcèrent alors de continuer, sous de nouvelles formes politiques, cette lutte contre les passions infimes qui avaient triomphé de la monarchie constitutionnelle. En sacrifiant la royauté, but apparent de toutes les agressions, la gironde crut qu'elle désarmerait les formidables puissances si imprudemment évoquées; en empruntant aux jacobins leurs symboles républicains, elle se flatta de leur arracher leurs armes; mais ceux-ci avaient sur un parti d'avocats la supériorité de l'action sur la parole, et de l'audace sur la présomption : ils comprirent que, pour dominer la révolution, il fallait commencer par la compromettre, et convièrent leurs adversaires à la solennelle épreuve du sang. La gironde y succomba et perdit sa puissance avec son honneur. En laissant dresser l'échafaud de Louis XVI, elle éleva le sien aussi infailliblement que le parti constitutionnel avait préparé sa propre chute en dégradant les pouvoirs qu'il avait proclamés.

A partir de ce jour-là, tout était dit; on n'avait plus de fautes à commettre, il n'y avait désormais que des expiations à subir. Au lieu d'une république d'écoliers badigeonnée aux couleurs de Plutarque, on eut un gouvernement marqué d'un signe indélébile comme celui que la justice divine imprima voici dix-neuf siècles au front d'un peuple condamné. L'attentat du 21 janvier poussa aux armes les cabinets les plus fermement résolus à la paix; la France prit l'initiative

d'une guerre à mort contre toutes les nations, mettant autant de soin à accroître le nombre de ses ennemis qu'il eût semblé naturel d'en prendre pour le diminuer. C'est que dans ces périls était la garantie des hommes que l'ineptie de leurs adversaires avait poussés au pouvoir. De tels dangers rendaient en effet un gouvernement de rhéteurs impossible; et pour les partis qui se déchiraient au sein de la convention nationale, il s'agissait bien moins d'assurer l'indépendance du territoire que de posséder soi-même la révolution. La posséder à l'exclusion de ses rivaux, tuer ceux-ci pour n'avoir plus à les craindre, infliger de sang-froid à son pays les chances les plus redoutables de l'insurrection et de la guerre, afin de rendre ses propres chances meilleures au sein de la terreur universelle et dans l'extrémité des périls publics, telle fut cette effroyable politique issue du commerce du cynisme avec l'audace. Je me suis efforcé de la dépouiller de son appareil dramatique, pour en démêler les ressorts très-vulgaires; et si j'ai mal compris ces tristes temps, ce n'est pas, j'ose le dire, faute d'en avoir fait l'objet d'une étude consciencieuse et approfondie.

La terreur finit comme elle avait commencé, par un calcul de l'égoïsme et de la peur. Les hommes de thermidor ne valaient guère mieux que les hommes de septembre; mais ils se trouvaient avoir alors un intérêt aussi pressant à renverser l'échafaud que ceux-ci en avaient eu à l'élever. Le sort des victimes touchait peu des tigres tout entiers au soin de s'entre-dévorer, mais il fut donné à la France de respirer un moment pendant la lutte de ses oppresseurs; elle put donc, en

poussant un cri de salut, se dégager du somnambulisme sanglant qui la livrait à ses bourreaux, sans défense et sans voix, et la délivrance de l'humanité sortit tout à coup de la victoire d'un parti.

Mais cet affreux régime fut suivi d'une prostration plus humiliante et non moins désastreuse qu'il ne l'avait été lui-même. Moins épuisée par les blessures que par les scandales, par le sang qu'elle avait perdu que par les poisons qu'on lui avait versés, la France chancelait comme au sortir d'une longue orgie; elle avait perdu la fébrile excitation d'une époque terrible en demeurant incapable de rentrer, par ses propres efforts, dans les conditions normales des sociétés civilisées. Une immoralité hideuse, un athéisme effréné, des institutions déguisées sous un appareil ridicule, le discrédit des hommes, la stérilité des choses, le désordre dans tous les pouvoirs, l'impuissance dans tous les partis, tels furent ces temps du directoire, durant lesquels se révélaient de toutes parts les signes d'une imminente dissolution sociale. La France était atteinte à toutes les sources de sa vie, et voyait lui échapper le présent sans être en mesure de s'ouvrir par elle-même aucun horizon. Incapable de supporter la république, plus incapable encore de revenir à la monarchie, elle était le jouet de partis qui ne lui présentaient en perspective que des solutions impossibles.

La Providence la sauva comme elle l'a sauvée d'ordinaire aux crises décisives de son histoire, en suscitant un homme devant lequel toutes les factions firent silence, et qui prononça des mots qu'aucune d'elles n'aurait su trouver. Cet homme vint non pour con-

traindre le pays à abjurer la révolution qu'il avait faite, mais pour séparer dans celle-ci les aspirations légitimes des idées qui les avaient si odieusement compromises. Sans esprit de réaction comme sans engouement, et soutenu par une confiance sereine en lui-même et en son œuvre, il reprit le travail d'unité administrative, d'égalité sociale, de liberté politique et religieuse, que la révolution de 89 avait promis sans l'accomplir.

Il reconstitua tous les services publics, promulgua des codes acceptés par l'Europe moderne comme la raison écrite, et fonda des institutions représentatives que les plus vieux amis de la liberté constitutionnelle réputaient en ce temps-là très-propres à la garantir; il s'annonça comme venant instituer le règne de la paix en même temps que celui du droit, et envoya des négociateurs dans toutes les cours pendant qu'il rouvrait les portes de leurs prisons à toutes les victimes. Puis, proclamant entre l'Église et la France nouvelle une union qui allait rendre sa puissance aussi forte que les pouvoirs précédents avaient été précaires, il résolut, avec une facilité sans égale et une rapidité sans exemple, tous les problèmes que les constituants avaient posés, et sut enfin sur tous les points redresser la révolution française sans jamais la désavouer. La confession des grands principes constitutionnels ne fut pas, en effet, moins éclatante au lendemain du 18 brumaire, qu'à l'ouverture des états généraux; je crois l'avoir constaté pièces en main et rétabli le caractère à la fois libéral et réparateur des actes d'une époque qu'on s'est accoutumé à envisager à travers les doctrines de l'empire, quoique celles-ci en aient été la plus complète et

la plus manifeste répudiation. Durant le consulat, le général Bonaparte est entré plus avant qu'aucun législateur ne l'avait jamais fait dans la vérité politique et morale, telle est l'explication sérieuse des miracles de ce temps-là; les idées vraies sont seules fécondes, elles le sont toujours dans la mesure de leur vérité.

La suite des faits m'imposait le devoir d'étudier l'empire, avant de passer de la phase révolutionnaire et violente à ce qu'on pourrait nommer la phase régulière et pacifique du gouvernement représentatif en France. Je l'ai fait avec les développements que commande l'importance chaque jour croissante de l'idée napoléonienne dans les destinées de notre pays. Je me suis efforcé de juger la grande tentative d'organisation européenne sous la suzeraineté française, et d'apprécier l'empire dans sa double influence sur l'esprit politique de la bourgeoisie et sur l'imagination populaire. Il est impossible, en effet, de comprendre le jeu et le sort des institutions libres après 1814, si l'on ne se rend compte tout d'abord de l'état où le système impérial avait conduit la nation et l'univers tout entier par le fatal enchaînement des nécessités qu'il s'était créées, et si l'on ne mesure avec sagacité les obstacles que la liberté dut rencontrer dans l'universelle abdication des esprits, le souvenir des rapides fortunes, et dans la permanente violation de tous les droits au sein de l'Europe, façonnée dix années au gré des caprices de la force et du génie.

Lorsque, répudiant la mission du premier consul, l'empereur substitua les rêves d'une fantastique pensée aux réalités fécondes de sa mission providentielle,

son premier soin fut de se préparer des instruments de règne pour l'accomplissement de ses hardis desseins. Ce fut donc avec une génération dressée pour la guerre et à laquelle on avait assigné pour tâche exclusive l'asservissement du monde, que l'auteur de la charte de 1814 dut entamer l'œuvre dont l'appréciation forme l'un des objets principaux de cet ouvrage.

Le sort de cette tentative pouvait être préjugé par les déceptions qui l'avaient précédée durant vingt années. Ramener sous l'ordre hiérarchique de la monarchie légitime les hommes qui, dans leur jeunesse, avaient passé des sophismes de la constituante aux lâchetés de la gironde, qui, pour se venger de la noblesse, avaient dégradé la royauté et provoqué la guerre civile, afin de pourchasser et de voler l'Église; former aux mœurs et à la pratique de la liberté le peuple de soldats qui préparait dans son cœur l'apothéose du grand captif mourant à Saint-Hélène; faire des royalistes avec les agitateurs de 91, des libéraux avec les aides de camp et les censeurs de 1812; faire vivre côte à côte l'armée de Condé et l'armée de la Loire, la cocarde blanche et la cocarde tricolore, c'était là une tâche à laquelle il était moralement impossible que ne succombât pas Louis XVIII, quoique ce prince conserve dans l'histoire l'impérissable honneur de l'avoir entreprise dans les seules conditions organiques où elle fut alors possible.

La déclaration de Saint-Ouen révélait l'antagonisme de croyance et d'origine qui séparait les partis soudainement convoqués, après quinze ans de silence, autour de la tribune et de l'urne électorale. C'était sur

l'existence du gouvernement beaucoup plus que sur ses actes, que la lutte allait manifestement s'engager. Pendant que la Charte était en effet pour les uns le seul titre de la dynastie, les institutions octroyées n'avaient, aux yeux des autres, que la valeur d'un acte d'omnipotence; elles déterminaient les formes du pouvoir royal sans en altérer l'essence, et celui-ci prétendait conserver intacte la plénitude de souveraineté qui lui avait été transmise comme un dépôt inaltérable. Les Bourbons rencontrèrent devant eux les brûlants problèmes sous lesquels avaient succombé les Stuarts, et la solution en fut poursuivie par les ambitions les plus impatientes et les ressentiments les plus implacables. La droite, de son côté, prétendit faire sortir la victoire de son principe, et tout le programme d'une vaste reconstitution sociale d'un état de choses qui n'aurait eu quelque chance de durée qu'en conservant le caractère d'une prudente transaction entre des idées et des intérêts opposés. Poursuivie par ses adversaires, compromise par ses amis, attaquée avec injustice par ceux-là, sommée par ceux-ci d'entreprendre des œuvres impossibles, ne rencontrant pas moins de périls dans le dévouement des uns que dans la haine des autres, la restauration dut succomber, emportant avec elle le souvenir d'une tentative sincère pour fonder la monarchie représentative au milieu de la violence et de l'hypocrisie des factions.

J'ai donc été conduit à proclamer à la fois la révolution de 1830 nécessaire et déplorable : nécessaire, parce que toutes les idées et toutes les passions soulevées depuis quinze ans aboutissaient à un conflit; déplorable, parce que cette révolution donna hâtive-

ment à la bourgeoisie le monopole du pouvoir, en la privant des contre-poids sans lesquels elle ne pouvait s'y maintenir contre les efforts de ses ennemis et contre ses propres faiblesses.

La monarchie de juillet ne déclina aucune des conséquences de la liberté; elle triompha des partis sans les opprimer et conquit en Europe, sans guerre et sans sacrifice, la place qu'on aurait tant aimée à lui refuser. Confiante dans les intérêts nombreux groupés autour d'elle et dans la puissance de l'idée qu'elle représentait, elle réalisa, à un degré qui ne s'était pas encore rencontré, ce gouvernement du pays par le pays et cette mise au concours du pouvoir par l'intelligence, qui forment la double base du système constitutionnel.

Mais sitôt que les difficultés suscitées par l'établissement de la monarchie nouvelle furent honorablement résolues, lorsque celle-ci put s'asseoir au sein des grands pouvoirs européens, avec sa physionomie à la fois pacifique et libérale, les questions de personnes succédèrent aux questions de choses au point de les déborder. Après que le pouvoir, à force de courage et d'habileté, eut assuré contre les factions la sécurité publique et le repos du monde, il ralentit son action comme s'il eût épuisé tous les problèmes, perdant son initiative au moment même où le désordre, chaque jour croissant dans la sphère parlementaire, paraissait révéler la convenance d'en user plus résolûment. Les plus hautes questions de l'ordre moral et politique auraient pu devenir pour les partis, au sein des chambres, l'occasion heureuse de classements nouveaux, et leur mise à l'étude aurait eu du moins cet avantage de con-

traindre les ambitions à s'abriter derrière des idées, au lieu de se donner pour but avoué la seule possession du pouvoir. Ou je m'abuse, ou l'on pouvait entreprendre dans le sens même des intérêts conservateurs les réformes les plus larges et les plus utiles, en remaniant des institutions créées sur un type aristocratique pour les mettre en harmonie avec les mœurs et les nécessités toutes nouvelles dans le monde d'un grand gouvernement bourgeois. Cette tâche ne fut point entreprise; à peine fut-elle soupçonnée. Le pouvoir, s'estimant assez bien constitué pour n'avoir plus qu'à vivre, réserva pour d'autres l'honneur des œuvres même les plus faciles en finances et en économie politique, et, par une sorte d'inertie calculée, favorisa la disposition dont on a le plus abusé contre le régime constitutionnel, celle qui tendait à faire prévaloir la parole sur l'action, en substituant dans l'exercice du gouvernement représentatif l'esprit d'académie à l'esprit politique.

J'oserais à peine, après la chute d'un pouvoir que j'ai aimé et servi, présenter cette observation, tant je craindrais qu'elle pût revêtir l'apparence d'un blâme, si je n'étais dans le cas de reproduire textuellement aujourd'hui des travaux écrits aux jours où la monarchie de 1830 paraissait en possession d'un long avenir, et dans lesquels je m'efforçais d'appeler l'attention publique sur l'urgence de prévenir, par un remaniement judicieux du mécanisme constitutionnel, une crise qui pouvait emporter nos institutions, au sein de la confiance universelle et par l'effet de cette confiance même.

Dans une série de lettres sur la nature et les conditions du gouvernement représentatif en France, adressées à un membre de la chambre des communes en 1839 et 1840[1], je consignais les inquiétudes qui traversaient mon esprit, et que rendait plus vives encore la sécurité générale. C'était au lendemain de la coalition qui avait porté au système parlementaire une atteinte si profonde, c'était à la veille de ce traité de Londres, qui ouvrait la question d'Orient par l'isolement de la France. Je m'efforçais de signaler les périls et d'indiquer quelques remèdes, bien moins pénétré d'ailleurs de la valeur de ceux-ci que de la réalité de ceux-là. J'étudiais successivement dans cette correspondance l'état intérieur de notre parlement et les causes qui menaçaient alors d'y porter et d'y maintenir une sorte d'anarchie; je signalais l'organisation déplorable de la pairie et les vices d'un système électoral qui allait à substituer l'esprit de clocher à l'esprit politique; puis, abordant des intérêts d'un ordre différent, très-propres à agrandir la portée trop restreinte des horizons de la tribune, j'indiquais la convenance de donner pour aliment à l'activité parlementaire, absorbée par la poursuite des portefeuilles, les rapports alors si délicats de l'État avec l'Église, une nouvelle organisation de l'enseignement, et la mission de la France dans les complications prochaines de l'Europe.

Ces lettres passèrent à peu près inaperçues, il m'en coûte peu d'en convenir. La pensée qui les inspirait

[1] On trouvera ces écrits à leur date dans la *Revue des Deux-Mondes* et dans le *Nouveau Correspondant*.

n'était à bien dire celle de personne. Peut-être les événements accomplis leur auront-ils donné aujourd'hui une valeur qu'elles n'avaient point par elles-mêmes. On en jugera en les lisant à la suite de ces *Études*.

Le moment est moins défavorable qu'il ne paraît pour chercher la cause des grands désastres où se sont abîmées tout à coup des institutions dont la vitalité n'était mise en doute par qui que ce fût. Par la prostration des partis, la critique politique a peut-être retrouvé en liberté d'esprit plus qu'elle n'a perdu du côté de la liberté de la parole. Qui que nous soyons, acteurs illustres ou obscurs du drame si tristement dénoué, il ne subsiste plus rien entre nous des misères qui nous divisèrent en d'autres temps : conservateurs et opposants, broyés ensemble sous le char dont le roulement lointain n'avait pas frappé nos oreilles, enveloppés dans un désastre que les uns ont provoqué sans le vouloir, que les autres n'ont rien tenté pour prévenir, il ne reste qu'à nous unir pour faire profiter le pays de leçons si chèrement payées, et pour faire prévaloir le seul intérêt qui survive à tous les autres, celui de la vérité dans l'histoire.

Cette rapide esquisse suffira pour indiquer avec précision le but que je me suis proposé. Je n'ai aucunement prétendu, qu'on le sache bien par avance, écrire l'histoire des dix constitutions qui nous ont régis tour à tour depuis 1789, et dont chacune s'est attribué une perpétuité à laquelle l'événement apportait de si prochains démentis. Je n'ai voulu qu'une chose, contribuer à jeter quelques lumières sur les catastrophes politiques en les mettant en regard des causes morales qui les

ont provoquées, et montrer que le pays n'a jamais eu que le gouvernement qu'il a mérité.

Que l'Angleterre collige scrupuleusement des précédents historiques destinés à devenir la loi vivante des générations futures, que M. Hallam écrive une histoire constitutionnelle de sa patrie où resplendit la même pensée depuis les jours de Runnimède jusqu'à ceux de l'émancipation, ce sont là des œuvres qu'il n'est donnée à la France ni d'inspirer ni de produire. Le publiciste n'a point à s'arrêter chez nous à des créations éphémères destinées à ne laisser qu'au Bulletin des lois quelques traces de leur passage : sa mission la plus vraie, et certainement aussi la plus utile, c'est de rechercher pourquoi tant de germes se sont flétris sur cette terre naturellement féconde, et, dégagé de toute amertume comme de toute impatience, de préparer à la liberté un meilleur sort en nous conviant à élever nos cœurs à la hauteur de nos espérances.

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE

DU

GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF

EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

La révolution dans ses origines historiques.

I

Dans les défilés de la Thessalie, aux abords de la route parcourue par les héros et les pasteurs des peuples, l'imagination hellénique avait placé un être indéfinissable. Unissant les deux sexes et les attributs les plus contraires, il attirait les regards par la beauté de ses formes, et se livrait sur ses victimes à d'effroyables cruautés. Ce monstre posait aux voyageurs des problèmes obscurs et terribles comme lui-même : échouaient-ils dans leurs efforts pour les résoudre, ils disparaissaient dans un gouffre profond; parvenaient-ils à les comprendre, la route de la puissance et de la gloire s'ouvrait devant eux libre et spacieuse.

Cette belle allégorie n'est ni d'un seul pays ni d'un seul siècle : elle exprime la condition permanente à laquelle est attaché le redoutable droit de commander aux hommes. Chaque époque a son problème qu'il faut résoudre, son sphinx dont il faut triompher sous peine de périr enlacé par ses étreintes.

Toutefois, le tourment des grandes perplexités et des longues incertitudes ne pesa peut-être jamais autant que de nos jours sur l'esprit et sur la conscience des peuples. Voici bientôt un siècle qu'une immense révolution est commencée dans les idées, dans les institutions et dans les mœurs, et le terme final de cette transformation semble devenir chaque jour plus éloigné et plus incertain. Enfants de la révolution française, nous ne savons ce qu'est notre mère, et nous succombons sous les énigmes qu'elle nous pose. Belle à son berceau comme l'espérance, elle laisse bientôt entrevoir, à la manière du monstre antique, la queue du serpent et les griffes du lion ; ses plus nobles aspirations aboutissent à des crimes qui font pâlir ; mais si en face de ces crimes on répudie la cause qui les engendre, l'héroïque dévouement du pays qui continue à la défendre suspend la malédiction sur les lèvres. La révolution résiste à la fois à l'Europe et à elle-même ; elle s'impose à ses adversaires par une force surhumaine aussi difficile à méconnaître qu'à définir. Étrange et mystérieuse épopée, qui, mobile dans ses formes autant qu'irrésistible dans son cours, passe de la république à l'empire, de l'empire

à la monarchie constitutionnelle, pour repasser bientôt après de la république à la dictature, de telle sorte qu'il semble impossible de déterminer si cette ère aboutira finalement au despotisme ou à l'anarchie, à la consécration de tous les droits ou au triomphe des plus brutales passions !

Qu'est-ce que la révolution française? de quelle inspiration est-elle issue? est-elle conforme ou contraire aux développements légitimes de l'esprit humain? y a-t-il une distinction à établir entre les écoles et les époques révolutionnaires, ou bien celles-ci se seraient-elles engendrées l'une l'autre comme des conséquences issues d'un même principe? La révolution est-elle originairement émanée de l'inspiration religieuse par laquelle vit le monde depuis dix-huit siècles, ou faut-il la considérer à toutes ses phases comme la négation même de l'idée chrétienne? Ces questions font le tourment de toutes les intelligences; elles sont au fond de toutes nos luttes et de toutes nos divisions, que ces divisions aient pour théâtre l'enceinte législative ou le sanctuaire domestique. Tous les esprits sérieux sont donc conduits à aborder spéculativement des problèmes auxquels deux générations déjà mortes à la peine n'ont pu donner encore une solution pratique.

Aux yeux d'une école trop connue, la révolution française est moins l'ère d'un développement politique que d'un immense progrès moral. Elle n'a pas eu pour but de faire participer au gouvernement de leur pays,

dans la mesure des aptitudes et des intérêts créés par la société moderne, les classes déshéritées jusqu'alors de droits et de garanties politiques; elle est venue apporter au monde des vérités que le christianisme n'avait pas encore enseignées à la terre; la révolution a élargi et renouvelé toutes les sources de la morale et du dévouement; elle transformera l'humanité dans son essence comme dans ses conditions terrestres, et placera dans ce monde le lieu de bien-être et d'éternelle joie que les croyances chrétiennes montraient aux peuples par delà la tombe. Selon cette interprétation, on comprend que tout change de face : la vertu devient crime, le crime devient vertu, et le sang qu'il a fallu, celui qu'il faudrait encore répandre pour féconder la vérité, n'est plus qu'une rosée qui ne saurait souiller les mains qui la distillent; c'est par la seule grandeur du but qu'il faut juger les hommes assez résolus pour distancer leurs timides devanciers sur cette route à l'extrémité de laquelle se déroulent tant d'horizons magnifiques.

Pour une autre école non moins dogmatique dans ses jugements, non moins absolue dans ses affirmations, la révolution est une œuvre radicalement antichrétienne, issue du commerce de l'orgueil avec la convoitise : cette révolution a ouvert une ère de sophismes et de mensonges qu'il faut avoir le courage de répudier intégralement, car ceux-ci s'enlacent comme les spirales de l'Enfer du Dante. Les doctrines de 89 ont eu pour corollaires les doctrines de 93; celles-ci, à leur tour, ont

trouvé leur épanouissement naturel dans le socialisme de 1848, qui serait le dernier mot de l'œuvre commencée par la génération précédente, si la nôtre n'avait le courage de la répudier dans son principe même. Mirabeau fut le précurseur de Robespierre, comme ce dernier a été l'inspirateur suprême des rêveurs contemporains, auxquels la force a manqué pour écrire, à son exemple, leurs utopies avec du sang. La constituante a engendré la convention, non pas seulement par l'effet des passions personnelles de ses membres, mais par l'action nécessaire de leurs idées. C'était à la constitution démagogique de Condorcet et de Hérault de Séchelles qu'allaient aboutir les doctrines des auteurs de la Déclaration des droits; le parti constitutionnel marchait, sans le soupçonner, tout droit à la république; ses grands seigneurs étaient des démagogues en bas de soie; La Fayette fut un Santerre qui s'ignorait lui-même, et le 10 août a été, comme le 24 février, la conséquence nécessaire du régime qui emprisonnait la royauté entre la tribune et la presse. Une loi dont il n'est donné à aucun des peuples de l'Europe moderne de décliner l'influence les conduit de la liberté politique à l'anarchie, qui a pour terme le despotisme, le despotisme qui prépare les invasions, par où finissent les races abâtardies lorsqu'elles ont répudié les croyances et les traditions paternelles.

II

Telles sont les deux philosophies de l'histoire qu'on voudrait imposer à la France, tel est le résumé des doctrines entre lesquelles la verve de la passion, servie par celle de la logique, aspire à étouffer la cause de la modération et du bon sens. Les hommes qui respectent la date de 89 en abhorrant celle de 93, ceux qui pensent qu'il est à distinguer dans la révolution des doctrines comme des époques, et que la liberté constitutionnelle s'est perdue, non parce qu'elle était mauvaise en soi, mais parce que nous en étions peu dignes, sont mis en demeure de choisir aujourd'hui entre le pindarisme sanglant de M. Michelet et les sinistres arrêts de M. Donoso Cortès.

Distinguer les idées et les dates au lieu de les confondre, signaler le bien à côté du mal et le mal à côté du bien, faire pour la crise ouverte depuis soixante ans la part de l'inspiration chrétienne dans sa fécondité, et du rationalisme dans son impuissance, c'est là une œuvre difficile et délicate; mais je l'ai estimée tellement utile en ces temps-ci que je n'ai pas hésité à l'entreprendre ou tout au moins à l'ébaucher.

Il n'est pas vrai que la révolution française soit maudite du ciel plus qu'il n'est vrai qu'elle ait porté à la terre un Évangile nouveau. Une œuvre chrétienne en elle-même a été accomplie par des hommes sans

croyances, telle est la contradiction capitale qui, après avoir été l'écueil du passé, continue à demeurer celui de l'avenir.

Lorsque l'assemblée constituante donnait pour corollaire à l'égalité naturelle des êtres l'égalité devant la loi, quand elle travaillait à substituer à une aristocratie fondée sur des souvenirs de conquête et sur des antipathies de castes une hiérarchie accessible et mobile, dont la valeur personnelle serait la base, elle accomplissait une œuvre dont l'heure était marquée du doigt divin sur le cadran des âges. L'Église l'avait préparée par sa lutte contre l'empire, la royauté française par son duel de huit siècles avec la féodalité. Saint Ambroise opposant à l'enivrement de la suprême puissance le cri des faibles et des petits; Grégoire VII faisant au nom du droit reculer par toute l'Europe la tyrannie armée du sceptre et du glaive; saint Louis brisant par sa politique et par son épée les mailles du réseau qui enlaçait les peuples, et par de salutaires usurpations étendant les droits du trône pour couvrir les intérêts naissants qui s'abritaient derrière lui; tous les princes de son sang travaillant à relever les populations de leur abaissement séculaire, et à préparer la triple unité des lois, des races et du territoire, tels furent les prédécesseurs des hommes de 89 dans un travail qui commença le jour où le triomphe de la croix inaugura dans la société romaine l'avénement de la liberté domestique.

Il en a été de la révolution française comme de tous

les événements où le bien et le mal se sont trouvés confondus, et qui se sont développés à travers beaucoup de ruines. Les uns ont justifié les moyens par la légitimité du but, les autres ont répudié le but à cause de l'iniquité des moyens; et si d'un côté la révolution s'est trouvée consacrée jusque dans ses crimes, de l'autre elle a été méconnue jusque dans ses bienfaits. Il faut aller vers la vérité entre ces deux courants d'opinions destinés à se heurter longtemps encore. Au lieu de ramener tous les faits et toutes les phases de la crise révolutionnaire à une théorie unique et générale, pour nous donner la tâche facile de tout condamner ou de tout applaudir, n'hésitons donc pas à procéder même par des distinctions minutieuses. Aucun événement ne fut plus dépourvu que la révolution française d'unité dans ses principes, dans ses agents et dans ses actes. Bourgeoise et constitutionnelle de 1789 à 1791, la crise devient populaire et républicaine du 10 août au 31 mai, pour prendre le caractere démagogique et socialiste du 31 mai au 9 thermidor, car la république de 1848 n'a révélé au monde aucune théorie dont celle de 1793 n'eût déjà, ou trouvé la formule ou commencé la pratique. Il y a donc eu en France trois révolutions et non point une seule; il existe trois écoles qui s'excluent par leurs théories comme par leur but définitif, trois sortes d'intérêts qui se combattent avec acharnement, trois classes d'hommes qui n'ont eu rien de commun que l'échafaud, où les uns ont fait tour à tour monter les autres. Ainsi

dégagé, le problème devient plus simple et la solution plus facile.

C'est le propre de l'histoire de réunir les dates que les contemporains séparent, et de placer les faits sous la lumière de leurs plus lointaines conséquences. Les grandes périodes ne s'embrassent qu'à distance, et ne sauraient être jugées avant que les germes d'abord obscurs et confus qu'elles recèlent n'aient été mûris sous les larmes et le sang des générations. Il y a peu d'années, les meilleurs esprits considéraient la révolution de 1830 comme la conclusion logique du grand mouvement de 89, et trouvaient dans la monarchie constitutionnelle élective, appuyée sur l'influence viagère des classes élevées par leur influence et par leur travail, la seule application pratique des idées écloses dans le monde à la fin du dernier siècle. Au moment où ce régime dominait la France, et semblait à la veille de devenir celui de presque toute l'Europe, la nue s'est tout à coup déchirée pour ouvrir devant nos regards d'autres horizons et de plus obscures profondeurs. Au principe du droit politique proportionnel à l'aptitude individuelle, qui semblait accepté par la conscience du pays, se trouva substituée, comme par un changement à vue, la doctrine de la souveraineté numérique, absolue dans son droit, illimitée dans ses applications.

Jamais la main de Dieu n'imprima aux destinées d'un grand peuple une impulsion plus indépendante des volontés humaines. Toutefois, n'oublions pas que le prin-

cipe promulgué le 24 février 1848 n'est pas plus étranger à la révolution française que celui qui prévalut au 9 août 1830. Tous deux se révélèrent presque simultanément et se trouvèrent aux prises dès le lendemain de la convocation des états généraux. L'histoire de cette période n'est autre, en effet, que celle de la lutte engagée entre les classes moyennes et les classes populaires sur les débris du régime détruit par leurs communs efforts. L'idée bourgeoise affectait la forme constitutionnelle sous Louis XVI, aussi bien que sous Louis-Philippe; du triomphe de l'idée démocratique sortit la république en 1848, comme en 1792. Les hommes qui envahirent le palais Bourbon pour en chasser les députés choisis par les électeurs à deux cents francs continuaient l'œuvre de ceux qui en 1791 s'insurgeaient contre le marc d'argent, qui au 10 août braquaient leurs canons contre le trône constitutionnel, et mitraillaient, sous le commandement de Westermann, les sections dirigées par Mandat.

Depuis l'ouverture des états généraux jusqu'à la convocation de la législative, aux derniers mois de 1791, la bourgeoisie domina le mouvement révolutionnaire et fit prévaloir ses idées dans la rédaction des institutions politiques. La scène changea lorsqu'après la dispersion de la noblesse émigrée le peuple vint tout à coup, comme un hôte inattendu, occuper la place restée vide à la table du festin. Alors un duel acharné s'engagea entre les classes moyennes qui avaient renversé l'ancien

régime et les masses qui prétendaient donner au grand mouvement commencé une portée toute différente. Vaincue sous la convention et décimée sous la terreur, la bourgeoisie retrempa son courage dans son sang, et sans avoir inspiré le 9 thermidor, elle se trouva derrière Tallien pour en profiter. Seule responsable du directoire, elle eut seule aussi l'honneur du consulat, qui substitua au suffrage universel l'élection restreinte et graduée. L'empire lui maintint d'abord la prépondérance par son système d'administration et par sa législation civile, il ne la lui enleva que lorsqu'il se trouva conduit par ses entraînements à enivrer les classes populaires de la seule poésie qu'elles comprennent, celle de la victoire et de la guerre. En 1815, on vit recommencer entre les fils du tiers état et les représentants de la société vaincue en 89 une lutte rétrospective, entretenue par d'amers ressentiments et des souffrances d'amour-propre, plutôt que par une opposition actuelle d'intérêts; enfin la révolution de 1830 inaugura l'avénement de la bourgeoisie à la direction suprême des affaires.

Le principe fondamental du vieux droit historique ayant été ce jour-là déplacé, toutes les espérances qui paraissaient puiser leurs forces dans ce principe-là se trouvèrent atteintes à leur source même; elles cessèrent de se produire et l'on dut cesser de les évoquer. Ce fut désormais contre des ennemis plus redoutables que les classes industrielles et lettrées furent contraintes d'en-

gager une lutte beaucoup plus incertaine dans ses résultats. Au 24 février 1848, la pierre angulaire du gouvernement de la bourgeoisie fut déplacée. En proclamant le suffrage universel, la France prit le contrepied de toutes les théories que les classes moyennes avaient fait triompher depuis plus d'un demi-siècle.

Il y aurait, ce me semble, un grand intérêt à suivre le conflit, souvent obscur mais toujours réel, des deux éléments qui se disputent la direction de la société nouvelle, et à juger la valeur des idées politiques qui se sont produites sous le couvert de l'un et de l'autre. C'est ce tableau que je me trouve conduit à esquisser, au moins dans ses traits principaux. On y rencontrera la bourgeoisie au premier plan; on pourrait presque dire qu'elle remplit à elle seule toute cette partie de notre histoire; elle seule provoqua, en effet, par ses efforts infatigables, l'agitation qui aboutit à l'appel au pays et à la convocation des états généraux.

Une première question se présente donc à nous, et va dominer, à bien dire, toutes les autres. Quel est l'esprit de cette puissance à la fois si audacieuse et si timide qui a déployé tant de ressources pour conquérir le pouvoir et si peu pour la conserver? Qu'étaient les classes moyennes à l'ouverture de la révolution? Quelle éducation avaient-elles reçue du passé, quelle direction allaient-elles à leur tour imprimer à l'avenir? Une telle question doit être prise à ses racines : il faut rappeler, tout au moins

sommairement, et l'origine et les développements successifs de la bourgeoisie française, car jamais corporation politique ne fut en harmonie plus complète avec elle-même aux périodes principales de son histoire.

III.

Rien ne rappelle mieux le chaos avant l'heure où la parole créatrice eût divisé les éléments et fécondé l'abîme, que le flot confus de ces populations barbares, destinées à constituer un jour les diverses nations modernes, en s'incorporant, sous la vivifiante influence du christianisme, les débris des vieilles sociétés renversées par elles. Auprès des malheureux Gallo-Romains, dépossédés par l'invasion de la majeure partie de leurs propriétés héréditaires, vous apercevez les Francs, divisés eux-mêmes en deux tribus principales : l'une vivant selon le droit salique, l'autre sous la législation des Ripuaires. Bien avant celles-ci, vous découvrez sur le sol ravagé des Gaules d'autres tribus d'origine germanique, mais déjà rapprochées de la civilisation romaine par des croyances et des habitudes communes, et qui occupent une sorte de situation intermédiaire entre les sauvages conquérants et les tristes débris de l'empire, tombés de la plénitude du luxe et des jouissances au dernier degré de l'abaissement et de la misère. Chacune de ces races possède un droit distinct, et la répression pénale s'exerce de l'une à l'autre, selon la qualité des personnes et

la dignité de leur sang. Une seule classe d'hommes reste, sans distinction d'origine, invariablement soumise à l'oppression qui l'écrase et au mépris qui l'atteint. Le Franc, le Burgonde et le Visigoth n'ont guère plus d'entrailles que le citoyen romain ou le Gaulois tributaire pour ces êtres maudits auxquels appartient à peine le nom d'hommes; de telle sorte que dans l'infinie bigarrure de ces sociétés agitées, où les races sont partout juxtaposées sans être nulle part confondues, l'esclavage apparaît comme la seule institution commune et la seule doctrine universellement admise et pratiquée.

Mais cette rude condition ne tarda pas à s'adoucir sous une double action. En embrassant le christianisme, les Barbares comme les Gallo-Romains avaient subi l'influence certaine, quoique lente, d'une loi de fraternité et d'une religion d'amour. Il suffisait de prier aux mêmes autels, de connaître l'identité d'origine des enfants d'Adam et la destinée commune des membres du Christ, pour que l'esclavage païen subît une transformation profonde. Une autre cause avança singulièrement cette modification, commencée avant l'invasion des Gaules : ce fut la transition par laquelle les tribus conquérantes passèrent de l'état nomade et guerrier à une situation sédentaire et agricole. L'esclave, transporté de la maison au domaine rural, quittant le service personnel pour le maniement de la charrue, avait déjà, et par ce seul fait, changé de condition : de la catégo-

rie des choses mobilières il était entré dans celle des immeubles.

Pendant que l'esclavage se transformait sous l'action de ces causes diverses, mais également puissantes, la classe des petits propriétaires libres allait diminuant de plus en plus par l'effet des bouleversements quotidiens qui transformaient cette société mobile comme la mer soulevée par les tempêtes. Ces petits propriétaires, en disparaissant, allaient se perdre dans la classe des colons et dans celle des *lites*, tandis que, par un mouvement simultané, les esclaves transformés en serfs se rapprochaient à leur tour de cette condition intermédiaire entre l'esclavage et la liberté. Ce fut le premier pas vers la fusion des races, par la création d'une population rurale ayant certains intérêts à mettre en commun en dehors de ceux des dominateurs du sol. « Dans le colonat se fit la rencontre des hommes libres déchus vers la servitude et des esclaves parvenus à une demi-liberté [1]. »

Cette situation se dessine nettement à partir du huitième siècle. Alors commence à se faire sentir dans son énergie souveraine l'action civilisatrice de l'Église.

Maîtresse de terrains immenses concédés avec les populations rurales qui les garnissent, l'Église trouvait groupés sur ses domaines ces colons et ces serfs déjà passés à l'état de semi-liberté. Des chapelles s'élevaient

[1] M. Augustin Thierry.

de toutes parts sur les ruines des temples païens, au bord des sources consacrées et dans l'enceinte des cromlec'hs druidiques. La circonscription immédiate de ces chapelles devint une paroisse, ce premier élément de la vie civile. De nombreux monastères furent construits au sein des solitudes, en partie pour les défricher, en partie pour les protéger par une solennelle consécration. Au pied de leur clocher se groupèrent les industries indispensables à la culture renaissante et aux besoins de ces populations si diverses d'origine, mais alors réunies par une même foi et protégées par un même symbole. Tandis que les serfs défrichaient les forêts, ou s'efforçaient de retrouver les traditions perdues des arts, leurs fils étaient admis à s'enfermer dans l'enceinte sacrée; ils y vivaient dans le recueillement et dans l'étude, sur le pied de la plus complète égalité avec les fils de leurs maîtres, et l'on voyait les rois barbares incliner leur front chevelu devant ces colons et ces serfs couverts du froc monastique ou revêtus de la mitre épiscopale.

Dans les campagnes, sous l'autorité des abbés, dans les villes, sous celle des prélats, on vit donc renaître les rudiments de l'existence municipale. Les traditions romaines furent recueillies et appliquées là où elles n'avaient pas entièrement péri, et ce fut conformément à celles-ci que l'Église reçut le dépôt des actes qui, sous l'administration impériale, s'inscrivaient sur les registres de la cité. Le christianisme fut le centre commun qui attira tant de forces résistantes. Au dixième siècle,

la transformation de l'antique esclavage en servage de la glèbe était consommée sur tous les points. On cessa d'appartenir à l'homme pour appartenir à la terre.

Vers la même époque se dessinait une nationalité nouvelle, dans laquelle les distinctions primitives des races tendaient de plus en plus à disparaître entre les tribus conquérantes et les populations indigènes. A ces divisions originaires se trouva substituée celle que le temps et les événements avaient tracée : on eut d'un côté tous les possesseurs du sol, formant pour le défendre une puissante fédération militaire, de l'autre, les habitants de toute origine qui garnissaient et cultivaient la terre; population sans énergie et sans aucun moyen de défense, forcément soumise aux seigneurs, comme les castes agricoles l'ont été sous toutes les civilisations aux castes guerrières.

La première pensée comme le premier intérêt de cette confédération baroniale fut de se conférer à elle-même un caractère héréditaire et de l'imprimer à la terre, qui était le signe et le gage de sa puissance; mais ce passage de l'état viager à l'état féodal ne servit pas seulement les intérêts des possesseurs du sol et de la caste militaire : cette révolution eut aussi une influence heureuse sur la condition des serfs. Participant à la fixité que prenaient les institutions et les personnes, ceux-ci cessèrent d'être transportés comme un bétail d'un domaine sur un autre; ils durent vivre et mourir sur celui qui les avait vus naître, à la possession duquel

ils se trouvaient indirectement participer; et la famille agricole se trouva constituée par l'effet même des restrictions qui enchaînaient ou limitaient la liberté des personnes en attachant celles-ci au sol natal.

Pendant que la société rurale s'asseyait sur la propriété comme sur le roc, les villes grandissaient à la suite des désastres qui les frappaient quelquefois et dont elles étaient incessamment menacées. Pour les protéger, ici contre les hommes du Nord que l'Océan vomissait sur toutes les grèves, là contre les brigands descendant comme des vautours de leur aire suspendue au haut des rochers, on ceignait ces villes de fortes murailles, on les couronnait de bastions. Les évêques dans les cités où ils avaient la juridiction territoriale, les agents royaux dans celles du domaine, réunissaient des approvisionnements et des armes; ils y appelaient les populations circonvoisines et s'efforçaient de les y fixer au prix de concessions précieuses, afin de rendre leurs villes plus fortes et d'avoir plus de bras à opposer à l'ennemi. Les populations se condensèrent donc dans ces lieux d'asile, et le spectacle des grandes perturbations suscita le besoin, fit naître le désir d'obtenir des garanties pour sa fortune et pour sa personne.

Dès le commencement du onzième siècle, on sentait circuler dans ces agglomérations bourgeoises comme un premier frisson de liberté. Sous le réseau d'acier dont la féodalité enlaçait la France, se ranimaient de confus souvenirs du droit municipal, réchauffés au foyer des

inspirations chrétiennes. Ce mouvement était surtout prononcé dans les provinces qui touchaient à l'Italie, où la ruine des institutions romaines avait été moins complète, parce que le flot de l'invasion germaine y était en quelque sorte venu mourir. Aucune puissante monarchie ne s'était constituée au delà des Alpes; les villes toscanes et lombardes avaient pu se maintenir et s'organiser dans une sorte d'isolement, et les traditions de l'antique municipe vinrent se combiner avec le génie de l'époque féodale dans un système de gouvernement à la fois très-énergique et très-libre, dont rien en Europe n'avait pu jusqu'alors donner l'idée. Le peuple conféra à des magistrats élus par lui et placés sous son contrôle la triple puissance administrative, judiciaire et militaire, et des souvenirs dont la grandeur remplissait encore le monde firent généralement attribuer à ces magistrats municipaux le nom de consuls. Ce mouvement pénétra la France, d'un côté par les Alpes, et de l'autre par la mer. Le grand historien du tiers état, M. Thierry, dans un livre dont je me borne en quelque sorte à reproduire ici les conclusions [1], nous montre, au douzième siècle, le consulat établi dans les nombreuses cités françaises liées à l'Italie par leurs relations maritimes; il constate que cette influence italo-romaine s'étendit successivement à toutes les provinces méridionales, c'est-à-dire à près d'un tiers de la France actuelle.

[1] *Essai sur l'histoire du tiers état*, par M. Augustin Thierry.

Pendant ce temps, les provinces du Nord marchaient au même but par des voies différentes. Sans aucun concert et sans aucun centre commun d'action, une révolution se préparait dans la plupart des agglomérations urbaines par la seule influence des germes de liberté jetés à tous les vents du haut des chaires chrétiennes. Une aspiration irrésistible vers l'affranchissement personnel, un besoin général de garanties pour la fortune mobilière et pour les industries naissantes se produisirent simultanément du Rhin aux Pyrénées. Malgré la conformité du but, ce mouvement affecta deux formes opposées, selon l'influence qui prédominait au sein des villes où il se révélait. Tandis que le consulat s'établissait dans les pays d'outre-Loire, la commune jurée naquit dans le Nord, non des souvenirs romains, à peu près perdus dans ces contrées, mais des traditions germaines appliquées aux besoins nouveaux qui commençaient à se produire dans cette partie de la France, aussi bien que dans les provinces méridionales. Cette double forme de la commune jurée et de la commune régie par des consuls divisa donc le royaume du nord au sud sans rien ôter d'ailleurs, par sa diversité, à la puissance du grand mouvement émancipateur. Ces conquêtes étaient arrachées par la force ou achetées à prix d'argent, suivant la résistance qu'y faisaient les seigneurs ou les charges dont ils étaient grevés; et les chartes, gages et monuments de ces populaires victoires, assuraient aux bourgeois qui les avaient scellées de leur

sang une sorte de souveraineté dans l'enceinte des villes, analogue à celle que les barons exerçaient sur les campagnes. Quelle que fût la forme extérieure sous laquelle se traduisit l'idée d'affranchissement, il s'agissait toujours de ramener au régime public de la cité et sous la garantie de conventions écrites tous ceux qui vivaient antérieurement sous la juridiction illimitée des chefs de la hiérarchie territoriale.

Parvenus à ce point de l'histoire, nous touchons au doigt la racine des temps et des intérêts modernes. « La bourgeoisie, nation nouvelle, dit M. Thierry, dont les mœurs sont l'égalité civile et l'indépendance dans le travail, s'élève entre la noblesse et le servage, et détruit pour jamais la dualité sociale des premiers temps féodaux. Ses instincts novateurs, son activité, les capitaux qu'elle accumule, sont une force qui réagit de mille manières contre la puissance des possesseurs du sol, et, comme aux origines de toute civilisation, le mouvement recommence par la vie urbaine. L'action des villes sur les campagnes est l'un des grands faits sociaux du douzième et du treizième siècle ; la liberté municipale à tous ses degrés s'écoula des unes sur les autres, soit par l'influence de l'exemple et la contagion des idées, soit par l'effet d'un patronage politique ou d'une agrégation territoriale. »

Comme l'illustre panégyriste des classes moyennes, j'aime à m'arrêter sur cet âge héroïque de la bourgeoisie, qui est demeuré en même temps la période la plus poli-

tique de son histoire. La bourgeoisie se jeta en effet avec un admirable entrain dans le grand mouvement d'émancipation des douzième et treizième siècles, parce que ce mouvement, bien qu'inspiré par une pensée générale et généreuse, avait pour elle l'extrême avantage de demeurer local et de ne se lier qu'à ses intérêts propres. C'est pour cela qu'il fut, bien plus que les autres crises dans lesquelles la bourgeoisie a eu un rôle, inspiré de son esprit et marqué à son empreinte. Des nombreuses révolutions que cette classe de la société a tentées, celle-là est la seule qui lui ait pleinement réussi, et où elle soit demeurée jusqu'au bout maîtresse de son terrain et de sa victoire.

IV.

Les franchises locales une fois conquises et le droit municipal fondé, la seule pensée politique qu'il soit possible de signaler au sein des classes bourgeoises durant la seconde moitié du moyen âge, c'est un dévouement sans bornes à l'autorité monarchique. Ce sentiment provenait pour elles d'une double source : il leur était inspiré par le souci de leurs propres intérêts, puisque la royauté féodale ne pouvait échanger son pouvoir nominal contre un pouvoir effectif qu'en élevant de plus en plus la condition des hommes nouveaux, placés comme elle dans un état d'antagonisme contre la caste militaire et l'aristocratie territoriale. Le tiers état

le puisait aussi dans les traditions impériales, ranimées par l'étude du droit romain, que toute l'Europe empruntait alors à l'Italie. Par une des plus étranges singularités de l'histoire, il arriva que les descendants affranchis des serfs consacrèrent leur sang et leurs efforts les plus persévérants à transformer les héritiers du premier chef couronné par la féodalité en successeurs des empereurs, aux mains desquels le peuple-roi avait abdiqué sa toute-puissance. Saint Louis empruntait au Digeste et à la Bible, commentés par les prélats et par les légistes, l'idée de son autorité souveraine. Des bourgeois remplissaient ses conseils, siégeaient dans ses cours de justice désertées par ses barons, et poursuivaient avec acharnement l'extension de la puissance royale, en invoquant en faveur du petit-fils de Robert le Fort les souvenirs confondus des Césars et des rois hébreux.

La monarchie féodale avait formé les grandes assemblées de la nation selon l'esprit des coutumes germaines; ces assemblées s'étaient recrutées des seuls représentants des possesseurs du sol et des chefs de l'Église, parce que la féodalité et le clergé avaient seuls exprimé pendant longtemps la totalité des intérêts sociaux. Sitôt qu'il exista en dehors de la hiérarchie ecclésiastique et militaire des hommes libres et propriétaires, encore que dans une condition subordonnée, ceux-ci se trouvèrent tout naturellement appelés à profiter du principe féodal, qui reconnaissait à tous les membres de la société le droit de voter les subsides et

de participer à l'autorité publique. La bourgeoisie bénéficia de ce droit sans même le revendiquer : à l'origine, en effet, l'usage en importait bien plus à la royauté qu'à elle-même, car, confinée dans ses intérêts locaux et placée sous le régime des franchises municipales, qui suffisaient pour sauvegarder ceux-ci, la bourgeoisie n'était pas sensiblement affectée par les questions de politique générale ou de législation. Aussi le droit de siéger dans les assemblées nationales paraît-il n'avoir été pendant longtemps de sa part l'objet d'aucune insistance, la matière d'aucune réclamation, et cette participation à l'autorité publique, tout importante qu'elle soit, semble aux contemporains à peine digne d'une mention. Cependant, après que d'irréparables désastres, provoqués par l'imprévoyance de la royauté et la folle témérité de la noblesse, eurent, dans le cours du quatorzième siècle, ouvert la France à l'ennemi, décimé sa population et anéanti toutes les ressources de la monarchie, il s'opéra dans l'esprit de la bourgeoisie un changement notable, et son attitude, jusqu'alors si effacée aux états généraux, se trouva tout à coup transformée.

Aux demandes réitérées de subsides provoquées par les calamités de la guerre et par les dilapidations princières, les représentants des villes répondirent par des plaintes suivies bientôt après de menaces et de projets pour l'entière réformation de l'État. Lorsque, après la bataille de Poitiers, la France vit son roi prisonnier et la plupart de ses gentilshommes tués ou captifs, les

bourgeois se prirent, au dire de Froissart, « à parlementer et à murmurer, à tant haïr et blasmer les chevaliers et escuyers retournés de la bataille, que envis ils s'embatoient ès bonnes villes. » Dans cette fermentation générale, accrue chaque jour par l'annonce de nouveaux malheurs, huit cents députés, dont quatre cents de la bourgeoisie, entreprirent la réforme du gouvernement avec une ardeur qui ne tarda pas à leur faire dépasser le but.

Délibérant sans distinction d'ordres et avec toute la violence des temps révolutionnaires, l'assemblée de 1356 forma dans son sein une sorte de comité de salut public; elle notifia à la royauté, représentée par un jeune prince écrasé sous le coup qui venait d'atteindre son père, des résolutions qui allaient à déclarer les états à peu près souverains en toute matière; elle exigea la mise en accusation des conseillers du roi, la destitution en masse des magistrats, et le droit de se réunir désormais en tout temps sans nulle convocation royale. C'était, au quatorzième siècle, la république supplantant la monarchie.

Effrayés d'un mouvement auquel ils s'étaient associés sans en mesurer la portée, les ecclésiastiques désertèrent l'assemblée; il en fut de même des gentilshommes, moins propres à discuter des plans d'organisation politique et financière qu'à mourir bravement une hache d'armes à la main, et qui aimaient mieux chercher leur revanche de Crécy et de Poitiers que tenir tête aux gens du tiers. Les états, abandonnés par les deux premiers ordres, subirent alors sans contre-poids la pression de

la plus basse démocratie, et les bourgeois se trouvèrent à la merci de passions populaires qu'ils étaient fort inhabiles à réfréner.

Alors se déroula cette longue série d'événements dont on avait déjà fait ressortir le caractère étrange et presque prophétique, mais que l'auteur de l'*Histoire du tiers état* a placés dans un cadre où ils ne peuvent manquer de fixer tous les regards et d'éveiller toutes les pensées. Une assemblée désertée par le clergé et par la noblesse, et dans laquelle le tiers état domine seul; l'autorité royale impuissante et avilie; les députés des villes se subordonnant, moitié par besoin de direction, moitié par l'influence des menaces populaires, à la députation de Paris; la démagogie et l'émeute se mettant dans la capitale au service du pouvoir municipal, et bientôt après le menaçant lui-même; la révolution se faisant homme dans la personne d'Étienne Marcel, qui formule, en termes presque conformes à ceux de notre langue politique contemporaine, la souveraineté du peuple et le transport de l'autorité publique de la couronne à la nation; cet homme versant le sang moins pour satisfaire ses propres passions que celles des instruments auxquels il obéit en paraissant leur commander, arborant des couleurs nouvelles comme symbole d'une révolution populaire, et, pour sanction de ce changement, aspirant à faire passer la couronne de la branche de Valois à la branche d'Évreux; puis, à la suite des longs désordres de la capitale, la jacquerie dans les pro-

vinces, avec ses colères et ses vengeances, l'étranger profitant de cette universelle anarchie pour ajouter toutes les humiliations à toutes les douleurs : telle est la grande page d'histoire dans laquelle la bourgeoisie de 1789 aurait pu lire, à près de cinq siècles de distance, ses espérances et ses déceptions.

Si la prudence consommée de Charles V tira la France d'une crise devenue plus redoutable par les agitations populaires que par les succès mêmes de l'ennemi, les calamités du règne suivant la replongèrent dans l'abîme. Durant l'orageuse minorité et la longue démence de Charles VI, le tiers état, excité par le spectacle de tous les scandales et des plus odieuses dilapidations, reprit le cours des idées politiques formulées aux états de 1355 et de 1356; mais dans cette tentative nouvelle, il perdit plus vite et plus complétement encore la direction du mouvement qu'il avait suscité.

Les réformes réclamées au commencement du quinzième siècle, les hardies tentatives concertées entre le corps de ville et l'université, dont l'un fournissait à la bourgeoisie ses hommes d'action et l'autre ses hommes de parole, aboutirent à l'émeute des cabochiens et à la formation d'une faction plus menaçante pour les chefs du tiers état que pour les agents de l'autorité royale. Le concert des maillotins et des Bourguignons avait livré Paris au bras des écorcheurs, et l'on avait vu les lettrés et les riches marchands, après avoir, sinon invoqué, du moins subi le concours de la plus brutale

populace, monter confondus avec les meneurs de celle-ci sur les potences élevées par la réaction monarchique. Écrasés de confiscations juridiques, pressurés d'impôts, les bourgeois de Paris subirent le contre-coup de la victoire que venait de remporter la royauté sur les communes flamandes. La bataille de Rosbecq, fut, à bien dire, gagnée contre eux; et après de longues agitations, l'on vit le pouvoir de la couronne sortir plus éclatant et moins contesté des tentatives par lesquelles le tiers état s'était efforcé de lui imposer des règles et des limites. La légitimité du but avait été compromise par la violence des moyens, et les essais malheureux du quinzième siècle provoquèrent une alliance toute nouvelle entre la royauté et la noblesse.

Marcel et les jacques, Caboche et les écorcheurs avaient rapproché des forces jusqu'alors incompatibles. Servie par les terreurs publiques, devenue le seul symbole de la nationalité française contre l'étranger maître de la moitié du territoire, la royauté gagnait chaque jour du terrain, malgré les velléités des résistances bourgeoises, si malheureuses et si malhabiles, résistances presque complétement concentrées d'ailleurs dans la capitale. Dès cette époque, en effet, se faisait remarquer une opposition déjà sensible entre les tendances politiques et quasi-révolutionnaires de la bourgeoisie parisienne, et le génie inerte, pacifique et purement légiste du tiers état dans le reste du royaume. Des deux classes qui composaient celui-ci, la classe commerçante était

exclusivement attachée aux franchises municipales, à l'existence privilégiée des communes, et elle aspirait à étendre son importance et sa richesse beaucoup plus qu'à s'engager dans la vie publique, dont elle n'avait ni le goût ni l'intelligence. La seconde classe, celle des officiers royaux de justice et de finance, sortie presque tout entière de la roture, ne connaissait qu'une science, la jurisprudence romaine, n'admettait qu'un droit, celui de l'État, et qu'un représentant de l'État, le roi.

Chez les hommes appartenant à ces deux catégories, chaque jour plus nombreuses et plus puissantes, le sentiment de l'égalité civile était vif, mais celui de la liberté politique était nul : ils tenaient beaucoup moins à participer au pouvoir qu'à grandir leur position personnelle, et la seule pensée générale qui les inspirât était l'abaissement de toutes les puissances et de toutes les forces sous le niveau commun de la loi. Le pouvoir absolu de la royauté était donc la conséquence nécessaire des dispositions natives de la bourgeoisie.

Si celles-ci ne rencontrèrent pas dans la personne du roi Louis XI leur expression la plus vraie, il faut du moins voir dans ce prince l'instrument prédestiné à réaliser les idées et à servir toutes les antipathies de la bourgeoisie française. D'une part, il abaissa tellement les têtes, qu'il dépassa par sa sévérité jusqu'aux plus cruelles exigences de l'envie; de l'autre, il abaissa tellement les caractères, qu'aucune parole généreuse ne put sortir de la conscience publique, même au jour où sa main de

plomb eut cessé de peser sur elle. Aux états généraux de 1484, le tiers état resta fort en arrière des idées qu'il avait exprimées à ceux de 1413. Bien qu'on y votât par tête, mode qui assurait aux députés des villes un avantage considérable, on ne vit ceux-ci reprendre aucun des hardis projets de réforme issus, au commencement du siècle, du concert de l'échevinage parisien avec l'université. La forte discipline de Louis XI avait enlevé aux esprits l'audace et jusqu'à la tentation des projets novateurs. Si le journal de Masselin enregistre quelques mots hardis de certains députés des deux premiers ordres, il constate que dans cette assemblée le tiers ne se passionna que pour la suppression des tailles et la rédaction par écrit des coutumes, double préoccupation qui correspondait au soin constant de ses intérêts et à sa tendance non moins constante vers l'unité de législation civile.

Depuis le règne de Louis XI jusqu'au réveil des passions publiques par les guerres de religion, les états généraux, irrégulièrement convoqués, exercèrent sur les affaires une influence de moins en moins prononcée. Ils furent, en effet, insensiblement supplantés dans leur action politique par ces grandes cours judiciaires qu'avait instituées la royauté pour appliquer les lois du royaume, et qui, par des miracles de patience et d'habileté, étaient parvenues à transformer une pure formalité d'enregistrement en droit de remontrance, et bientôt après en droit de contrôle.

Ce surcroît de puissance ne profita qu'à la bourgeoi-

sie, puisque de ses rangs sortaient presque tous les magistrats du royaume, et que par la vénalité des offices ceux-ci réussissaient à transformer leurs charges en propriétés presque indépendantes. Déjà d'ailleurs l'universelle impulsion sortie de la renaissance était venue donner aux classes intermédiaires une importance sociale spontanément acceptée par les classes élevées, et consacrée par les témoignages les plus éclatants de la faveur royale. L'Italie, envahie par les armes françaises, et dont les destinées se liaient alors étroitement aux nôtres, avait donné à la cour comme à la noblesse militaire le goût des lettres et des arts, et l'étude des chefs-d'œuvre antiques avait transformé le génie national. Le tiers état se vouait seul à ces études et à ces travaux de l'esprit, qui allaient devenir une glorieuse profession; c'était de ses rangs que sortaient ces artistes, imitateurs et rivaux de ceux que nous envoyait l'Italie, et dont les monuments, répandus comme des diamants innombrables sur tous les points du territoire, signalaient les surprenants progrès de cette société dans toutes les voies de l'intelligence et du goût comme dans celles de la richesse.

Durant l'ère trop courte, dans sa magnifique fécondité, qui suivit les guerres calamiteuses avec l'Angleterre et précéda de si peu les sombres luttes de la réformation, il s'ouvrit de toutes parts des sources nouvelles de prospérité et de grandeur. Tandis que l'imprimerie multipliait la pensée de l'homme, la boussole

ouvrait à son activité des voies jusqu'alors ignorées. L'esprit de chevalerie et l'esprit d'entreprise, étroitement associés, inspiraient les héroïques aventuriers à la voix desquels les Amériques et les Indes sortaient du sein des eaux avec leur soleil éternel et leurs trésors inépuisables. Les sens reculaient la limite des désirs autant que l'intelligence élargissait la sphère des idées; les combinaisons de la politique et celles du négoce commençaient à s'étendre d'un hémisphère à un autre, et la lettre de change était venue supprimer la distance entre les capitaux, comme la vapeur l'a de nos jours supprimée entre les peuples.

Mais la France est la terre des contrastes, des abaissements soudains, comme des retours plus soudains encore. Après ces beaux jours de Louis XII et de François Ier, la noble nation tomba tout à coup dans le sombre abîme au fond duquel la postérité voit tournoyer la ronde des assassins et des victimes, des mignons et des empoisonneurs. Après Bayard, elle eut Catherine de Médicis; après les grandes guerres d'Italie, les massacres nocturnes; après la construction des chefs-d'œuvre, le marteau des iconoclastes.

Parvenue, au seizième siècle, presque à la plénitude de son développement intellectuel et social, maîtresse de toutes les fonctions administratives et judiciaires, depuis les secrétaireries d'État et la chancellerie jusqu'aux présidiaux et aux intendances, la bourgeoisie ne pouvait manquer de jouer un grand rôle dans la crise

que l'introduction du protestantisme avait ouverte dans l'ordre moral et que la question successoriale allait ouvrir dans l'ordre politique. Dans ces tristes temps, cette classe de la société, préservée de l'influence italienne, fut, après tout, la moins dépravée dans ses mœurs, la plus modérée dans ses actes, en même temps que la plus fermement attachée à des croyances religieuses identifiées avec les principes mêmes de la nationalité française. Moins féroce que le bas peuple, moins corrompu que la noblesse, le tiers état refréna presque partout, sauf à Paris, les implacables passions qui aspiraient alors à s'étancher dans le sang.

Si la bourgeoisie municipale fut l'instigatrice et l'âme de la ligue par tout le royaume, cette audacieuse et patriotique association, la plus imposante et la plus durable qui se soit jamais formée dans ses rangs, n'était-elle pas justifiée par l'imminent péril que courait la foi nationale avant les engagements pris par Henri de Navarre et l'acte solennel de Saint-Denis? Qui peut nier, en se reportant aux idées de ce temps, que l'établissement d'une dynastie protestante à Paris n'équivalût à une victoire décisive de la réforme en France? S'il est une vérité historique étincelante d'évidence, c'est que la ligue seule a sauvé le catholicisme en France, et, avec la religion de nos pères, l'originalité de notre génie, le dépôt sacré de nos traditions et de nos destinées à venir. En maintenant résolûment la religion par laquelle vivait la France, en sachant s'unir, agir et mourir pour elle,

la bourgeoisie s'appuyait sur ce qui lui a manqué trop souvent, sur une idée générale prise en dehors de ses intérêts privés ; son cœur battait pour une passion désintéressée et généreuse ; ce jour-là elle rencontrait une cause qui était moins la sienne que celle du pays tout entier.

N'oublions pas d'ailleurs que ce fut du sein des parlements et des corporations municipales, d'abord très-vivement engagés dans la ligue, que sortit enfin la grande transaction qui rendit à la France le signalé service d'y conserver l'intégrité de la religion nationale et celle du système monarchique. Malgré les tempéraments de la conduite et du langage, le parti politique auquel appartiennent les hommes les plus considérables de cette époque était au fond aussi ferme que les ligueurs les plus fanatiques sur la nécessité de mettre la monarchie héréditaire en harmonie avec le sentiment national, et si l'abjuration de Saint-Denis n'avait opéré cette conciliation, la ligue aurait infailliblement triomphé jusque dans ses plus extrêmes conséquences. La haute sagesse de Henri IV empêcha seule de se réaliser alors, sous les auspices de l'Église et de l'esprit municipal, l'érection d'une dynastie nouvelle élevée et maintenue par les seuls efforts du tiers état. La maison de Guise aurait nécessairement représenté la bourgeoisie triomphant dans sa foi et dans son influence ; cette maison se serait trouvée conduite à constituer une monarchie populaire sur la base d'une vaste fédération municipale,

c'est-à-dire sur le principe contraire à celui de la centralisation que la royauté capétienne avait fait prévaloir depuis Louis le Gros, et dont Richelieu était à la veille de tirer les dernières conséquences. Ce sont là des hypothèses rétrospectives un peu hasardées, sans nul doute, mais qui flattant, bien loin de les contredire, les plus chères aspirations de l'illustre historien du tiers état, auraient pu, ce semble, modifier la rigueur de ses jugements sur l'acte politique le plus décisif auquel la classe moyenne ait jamais attaché son nom. De toutes les tentatives essayées par la bourgeoisie française dans le cours de son histoire, celle du seizième siècle est la seule, à mon avis, où elle ait pleinement réussi à faire prévaloir un grand intérêt national, en atteignant son but sans le dépasser.

Je puis d'autant moins concorder avec M. Thierry sur l'appréciation de ce grand épisode, que personne n'a relevé avec plus de justesse que l'illustre historien l'heureuse influence qu'eut sur l'esprit politique du tiers état sa résistance à la réforme, dont la cause se trouvait d'ailleurs, en France comme par toute l'Europe, identifiée avec celle de l'aristocratie territoriale. La masse entière de la population avait été agitée par le grand courant des opinions du siècle. Les hommes de tous les rangs et de toutes les professions, depuis l'artisan et l'avocat jusqu'au grand seigneur, s'étaient pour la première fois rapprochés les uns des autres dans la fraternité d'une même croyance et sous le drapeau d'un même parti,

ainsi qu'il le constate lui-même. La ligue dissoute, mais dissoute après une victoire du tiers état, obtenue par sa persistance et conservée par sa modération, il dut se développer un sentiment commun de confiance et de dignité personnelle dans l'âme de tous ceux qui avaient concouru à ce résultat national : ils le transmirent comme un héritage à leurs enfants, tout en retournant eux-mêmes, après la clôture des conciliabules, les uns à leurs occupations manuelles, les autres aux labeurs de leurs professions libérales.

Le côté fatal de l'événement qui fraya au chef de la maison de Bourbon les voies du trône, ce fut la prépondérance excessive que prit bientôt après le pouvoir royal, en transformant en une victoire remportée par lui-même ce qui n'avait été qu'une transaction entre son droit héréditaire et la volonté nationale. Servie successivement par le souple génie de Henri IV et l'inflexible génie de Richelieu, la royauté ne tarda pas à absorber tous les pouvoirs et à faire fléchir sous le niveau, non de la loi commune, mais de ses caprices personnels, toutes les forces indépendantes. Si la noblesse fit une perte irréparable pour son avenir politique en échangeant son existence territoriale contre la vie de cour, les pertes faites alors par le tiers état furent tout aussi réelles et non moins désastreuses. Les assemblées nationales mises en oubli, les communes dépouillées de toutes leurs libertés et de leur quasi-souveraineté locale, le pouvoir municipal perdant sa juridiction civile et

criminelle, les droits des villes devenus matière de finances et rachetés par elles pour être de nouveau confisqués, les parlements se voyant contester jusqu'à la simple remontrance et devenant factieux pour rester quelque chose : toutes ces conquêtes, faites par une application démesurément exagérée du principe de la centralisation administrative, allèrent atteindre au cœur la bourgeoisie tout entière, non point, il est vrai, en arrêtant ses progrès matériels, mais en faussant la direction de ses idées et en la déshabituant de plus en plus des affaires et des intérêts de la vie publique.

Une seule force lui fut donnée pour contre-balancer ces pertes immenses, la force d'opinion, dont Paris était le centre, l'instrument nécessaire et presque exclusif. Cette force-là grandissait, il est vrai, chaque jour, et devait, à travers les crises intellectuelles de deux siècles, aboutir à l'explosion suprême de 1789; mais la bourgeoisie arrivait alors au pouvoir dans les conditions les plus funestes : elle n'était plus rien et se croyait destinée à être tout. Elle ne disposait plus d'aucune force, ni dans la cité, ni dans la province, au moment où le royaume tout entier tombait à sa merci, et où il lui était donné de le bouleverser de fond en comble. Impuissante pour la résistance, même la plus légitime, la bourgeoisie n'était forte que pour l'agression; la force d'opinion, qui avait remplacé toutes les autres, devenait entre ses mains une force toute révolutionnaire, elle mettait le tiers état à la discrétion de la capitale,

dont l'action désastreuse, après avoir provoqué ses premiers échecs aux quatorzième et quinzième siècles, allait lui préparer au dix-huitième des épreuves mille fois plus cruelles encore. L'illustre historien de la bourgeoisie ne s'étonnera donc pas si je considère l'établissement du pouvoir absolu en France comme une calamité nationale également funeste à toutes les classes de la société, et si je n'estime pas comme lui que la nation doive se consoler philosophiquement, par les coups portés à la noblesse et par l'abaissement des ordres privilégiés, des atteintes non moins irréparables portées à la moralité politique des classes moyennes.

V

Aucune maison souveraine n'affecta de s'entourer plus exclusivement de noblesse que la maison de Bourbon, et nulle autre ne lui porta néanmoins de plus rudes coups. D'un autre côté, jamais dynastie ne prépara d'une manière plus efficace l'avenir politique des classes moyennes, tout en paraissant faire tomber sur elles, dans ses relations habituelles, le poids de son indifférence, pour ne pas dire de son mépris. Pendant que les hommes de qualité obtenaient le désastreux privilége de se ruiner à Versailles, et rachetaient par de vaines satisfactions de vanité la perte de leur influence locale; pendant qu'un ridicule préjugé écartait la noblesse des carrières industrielles, de la plupart des fonctions libé-

rales et des fonctions même de la magistrature, le gouvernement royal secondait par tout son système administratif les progrès des hommes nouveaux, et ceux-ci conquéraient dans les affaires une importance personnelle, qui faisait ressortir de plus en plus l'humilité de leur situation dans l'État. En même temps que la royauté commettait la faute de s'isoler de la bourgeoisie par une étiquette infranchissable, elle gouvernait de manière à tomber bientôt dans sa dépendance absolue, de telle sorte que l'on grandissait chaque jour par ses mesures ceux qu'on blessait au cœur par ses dédains.

L'homme d'État qui a eu peut-être au plus degré tous les préjugés du gentilhomme devint, personne ne l'ignore, le grand initiateur de la bourgeoisie. Le cardinal de Richelieu se fût écrié volontiers, comme l'organe de la noblesse aux États de 1614, que « c'était grande insolence de vouloir établir quelque sorte d'égalité entre le tiers et la noblesse, qu'il y avait entre eux autant de différence comme entre le maître et le valet, » et pourtant ce ministre livrait à d'obscurs commissaires les plus hautes têtes du royaume. Il ne décapita pas seulement l'aristocratie dans ses chefs, il l'attaqua corps à corps dans son organisation même. La création des intendances fut pour la noblesse un plus rude coup que l'exécution du duc de Montmorency; et si la prescience avait chez Richelieu égalé l'instinct du pouvoir, il aurait pu déterminer avec une certitude presque mathéma-

tique l'instant où ses mesures administratives auraient provoqué la révolution politique la plus contraire à sa nature et à son génie. En assurant par la puissance de sa volonté et la persévérance de ses efforts l'établissement d'une marine, en créant de grandes compagnies industrielles sous le patronage de l'État, en fondant des colonies, en étendant et en consolidant la dette publique, Richelieu préparait au négoce et à la finance une prépondérance manifeste sur la noblesse territoriale, qui n'avait plus à courir d'autre carrière que celle des armes, et que ses mœurs élégantes préparaient à la dissipation, comme ses devoirs militaires à la ruine. Il semble d'ailleurs que cet homme prît plaisir à évoquer lui-même toutes les puissances et toutes les forces appelées à faire bientôt contre son œuvre une explosion terrible. Pendant qu'il imposait silence aux parlements, il constituait les gens de lettres en corporation délibérante. Non content de faire jouer ses drames, le patron de Laubardemont se faisait journaliste et fondait la *Gazette de France*. L'impitoyable ministre qui condamnait à l'indigence la mère de son roi comblait de largesses les écrivains les plus obscurs, l'homme qui ne permettait pas aux grands du royaume de s'asseoir en sa présence voulait qu'un poëte se tînt devant lui assis et couvert.

Colbert continua l'œuvre de Richelieu avec une prévoyance de l'avenir qui aurait fait reculer le ministre de Louis XIII, si celui-ci l'avait possédée. L'homme qui

couvrit la France d'innombrables manufactures, le fondateur de l'Académie des sciences, le créateur de l'inscription maritime, l'organisateur des tarifs de protection pour notre navigation et notre industrie, ne se dissimulait pas les conséquences politiques qu'entraîneraient à leur suite les fécondes innovations qu'il suggérait au jeune monarque dont il possédait la confiance. Au sein des pompes de Versailles, où la grandeur de ses fonctions ne le protégeait pas toujours contre de frivoles dédains, le fils du marchand de Reims semblait déjà, de son austère et profond regard, mesurer le prochain avenir qui ferait à la fois sa gloire et sa vengeance. L'ancien intendant de Mazarin savait que la nation ne supporterait plus longtemps le joug de ces fières beautés dont il était condamné à subir les dispendieux caprices; il ne prenait guère au sérieux ces brillants seigneurs qui avaient abandonné leurs manoirs pour vivre des bienfaits du roi, et dont les prérogatives ardemment disputées consistaient à donner la chemise au monarque et à lui présenter le bougeoir.

L'éclat que répandait alors la royauté, dans la plénitude de sa force et de sa gloire, parvint à masquer, durant le cours de ce long règne, le froissement que faisait déjà naître un désaccord chaque jour plus sensible entre les mœurs de la cour et les intérêts nouveaux qui commençaient à dominer dans la nation. Le prestige qui entourait le monarque masquait ce qu'il y avait de contradictoire dans la situation d'un gouvernement

placé sous la dépendance des capitalistes, puisqu'il ne vivait que d'anticipations et d'emprunts, et dans les habitudes d'une cour qui repoussait les hommes d'industrie et de finances, et se montrait inabordable à quiconque ne justifiait point d'une extraction nobiliaire. A la mort de Louis XIV, une dette publique de plus de deux milliards témoignait à la fois et des malheurs du grand règne et des nécessités qui allaient bientôt changer la face de cette société imprévoyante et dissipatrice. Aux derniers jours de sa vie, le vieux roi, réduit aux extrémités, recevait Samuel Bernard à Marly; il laissait approcher de sa personne, en l'entourant de séductions et de flatteries, un juif qui voulait bien consentir à prêter quelques millions à son gouvernement aux abois.

Ce fut l'un des premiers symptômes de l'effroyable confusion qui, sous l'empire d'une convoitise sans exemple, allait bientôt altérer les mœurs, supprimer les distances, bouleverser toutes les fortunes et toutes les imaginations. Sous la régence, il devint impossible de ne pas pénétrer la portée du mouvement de transformation qui faisait grandir les classes moyennes par l'irrémédiable dégradation des classes supérieures. Louis XIV serait mort de honte, s'il avait pu deviner que ces fiers gentilshommes qui se pressaient autour de lui chez madame de Maintenon, et qui tous affectaient d'imiter la pieuse gravité du monarque, quitteraient bientôt les galeries de Versailles pour courir les tripots de Paris, solliciteraient pour leurs fils la main de la fille

d'un aventurier écossais, prodigueraient les flatteries à sa maîtresse, et se querelleraient à sa porte comme des laquais pour se disputer des actions. Il serait mort de colère, s'il avait pu soupçonner que les jugeurs en robe rouge qu'il allait visiter dans son costume de chasse casseraient, avant même que ses restes fussent déposés à Saint-Denis, le testament par lequel il s'efforçait de survivre à lui-même.

Il n'y avait pourtant dans tout cela rien que ne laissât prévoir la nature même des choses. Lorsqu'un gouvernement dépense chaque année plus qu'il ne reçoit, et telle fut la situation de la monarchie française depuis Richelieu jusqu'à Calonne, il est contraint d'avoir recours au crédit et d'en subir tous les engouements comme toutes les inconstances. Lorsqu'une aristocratie, dépouillée de toute participation au pouvoir politique, n'a plus d'autre privilége que de faire des dettes et de contracter des mésalliances pour les payer, il n'y a point à s'étonner si cette aristocratie finit par se montrer peu scrupuleuse sur les moyens de relever sa fortune. Enfin, quand de grandes corporations judiciaires conservent seules, dans le désordre des mœurs et au milieu des inquiétudes générales sur la fortune publique, des habitudes graves, un esprit de corps énergique et une longue suite dans les desseins, il est de toute évidence qu'il doit venir un jour où l'ascendant de ces corporations sera irrésistible.

Quoique le parlement de Paris eût abdiqué toute pré-

tention politique depuis la fronde, qui lui avait si mal réussi, et où il avait servi les intérêts de tout le monde à l'exception des siens, son influence s'étendait chaque jour au point de dominer toutes les autres. Les cours souveraines, ennemies de la noblesse d'épée, surveillantes jalouses du clergé et des ordres religieux, continuèrent avec ardeur l'œuvre qu'elles avaient entreprise dès leur fondation. Toutes les juridictions inférieures s'inspiraient de la même pensée, et depuis les clercs de la basoche jusqu'aux premiers présidents, plus de cinquante mille familles vivaient sous le même patronage et grandissaient à l'ombre des mêmes institutions. La double prérogative attribuée aux rois de France, selon le mot d'un spirituel contrôleur général, de créer des charges à volonté et de trouver toujours des sots pour les acheter, avait amené la formation d'une classe intermédiaire que ces honneurs, acquis à prix d'argent, séparaient de la roture sans la confondre avec la noblesse, qui s'obstinait à lui fermer ses rangs. La société de l'ancien régime était donc minée par les souffrances les plus aiguës de l'amour-propre, non moins que par l'effet des malheurs publics. Un concert tacite s'établit entre la plupart des magistrats du royaume, les propriétaires d'offices et de charges municipales, les banquiers, les traitants et les industriels, pour renverser un état de choses qui infligeait à leur vanité des blessures si gratuites et si profondes. Depuis cinquante ans, les chefs de la bourgeoisie financière et les gens de lettres

côtoyaient la noblesse de trop près pour ne pas s'efforcer de renverser la barrière qui les séparait d'elle : chacun pouvait donc pressentir une révolution prochaine, mais nul ne pouvait dire encore ce que serait celle-ci.

CHAPITRE II

La société française au dix-huitième siècle.

I

Dès le commencement du dix-huitième siècle, la société avait, en France, des allures déréglées et incertaines qui ne pouvaient échapper à personne. Le vieux Saint-Simon s'en inquiète autant que le jeune Arouet s'en réjouit. Mais les classes moyennes n'apportaient dans leurs dispositions novatrices aucune pensée de nivellement, aucune théorie d'égalité systématique. Celles-ci étaient alors fort loin de soupçonner la direction que prendrait bientôt après le mouvement suscité par elles. On peut même dire qu'aucune portion de la vieille société française ne désirait peut-être autant que la bourgeoisie maintenir la distance qui la séparait du peuple, et qu'aucune n'était au fond plus jalouse gardienne de ses prérogatives et de ses priviléges. Ses mœurs autant que ses intérêts la rendaient absolument rebelle à l'égalité entendue dans le sens démocratique que nous lui attribuons aujourd'hui. L'égalité par en

haut ne présupposait nullement pour elle l'égalité par en bas. La vie sociale était alors distincte et tranchee par les habitudes, par le costume comme par l'esprit des classes diverses dont se composait cette vaste mosaïque.

L'existence du compagnon ouvrier restait aussi étrangère à celle du maître, dont il était séparé par le privilége de maîtrise, que la vie du maître était distincte de celle du bourgeois; et la petite bourgeoisie n'attachait pas moins de prix au droit de porter de la poudre que la noblesse au droit de porter l'épée. Lorsque s'agitait durant le cours du dix-huitième siècle le vague instinct d'une réforme politique, il n'était pas un conseiller de présidial, par un échevin, pas un procureur, pas un marchand, pas même un maître ouvrier qui n'eût reculé à la pensée de confondre dans une immense unité tous les rangs et toutes les classes, et la plupart auraient abjuré toute espérance novatrice, s'ils avaient pu soupçonner que le dernier mot d'une réforme serait d'attribuer à tous les mêmes droits politiques, en faisant monter le peuple au niveau de la bourgeoisie, qui n'aspirait elle-même qu'à partager les prérogatives de la noblesse. Pour les esprits qu'échauffait pendant le régne de Louis XV le premier souffle de la vie publique, pour les parlementaires, les gens de lettres et de finance, le peuple était une abstraction dont on tenait encore peu de compte. Si les économistes tombaient d'accord de dégrever les denrées de première nécessité, d'alléger les

impôts qui pesaient sur les classes pauvres, si les plus hardis admettaient en principe la liberté du commerce et de l'industrie, et réclamaient des modifications au régime des maîtrises et jurandes, personne n'avait la pensée d'attribuer aux masses un rôle actif dans les affaires publiques, et nul ne soupçonnait, même à la veille de la grande crise, que celles-ci fussent destinées à porter un poids décisif dans les solutions réservées à l'avenir.

J.-J. Rousseau fut le premier des grands écrivains du dix-huitième siècle qui étendit la sphère où se concentraient alors les spéculations et les espérances des novateurs. Étranger à la France par son origine, il n'avait pas, comme les Français, la croyance innée de la monarchie. Non moins humilié par les financiers que par les grands seigneurs dans les orageuses vicissitudes de sa vie, il éprouvait une amère et poignante joie en attaquant dans ses bases la société qui avait si lourdement pesé sur son orgueil, et en secouant la poussière de ses souliers sur ce monde dont il prédisait la ruine. Sans tenir aucun compte des données de l'histoire et des situations établies, Rousseau prétendit remonter à l'origine même du pouvoir, saisir à leur source les lois primordiales du pacte établi entre les hommes, et déterminer les conditions normales de toute souveraineté légitime. La passion démocratique vint colorer de ses teintes empourprées un fond de métaphysique vulgaire, et l'auteur du *Contrat social* ouvrit le premier la brèche

qu'élargirent successivement Raynal, Mably, Thomas Payne, Robespierre, Babeuf, Saint-Simon et Fourier, esprits divers, sans doute, par leurs tendances comme par leurs destinées, mais tous issus de la même pensée, inspirés de la même passion.

Ce n'était point à l'auteur du *Contrat social* que la bourgeoisie demandait ses inspirations politiques : si elle répétait ses maximes, c'était dans la plus parfaite ignorance de leur portée inévitable. Pour elle aussi bien que pour la noblesse, Rousseau n'était guère qu'un rêveur éloquent dont la portée pratique n'allait pas au delà de quelques innovations dans la manière de nourrir et d'élever les petits enfants. Il était réservé à un autre publiciste de donner une direction plus précise aux pensées de ces hommes nouveaux, artisans de leur propre fortune, qui s'agitaient jusqu'à lui dans la tumultueuse confusion de leurs espérances.

II

Montesquieu fut leur véritable initiateur, et c'est à l'*Esprit des lois* qu'il faut remonter comme à la source du grand mouvement qui, après avoir agité, durant près d'un demi-siècle, tous les parlements du royaume, aboutit enfin à la convocation des états généraux et à la formation de l'assemblée nationale. Le docte président au parlement de Bordeaux offrait, par ses habitudes comme par les tendances de son esprit, le plus complet con-

traste avec le citoyen de Genève. L'un professait pour les faits le respect que l'autre affectait pour les principes; et pendant que celui-ci s'efforçait de donner aux problèmes sociaux la précision des solutions mathématiques, celui-là ne demandait d'enseignement qu'à l'histoire et à l'étude des législations comparées. Montesquieu avait une foi profonde dans la royauté : les conditions à peu près irréalisables qu'il attribuait à la république constatent qu'il ne considérait pas cette forme de gouvernement comme de nature à devenir pour les sociétés modernes l'objet d'un essai sérieux. La démocratie n'existait, à ses yeux, que dans les écrits de Thucydide et les souvenirs de l'agora d'Athènes. Le savant parlementaire ne séparait pas la monarchie des institutions qui s'étaient développées à son ombre; il allait jusqu'à proclamer les heureuses conséquences de la vénalité des charges et de l'hérédité des offices. Il ne comprenait pas la royauté sans une hiérarchie complète qui lui servît de base et dont elle fût elle-même le sommet; mais il voulait que la noblesse cessât d'être une caste pour devenir une institution, qu'elle conquît des pouvoirs politiques au lieu de vains honneurs, qu'elle réclamât des droits au lieu de priviléges; il la voulait d'un accès prompt et facile pour tous ceux que le progrès naturel de la société amenerait à sa tête; il entendait enfin que les familles, au lieu de demeurer marquées d'une sorte de sceau primordial ineffaçable, y entrassent par leur élévation ou en sortissent par leur décadence. Ré-

gulariser, sans le détruire, l'état de choses qu'il avait sous les yeux, en substituant un régime de garanties au régime du bon plaisir, tel fut le grand travail poursuivi par Montesquieu avec le chaleureux concours des gens de lettres, des gens de loi et des gens de finance. Les premiers préparaient la révolution en agitant les intelligences; les seconds profitaient dans la même pensée du droit de l'enregistrement pour exciter les parlements à prendre pied dans la sphère législative; enfin les troisièmes imposaient des conditions chaque jour plus étroites pour prix d'un concours que le désordre financier rendait de plus en plus nécessaire. Le gouffre du déficit s'élargissait en effet chaque année, et lorsque Louis XVI, avec des ressources annuelles de plus en plus insuffisantes, se vit contraint de faire face aux dépenses extraordinaires nécessitées par la guerre d'Amérique, il devint évident pour tout le monde que la crise financière allait ouvrir la crise politique.

Rousseau partait de la démocratie pour arriver à la république; Montesquieu s'appuyait sur la bourgeoisie pour aboutir à la monarchie constitutionnelle. L'un aspirait à propager dans tous les rangs le sentiment de l'égalité, l'autre à faire circuler sous des formes régulières la vie politique dans les classes éclairées de la nation. Le dernier mot du *Contrat social* était nivellement, le dernier mot de l'*Esprit des lois* était liberté. Ces deux hommes ont entr'ouvert deux larges voies parallèles, pour ne pas dire opposées, et la trace de leur action,

non moins diverse que puissante, est demeurée sensible à toutes les phases de la révolution française. Nous la retrouvons encore toute grande ouverte sous nos yeux : le parti socialiste et le parti constitutionnel tiennent en effet par toutes leurs racines à ces deux grandes écoles du dernier siècle, et M. Louis Blanc ne sort pas moins manifestement de l'école de Rousseau que M. Guizot de celle de Montesquieu.

Les économistes avaient partagé avec l'auteur de l'*Esprit des lois* la tâche de préparer l'éducation politique de la classe qui élevait ses prétentions au niveau de sa fortune. Si quelques esprits de cette secte professaient, en matière commerciale, des idées de liberté absolue peu compatibles avec les intérêts de la bourgeoisie productive, les hommes les plus influents de l'école suivirent la tradition de Colbert, et ramenèrent la science du gouvernement à l'art d'augmenter la richesse publique par la protection du travail national et l'augmentation du capital réel.

Le courant des idées comme celui des faits conduisait donc à un changement profond dans toutes les conditions d'une société jusqu'alors presque exclusivement militaire. Le travail et l'industrie se relevaient chaque jour dans l'opinion du discrédit que les institutions faisaient encore peser sur eux. Maintenir la suprématie du rang sur l'intelligence dans un siècle où les rois sollicitaient l'honneur de correspondre avec Voltaire, continuer à professer la suprématie de la carrière des armes sur les professions

libérales, lorsque celles-ci dispensaient d'une manière si éclatante la considération et la fortune, c'était une impossibilité parfaitement comprise du prince égoïste qui régnait sur la société dont il hâtait la corruption par ses exemples, et dont il prédisait la catastrophe avec une sagacité peu commune. Durant la longue vie de Louis XV, l'atmosphère fut comme imprégnée de fluide révolutionnaire. Il faisait explosion dans les salons, où l'esprit fort avait fait alliance avec la galanterie; dans les académies, devenues les foyers de la vaste conspiration ourdie contre toutes les croyances qui gouvernent les hommes; dans les parlements surtout, demeurés les seuls organes de la pensée publique. La magistrature fut le centre et l'instrument le plus actif de l'opposition de la bourgeoisie contre un gouvernement que celle-ci aspirait à partager beaucoup plus qu'à détruire. Aussi le nom des parlements remplit-il la première période de la crise qui s'ouvrit à la mort de Louis XIV, pour se prolonger jusqu'à la convocation de la première assemblée des notables. Ces grandes compagnies jouissaient alors de toute la faveur publique, parce qu'elles se montraient sympathiques à toutes les idées qui germaient dans la nation; on flattait tous leurs préjugés, on allait au-devant de leurs prétentions les moins admissibles. Pour les exciter à prendre en main la cause du pays, on paraissait les considérer comme ses représentants naturels, et l'on s'accordait pour fermer les yeux sur le titre plus qu'équivoque en vertu duquel des agents choisis par la cou-

ronne pour rendre la justice en son nom prétendaient exercer un contrôle sur son pouvoir politique.

Une telle prétention ne comportait pas l'examen; mais ces corps avaient alors une si grande autorité dans l'opinion, que leur concours était réclamé par les intérêts les plus élevés, et leurs décisions partout acceptées comme souveraines. Lorsque s'engagea la lutte relative au testament de Louis XIV, la couronne fut mise en dépôt au greffe, et l'on vit les princes du sang invoquer avec humilité les secours du parlement, qualifié par eux de conseil suprême de la nation, afin d'obtenir un point d'appui contre les légitimés. Le régent, menacé par ceux-ci et par l'Espagne, avait incliné le pouvoir royal sous une juridiction qui disposait d'une force morale dont les difficultés politiques faisaient pour la première fois comprendre toute l'importance. Ces éclatants succès avaient mis le parlement de Paris en goût de s'assurer une puissance à l'extension de laquelle les rivalités de tous les grands corps de l'État semblaient concourir à l'envi. Personne ne prononçait encore le mot d'états généraux. On le trouve jeté comme en passant dans les mémoires de Fénelon, qui contiennent un admirable tableau des misères publiques à la fin du grand règne; il apparaît comme une menace dans un manifeste des coalisés voulant prendre des garanties contre Louis XIV vaincu, et Philippe V le lançait à tout hasard dans une déclaration contre le régent, sans soupçonner le sens qu'il prendrait un jour.

Vers la fin du règne de Louis XV, l'agitation parlementaire prend quelque chose de violent et de convulsif. C'est une lutte quotidienne organisée sur tous les points du royaume entre la couronne et les magistrats; ce ne sont, du côté de la cour, que lits de justice, jussions menaçantes et ordres d'exil; ce ne sont, du côté des compagnies judiciaires, que refus constants, paroles amères et prétentions exorbitantes. La guerre devient plus vive encore sous Louis XVI, qui, après avoir commencé par rappeler les parlements, se trouve, après dix ans de règne, dans la nécessité de leur imposer l'enregistrement des édits même les plus utiles.

III

Il est facile de s'assurer, dans le cours des années qui précèdent immédiatement 89, que l'opposition parlementaire est stimulée par un principe nouveau beaucoup plus énergique que celui qui l'avait inspirée jusqu'alors. C'est que le peuple commence à descendre dans l'arène et à se masser derrière la bourgeoisie, qui seule avait exposé ses griefs et ses prétentions par l'organe des magistrats, par les traités des philosophes et les écrits des économistes. Déjà les clameurs de la place publique se mêlent aux débats des académies; la classe moyenne, engagée dans une lutte que les résistances de la cour rendent incertaine, accepte en pleine sécurité un concours dont elle ne soupçonne pas encore le véritable

caractère, et dont elle croit d'ailleurs rester la maîtresse de régler à son gré les limites et les conditions.

A la fin du dix-huitième siècle, le peuple n'apportait, il est vrai, dans les débats politiques aucune des théories qu'on a produites en son nom de nos jours : on n'avait pas encore érigé à l'état de croyances des systèmes destinés à justifier toutes ses cupidités et à consacrer toutes ses passions ; mais, si les lois fondamentales de l'humanité n'étaient pas alors mises en question, les masses souffraient cruellement dans leur existence matérielle, qu'une série d'années calamiteuses avaient rendue précaire et difficile. Le prix élevé des céréales, les impôts qu'une administration ignorante laissait peser sur les denrées de première nécessité, au risque de tarir la consommation à sa source, les entraves imposées aux travailleurs par les priviléges des maîtrises, faisaient couver au sein des populations de sourdes, mais implacables colères. Ces griefs étaient d'une tout autre nature que ceux de la bourgeoisie, et l'on pouvait prévoir déjà que s'ils se produisaient jamais en même temps, le cri des uns finirait bientôt par étouffer la voix des autres.

Quoi qu'il en soit, ces deux mouvements se développèrent avec une simultanéité qui fut la cause première de nos malheurs. Ils reçurent des circonstances un mot d'ordre commun. La bourgeoisie mécontente et le peuple affamé réclamèrent à grands cris la convocation des états généraux, et cet irrésistible élan eut bientôt triomphé de toutes les résistances.

Quoique les parlements comprissent trop bien que la convocation des représentants de la nation mettrait fin au rôle politique qu'à défaut d'autres organes l'opinion consentait à leur attribuer, ils ne purent s'empêcher de répéter eux-mêmes le formidable cri dans lequel semblaient s'exhaler toutes les douleurs et toutes les espérances d'un grand peuple. Lorsque la France est sous l'empire d'une idée fixe, la puissance de celle-ci devient irrésistible. Aussi l'habileté des hommes qui gouvernent ce pays consiste-t-elle à mesurer d'une vue nette et ferme la véritable portée des mouvements qui l'agitent. Comme l'architecte qui creuse tout d'abord jusqu'à la couche assez solide pour supporter les fondements du nouvel édifice, il faut qu'ils pénètrent du premier coup jusqu'à l'idée qui se dégagera du sein des révolutions, et qu'ils la proclament sans hésiter, au lieu d'user leur popularité dans des combinaisons intermédiaires et stériles. Malheureusement la perception distincte du but à atteindre et le courage d'une résolution décisive manquèrent à tous les ministres auxquels Louis XVI confia successivement le soin de réaliser tout le bien qui était dans son cœur. On les vit lutter pendant plusieurs années pour prévenir, puis après pour retarder la convocation des états généraux, de telle sorte qu'au lieu de faire reporter jusqu'au trône l'initiative d'une mesure inévitable, ils ne parurent céder que devant la banqueroute, devenue imminente.

M. de Calonne avait essayé de donner le change à

l'opinion en réunissant une assemblée de notables qui, choisis par la couronne avec un pouvoir purement consultatif, ne parurent appelés que pour donner une sanction nouvelle à ce régime du bon plaisir, auquel la France souhaitait alors de se soustraire, même au prix d'une révolution. M. de Lamoignon, doué d'une imagination plus féconde et d'une érudition plus malheureuse, conçut la pensée de sa cour plénière, renouvelée des Champs de mai ; et ce ministre résolut le problème de s'aliéner du même coup les parlements, dont il limitait les attributions, et l'opinion publique, à laquelle il refusait la seule satisfaction qu'elle consentît désormais à accepter.

Les hypothèses, souvent dangereuses lorsqu'on en place la réalisation dans l'avenir, le sont encore davantage lorsqu'on s'en sert pour éclairer le passé. Toutefois, j'ai la conviction réfléchie qu'une autre marche, suivie au début de la révolution française, aurait pu imprimer aux événements une direction très-différente de celle qu'ils prirent si malheureusement, et je crois fermement qu'il n'aurait pas été au-dessus de la puissance des hommes d'État de maintenir au mouvement de 89 le caractère d'une réforme modérée dans le sens où l'entendait alors la portion intelligente du tiers état. A la fin du dix-huitième siècle, cette portion de la société arrivait au pouvoir politique par un progrès naturel, et par un droit aussi incontestable que celui qui avait assuré son affranchissement civil à la fin du treizième siècle.

Comme toutes les puissances dont le jour est venu, le tiers fut, au début de la crise, confiant dans sa force et modéré dans ses exigences. Son droit d'ailleurs était si manifeste, qu'avant l'ouverture des funestes débats suscités par la vérification des pouvoirs, débats qu'il aurait été si facile d'éviter, ce droit n'était même contesté par la noblesse dans aucune de ses principales applications. Il importe beaucoup, en effet, et à la vérité historique, et à l'honneur de la nation, de constater que les réclamations du tiers état, dans ce qu'elles avaient de fondamental, ne rencontrèrent aucun repoussement systématique au sein des deux ordres privilégiés.

Pour le nier, il faudrait n'envisager que les violences de la lutte, sans remonter aux dispositions antérieures à cette lutte même et aux circonstances qui la provoquèrent si soudainement. Lorsqu'on dépouille dans un esprit d'impartialité les cahiers dressés dans les bailliages aux premiers mois de 1789 pour servir d'instructions aux députés des trois ordres, on demeure frappé de leur magnifique accord sur les questions principales. Le clergé s'entend sur presque tous les points avec le tiers état ; la noblesse avoue la plupart des grands principes contre lesquels ne protestent timidement, et à mots couverts, que quelques rares députations des provinces. On peut dire, par exemple, que les articles suivants, inscrits aux cahiers des trois ordres, n'étaient l'objet d'aucune contestation.

Dans l'ordre politique, la noblesse et le clergé admet-

taient aussi nettement que le tiers état la reconnaissance de ce dogme vieux comme la monarchie, que la souveraineté, originairement émanée de la nation et déléguée par elle, ne pouvait s'exercer dans sa plénitude que par l'accord de la représentation nationale avec le chef héréditaire de l'État. Les trois ordres proclamaient à l'envi l'urgence de constituer la nation d'après des bases permanentes déterminées par l'assemblée des états généraux, et personne ne contestait à ceux-ci le droit exclusif de contrôler les dépenses et de voter l'impôt. On proclamait avec une entière sincérité la résolution de renoncer à toutes les immunités et priviléges, tant financiers que personnels, qui imprimaient aux terres la qualité des personnes et qui faisaient de la noblesse comme un État dans l'État. La convenance de ce sacrifice est exposée dans tous les cahiers du clergé aussi formellement que dans ceux du tiers ; elle n'est contestée dans aucun des mandats de la noblesse, et le seul débat que pût susciter la rédaction d'un certain nombre de ceux-ci roulait sur la question de savoir si l'on reconnaîtrait à la noblesse le droit de faire spontanément, comme ordre, le sacrifice de ses priviléges pécuniaires, ou si l'on entendait le lui imposer en vertu d'un droit étranger et supérieur au sien. Le plus complet accord se faisait d'ailleurs remarquer pour la suppression immédiate des derniers vestiges du servage, pour l'admissibilité des citoyens de toutes les conditions aux emplois publics, sans autre distinction que leur valeur personnelle.

Dans l'ordre moral, on admettait unanimement les points suivants : liberté de la presse sous le régime de lois purement répressives, éducation des enfants pauvres et abandonnés aux frais de l'État, liberté des cultes pleinement acceptée au point de vue constitutionnel par le clergé lui-même, qui se borne à demander que la religion catholique conserve la qualité de religion de l'État.

Pour l'ordre judiciaire, tous les cahiers réclamaient avec une insistance égale l'unité de législation en matière civile et criminelle, la suppression de toutes les juridictions exceptionnelles et privilégiées, la publicité des débats, la formation d'une jurisprudence commune à tout le royaume, la réforme et la codification des lois de procédure, la refonte et l'adoucissement des lois pénales. Il en était ainsi, dans l'ordre administratif, pour la création d'assemblées provinciales contrôlant la gestion de tous les délégués de l'autorité royale, pour l'unité des poids et mesures, et pour l'étude d'une nouvelle division électorale du royaume d'après la double base de la population et du revenu. Enfin, dans l'ordre économique, on proclamait généralement la liberté de l'industrie, la liberté de circulation, la suppression de toutes les douanes intérieures, le remplacement de la gabelle, des tailles et de la capitation, par un système d'impôt territorial et mobilier établi de manière à ne pas élever le prix des matières premières et à atteindre tous les fruits sans jamais affecter le capital.

Tel fut le résumé des vœux de la France solennelle-

ment consultée. C'était là le fruit mûri par la nature et par les siècles, le résultat combiné du génie historique et du progrès contemporain. Jamais plus vaste ensemble de vues politiques ne sortit d'une enquête nationale, et l'Europe n'a guère trouvé, après soixante années, rien de plus fécond que ces réformes, sorties, au début de nos malheurs, du noble cœur de tout un peuple.

Plusieurs points délicats restaient sans doute à débattre entre le tiers état et les deux anciens ordres privilégiés, et ces points ne pouvaient manquer d'engendrer les plus dangereuses collisions, si la force modératrice de la royauté n'intervenait pas en temps utile pour imposer une transaction nécessaire. Après les concessions spontanément faites et les principes proclamés par les privilégiés, après les sacrifices qu'ils consommèrent plus tard sans hésiter, il demeure démontré que ces difficultés touchaient bien moins aux intérêts qu'aux amours-propres, et que pour les résoudre, il s'agissait plus de ne pas blesser un juste orgueil que de maintenir des avantages matériels dont on était alors si disposé à faire soi-même bon marché. En se rappelant, d'un côté, l'attitude politique du clergé, constamment favorable à la cause populaire depuis l'ouverture de l'assemblée nationale jusqu'au fatal projet de la constitution civile, en se souvenant aussi de l'empressement avec lequel la noblesse fut elle-même, au 4 août 1789, au-devant du sacrifice de ses derniers priviléges, il est impossible de méconnaître la pureté des intentions et l'admirable désintéres-

sement que tous les représentants de la nation française apportèrent aux premiers débats de l'assemblée. Comment de si généreuses pensées aboutirent-elles à de si terribles catastrophes? quelles causes détournèrent soudainement le cours d'une révolution qui s'ouvrait large et facile? comment enfin ce port heureux de l'égalité civile, de la liberté politique et de la monarchie constitutionnelle, où la France semblait toucher à l'ouverture des états généraux, ne s'est-il temporairement ouvert pour elle qu'après vingt-cinq ans de luttes sanglantes et de mutuelles proscriptions? Nous l'expliquerons en faisant remonter à certains hommes et à certains actes une responsabilité qu'on ne saurait être admis à décliner en arguant de son imprévoyance.

Les progrès de l'homme sur cette terre d'épreuves sont toujours achetés par des souffrances, et les nations enfantent aussi dans la douleur. Cette loi mystérieuse, qui a ses racines dans les profondeurs mêmes de notre nature, pesa de tout son poids sur la France au temps de sa transformation politique, et ce fut à travers une voie douloureuse qu'elle s'achemina vers le but qu'elle se croyait déjà si près d'atteindre. Trois intérêts se trouvèrent d'abord en présence : celui de la bourgeoisie, celui de la noblesse et celui de la royauté. L'analyse des causes secondes mises en jeu par la Providence pour son œuvre d'expiation et de justice permet d'imputer une part à peu près égale dans nos malheurs à l'esprit irréligieux de la bourgeoisie, au défaut complet

d'esprit politique chez la noblesse et à l'absence de toute initiative et de toute résolution du côté de la royauté.

IV

Le tiers état avait ses passions natives comme tous les grands corps; on ne saurait donc s'étonner qu'il en ait subi l'influence. Ces passions étaient, en effet, les éléments mêmes de sa vie sociale; et, en suivant à travers l'histoire les développements de la bourgeoisie française, nous les avons vus se résumer en trois points : chaleureux dévouement à la royauté, seul représentant possible du pouvoir administratif centralisé; inimitié incurable contre l'aristocratie de naissance; suspicion constante contre l'influence exercée par le clergé dans l'ordre temporel. Ce fut sur ce dernier sentiment que se greffa, au dix-septième siècle, l'hérésie janséniste; ce fut par lui que le jansénisme descendit fort avant dans les classes moyennes, à l'esprit desquelles il ne convenait pas moins par l'ardeur de sa foi religieuse que par son indépendance en matière politique.

Que ces classes entretinssent contre les classes aristocratiques des antipathies profondes, il n'y avait point à s'en étonner ni à s'en plaindre; qu'elles ouvrissent leur cœur à une doctrine religieuse en rapport avec leurs secrets instincts, il n'y avait encore à cela rien que de naturel. Malheureusement un plus détestable breuvage avait touché les lèvres de la bourgeoisie

et pénétré jusqu'à son cœur. Elle avait bu à longs traits la coupe que Voltaire versait alors à l'Europe, et le rationalisme déclamatoire de Jean-Jacques Rousseau avait à la fois échauffé son cerveau et desséché son cœur. Les fils des rudes ligueurs du seizième siècle étaient devenus sceptiques au dix-huitième, et lorsque les événements les appelèrent sur la scène politique, après une retraite de deux siècles, ils s'y présentèrent l'esprit troublé, le cœur vide de foi, et après avoir tari dans leur propre sein les sources de la charité et de l'amour.

Les classes lettrées croyaient avoir découvert pour l'intelligence un autre flambeau et pour la vie une autre règle que la loi toujours ancienne et toujours nouvelle qui remonte par le passé jusqu'à l'origine des sociétés humaines, et s'associe pour l'avenir à toutes les phases de leurs développements successifs. La bourgeoisie répudiait les croyances de ses ancêtres, le culte du foyer domestique ; et, cessant de comprendre la gloire dont ses pères l'avaient couverte, en triomphant du protestantisme, représenté par l'aristocratie calviniste, elle attendait alors de la raison humaine la solution de tous les problèmes, aussi bien que la satisfaction de toutes ses vanités. Elle s'était faite rationaliste avec Rousseau, impie avec Diderot et cynique avec Voltaire.

La génération qui allait recevoir mission de donner sa forme définitive à l'œuvre des ancêtres lisait *la Pucelle* à la veille d'entrer dans la vie publique. Elle avait appris la politique dans le *Contrat social*, la philosophie

dans l'*Esquisse de l'Histoire du Progrès de l'esprit humain*, et le naturalisme sentimental de Bernardin de Saint-Pierre lui tenait lieu de croyance religieuse. Je ne puis éprouver aucun étonnement de ce que les contemporains de Mirabeau et de Louvet, qui lisaient les romans de l'un et admiraient les orgies de l'autre, qui ne croyaient pas plus à la pudeur qu'à la vérité, aient glissé du premier pas jusqu'au fond de l'abîme, et dépensé à satisfaire de stériles rancunes contre le passé la force qu'il fallait employer tout entière contre la démagogie, seule menace de l'avenir.

La noblesse avait, comme la classe moyenne, ses passions natives, ses préjugés invétérés et ses illusions déplorables. Ni ses traditions, ni ses mœurs, ni ses idées, n'avaient prédisposé l'aristocratie française à la vie publique ; elle ne possédait aucune des qualités qui mettent en mesure d'en conjurer les orages. La noblesse n'avait été au sein de la monarchie qu'une admirable école d'honneur et de courage militaires. Elle avait accepté sans résistance le rôle auquel les rois avaient si longtemps travaillé à la réduire ; lorsqu'elle eût pu devenir un grand pouvoir dans l'État, elle avait consenti à n'être que l'épée de la royauté. Au quinzième siècle, elle s'était laissé décapiter par Louis XI ; au seizième, elle avait fléchi sous le souple génie de Henri IV, après lui avoir frayé les voies du trône ; au dix-septième, elle avait perdu par deux fois, durant la minorité de Louis XIII et celle de Louis XIV, l'occasion d'intervenir

activement dans les affaires de son pays. Lorsqu'elle eût pu exiger des garanties pour la nation et pour elle-même, elle s'était bornée à stipuler des gouvernements et des pensions au profit de ses chefs ; elle s'était enfin montrée, depuis trois siècles, plus dénuée d'esprit politique qu'il n'est possible de le croire et de l'exprimer.

Une éducation faite dans les camps et à Versailles, dans la dissipation de la guerre et des plaisirs, l'avait mal préparée au rôle difficile que les circonstances allaient lui imposer. On pouvait prévoir que sa confiance en elle-même l'empêcherait souvent de voir les périls, et qu'elle aimerait mieux les affronter par son courage que les prévenir par sa prudence ; il fallait enfin peu de perspicacité pour deviner que ses formes blessantes lui feraient perdre presque toujours le profit de ses meilleures intentions. Aussi vit-on bientôt la noblesse, laissée sans direction par la cour, livrer de dangereux combats pour des questions secondaires ou de déplorables futilités, lorsqu'elle abandonnait sans hésitation et sans arrière-pensée les prérogatives les plus fructueuses et les plus utiles. Le grand-maître des cérémonies, à cheval sur l'étiquette comme un procureur sur la procédure, ne contribua pas peu à faire évanouir les patriotiques dispositions que chacun apportait à l'ouverture des états généraux. De plus, si la noblesse ne marchandait pas son sang à la France, elle s'était accoutumée à confondre la patrie avec le monarque, sa personnification vivante ; elle ne s'inquiétait point de

l'opinion publique tant qu'elle était en règle avec la royauté et avec elle-même ; ce fut pour cela qu'après le départ du roi pour Varennes, la noblesse abandonna le sol au moment où il tremblait sous la violence de la tempête, et que l'on vit expirer dans les conciliabules de Coblentz le dernier souffle de l'esprit héroïque qui avait enfanté les croisades.

Les dignitaires de l'ordre du clergé avaient dans une certaine mesure subi l'influence des mêmes idées. Poursuivie en France, depuis le règne des Valois, par les suspicions parlementaires ; conduite, par l'apparition du protestantisme, à réclamer l'appui du bras séculier, l'Église avait consenti à mettre sa démocratique hiérarchie au service de la cour. L'épiscopat était devenu, comme le cordon bleu, un privilége de la naissance, et chez les plus pieux évêques les préjugés du gentilhomme s'unissaient aux vertus de leur état. La vie et le génie, qui en est la splendeur, semblèrent se retirer de l'Église gallicane, après qu'elle eut vendu son droit d'aînesse pour de tristes avantages, et mis sa jeunesse éternelle à l'abri d'un pouvoir vieillissant.

On avait vu le clergé français suivre Louis XIV à l'extrémité de toutes ses entreprises. Lorsque, dans sa jeunesse, ce prince altier menaçait le saint-siége, il n'y avait pas eu un avertissement pour l'arrêter à la limite du schisme ; lorsque, plus tard, Louis traqua ses sujets protestants, imposant sa foi royale de la même autorité qu'il prescrivait la légitimation de ses bâtards, le clergé

gallican avait eu le malheur d'applaudir à ces actes sauvages. La déclaration de 1682 et la révocation de l'édit de Nantes pesaient sur les prélats de cour d'un poids égal. Sous la régence, ceux-ci n'avaient pas résisté, lorsqu'un prince conçut l'insolente pensée de donner l'abbé Dubois pour successeur à Fénelon, et le nouvel archevêque de Cambrai avait trouvé des consécrateurs nombreux et empressés. Sous Louis XV, le clergé s'était tu devant des monstruosités dont l'univers chrétien croyait que la Rome des Césars avait emporté pour jamais le nom et le souvenir. Durant tout le cours du dix-huitième siècle, il s'était montré faible par l'intelligence et par la charité, et avait laissé passer en des mains ennemies le feu sacré de la science, l'un des dons de l'esprit de vérité. La masse de ce clergé était d'ailleurs pleine de foi, et beaucoup moins répréhensible, sous le rapport des mœurs, que le monde n'affectait de le croire et de le dire. Une seule chose lui manquait pour retrouver sa puissance morale, la rupture des liens qui l'enchaînaient à la société politique; mais, du sein de sa miséricordieuse justice, Dieu allait épancher sur lui ce trésor des persécutions où l'Église se retrempe comme l'âme humaine, il allait rendre toute sa force à cette parole des premiers siècles, que le *sang est la semence des chrétiens* [1].

Une bourgeoisie qui méconnaissait le sens chrétien

[1] *Sanguis est semen christianorum.* (Tertull., *Apolog.*)

de l'œuvre d'émancipation préparée pour le monde, un clergé mou et tiède, une noblesse dont l'éducation avait égaré le dévouement et faussé les instincts généreux, tels étaient donc les éléments qui allaient se mêler dans la fournaise ardente où fermentaient tant de passions. Aucune de ces forces ne pouvait évidemment ni se conduire elle-même ni dominer les autres, et une chance unique s'offrait pour la solution régulière de tant de difficultés : c'était que le seul pouvoir alors respecté par les diverses classes de la nation prît, en temps opportun, l'initiative d'une transaction basée sur une idée large et féconde.

Ce rôle avait été celui de la royauté à toutes les époques de notre histoire. Sous sa puissante influence, des populations diverses d'origine, opposées d'intérêts, s'étaient condensées dans une unité incomparable. Après avoir couvé la France sous son aile, la royauté l'avait agrandie par son épée. Louis XIV avait eu le rare bonheur d'arriver pour achever cette œuvre, et de représenter la royauté française au moment où les autres monarchies de l'Europe étaient en pleine décadence. L'Autriche était alors tenue en échec par les armes ottomanes et par les agitations de la Hongrie; l'Allemagne du traité de Westphalie était impuissante, parce qu'elle était divisée; l'Espagne semblait atteinte de la langueur dont allait expirer la triste descendance de Charles-Quint; en Angleterre, régnait une dynastie besoigneuse et menacée, qui attendait de Versailles les subsides que

lui refusaient ses parlements; au nord de l'Europe, la Suède et la Pologne, dévouées à la France ou achetées par son or, venaient compléter cet assujettissement du monde, auquel les circonstances avaient plus concouru que l'action personnelle du monarque. Malheureusement ce jet brillant fut le dernier éclat du flambeau près de s'éteindre. A l'ouverture du dix-huitième siècle, la scène de l'Europe se trouva tout à coup changée, les derniers regards du grand roi purent contempler des transformations sans exemple, et voir la France entrer brusquement à son tour dans cette période de décadence, que les miracles de l'empire n'ont suspendue qu'un moment.

A la Moscovie des faux Démétrius avait succédé la Russie de Pierre Ier et de Catherine II; l'électorat de Brandebourg était devenu le royaume du grand Frédéric, et ce prince, dont nous assistâmes la grandeur naissante, infligeait à nos armes des défaites ignominieuses; la Hongrie insurgée des Tekeli et des Ragotski était devenue l'héroïque armée de Marie-Thérèse d'Autriche; l'Angleterre, ranimée par une révolution, avait appelé à la couronne une famille dans laquelle s'incarnaient toutes les antipathies nationales contre la France; l'Espagne elle-même avait retrouvé, sous Charles III, un reste de grandeur qui rendait notre abaissement plus sensible; bientôt enfin la Pologne, notre plus constante alliée, disparaissait par un grand crime que la France n'avait eu ni assez de pénétration pour prévenir, ni assez de courage pour châtier. Méprisée pour ses scandales au

dedans, pour son impuissance au dehors, chassée de tous les continents, battue sur toutes les mers, la monarchie de Louis XV avait emporté avec elle l'honneur de la nation et l'avenir de la royauté ; elle avait rompu le lien mystérieux qui associait, depuis des siècles, les destinées de l'une et de l'autre. Cette monarchie avait cessé de diriger une société dont le gouvernement n'était désormais, pour elle, qu'un moyen de battre monnaie et de payer de honteux plaisirs. La royauté avait perdu, avec le respect d'elle-même, le sens politique qui avait fait sa force. Confinée dans la corruption et dans l'égoïsme, elle n'avait plus de mission sociale, et, après avoir été l'âme de la France, elle en était devenue le chancre.

Ce fut alors que les vues impénétrables de la Providence élevèrent sur le trône comme sur un Calvaire la victime dont les vertus n'eurent pas la puissance de détourner le cours de tant de fautes accumulées, mais dont le sang n'a sans doute pas coulé en vain pour la France et pour sa race. Louis XVI, qui, par la pureté de sa conscience, la rectitude de son esprit et la solidité de son instruction, aurait été un admirable roi dans un État bien ordonné, était plus incapable qu'aucun prince de prévenir une révolution, en opérant par sa propre initiative une grande transformation politique. Il se méfiait à la fois des autres et de lui-même ; il voyait toujours le côté faible des idées comme des personnes, et moins de lumières lui aurait peut-être laissé plus de courage. Son esprit, en doutant, faisait promptement vaciller son

cœur. Jamais prince ne trouva moins dans ses agents les qualités qui manquaient à lui-même, et il eut vingt ministres sans avoir un conseiller.

On est frappé d'une émotion douloureuse en voyant par quels expédients et quels subterfuges, par quelle succession de projets incohérents ou bizarres les hommes appelés dans ses conseils s'efforcent, soit de prévenir la crise qui s'avance, soit d'en contrarier la direction naturelle. C'est un vieillard infatué, prenant la révolution française pour une fronde, et qui lui oppose des chansons; c'est un prodigue charlatan, qui prend pour retarder la banqueroute la même marche que ces notaires en déconfiture qui donnent une fête à la veille de partir pour Bruxelles; c'est un archevêque qui se croit un Richelieu, parce qu'il porte légèrement le joug de ses devoirs et de son état; c'est un magistrat à l'esprit roide et court, qui se flatte de faire reculer son siècle en lui opposant des mascarades historiques; c'est, en remontant plus haut, Turgot lui-même, grand administrateur et grand penseur assurément, qui pourtant, dans ses actes et dans ses plans, s'arrête au côté purement économique de la réforme, et ne paraît pas comprendre que rien n'est désormais possible, au sein de cette société si profondément troublée, avant d'y avoir gravement modifié les conditions du pouvoir politique.

M. Necker aperçut le premier la portée du mouvement qui commençait. Le successeur de Calonne comprit qu'il s'agissait de changer la constitution de l'État,

et non pas seulement d'équilibrer les recettes avec les dépenses en réformant quelques parties de l'administration. Il vit dès l'abord que la révolution avait une double tendance et marchait à un double but : améliorer la condition matérielle du peuple en assurant sa subsistance, élever la condition morale de la bourgeoisie en lui attribuant une large part au pouvoir politique. Cependant, si M. Necker pénétra avec une sagacité dont témoignent ses écrits toute la portée d'une œuvre à laquelle l'associaient son origine plébéienne, sa fortune laborieusement créée et ses idées empruntées à Delolme et à Montesquieu, il faut reconnaître qu'il ne manqua pas moins de résolution pour la préparer que d'énergie pour la conduire. Prévoyant la tempête sans détourner la foudre, il livra à toutes les chances du hasard les événements que sa popularité comme sa position lui commandaient de faire effort pour diriger, et ses dispositions incertaines et mal concertées ajoutèrent des périls nouveaux et plus redoutables à ceux qui naissaient déjà de la grandeur de la crise. Plus occupé de l'effet de ses mesures sur l'opinion que de la sérieuse pratique du gouvernement, M. Necker tenait sa tâche pour accomplie quand il avait provoqué des résolutions éclatantes et des concessions populaires, s'inquiétant peu d'en suivre l'application et d'en pressentir les conséquences. S'il arracha aux hésitations de la couronne la convocation des états généraux, s'il fit prévaloir le doublement de la représentation en faveur du tiers état, il ne prit aucune dis-

position pour diriger l'action des forces évoquées par lui vers un but déterminé par avance.

V

La convocation immédiate des états généraux avait été rendue nécessaire, à la fin de 1788, par l'état insurrectionnel des principales provinces de la monarchie. Le doublement du tiers était une mesure vivement réclamée par l'opinion, votée d'ailleurs par la seconde assemblée des notables, et qui paraissait en soi fort rationnelle, rien n'étant assurément plus juste que d'accorder à l'ordre qui représentait à lui seul vingt-cinq millions d'hommes une représentation numériquement égale à celle des deux autres ordres réunis. Mais, en conseillant de telles mesures à la couronne, il fallait en prévoir au moins les conséquences les plus prochaines. Or, n'était-il pas évident qu'une fois la bourgeoisie en possession d'un nombre de députés égal à celui des représentants de la noblesse et du clergé, elle exigerait tout d'abord la vérification des pouvoirs en commun, et qu'elle résisterait énergiquement à la mise en pratique de l'ancien système, qui consistait à faire voter les ordres séparément, en reconnaissant à chacun d'eux un droit de *veto* sur les délibérations des deux autres? Consentir à la délibération séparée, c'était, en effet, rendre complétement illusoire pour le tiers état le bénéfice de l'augmentation du nombre de ses députés, puisque, si les ordres avaient

délibéré séparément, il n'y aurait eu nul avantage pour lui à siéger au nombre de cinq cents au lieu du nombre de deux cent cinquante. Si donc la concession faite par la royauté avait une signification sérieuse, elle voulait dire que les membres composant l'assemblée des états généraux délibéraient en commun, et que les votes seraient comptés par tête et point par ordre. Aucune hésitation n'était possible sur ce point, et la royauté, en se montrant irrésolue au début de la crise, laissait croire, ou qu'elle regrettait la concession spontanément faite par elle, ou qu'elle n'avait pas su en mesurer la portée.

Une telle concession, sans doute, avait une immense gravité, car elle rendait impossible aux deux ordres privilégiés de disputer la prépondérance aux députés du tiers état; mais, après s'être enivré des applaudissements qui l'accueillirent, ne pas se sentir assez de résolution pour trancher le nœud du mode de vérification des pouvoirs, de la délibération en commun et du vote par tête, livrer à tous les périls d'une lutte de corps la plus grave des difficultés du temps, c'était donner la mesure de sa faiblesse, et convier des mains plus hardies à s'emparer des rênes qu'on abandonnait si tristement soi-même.

Le mode de vérification des pouvoirs était la plus dangereuse pierre d'achoppement que les états généraux pussent rencontrer à l'entrée de la carrière, et l'irrésistible autorité exercée par le roi sur sa fidèle noblesse devait être résolûment employée pour obtenir de celle-ci

un sacrifice que son honneur lui commandait impérieusement de n'accorder qu'à la volonté du prince lui-même. L'aristocratie française pouvait bien renoncer de son plein gré à des priviléges pécuniaires et à des avantages personnels; mais était-il raisonnable d'espérer que, sans y être conviée par le roi, elle abandonnerait jusqu'au principe de sa propre existence comme ordre? Pouvait-on croire qu'en se soumettant, contrairement aux précédents historiques, à la vérification commune et au vote par tête, elle consentirait à brûler en quelque sorte de sa propre main, à la porte des états généraux, ses lettres de noblesse? Le monarque seul pouvait demander une telle chose à des gentilshommes, au nom des plus chers intérêts de la patrie. Garder une attitude de neutralité, c'était pousser manifestement la noblesse à une résistance commandée par le soin de son honneur et par celui de ses intérêts. Le vote par tête l'annulait complétement dans l'assemblée des états, car le tiers, assuré de n'être jamais en minorité, puisque sa représentation était égale à celle des deux autres ordres réunis, pouvait compter sur une majorité considérable dans toutes les discussions importantes, d'après l'esprit bien connu du clergé inférieur. Celui-ci adhérait, en effet, au tiers état avec une ardeur dont il donna bientôt des preuves, puisque son attitude détermina la réunion. Enfin, la noblesse elle-même comptait parmi ses plus illustres membres un parti chaleureusement dévoué à la cause de la révolution, et qui ne s'en sépara point, même

au plus fort de la tempête. La vérification des pouvoirs en commun, impliquant le vote par tête et la fusion des trois ordres, équivalait donc pour la noblesse à une véritable abdication aux mains du tiers état, certain de demeurer maître de toutes les délibérations.

L'état des esprits et les périls de la chose publique avaient rendu sans doute cette abdication nécessaire, mais elle ne pouvait être honorablement réclamée que par le seul pouvoir auquel l'aristocratie française faisait profession de n'avoir rien à refuser. Cependant les conseillers de Louis XVI n'avaient pas plus d'avis sur cette question que sur la plupart de celles qui s'élevèrent bientôt après. Le discours du roi à l'ouverture des états généraux, son allocution à la séance royale du 23 juin, la diffuse harangue de M. de Barentin, l'exposé de M. Necker non moins vague sur cet article, tout constate que le malheureux prince était, comme son gouvernement, sans idées arrêtées sur le mode à suivre dans les délibérations aussi bien que sur la direction qu'il convenait de leur imprimer. Durant six mortelles semaines, le problème du mode de vérification mit l'assemblée dans une fermentation plus funeste à la monarchie que n'auraient pu l'être les résolutions les plus désastreuses. Loin de faire de sérieux efforts pour terminer cette déplorable crise, le ministère la compliqua par des négociations incohérentes, et les procès-verbaux des conférences tenues chez le garde des sceaux, pour amener entre les ordres une conciliation qui devenait

impossible du moment où la royauté hésitait à l'imposer, prouvent que la résolution ne manquait pas moins que le génie aux magistrats devenus ministres et aux banquiers transformés en hommes d'État.

Si la royauté avait eu la conscience de sa force et celle de sa mission, elle aurait profité de la popularité passagère peut-être, mais certaine, que lui aurait donnée une intervention opportune dans l'affaire de la vérification, pour soumettre à l'assemblée, qui s'ignorait encore elle-même, un projet de constitution. Alors il n'aurait pas été impossible, en satisfaisant à tous les vœux légitimes de la bourgeoisie, de maintenir à la vieille aristocratie française une position à la hauteur de ses services et de ses lumières. Transformer une caste inabordable en un corps politique facilement accessible à toutes les supériorités naturelles, faire rentrer la noblesse dans le droit commun sans renoncer à profiter de son dévouement héréditaire et de ce qu'elle conservait encore d'influence locale, empêcher la chaîne des temps de se rompre pour n'avoir pas un jour à la renouer, telle était la tentative à laquelle son propre intérêt conviait la royauté.

L'établissement de deux chambres, dont la première aurait réuni les personnages les plus éminents des anciens ordres privilégiés et toutes les illustrations nationales, dont la seconde, recrutée par l'élection, aurait laissé à la noblesse la chance d'y balancer souvent l'ascendant de la bourgeoisie, une organisation provinciale

assise sur des bases analogues, organisation qui aurait prévenu le développement d'une centralisation exagérée : c'était là ce qu'il y avait de véritablement pratique dans les idées qui circulaient alors. Mais, au lieu d'ouvrir à la régénération du pays une issue naturelle en abordant les questions par leur côté sérieux et en sacrifiant M. de Brézé pour sauver le roi, on immola sans résistance les grandes choses pour défendre avec opiniâtreté les petites. Bien loin de courir sur les charbons ardents pour ne s'y point brûler, on propagea l'incendie par une attitude vacillante et dilatoire. On opposa des lenteurs à des impatiences, au risque de faire dégénérer celles-ci en implacables colères ; l'on s'entoura d'esprits médiocres, lorsqu'il aurait été facile de s'assurer au début le concours d'hommes puissants et populaires, qui donnaient prise au pouvoir par leurs vices autant que par leurs grandes qualités ; on perdit, en un mot, dans l'opinion publique, l'honneur de la résistance aussi bien que le mérite des concessions, et le gouvernement de l'un des princes les plus justement aimés qu'ait eus la France ne se trouva en mesure d'exercer aucune action sur les partis, lorsque tous invoquaient à l'envi son arbitrage.

Si, au mois de mai 1789, la couronne s'était résolue à limiter elle-même son pouvoir en y associant pour l'avenir deux assemblées délibérantes ; si elle s'était jetée hardiment dans les bras des patriotes éclairés qui ne croyaient pas que la France dût repousser la monarchie

représentative, par la seule raison que l'Angleterre devait à cette forme de gouvernement sa forte et glorieuse liberté; si elle avait pris, pour résoudre les questions fondamentales, toute la peine qu'on prit en son nom pour les empêcher d'aboutir, elle aurait trouvé dans la majorité des trois ordres un appui solide et permanent. Il suffit, pour en rester convaincu, d'étudier les dispositions premières de l'assemblée, avant que l'inquiétude peu fondée, mais générale, sur des projets prêtés à une cour qui malheureusement n'en avait aucun, eût conduit la constituante à se laisser diriger par quelques tribuns et à subir l'influence des grossiers préjugés de la foule. Si un homme politique avait occupé le trône ou s'était rencontré à ses côtés, la France se fût reposée un quart de siècle plus tôt à l'ombre des institutions qu'elle accueillit avec bonheur en 1814, dont la forme survécut à la révolution de 1830, et qu'à la veille de la crise de 1848 tout le monde s'accordait à proclamer les plus conformes à ses besoins et à son génie.

Il n'y aurait même rien de paradoxal à maintenir qu'un établissement constitutionnel, appuyé sur deux chambres, aurait été fondé en 1789 dans des conditions bien moins précaires qu'après la révolution et l'empire. Si quelque chose a nui parmi nous à la pratique des institutions libres, ce sont assurément les souvenirs que nous a légués l'anarchie, et les habitudes d'esprit que nous a laissées le despotisme. Faire passer la France de l'ancien régime à la monarchie constitutionnelle aurait

été moins difficile que d'imposer la royauté des Bourbons au pays qui les avait deux fois proscrits, et de donner des mœurs libérales à la génération qui avait grandi sans autre foi que celle de la force, sans autre culte que celui de la gloire.

Comment la bourgeoisie, pleinement maîtresse à l'origine du mouvement de 89, permit-elle qu'il changeât si promptement de nature entre ses mains? Sous quelles influences le tiers état démantela-t-il pièce à pièce la royauté, qu'il avait mission de conserver puissante, à laquelle la grande majorité de ses membres portait d'ailleurs attachement et respect? Par quels motifs promulgua-t-il des institutions incompatibles avec un gouvernement pondéré comme avec ses propres intérêts? Comment la république sortit-elle enfin d'une crise d'où la France entendait faire sortir la régénération de la monarchie? Ici nos communs malheurs s'expliquent par nos communes fautes, et c'est surtout dans un temps où l'on appelle tous les partis à s'unir, qu'il importe d'étudier l'enchaînement des circonstances par lesquelles chacun d'eux se trouva poussé en dehors de ses propres voies.

Ce qui saisit d'abord dans le cours de la révolution française, c'est l'entraînement apparent exercé par les événements sur les volontés. On n'allègue pas d'autre explication pour les faits, on ne cherche pas d'ordinaire d'autre excuse pour les fautes. Du jour où Louis XVI ouvrit l'assemblée des états généraux, jusqu'à celui où la république fut acclamée après le 10 août, les partis n'ont pas

cessé, dit-on, d'être dominés par une force supérieure à leur force propre, et leurs actes ont été moins souvent l'expression de leurs pensées que de leur situation. Si l'on vit les citoyens auxquels leurs cahiers avaient donné la mission expresse de fonder la liberté sur l'ordre monarchique faire à la royauté une guerre qui devait aboutir à sa ruine, il faut se souvenir qu'un désastreux concours de circonstances leur fit considérer cette royauté comme hostile à la révolution, et comme aspirant à se débarrasser par les armes de la représentation nationale. Si l'assemblée constituante eut des acclamations pour les vainqueurs de la Bastille, et si elle voila la statue de la justice devant de sinistres assassinats, n'est-ce pas parce que la concentration de régiments nombreux autour de son enceinte permit, même aux esprits les plus honnêtes et les moins timides, d'appréhender une tentative de coup d'État? Si, trois mois plus tard, elle se fit conduire à Paris, remorquée par une nouvelle insurrection triomphante, n'est-ce pas parce qu'elle ne se croyait point en sûreté à Versailles, et parce que dans cette atmosphère parfois échauffée par tant de passions, parfois attiédie par tant de faiblesse, de terribles anxiétés pesaient sur les intelligences les plus fermes et les consciences les plus droites? Si les députés du tiers appelèrent le peuple autour de la salle des feuillants, et scellèrent avec les clubs un pacte destiné à leur devenir funeste, ce peuple n'était-il pas un instrument nécessaire pour résister à l'hosti-

lité de la noblesse et du clergé, dont l'une était blessée dans sa foi politique, l'autre dans sa foi religieuse, et dont l'opposition finit bientôt par susciter celle de l'Europe? En rédigeant la constitution de 1791, la bourgeoisie, ajoute-t-on, songea beaucoup moins à consigner ses idées dans la législation qu'à prendre des garanties contre des intentions secrètes et des répugnances qui se manifestaient sous toutes les formes. Lorsque, près d'être chassée de la scène politique par les auxiliaires qu'elle y avait fait monter, elle luttait contre la populace, cette bourgeoisie avait encore la ferme conscience de n'avoir manqué ni à sa cause ni à ses devoirs, car, selon l'éternelle tendance des passions humaines, elle avait dû s'inquiéter beaucoup moins de contenir son adversaire du lendemain que d'assurer son triomphe sur celui de la veille. Ainsi, les partis, engagés dans la lutte et toujours détournés de leur but par les obstacles, traversèrent la tourmente sans parvenir, même un seul jour, à donner la véritable mesure d'eux-mêmes, et la révolution devint un long combat, durant lequel le discernement des moyens et le choix des armes ne manquèrent pas moins aux vainqueurs qu'aux vaincus.

La pression exercée par les événements sur le libre arbitre de l'homme est assurément la loi qui saisit le plus vivement l'intelligence au spectacle des grandes perturbations sociales. Toutefois, elle a effrontément menti à la vérité l'école qui, de nos jours, a cherché

dans le rigoureux enchaînement des effets et des causes la justification de tous les crimes, l'explication presque mathématique d'actes dont l'énergie se serait mesurée à celle des résistances. L'irrésistible cri de la conscience humaine suffirait pour faire évanouir de telles chimères. Rien n'est plus faux d'ailleurs que ce point de vue, parce que rien n'est plus incomplet, et que l'ensemble des phénomènes échappe à qui ne remonte point jusqu'à la loi qui les domine, et dans laquelle se confondent l'irrésistible action de la Providence et l'action spontanée de l'agent responsable. La révolution française est l'un de ces moments où la main de Dieu resplendit plus visiblement dans son œuvre : pour l'économie de ses éternels desseins, les hommes deviennent ou les instruments de sa justice lorsqu'ils versent le sang, ou les instruments de sa miséricorde lorsqu'ils l'étanchent; mais quand on remonte avec quelque sagacité jusqu'à l'origine des mouvements devenus les plus irrésistibles dans leur cours, il est facile de distinguer le moment suprême où ces mouvements ont été provoqués, soit par une faute de conduite qui pouvait être évitée, soit par une mauvaise passion qu'on avait eu pleine liberté de combattre.

Les factions n'arrivent jamais à perdre leur libre arbitre qu'après avoir abusé de leur liberté, semblables en ceci aux hommes qui, lorsqu'ils se sentent le plus irrésistiblement entraînés jusqu'au fond de l'abîme, gardent, en remontant aux jours bénis de l'innocence et de la

jeunesse, un souvenir distinct de l'heure où pour la première fois le pied leur a glissé sur le bord. Si la stérile analyse des faits conduit à mettre en doute la liberté des agents qui les consomment, une plus vaste synthèse rend bientôt son éclatante évidence aux principes générateurs de la moralité humaine.

Rien ne semble d'abord plus irrésistible que la pente qui, de 89 à 93, entraîna la royauté française à sa chute, fit passer la direction du mouvement des classes moyennes aux classes populaires, transforma la monarchie en république, et nécessita la terreur pour triompher de l'Europe. Qui pourrait douter cependant que cette crise n'eût amené des résultats très-différents, si Louis XVI avait joint aux vertus de l'homme privé quelques-unes des qualités du prince, ou si seulement, à la veille d'assembler les états généraux, dont il décida la convocation, M. Necker avait eu un plan de conduite pour le lendemain? Les constitutionnels ne dépassèrent si promptement les bornes où ils entendaient s'arrêter, ils ne furent si vite entraînés par le torrent, que parce qu'au début de leur carrière, lorsqu'ils avaient encore le pouvoir d'être justes, ils commirent l'irréparable faute de couvrir de leur indulgence les premiers excès commis contre leurs adversaires, et parce qu'au lieu de venger résolûment le premier sang versé, ils eurent le malheur de demander si ce sang était pur. Les girondins ne montèrent à leur tour sur l'échafaud du 31 octobre que parce qu'ils avaient eu la criminelle faiblesse de laisser dres-

ser celui du 21 janvier ; et si les montagnards se trouvèrent bientôt contraints d'employer des moyens qui devaient nécessairement entraîner leur propre chute, c'est parce qu'ils avaient systématiquement organisé la terreur pour triompher de leurs adversaires, et se débarrasser de toutes les résistances, au lieu de compter avec elles. Chacun fut donc l'artisan de sa propre chute, et, dans cette longue série d'attentats enchaînés les uns aux autres, il n'est pas une violence qui n'ait été le fruit d'un crime, pas une erreur politique qui n'ait été provoquée par une infraction aux lois du devoir et de la justice.

CHAPITRE III

Les idées de 89, les institutions de 91 et le parti constitutionnel.

I

S'il est un fait placé en dehors de toute contestation pour les esprits sincères, c'est la cordiale disposition de Louis XVI à sanctionner toutes les réformes qui limitaient sa puissance; c'est l'ardente sympathie avec laquelle l'ordre du clergé concourut d'abord à la transformation de la société française; c'est enfin la disposition des membres de la noblesse, à l'ouverture des états généraux, à recevoir, les uns avec enthousiasme, les autres avec résignation, mais tous avec une soumission égale, ce qui sortirait des délibérations de l'assemblée, sous la seule réserve de la sanction royale, formellement exigée par l'universalité des mandats. S'il est un autre fait empreint de tous les caractères de la certitude historique, c'est l'injonction adressée par le pays à tous ses mandataires de conserver au gouvernement sa forme monarchique, et la sincère disposition qu'entretenait la

presque totalité des membres du tiers état d'accomplir sur ce point la volonté nationale, en parfait accord d'ailleurs avec leurs sentiments personnels.

Par quel enchaînement d'événements et de fautes le roi, salué avec transport, en juillet 1789, du titre de restaurateur de la liberté française, devint-il, trois mois après, le prisonnier d'un peuple appelé par lui-même à l'exercice de droits méconnus depuis des siècles, et l'esclave d'une majorité qui, travaillant à le dépouiller de ses prérogatives les plus nécessaires, continuait néanmoins à professer pour sa personne un attachement non simulé? Comment Louis XVI se trouva-t-il conduit, en 1791, à fuir d'un pays où le chef nominal du pouvoir exécutif conservait moins de liberté que le dernier de ses sujets? Pourquoi le clergé, qui, en se réunissant aux communes, avait mis celles-ci en mesure de prendre et de conserver le titre d'assemblée nationale, se vit-il, une année plus tard, dépouillé de ses biens et soumis à des lois qui ne lui laissaient pas d'alternative entre l'apostasie et l'exil? Comment expliquer enfin que la bourgeoisie, enthousiaste de la constitution de 91, et qui n'avait que des paroles de dédain pour les rares républicains épars sur les bancs de la constituante, ait pu, en pleine possession d'une loi électorale qui assurait sa suprématie, élire l'assemblée qui, en moins d'une année, s'abîma dans le sang de septembre? D'où vient que, durant le cours de ce grand drame, les résultats ont été si constamment contraires aux intentions?

Tel est le problème que je voudrais à mon tour contribuer à éclaircir.

En ne tranchant point au début la question décisive de la vérification en commun et du vote par tête, les ministres de Louis XVI et M. Necker en particulier avaient ouvert une crise dont il était trop facile de pressentir la portée. Laisser fermenter une assemblée formée d'éléments si divers dans une inaction prolongée, entre les excitations de Paris et les influences de Versailles, ne pas même essayer d'imprimer une direction à ses travaux, c'était ouvrir à toutes les passions et à toutes les intrigues la brûlante arène d'où le pouvoir se retirait; c'était surtout s'exposer au péril d'étouffer les velléités si nouvelles encore de l'esprit public sous les vieilles inspirations de l'esprit de caste. La noblesse, disposée à s'incliner devant la volonté du roi, refusa de s'immoler elle-même sur les injonctions du tiers état. Ainsi engagée, dès l'ouverture des états généraux, dans une lutte de prérogatives et d'amour-propre avec la bourgeoisie, elle disputa le lendemain avec hauteur ce que la veille encore elle était disposée à concéder avec empressement. Cette aristocratie militaire, qui avait été enseignée à ne jamais résister à ses princes et à ne jamais céder à ses ennemis, qui s'inclinait sous le commandement et se redressait sous la menace, éprouva la tentation de se défendre par les moyens dont elle avait coutume d'user chaque fois que son honneur lui paraissait compromis.

Contrainte de céder à la sommation des communes, à laquelle le concours de la majorité du clergé était venu prêter une force irrésistible; blessée d'avoir entendu, à la séance solennelle du 23 juin, le roi adresser à l'assemblée des injonctions méprisées; plus irritée encore de voir la royauté tenter vainement d'obtenir l'exécution de ses ordres, en faisant pénétrer une escouade de tapissiers dans une salle qu'elle n'osait faire évacuer par une compagnie de ses gardes, la noblesse conseilla l'appel à Versailles d'une force assez imposante pour rendre à la monarchie le prestige qu'elle avait perdu, et pour contenir les passions populaires qui se déchaînaient autour de l'assemblée. Un petit nombre alla plus loin dans ses espérances et dans ses rêves, et crut à la possibilité de dissoudre par la force la représentation nationale.

C'était là la plus folle des illusions, et l'état de la France protestait contre elle. Dans les plus grandes provinces, l'ancien régime n'existait déjà plus; l'insurrection l'avait renversé même avant que l'assemblée fût constituée. Toute tentative pour dissoudre cette assemblée, à laquelle se rattachaient alors toutes les espérances, aurait été le signal d'une anarchie dont les gentilshommes n'eussent pas été les seules, mais dont ils fussent devenus à coup sûr les premières victimes. Aucune puissance humaine n'aurait pu renverser cette représentation de vingt-cinq millions d'hommes, et pour croire le contraire, il fallait vivre dans une atmosphère

d'ignorance et de vertige. Les plus irrécusables documents constatent que Louis XVI ne conçut pas une telle pensée ; ils établissent même que cette pensée-là ne fut jamais arrêtée d'une manière vraiment sérieuse dans l'esprit des conseillers intimes qui, groupés autour de certains membres de la famille royale, caressaient de vagues projets de contre-révolution. Aujourd'hui que tous les témoignages se sont produits, et qu'aucun portefeuille n'a gardé ses secrets, on peut affirmer qu'il n'existait à Versailles, aux premiers jours du mois de juillet 1789, aucun projet arrêté pour disperser par la force l'assemblée nationale, ou même pour la transférer dans une autre ville du royaume sans son assentiment. Cependant, quoiqu'un tel projet n'existât point, la maladresse de la cour et l'imprudence de ses démarches l'avaient rendu vraisemblable ; les mesures prises à Versailles éveillaient tous les soupçons et suscitaient toutes les colères. Ni le maréchal de Broglie, ni le prince de Lambesc, ni M. de Besenval n'avaient reçu sans doute l'ordre d'enlever les députés patriotes et de massacrer les Parisiens, comme l'affirmaient les motionnaires du Palais-Royal ; mais la menaçante attitude des chefs militaires laissait croire à des projets dont le secret échappait à tous.

Une agglomération de troupes, trop faible pour permettre de rien entreprendre de décisif, trop nombreuse pour pouvoir être naturellement expliquée, venait ajouter aux dangers de l'hésitation les périls plus

graves encore d'une provocation téméraire. En chassant M. Necker, auquel on retirait le pouvoir dont il s'était montré inhabile à faire usage, le gouvernement semblait d'ailleurs revenir sur toutes les concessions faites jusqu'alors; en appelant tout à coup dans ses conseils des ministres nouveaux, dont l'impopularité le disputait à l'impuissance, il paraissait annoncer des résolutions désespérées; l'on eût dit qu'il mettait tous ses soins à justifier les attaques des factions, lorsqu'il n'en prenait aucun pour leur résister efficacement.

Il était naturel que les députés des communes s'alarmassent de dispositions militaires et de résolutions politiques qui laissaient planer sur l'assemblée des menaces et des périls. L'histoire ne saurait donc ni blâmer leurs instances réitérées pour obtenir l'éloignement des troupes qu'on disait s'avancer sur Versailles, ni s'étonner des formidables appels adressés au dehors pour prévenir le coup dont la représentation nationale paraissait alors menacée. En opposant les forces du peuple à celles de l'armée, en cherchant dans des passions furieuses un abri contre des projets, sinon réels, du moins vraisemblables, on entamait sans doute une dangereuse partie, mais il faudrait méconnaître la nature humaine pour s'étonner qu'une telle tentative ait été faite. Lorsque l'ardente parole de Mirabeau eut mis le feu aux canons sous lesquels allaient tomber les murs de la Bastille, la cour put s'imputer trop justement la

responsabilité de l'insurrection que son attitude avait provoquée.

Si les députés des communes s'étaient bornés à accueillir les événements du 14 juillet comme la délivrance d'un grand péril, comme un gage d'indépendance pour leurs personnes et pour leurs travaux ; si même, en présence des horribles scènes qui signalèrent ces sanglantes journées, ils avaient fait taire pour un jour la voix de l'humanité devant celle de la politique, il n'y aurait peut-être pas trop à s'étonner d'une telle conduite, quelque blâmable qu'elle fût d'ailleurs. Assurer sa propre conservation est la première pensée de toute assemblée délibérante, et l'on doit reconnaître que, jusqu'au 14 juillet, l'assemblée constituante avait lieu de se croire en présence de dangers qu'un instinct impérieux lui commandait d'écarter.

Qu'elle ait donc accueilli avec bonheur une victoire qui assurait la sienne, qu'elle ait applaudi à la chute de la Bastille sous les efforts du peuple, à la défection des gardes françaises, à la formation d'une garde bourgeoise qui lui créait une armée, cela se comprend fort bien, car au lendemain de cette crise, l'assemblée fut le seul pouvoir debout sur la surface du royaume. L'ancien régime était tombé tout entier avec son plus sombre symbole ; la défection des gardes françaises, l'armement des faubourgs et la création d'une garde nationale avaient rendu pour l'avenir toute tentative contre-révolutionnaire visiblement impossible. A la facilité même de la

victoire, au peu d'efforts qu'elle avait coûtés, on avait pu juger la faiblesse des adversaires de la révolution, et apprécier les chances d'une lutte dont l'esprit démocratique de plus en plus développé dans l'armée écartait désormais jusqu'à la pensée.

L'on vit se reproduire, sur presque tous les points du royaume, l'exemple terrible donné par la capitale aux provinces. Cette journée décisive avait paralysé ou détruit toutes les forces de l'ancien gouvernement; la propagande était maîtresse des régiments, et la flotte suivit bientôt l'armée dans son indiscipline et sa désorganisation. La plupart des tribunaux se fermèrent, et les parlements, comprenant enfin que l'orage allait les emporter dans son cours, se drapèrent dans leurs toges vénérées, non pour résister, mais pour mourir. La révolution apparut alors comme quelque chose de si invincible, que la résistance ne s'organisa nulle part et ne fut essayée par personne. Les mécontents quittèrent la cour et le royaume pour mettre leur tête à couvert, et point du tout pour s'armer. Ce fut beaucoup plus tard, et par de nouveaux motifs dont nous rechercherons à qui imputer la responsabilité, que l'émigration conçut des projets agressifs et devint un système politique, d'une mesure de sûreté toute personnelle qu'elle avait été d'abord.

Louis XVI se laissait aller au courant qui emportait la monarchie en ménageant encore sa personne; son hésitation naturelle le détournait d'engager même une

résistance légale contre des idées politiques dont son sens droit lui montrait l'inanité, mais qu'il savait puissantes dans la nation. Ni les derniers mois de 1789, ni le cours entier de l'année 1790 ne virent se former, soit au dedans, soit au dehors, un concert quelque peu sérieux entre les adversaires du régime nouveau. Les décrets les plus hardis de l'assemblée, ceux qui bouleversaient les fortunes en supprimant toutes les redevances féodales, les lois qui transformaient la société de fond en comble et portaient à la vanité les coups les plus sensibles en supprimant les titres, les armoiries, les décorations, en arrachant jusqu'à leurs noms aux familles qui les portaient depuis des siècles, toutes ces mesures, qui renversaient en trois mois une société vieille de mille ans, rencontrèrent partout l'obéissance. L'assemblée souveraine, biffant l'histoire tout entière, put substituer tout à coup des tribunaux électifs et temporaires à ces parlements antiques entourés du respect des générations, et auxquels se rattachaient les intérêts de familles innombrables; elle osa, dans l'enivrement de sa confiance et de sa force, mettre à néant les provinces, comme elle avait transformé les familles, substituant un échiquier territorial aux divisions antiques consacrées par tous les souvenirs, et pas une de ces tentatives inouïes dans l'histoire ne donna lieu à un conflit, ne souleva une résistance. A peine quelques cours souveraines consignèrent-elles sur leurs registres de timides remontrances, bientôt lacérées sur les injonctions de l'assemblée. La

révolution roulait comme la foudre sous la main de Dieu, sans rencontrer devant elle aucun obstacle; pendant plus d'une année, ses ennemis semblèrent rentrés sous terre, et elle n'eut à se défendre que contre elle-même.

II

L'œuvre des constituants embrassa la totalité des intérêts dans l'ordre privé comme dans l'ordre public, et ne bouleversa pas la famille moins profondément que la société. L'assemblée traça des règles minutieuses pour la procédure et pour les intérêts les plus obscurs, en même temps qu'elle dicta ses aphorismes sur les droits de l'homme et les destinées des nations. Ce prodigieux labeur se divise en deux parties non moins distinctes par leur nature que par le sort qui leur était réservé : l'une, en effet, était appelée à disparaître en laissant à peine une page dans la mobile histoire des institutions politiques; l'autre allait prolonger jusqu'à nous, en l'étendant sur l'Europe entière, une influence universellement acceptée ou subie comme irrésistible. Stérile dans toutes ses combinaisons constitutionnelles, l'assemblée constituante aboutit aux résultats les plus pratiques en administration et en matière civile. Jamais contraste plus éclatant ne se produisit entre les travaux durables et les conceptions éphémères. C'est qu'en matière politique, les constituants s'inspiraient de théories empruntées aux livres contemporains et aux

conceptions d'une creuse métaphysique, tandis qu'en matière civile, ils ne procédèrent jamais qu'avec réserve et par une transaction méthodique entre les principes et les faits, entre le passé et le présent. L'assemblée constituante, en effet, malgré un entraînement général alors vers les doctrines absolues, entraînement qu'elle subit si souvent elle-même, ne se départit jamais en matière de droit privé d'un respect profond pour la tradition et pour la législation antérieure. Son plus grand titre aux yeux de la postérité sera d'avoir combiné, dans la plupart des questions non politiques, l'originalité née du principe de la révolution avec le vieux droit coutumier interprété et tempéré par l'esprit du droit romain. Le côté pratique et permanent de ses travaux, l'esprit judicieux et tempéré qui les inspira ont été mis dans tout leur jour par l'ouvrage récent d'un habile jurisconsulte [1]. En reproduisant dans ses traits principaux le tableau qu'il a tracé, je montrerai ce qu'il y avait de puissance effective dans la révolution et de durée dans ses œuvres, lorsqu'elle s'inspirait d'une pensée vivante et nationale au lieu d'appliquer les utopies du *Contrat social.*

L'action de la constituante dans l'ordre civil doit être envisagée successivement dans ses rapports avec les personnes, avec les propriétés, avec la famille.

Le but de l'assemblée, dans ses nombreux décrets sur

[1] *Histoire des principes, des institutions et des lois pendant la révolution française*, par M. F. Laferrière.

la condition des personnes, fut d'établir entre celles-ci la plus parfaite égalité, non pas en attribuant à tous les mêmes avantages, ce qui est le propre des sectes socialistes, mais en leur assurant les mêmes moyens pour maintenir et développer ceux que la Providence leur a départis. Par une première application de cette pensée, elle fonda l'unité des juridictions, et supprima du même coup les servitudes et les priviléges établis à titre personnel. Personne ne put dorénavant se prévaloir de droits particuliers pour se soustraire à l'action des pouvoirs publics, et l'on ne put pas davanvantage se prévaloir contre personne des droits féodaux ou régaliens qui, en 1789, limitaient encore en plusieurs points la liberté naturelle.

L'assemblée fit une distinction fondamentale et très-sensée entre les droits divers dérivés de la féodalité. Celle-ci fut divisée en deux époques historiques : l'époque où le servage formait l'état général de quiconque n'était ni noble ni clerc, et celle qui succéda à l'émancipation des serfs et à l'affranchissement des communes. On considéra les droits issus de la première période comme constituant ou représentant la *servitude personnelle*, et on les abolit sans indemnité. Mais dans la seconde période, durant laquelle la féodalité avait contracté avec des hommes libres ou affranchis, elle avait fait des concessions de fonds à titre de fiefs ou de censives pour se créer des vassaux et des censitaires, le législateur distingua dans ces nombreux contrats les

devoirs personnels des devoirs réels : il abolit les premiers, parce qu'ils touchaient à la liberté de la personne ; il conserva les seconds, en les envisageant comme droits fonciers formant le prix de la propriété concédée.

« Les législateurs de 89, dit M. Laferrière, ont reconnu dans la féodalité deux caractères distincts : la féodalité *dominante* et la féodalité *contractante*. A la féodalité absolue ou dominante ils arrachent tous les signes, tous les droits de servitude qu'elle avait imposés aux personnes et aux lieux ; à la féodalité contractante, et entraînée dans la voie des concessions territoriales, ils tiennent compte de ces deux grands titres de concession noble et roturière : le contrat d'inféodation et le contrat d'accensement ou de bail à cens. Tout le système antiféodal de l'assemblée nationale est placé sous ce double point de vue. »

L'application de ce principe fit disparaître la mainmorte, soit qu'à titre de personnelle elle portât sur la personne même de l'assujetti, soit qu'elle fût réelle et qu'elle portât sur certaines terres serviles, dont il fallait abandonner la possession pour pouvoir déposer la servitude. Le mainmortable était soumis à des services de corvées et de tailles seigneuriales qui affectaient sa propriété, et à des prohibitions de donations entre vifs et testamentaires qui n'affectaient pas moins gravement sa capacité civile. La mainmorte sous forme personnelle, réelle ou mixte, existait encore en 1789 dans dix

coutumes du royaume, et particulièrement en Bourgogne, dans le Bourbonnais et le Nivernais. Mais si la mainmorte ne survivait légalement alors que dans ces provinces, les droits dérivant de la servitude ou qui la représentaient étaient bien plus généralement répandus. Parmi ceux-ci, la taille seigneuriale, le droit de fouage et de monnayage, les droits de péage et de pulvérage, soit qu'ils s'exerçassent encore, soit qu'ils eussent été remplacés par des redevances, représentaient tous, ou dans leur origine ou dans leur transformation, des servitudes personnelles. Il en était de même des banalités et des corvées, qui portaient sur la personne elle-même et restreignaient l'usage de la liberté naturelle dans tous les actes de la vie usuelle. Toutefois, les corvées imposées sur le fonds furent seules déclarées rachetables, conformément à l'équitable distinction faite entre les deux périodes de l'époque féodale.

En effaçant les traces de la servitude personnelle, la constituante dut effacer aussi des contrats émanés de la féodalité tout ce qui établissait des rapports de dépendance et d'inégalité dans la condition des hommes libres.

« Vassal et seigneur, dit le même écrivain, voyant disparaître leur qualité respective, il n'y avait plus foi et hommage, aveux et dénombrement; de même du censitaire au seigneur il n'y avait plus obligation personnelle de déclarations à terrier. Tout ce qui dépassait la simple qualité de créancier et de débiteur, de ven-

deur et d'acquéreur, tomba devant l'égalité de la loi nouvelle. »

Le privilége féodal accompagnait et distinguait les hommes jusqu'au sein de l'expiation du crime. La loi égalisa les coupables sous le niveau du châtiment. A côté de l'égalité des peines, l'assemblée mit le dogme moral que les *fautes sont personnelles* et que l'expiation doit l'être : dogme chrétien, contraire à l'esprit germanique et féodal, qui du crime et des querelles d'un homme faisait le crime ou la querelle de toute sa famille. La flétrissure légale qui était imprimée à la famille du condamné, l'incapacité qui interdisait aux parents l'entrée de certaines professions, furent effacées; elles étaient dans la loi pénale une tradition de la solidarité barbare. La confiscation des biens, qui était aussi une peine contre la famille, fut abolie.

Sous l'inspiration de la même pensée, le droit d'aubaine et de détraction disparut; mais l'assemblée contraignit l'étranger à se conformer pour la disposition de ses biens aux lois territoriales, et elle régla, avec une sagesse qui n'a pas été dépassée, les conditions auxquelles celui-ci serait assimilé au Français et jouirait de la plénitude des droits civils.

Elle n'aborda pas, du moins par ses décrets, la brûlante question relative aux esclaves coloniaux, et, les maintenant par son silence même dans leur situation antérieure, elle se borna à donner une nouvelle sanction à la vieille maxime déjà consacrée : tout individu

est libre aussitôt qu'il est entré en France. Enfin, dans la partie de la législation relative à l'état des personnes, la constituante sut allier toute l'énergie de ses croyances avec un remarquable discernement.

Le même esprit présida aux lois nouvelles destinées à régir la propriété. Conséquente avec les principes généraux posés par elle, l'assemblée constituante abolit immédiatement tous les droits issus de la féodalité dominante envisagée en dehors des contrats : tels étaient les droits de chasse et de garenne ouverte, de fuie et colombier, de *préage* et *ravage* sur les prés, de parcours et pâturage avant la première coupe ; mais on respecta tous les droits qui n'avaient rien de servile en eux-mêmes, quelle qu'en fût d'ailleurs l'origine. On maintint, en les considérant comme expression d'une convention libre, les droits de cens et de *lods* et ventes qui pouvaient grever l'héritage en main morte, et le respect de l'assemblée pour les *droits utiles* créés par la féodalité contractante alla même si loin, que si une conversion primitive en mainmorte avait été convertie en censive, le vice originaire n'était pas imputé au second titre. Par une fiction bienveillante de la loi, la prestation ou redevance stipulée dans celui-ci ne fut pas considérée comme représentative de l'ancienne convention fondée sur un servage personnel.

Les fiefs et censives ne furent plus que des biens allodiaux soumis aux lois communes de la propriété foncière; celle-ci reprit l'indépendance antérieure à

l'époque féodale, et le libre principe des lois romaines devint le droit commun de la France. L'assemblée n'en maintint pas moins aux contrats seigneuriaux tous les profits pécuniaires et les prestations en fruits qui s'y trouvaient stipulées, et le changement s'opéra dans la nature des biens et des droits sans affecter les intérêts pécuniaires existant entre l'ancien seigneur et l'ancien vassal, intérêts créés sous la sanction de la législation antérieure. « L'objet des décrets du 4 août, dit le rapport de Merlin, a été d'adoucir le sort des censitaires; mais on ne doit pas à l'amélioration de leur sort le sacrifice des principes de la justice et de l'équité. » Le principe du rachat facultatif prévalut donc sur celui de la spoliation pour toutes les ventes seigneuriales, comme avait déjà prévalu, pour toutes les charges de magistrature achetées et transmissibles, le principe d'une indemnité pécuniaire à payer par l'État lui-même. Si le développement de la crise révolutionnaire fit bientôt perdre aux anciens propriétaires d'offices le bénéfice de cette indemnité, l'honneur d'en avoir reconnu la justice reste à l'assemblée qui la proclama dès le début de sa carrière, au milieu des plus grands embarras financiers et presque sous l'imminence de la banqueroute.

Une transformation analogue à celle qui avait prévalu pour la propriété foncière s'opéra, dans la même mesure et avec les mêmes ménagements, dans l'ordre de la propriété mobilière, qui se divise en deux branches : la propriété des capitaux et celle du travail.

Avant la révolution française, la propriété des capitaux était étroitement limitée dans son action : l'emploi productif de l'argent en nature n'était en effet permis qu'à titre perpétuel et par constitution de rente. Le décret du 3 octobre 1789 rendit à l'usage du numéraire son entière liberté, et le prêt temporaire avec intérêt fut pour la première fois légalement consacré.

La propriété créée par le travail se présentait sous divers aspects : dans la sphère de l'industrie, elle était régie par les lois des maîtrises et des jurandes ; dans la sphère du commerce intérieur, elle était dominée par le régime des communautés ; dans celle du commerce extérieur, par celui de la concession ; enfin le travail intellectuel proprement dit était placé sous la loi des censures et des priviléges royaux. Tous ces obstacles disparurent, et la propriété issue du travail personnel fut constituée dans sa plénitude et dans son indépendance en face de la propriété formée par l'héritage. L'assemblée nationale réalisa en une heure ce qu'avait vainement tenté Turgot durant le cours de sa vie. Dans le titre préliminaire de la constitution, elle déclara que « les brevets et lettres de maîtrise, les droits perçus pour la réception des maîtrises et jurandes, et tous les priviléges de profession, étaient supprimés ; » mais, à côté de la suppression des maîtrises et jurandes, elle plaça, suivant sa constante jurisprudence, le principe d'indem-

nité en faveur de ceux qui avaient acheté leurs maîtrises.

L'émancipation du travail amena, comme conséquence immédiate, une participation proportionnelle de la propriété créée par lui aux charges de droit commun. L'impôt des patentes fut décrété; il vint compléter le grand système destiné à saisir, par ses deux branches principales, toutes les facultés imposables. Les innombrables impôts qui frappaient la terre ou les personnes furent remplacés par une contribution directe, divisée en foncière et en mobilière, pour correspondre à la division de la propriété en immeubles et en capitaux mobiliers. Le cadastre, décrété par l'assemblée en août 1791, devint, pour l'avenir, la base de la répartition territoriale; le loyer d'habitation fut pris comme l'étalon le plus constant de la propriété non apparente; et la patente, échelonnée selon les produits probables du labeur, représenta la participation libre des industriels de tous les ordres à ce concours des citoyens aux charges publiques, concours tout spontané, dont la constituante entendit faire consacrer la pensée jusque dans le langage usuel, en substituant le terme de *contribution* à celui d'*impôt*.

Le savant historien des institutions de 89 nous montre cette assemblée appliquant à l'organisation civile de la famille les principes qu'elle avait fait prévaloir en ce qui concernait les terres et les personnes. La famille cessa d'être une institution politique, et l'égalité fondée

sur les instincts naturels du chef de la communauté domestique ne fut plus contrariée par les convenances et les interdictions sociales. Le droit de masculinité et le droit d'aînesse, issus des traditions germaniques et des nécessités de défense imposées par une organisation toute militaire, survivaient dans des conditions sociales toutes différentes. L'exclusion des filles s'était conservée dans plusieurs coutumes, le droit d'aînesse régnait dans toutes, et la distinction générale des biens nobles et des biens roturiers fondait la grande distinction des successions nobles et roturières. « L'esprit d'aristocratie foncière était descendu des familles nobles au sein des familles bourgeoises. On avait distingué entre les héritiers des *propres* et les héritiers des *acquêts;* les successions des propres avaient imité, en plusieurs cas, les successions des fiefs. Des *réserves coutumières* s'exerçaient sur les biens propres et soumettaient la loi d'hérédité à l'influence dominante de la terre. La qualité des biens l'emportait sur la parenté des personnes. En ligne collatérale, ce n'était pas la constitution de la famille par les liens du sang qui déterminait la successibilité, c'était la constitution foncière; les biens remontaient vers le fait primitif de la possession et suivaient la ligne de leur origine. L'esprit nouveau devait anéantir tout le système des coutumes sur les successions, et l'assemblée constituante le sapa dans ses fondements par la puissance d'un principe, *l'égalité des partages.* »

Les décrets de la nuit du 4 août avaient déjà frappé

d'une atteinte mortelle le droit d'aînesse et celui de masculinité. Le 8 avril 1791, l'assemblée promulgua l'ensemble des principes qui président aujourd'hui à notre législation civile. Les héritiers au même degré furent appelés à succéder par égales portions dans chaque souche, pour le cas où la représentation est admise. Celle-ci fut établie à l'infini en ligne directe ascendante. On supprima le droit de dévolution, qui mettait l'inégalité entre les enfants de différents lits, et la loi effaça toutes les exclusions prononcées contre les filles et leurs descendants. Cependant l'équité dont il avait été donné tant de preuves dans les questions territoriales prévalut aussi dans cette matière, et le respect dû aux conventions matrimoniales fut plus fort que l'esprit d'égalité. Les personnes mariées ou veuves avec des enfants furent admises à réclamer le bénéfice des anciennes règles dans les successions à échoir, et aucun effet rétroactif n'infirma les conventions et les institutions contractuelles passées sous l'empire des lois anciennes.

Il ne suffisait pas à la loi de régler l'ordre successorial d'après l'ordre présumé des affections naturelles : il restait à résoudre une question qui avait partagé tous les législateurs et provoqué les solutions les plus contraires, et celle-ci jeta l'assemblée dans de longues et sérieuses perplexités. L'homme, par un acte suprême de sa volonté, pouvait-il suppléer à la loi et s'élever au-dessus d'elle? Être faible et si vite oublié, avait-il le droit de s'emparer de l'avenir et d'en disposer

à son gré, lorsqu'il aurait déjà payé sa dette à la mort? Le droit de tester serait-il reconnu par la législation nouvelle, et dans quelle mesure le serait-il?

Dans la France féodale, les testaments étaient, sinon interdits, du moins très-limités dans leurs effets. La plupart des coutumes avaient mis les biens d'origine patrimoniale en dehors de la disponibilité testamentaire, et l'aîné de la race, à raison même de la suprématie attachée à ce titre, possédait un droit indépendant de la volonté paternelle et supérieur à celle-ci. Il en devait être ainsi dans un ordre social où les terres dominaient les personnes, et où l'individu n'existait que par la famille. La société romaine reposait sur un principe tout opposé. Les terres, très-mobiles dans leur transmission, n'y étaient aucunement liées à la constitution politique de la famille. Le chef de celle-ci, à raison du sacerdoce domestique qui lui était conféré, était revêtu du double droit de disposer de tous ses biens par testament et d'étendre par l'adoption les limites mêmes de la famille. Jamais la volonté humaine ne s'était exercée au delà des limites du temps avec une plus haute indépendance. On sait que ces deux doctrines se partageaient la France avant la révolution, et que le droit de tester, inconnu dans les pays coutumiers, était usuel dans les provinces de droit écrit. La tendance qui dominait la constituante devait assurément rendre cette assemblée favorable à l'introduction du principe romain et du droit testamentaire; ce droit était, en effet, la plus éclatante expression

de la liberté, et comme une dernière protestation contre cette suprématie historique de la terre et de la race, dont elle s'efforçait d'anéantir les derniers vestiges. Toutefois les scrupules des constituants en matière de droit civil étaient tels, et les traditions coutumières exerçaient encore sur eux une telle autorité, qu'ils n'osèrent pas trancher la question du droit de tester. Par une méfiance d'eux-mêmes qui contraste étrangement avec leur fougueux orgueil en matière politique, ils renvoyèrent la loi sur les testaments et sur la quotité disponible après l'achèvement de la constitution et de la législation criminelle, se bornant, par un décret du 5 septembre 1791, à déclarer *non écrite* toute clause impérative ou prohibitive qui serait contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui porterait atteinte à la liberté du donataire, de l'héritier, du légataire.

L'assemblée, qui, pour accomplir ses expériences politiques, ne reculait ni devant la ruine ni devant le sang versé, se montrait donc réservée et parfois timide, sitôt qu'elle rencontrait en face d'elle le droit privé et jusqu'à ces traditions coutumières dont elle abhorrait pourtant le principe. Dans une partie de sa tâche demeurée la plus glorieuse et la seule durable, elle procédait par transaction, tenant compte des faits comme de l'histoire, et s'inspirant toujours de la forte et sévère raison des jurisconsultes romains; dans l'autre, elle marchait à l'aventure, ne prenant pour guides que ses passions, ses méfiances et ses colères, ne s'inquiétant d'aucune ré-

sistance, et trop souvent les suscitant à plaisir, afin de se donner l'occasion de les combattre. A la partie stérile et bruyante de ses travaux appartient ce code politique, au bas duquel la signature de ses auteurs était humide encore lorsqu'il fut déchiré, et cette constitution civile du clergé, dont nous allons avoir bientôt à rappeler les désastreuses conséquences. Que dire de ces institutions informes qui semblaient traiter le pouvoir comme une sorte d'ennemi public? Le *Discours sur l'origine de l'inégalité des conditions* avait été la source première d'où le flot de ces monstrueuses négations avait coulé sur le monde. Mais les disciples avaient dépassé le maître, et l'on était passé de l'admiration théorique pour l'état sauvage, au mépris de tous les principes par lesquels ont vécu dans tous les temps les peuples civilisés. Après des débats aussi longs que magnifiques, s'était élevé un édifice où la royauté la plus débonnaire qu'ait eue la France, celle qui venait de lui restituer spontanément l'usage de sa liberté proscrite, était emprisonnée dans un triple rempart de prohibitions, de menaces et de cas d'abdication légale méthodiquement énumérés [1] !

Dans un pays qui avait, depuis deux siècles, laissé tomber en désuétude jusque l'usage des états généraux, on décrétait la permanence d'une assemblée législative

[1] Voyez surtout le chapitre II, section 1re, et le chapitre IV de la constitution soumise au roi le 3 septembre 1791.

unique, renouvelée de droit tous les deux ans par voie d'élection, et à laquelle étaient commis la plénitude de la souveraineté et l'exercice effectif de presque tous les pouvoirs. En face de cette assemblée exclusivement souveraine, on maintenait, comme pour donner un semblant de satisfaction au sentiment public, un roi armé d'un ridicule *veto* suspensif, auquel le corps législatif avait même toute facilité d'échapper, soit en déclarant ses mesures *organiques*, soit en les décrétant *d'urgence*. Il était formellement interdit au prince et de suspendre ce corps, et d'en appeler à la nation par la voie d'élections nouvelles. Ce roi d'Épicure, doté d'une liste civile splendide qui le rendait le point de mire de toutes les cupidités, n'avait pas même une chiquenaude à donner pour mettre la machine constitutionnelle en mouvement, car le corps législatif se constituait et se renouvelait de plein droit, les juges étaient choisis par le peuple aussi bien que les administrateurs ; le monarque ne possédait donc, à bien dire, avec le droit de nommer dans l'armée le tiers des colonels, et sur la flotte le sixième des lieutenants de vaisseau[1], que celui d'envoyer chaque soir au *Moniteur* les lois et décrets dont il recevait expédition.

III

Tel était l'étrange régime auquel on prétendait mettre tout d'un coup la nation, après une abdication

[1] Constitution de 1791, chap. II, art. Ier, et chap. V, art. II.

plus que séculaire, telle était la responsabilité qu'assumait sur elle-même la bourgeoisie française, après avoir, durant dix générations, travaillé avec une infatigable ardeur à subordonner à la royauté toutes les forces et toutes les pensées.

Pourtant, si odieux que fût cet abus de la force et de la victoire, il faut bien reconnaître, et les révélations de l'histoire mettront de plus en plus cette vérité dans son jour, qu'aucune résistance ne fut opposée à ces folies législatives, qui, si leurs auteurs s'en étaient tenus là, n'auraient rencontré d'écueil que dans leur impossibilité même. Durant la première période de la constituante, pendant le cours de quinze mois, ni les sociétés politiques partout organisées, ni la presse révolutionnaire aux aguets, ni le comité des recherches de l'assemblée, ni celui de l'hôtel de ville, à la piste de toutes les correspondances, ne parvinrent, malgré leur bon vouloir, à constater aucun projet contre-révolutionnaire de nature à préoccuper l'attention des hommes sérieux.

Les dénonciations, il est vrai, abondaient à la tribune et dans la presse; mais, quelque empressement qu'on mît à les accueillir, il fut impossible d'en tirer aucun indice, parce qu'en réalité nul concert n'était formé contre l'œuvre de régénération si imprudemment entreprise. Mais comme chaque jour éclairait des violences, et que les plus exécrables attentats venaient humilier la France et déshonorer la révolution, on s'effor-

çait d'inventer des complots pour expliquer des crimes qu'on n'avait ni la force de réprimer, ni le courage de flétrir. Lorsque le sang coulait dans la plupart des grandes villes du royaume, lorsque les paysans brûlaient les châteaux, et que les soldats fusillaient leurs officiers, on faisait de lâches efforts pour trouver des conspirateurs, afin de ne pas voir des victimes, et l'on fermait les yeux sur les crimes pour ne pas les ouvrir sur les bourreaux.

Tout homme ayant étudié l'histoire de la révolution française à ses sources devra reconnaître que, depuis l'insurrection du 14 juillet 1789 jusqu'au commencement de 1791, aucune tentative ne fut essayée, aucun dessein ne fut conçu pour contrarier, par des moyens extra-parlementaires, l'œuvre de la constitution. Ceci est rigoureusement vrai, autant en ce qui concerne le roi lui-même qu'en ce qui se rapporte aux anciens ordres privilégiés. Les premières résistances graves aux décrets constitutionnels furent suscitées dans la conscience de Louis XVI et dans la minorité de l'assemblée, par la nouvelle organisation donnée à l'Église et par la prestation du serment imposé aux membres ecclésiastiques de la constituante, dans la mémorable séance du 4 janvier 1791. Jusqu'alors, le roi avait très-rarement refusé ou fait attendre sa sanction constitutionnelle. De son côté, la minorité avait livré à la tribune des luttes éclatantes et passionnées; mais ni chez le monarque, ni dans aucune fraction du parti monarchique, n'était encore en-

trée la pensée de résister à la révolution par d'autres voies que celles qu'elle-même avait ouvertes. Je ne sais pas, pour mon compte, de vérité historique plus éclatante, quoiqu'elle ait été fort contestée.

Cependant la constituante persévéra, après la révolution du 14 juillet, dans l'attitude de défiance et d'hostilité que les circonstances expliquaient avant cette époque, mais qu'elles avaient alors cessé de justifier. On peut même dire qu'elle redoubla d'exigence envers le trône et de complaisance envers la rue, au moment où la plus simple prévoyance commandait de changer d'attitude. Maîtresse désormais d'un terrain que nul n'était en mesure de lui disputer, elle continua contre l'ombre de l'ancien régime le combat livré à ce régime lui-même, lorsqu'il paraissait disposer de forces imposantes. En vain le roi avait-il accepté le rôle secondaire que lui traçaient les décrets constitutionnels; en vain la noblesse était-elle venue, au 4 août, offrir spontanément en sacrifice à l'union et à la paix ses dernières prérogatives et une notable portion de sa fortune; en vain le clergé, devançant toutes les mesures spoliatrices, avait-il accepté la suppression des dîmes et offert de concourir, par un emprunt hypothéqué sur tous ses biens, à l'extinction de la dette publique; en vain les membres des cours souveraines, mandés à la barre de l'assemblée, étaient-ils venus y déposer l'hommage de leur soumission aux décrets qui consommaient leur ruine : aucun de ces sacrifices, aucune de ces immola-

tions ne calmait l'irritation jalouse que persistait à entretenir l'ancien tiers état, incapable de sacrifier le souvenir de ses griefs à la grandeur de ses destinées nouvelles.

Si l'établissement constitutionnel était alors menacé, ce n'était pas assurément par la cour. Ce n'était pas la cour qui soulevait Paris aux 5 et 6 octobre, et lançait sur Versailles des légions de harpies et d'assassins; ce n'était pas la cour qui, à la suite d'une nuit d'horreurs, traînait le roi et l'assemblée au sein d'une capitale ameutée, où la constituante allait, durant le reste de sa carrière, trouver des périls mille fois plus redoutables que ceux dont avaient pu la menacer un jour les dragons du prince de Lambesc et les soldats de Royal-Allemand. Et pourtant c'était à la cour que continuaient à s'adresser et les votes hostiles, et les mesures de méfiance, et les harangues enflammées; c'était à l'ancien régime que l'assemblée visait toujours, lorsqu'à la place de cet ennemi terrassé grandissait un autre ennemi qu'elle osait à peine nommer. La lanterne fonctionnait journellement dans Paris; à Marseille, à Lyon, au Mans, à Toulon, à Caen, à Toulouse, on massacrait les aristocrates et on leur arrachait les entrailles; pendant que le sang coulait dans les villes, l'incendie des châteaux éclairait les campagnes; à la place de toutes les forces publiques disparues s'était élevée la double affiliation des jacobins et des cordeliers, dont le réseau enlaçait le territoire; les journalistes et les orateurs de carrefour appelaient chaque jour le peuple aux armes, adressant

à son ignorance et à sa misère d'exécrables conseils et de formidables tentations : toutes ces horreurs se passaient devant la constituante, qu'elles glaçaient d'effroi, mais qui ne conservait pas moins son attitude agressive contre des pouvoirs gisant à terre. On continuait de tenir, après le 6 octobre, le langage du jeu de paume, et l'on se montrait, après la victoire, plus implacable qu'avant le combat.

Bloquée par la populace dans la salle du Manége, à Paris, la majorité devenait plus exigeante envers la royauté rendue à merci, qu'elle ne l'avait été pendant qu'elle siégeait à Versailles dans la salle des Menus-Plaisirs. C'étaient les mêmes récriminations contre le passé, les mêmes attaques contre les classes alors en butte aux fureurs populaires, la même disposition à dénoncer des machinations et des complots dont on connaissait fort bien toute l'inanité. Pressées par la démagogie, qui apparaissait pour la première fois devant elles, les classes moyennes s'obstinaient à nier le péril qu'elles n'avaient pas prévu, pour croire au seul qu'elles fussent disposées à combattre. Elles imputaient à leurs anciens adversaires tous les progrès que faisaient leurs nouveaux ennemis, et ne savaient d'autre moyen de lutter contre les dangers de l'avenir que de continuer à déployer contre le passé tout l'appareil de leurs colères. Puisant ses inspirations politiques dans ses antipathies plutôt que dans sa prévoyance, la constituante se trouva conduite à fermer les yeux sur la plupart des tentatives

factieuses et sur le progrès des idées républicaines, les seules pourtant qui pussent alors menacer sérieusement son œuvre constitutionnelle. Dans une situation toute nouvelle, elle continuait contre le pouvoir une guerre rétrospective, dont les résultats ne pouvaient manquer de tourner promptement contre elle-même.

Irrité de voir son œuvre compromise par les hommes et par les passions dont il avait fait jusqu'alors ses auxiliaires, l'ancien tiers état persistait à s'en prendre à la cour de déceptions qu'il lui répugnait de confesser. C'était contre les prêtres, dont on préparait l'expropriation, contre les émigrés encore inoffensifs, que se portaient les inquiétudes et les colères suscitées par les premiers succès des jacobins. Les princes, qui sitôt après la prise de la Bastille avaient fui pour sauver leur tête, payaient pour les journalistes séditieux, qui, tout en professant pour les travaux de l'assemblée un respect hypocrite, préparaient manifestement une autre révolution.

En même temps qu'on dépouillait le monarque des attributs de toute monarchie représentative, et qu'on substituait le despotisme d'une assemblée unique à celui de la royauté absolue, on donnait à cette omnipotence des formes systématiquement blessantes; l'assemblée exerçait sur la minorité de ses membres une compression de tous les instants, et, l'oppression pratiquée par les tribunes venant s'ajouter à celle dont la majorité avait pris la triste habitude, on peut dire que jamais réunion délibérante ne laissa aux partis une moindre

somme de liberté. Cette assemblée livrait la minorité aux clameurs et aux insultes du dehors, et transformait en actes de rébellion toutes les paroles qui paraissaient contester la perpétuité d'une œuvre à peine destinée à lui survivre. On la vit aller jusqu'à arracher du fauteuil de la présidence, où il venait d'être régulièrement appelé, l'un des membres de la minorité, parce que celle-ci, sans contester d'ailleurs la légalité de décrets rendus, avait cru pouvoir protester contre des mesures qui lui semblaient contraires aux droits constitutionnels et au droit de propriété[1].

Qu'on remonte à la pensée qui domina constamment la majorité de la constituante, et l'on trouvera qu'elle se réduit à ceci : donner le change au pays et à soi-même sur la véritable nature des obstacles qu'on avait en face de soi ; imputer au mauvais vouloir de la contre-révolution les difficultés qui naissaient des exigences chaque jour croissantes de la révolution elle-même, et frapper les aristocrates dans l'espoir de calmer les démagogues : politique hypocrite, devenue comme la formule permanente de toutes les oppositions pendant cinquante ans.

IV

Ce fut dans cet ingrat labeur que la constituante consuma les admirables facultés qui lui avaient été si large-

[1] Débat relatif à la présidence de M. de Virieu, 27 avril 1790.

ment départies. Une constitution présentée avec orgueil aux races futures comme à peu près irrévisible[1] fut oubliée en quelques mois comme un article de journal, parce qu'en se barricadant contre le despotisme, on ne songea pas à défendre la porte par laquelle entra l'anarchie. Le gouvernement constitutionnel disparut devant la république, qui, peu touchée des facilités qu'on lui avait ménagées, infligea à ses devanciers des sifflets et l'échafaud.

L'assemblée constituante avait reçu du ciel une grande mission : elle était appelée à introduire la France dans l'ère à laquelle l'avaient préparée son histoire et son génie; elle exerçait visiblement sur sa patrie et sur l'Europe une œuvre d'initiation. Aux classifications immuables de la naissance, elle allait substituer une hiérarchie mobile et personnelle; en proclamant le principe de la souveraineté nationale, elle rectifiait les idées altérées, depuis le seizième siècle, par le génie de la réforme et par celui des cours; elle débutait enfin dans son œuvre en proclamant le principe éminemment chrétien du respect de la conscience et de la liberté individuelle dans tous les faits de l'ordre civil et politique. Telle fut la portion la mieux inspirée de sa tâche, celle qui découla, comme une émanation féconde, de cette vivifiante inspiration chrétienne si souvent réfléchie

[1] Voyez les conditions multipliées et d'une réalisation presque impossible imposées à la révision de la constitution de 1791 par son titre VII.

dans les travaux de l'assemblée, lors même qu'elle en méconnaissait le plus obstinément la source : c'est par là que la législation de 91 prolonge jusqu'à nous son influence et son action; c'est pour cela que les principes de liberté publique et privée écrits dans sa déclaration des droits sont devenus les armes avec lesquelles nous combattons aujourd'hui un sauvage panthéisme social. Les doctrines qui ont depuis menacé le monde moral d'une subversion totale ne se produisaient pas alors avec le dogmatique enchaînement qui en a fait le péril; mais, sans avoir encore pleine conscience des théories que des sophistes inventeraient bientôt pour justifier tant d'attentats, le parti du despotisme et de la destruction existait déjà comme de notre temps, et ce fut sous ses coups que succomba l'édifice que la constituante avait proclamé plus indestructible que l'airain.

Cette assemblée s'était efforcée de concentrer le pouvoir politique aux mains des classes que l'éducation avait préparées à l'exercer. Le mécanisme de toutes les lois électorales votées par la constituante constate que telle fut toujours sa pensée et l'objet de ses plus constantes préoccupations. En établissant l'élection indirecte et à plusieurs degrés, elle dispensait les droits électoraux dans la proportion de l'aptitude présumée des citoyens. En subordonnant l'éligibilité au payement d'une contribution égale à la valeur d'un marc d'argent, et le droit électoral à l'acquit de la taxe représentée par trois journées de travail, l'assemblée protestait

contre la théorie du suffrage universel et direct, que Robespierre osait seul proposer et défendre alors au nom d'un droit absolu appartenant à tous les êtres humains. D'après la doctrine de celui-ci, les hommes naissent avec le droit de voter comme avec celui de vivre, et ils l'exercent au même titre; il n'est pas licite à la société de restreindre par des conditions et d'entraver dans leur exercice l'une ou l'autre de ces facultés, et les droits politiques ne sont pas distincts des droits naturels, avec lesquels ils se confondent. L'identité de ces deux sortes de droits, l'égalité absolue des êtres les plus inégalement doués par la nature ou par la fortune, la nécessité de chercher désormais dans l'autorité du nombre la puissance morale qu'on avait cherchée jusqu'alors dans celle de l'intelligence, telles furent les sources d'où découlèrent les intarissables harangues du tribun dont les grands esprits de la constituante ne soupçonnaient encore ni la puissance ni la destinée.

Pour n'être pas consacrés par des formules philosophiques, les mauvais instincts de la nature humaine n'avaient, au début de la crise révolutionnaire, ni une moindre portée ni une moindre énergie. Sans savoir nettement que le dernier mot de l'œuvre commencée serait la mise en question de la propriété héréditaire, et la substitution de l'omnipotence de l'État aux droits individuels des citoyens, l'école révolutionnaire préparait ce résultat en propageant des doctrines de spoliation et de tyrannie, en faisant surtout de sata-

niques efforts pour éteindre le flambeau sacré dont les vacillantes lueurs éclairaient encore le monde. Pour amener un peuple chrétien à prêter l'oreille aux sacriléges énormités de tel de nos réformateurs contemporains et aux monstruosités économiques de tel autre, il fallait un long et persévérant travail sur l'esprit et la conscience des masses, auquel concoururent toutes les plumes homicides de cette génération maudite, depuis Camille Desmoulins faisant son œuvre de bourreau au pied de la lanterne, drapé dans le manteau d'un sophiste grec, jusqu'à Marat, l'être hybride qu'on ne sait s'il faut classer parmi les hommes ou parmi les animaux de proie.

Les saturnales du sang durent précéder celles de l'intelligence, car il est des degrés dans la dépravation publique, et il faut semer longtemps la corruption avant de voir germer la mort. Aussi tous les ouvriers du grand œuvre s'adressent-ils à distance de sympathiques hommages, et se reconnaissent-ils pour les héritiers l'un de l'autre. Le socialisme étend avec justice sa généalogie de Babeuf à Robespierre, et remonte par celui-ci jusqu'au pompeux écrivain qui signala le premier la société comme un état contre nature, et l'établissement de la propriété comme la source de toutes les misères humaines.

L'assemblée constituante voyait donc s'élever en face d'elle les mêmes périls et les mêmes passions que nous avons rencontrés depuis devant nous. On marchait au

même but sous l'impulsion des mêmes mobiles, quoique les dénominations savantes ne fussent pas encore élaborées. A l'aurore de la révolution, le *droit au travail* entraînait les masses ouvrières au pillage de la manufacture de Réveillon; le *droit à l'assistance* poussait à l'incendie des barrières, faisait accrocher à la lanterne le boulanger François, et, dans le rude hiver de 89, provoquait d'un bout du royaume à l'autre au massacre des prétendus accapareurs; enfin l'omnipotence populaire, substituée au respect des droits privés, faisait égorger les défenseurs de la Bastille au mépris d'une capitulation, et couper en morceaux Foulon et Berthier. Si de nos jours la France n'a résisté à l'anarchie que par l'accord de tous les partis politiques, temporairement réunis pour sauver la société, comment l'assemblée constituante n'aurait-elle pas assuré le triomphe prochain de la faction antisociale par l'attitude qu'elle avait prise? Au lieu d'aspirer à réunir les partis et d'attirer à elle ses adversaires politiques pour repousser les ennemis de la société, elle consacrait tous ses efforts à élargir l'abîme qui les séparait d'elle; loin de couvrir de sa protection les hommes qu'elle avait vaincus, elle les désignait chaque jour aux vindictes publiques. Incapable d'être généreuse par calcul, elle n'avait pas même la force d'être juste. Loin de couvrir d'un triple airain le principe fondamental de la propriété, elle en proclamait elle-même la violation; et lorsque la terre, ébranlée jusqu'aux abîmes, avait plus que jamais besoin d'être for-

tement reliée au ciel, elle coupait d'une main téméraire la chaîne qui les unit, en organisant contre l'Église l'une des plus rudes persécutions qu'elle ait traversées depuis la fondation de la nationalité française. On va voir que de toutes ses fautes ce fut celle qui reçut le châtiment le plus instantané et le plus terrible, et nous espérons constater que, sans métaphore et au pied de la lettre, la constituante mourut du coup même qu'elle avait porté.

Ce qui avait fondé la puissance morale de cette grande assemblée, c'était l'autorité des principes proclamés au début de ses travaux; ce fut par là qu'elle répondit au sentiment intime de la nation. Liberté individuelle, liberté de la conscience et de la pensée, liberté du travail et de l'industrie, ces maximes, mûries au soleil du christianisme, étaient acceptées par l'Europe avec une sympathie d'autant plus vive, qu'on pressentait peut-être l'avénement prochain d'une doctrine de servitude et de mort. Mais, reculant bientôt devant le devoir d'appliquer à ses adversaires le bénéfice des doctrines proclamées par elle-même, on vit la constituante, pendant la seconde moitié de sa carrière, démentir tous les principes consacrés durant la première, et porter à la liberté individuelle, à la liberté de conscience et au droit de propriété, des atteintes tellement violentes, qu'elles changèrent soudainement le cours de la révolution, en engendrant des résistances qui ne se seraient pas produites sans elles. Les classes au sein desquelles les décrets constitutionnels avaient rencontré jusqu'alors,

non pas un assentiment intime, mais une obéissance entière, se préparèrent à une lutte dont on n'avait mesuré ni l'énergie ni la portée. Dès lors, placée entre l'aristocratie et le clergé retrouvant l'un et l'autre des forces nouvelles dans les iniquités dont ils étaient victimes, et la démagogie systématiquement ménagée par elle, la bourgeoisie fut condamnée à disparaître dans la lutte, sans même conserver le droit de protester contre son sort. Comment suscita-t-elle contre elle-même les résistances qui ouvrirent si promptement la porte à l'anarchie, et quelles fautes arrachèrent de ses mains une victoire à peine disputée jusqu'alors? Nous essayerons de le faire comprendre.

V.

La nécessité de couvrir le déficit et de donner un gage au papier-monnaie, dont la création fut arrêtée dès les premiers mois des travaux de l'assemblée, fut, personne ne l'ignore, le motif assigné pour porter la main sur les propriétés ecclésiastiques. Au lendemain du jour où, par une déclaration solennelle, on venait de consacrer l'inviolabilité des propriétés, il était difficile de confesser de prime abord la doctrine de confiscation qui, dans cette affaire, était tout le fond de la pensée du grand nombre. Aussi procéda-t-on par degrés et par une suite d'allégations mensongères. Ce fut d'abord une somme de 400 millions, indispensable, disait-on, pour assurer

le service de la caisse d'escompte, qui provoqua un premier décret d'aliénation pour une quotité de biens ecclésiastiques correspondante. Cette mesure était des plus graves sans doute, puisqu'elle engageait un principe sacré jusqu'alors; mais on prit soin d'en atténuer la portée, en déclarant que ces 400 millions seraient obtenus par la seule suppression des bénéfices non exercés et par celle des maisons conventuelles dont les membres croiraient devoir se retirer, conformément à la faculté que la loi venait de leur reconnaître.

Cependant les antipathies philosophiques, soufflées par les cupidités financières, ne s'arrêtèrent pas en si beau chemin : un évêque qui, de notoriété publique, passait alors sa vie dans les tripots, commença une carrière demeurée, pendant un demi-siècle, le type de tous les genres de corruption, en proposant de mettre les biens ecclésiastiques *à la disposition de la nation*, sous la réserve que celle-ci n'en userait que dans la stricte mesure de ses besoins et sous la condition d'une préalable indemnité. Peu de mois après, ces propriétés étaient déclarées purement et simplement *nationales*, moyennant l'inscription d'une rente annuelle d'environ 80 millions de francs attribuée aux anciens propriétaires. Cette dette fut déclarée aussi inviolable et aussi sacro-sainte que la constitution elle-même; moins de deux ans après, la révolution avait déchiré l'une et cessé de payer l'autre. Ainsi l'État, insouciant des conséquences du fait qu'il allait consacrer, confisqua, au milieu des rires et des in-

sultes qui accueillirent les protestations des membres d'une minorité conspuée à la fois par ses collègues et par les tribunes, une valeur territoriale que le rapporteur du comité ecclésiastique, M. Treilhard, faisait monter au capital de quatre milliards[1].

Voici ce que disaient en substance, pour justifier cette expropriation (le mot fut alors créé pour la chose), Treilhard, Talleyrand, Mirabeau, Barnave, Thouret, Camus et leurs amis : « Le principe de la propriété est inviolable sans doute, mais c'est sous la condition de ne pas engendrer des abus contraires à l'intérêt de la société et à ses progrès. Le système de la mainmorte nuit à la circulation des valeurs immobilières, il entretient l'oisiveté et la routine agricole, il nourrit et fomente le vice, il corrompt le clergé lui-même. Il faut d'ailleurs distinguer avec soin la propriété viagère et collective de la propriété du père de famille. Si les lois garantissent l'inviolabilité de l'une, l'autre est placée dans des conditions particulières qu'il appartient au législateur d'apprécier. Les donations originairement faites à l'Église, dans des siècles d'ignorance et de foi, ont été destinées à assurer l'existence de ses ministres et à mettre ceux-ci en mesure de répandre d'abondantes charités sur les classes pauvres. Que l'État prenne l'engagement de soulager lui-même les classes souffrantes, en substituant l'organisation d'une bienfaisance éclairée aux efforts

[1] Séance du 18 décembre 1789.

mal concertés d'une charité sans lumières; qu'il garantisse de plus aux propriétaires actuels de ces biens une existence suffisante; qu'en transformant les ministres du culte en fonctionnaires publics, il assure à ces officiers de morale un salaire proportionné à l'importance de leurs fonctions, alors il donnera à la pensée des donataires la seule interprétation conciliable avec les droits permanents du pays et avec ses intérêts actuels, qui prescrivent de fonder sur de larges bases le crédit de la nation, épuisé par les prodigalités du régime déchu. »

Substituez la bourse à l'Église, les banquiers aux évêques, le capital au fanatisme, et l'infâme de Proudhon à l'infâme de Voltaire; et, en lisant le *Moniteur* de 1848, vous croirez relire celui de 1790. Il n'est pas un argument employé contre les couvents et les chapitres dont on ne se soit servi pour provoquer à la dépossession des chemins de fer et des compagnies industrielles. Aucun de ces principes n'est demeuré stérile, et les fils recueillent ce qu'ont semé les pères. La semence a grandi avec cette promptitude qui caractérise la végétation des idées sur la terre de France. Les classes qui ont confisqué les biens du clergé en arguant des inconvénients de la mainmorte, et, quelques mois après, ceux des émigrés en arguant du crime de trahison, se trouvent aujourd'hui en face du socialisme dans une situation dont les périls, pour être à cette heure moins apparents, ne demeurent pas moins sérieux. Elles ne protégeront désormais leurs intérêts, qui se confondent

avec ceux de la civilisation tout entière, que par le loyal aveu des violences d'une époque dont on peut honorer les bienfaits sans en glorifier les maximes. Malheur à la bourgeoisie française, si elle conservait deux poids et deux mesures : l'une pour peser le passé selon ses antipathies, l'autre pour peser le présent selon ses intérêts ! La nation est perdue sans ressource, si la grandeur manifeste du péril n'y relève pas le niveau du sentiment moral ; l'aveu de nos fautes réciproques est la condition du salut commun, et le premier devoir de la génération contemporaine est de répudier dans l'histoire les idées contre lesquelles elle est appelée à s'armer et à combattre.

Ce serait donner à ma pensée l'interprétation la plus erronée que de trouver, dans ce que je viens de dire, l'expression d'un regret pour le vieux système d'une Église formant un ordre politique dans l'État et pourvue d'une riche dotation territoriale. Je crois fermement, et peut-être cette déclaration est-elle de ma part fort inutile, que ce système ne correspondait plus ni aux nouveaux devoirs du clergé, ni aux épreuves réservées à l'avenir. En renversant l'antique édifice affaissé sous le poids de sa décrépitude, la génération révolutionnaire accomplissait visiblement une mission suprême ; mais, lors même que nos crimes ou nos passions deviennent aux mains de la Providence les instruments de ses desseins, cet accord entre le plan divin et la liberté de l'homme ne dégage pas plus la responsabilité de la créa-

ture qu'il ne désarme la justice du Créateur. Si Dieu fait souvent sortir le bien du mal, il ne fait jamais que le mal devienne le bien.

Ajoutons à ce propos une autre réflexion : on dit tous les jours que la France aurait succombé sous les atteintes du communisme, si elle n'avait, pour défendre le droit de propriété, les innombrables petits propriétaires qui ont dû à la dissémination des biens confisqués sur le clergé et sur les émigrés leur avénement à la possession territoriale. Nul n'en demeure plus convaincu que moi, et n'attache plus d'importance à ce fait si rassurant pour l'ordre public ; mais cela justifie-t-il, même au point de vue social, l'atteinte primitivement portée à l'inviolabilité de la propriété? En aucune façon, car cette atteinte même a été le germe du communisme; c'est le jour où elle fut commise qu'il fut inauguré dans le monde et que le droit de l'État fut reconnu supérieur au droit privé. Or, mieux vaudrait, si je ne me trompe, ne pas connaître ce fléau que d'avoir reçu les moyens et de conserver l'espoir de lui résister. J'imagine que l'humanité renoncerait de grand cœur aux bienfaits de la vaccine pour être délivrée de la petite vérole.

La confiscation de ses propriétés était le moindre péril qui menaçât alors le clergé catholique. Ce qu'il avait surtout à redouter, c'était de se voir transformé en un corps de fonctionnaires salariés, soumis dès lors, comme la nation tout entière, aux caprices législatifs d'une assemblée au sein de laquelle fermentaient les haines im-

placables amassées depuis un demi-siècle par les ironiques enseignements de Voltaire. Ce fut en effet par de nouvelles applications du principe de l'omnipotence de l'assemblée que se dévoila le plan d'attaque à la conscience humaine qui allait se développer dans des proportions gigantesques, et soulever bientôt des résistances à la taille de l'attentat lui-même. La foi dans la suprême puissance de l'homme et le goût de l'uniformité mathématique étaient les deux maladies du temps. On avait découpé la France en quatre-vingt-trois divisions départementales, subdivisées elles-mêmes en districts géométriquement organisés ; l'élection venait de faire monter les avocats et les procureurs sur les siéges naguère occupés par les membres des cours souveraines : pourquoi le principe auquel la France allait devoir des administrateurs et des magistrats dévoués à la révolution ne pourvoirait-il pas l'Église d'évêques et de curés? Pourquoi ne pas soumettre à des délimitations plus rationnelles les diocèses et les paroisses, puisqu'on avait si bien réussi pour les départements et les districts? Si la constitution de la vieille monarchie avait opposé si peu de résistance, serait-il plus difficile de changer celle de la vieille Église? A tout prendre, le pape était moins fort et moins redoutable que n'avait été le roi, car celui-ci était près, et celui-là demeurait loin; l'un avait d'ailleurs à son service des gardes du corps, tandis que l'autre était réduit à fulminer des bulles dont la raison publique saurait désormais faire prompte justice.

A la violente impulsion qui précipitait alors les esprits de l'ordre surnaturel dans un ordre purement humain s'était jointe une autre tendance, moins hostile à l'Église et qui pourtant lui fut plus funeste. Puissant encore dans certaines couches de la bourgeoisie, le jansénisme avait entrevu dans cet ébranlement universel de la société l'instant propice pour faire payer à la royauté et à l'Église catholique le prix d'une alliance dont il avait si longtemps souffert. Avec une déférence qui deviendra dans l'histoire l'arrêt suprême de sa condamnation, il consentit à frayer les voies à l'incrédulité en en masquant les attaques. Pour approcher la forte citadelle, les hommes de l'Encyclopédie marchèrent à la sape couverts de la défroque de Port-Royal, et comme protégés par les in-folio qu'ils exhumèrent de ses ruines.

Je ne sais rien de plus humiliant à lire dans tout le cours de notre histoire parlementaire que les longs débats qui, à diverses reprises, précédèrent l'émission des décrets du 27 novembre 1790. D'un côté, ce sont des évêques et des prêtres timides qui défendent, la mort dans l'âme, au milieu des railleuses interruptions de leurs collègues et des hurlements des tribunes, une cause perdue d'avance, sans parvenir même à faire soupçonner à leurs adversaires l'audacieuse portée de l'entreprise qui bientôt les aura précipités du pouvoir. De l'autre, ce sont de grands orateurs, de bruyants tribuns qui s'essaient à parler, le mépris sur les lèvres, un langage qu'ils ont appris la veille et qu'ils auront oublié le lendemain.

Des roués font entre deux orgies appel à l'esprit de l'Évangile, invoquent la tradition apostolique, et débitent des homélies sur la juridiction épiscopale et la pauvreté de l'Église primitive du ton dont nous avons vu l'abbé Chatel faire ses sermons. Voici l'auteur de *Faublas*, voici celui des *Liaisons dangereuses*, qui se font théologiens et en remontrent au pape; voici Camille Desmoulins, qui fit hisser le matin la corde de la lanterne, et qu'il faut voir dissertant doctement le soir sur les textes de saint Paul et le concile de Trente; écoutez surtout le géant de cette querelle théologique, le *grand saint Mirabeau dans ses Épîtres aux Français*[1], invoquant les lois canoniques en sortant des bras d'une maîtresse pour passer dans ceux de la mort, qu'il va bientôt saluer comme l'avant-courrière du repos par le néant. Chaque fois que j'ouvre le *Moniteur* et les écrits de ce temps-là, ce mélange de despotisme et d'hypocrisie, de science frelatée et de politique libertine, suscite en moi un inexprimable dégoût. Je n'hésite pas à affirmer qu'il a fallu moins de perversité morale pour préparer les attentats du 21 janvier et du 31 mai que pour élever à coups de mensonges l'édifice de l'Église bâtarde qui allait avoir pour consécrateurs Gobel et Talleyrand, et pour organiser le système dont la conséquence fut l'exil ou la mort de cinquante mille vieillards.

[1] Mot de Camille Desmoulins, dans les *Révolutions de France et de Brabant*.

Les crimes politiques inspirent rarement le mépris, parce qu'ils jaillissent du choc des partis comme la foudre de la région des orages; mais lorsqu'on voit une assemblée, après avoir solennellement proclamé la liberté individuelle et la liberté de conscience, toucher sans aucune provocation et sans nul intérêt à ce que vingt millions d'hommes ont de plus intime et de plus cher; quand on la voit torturer les âmes, briser les existences, prononcer l'exhérédation de tous les droits, bientôt suivie de pénalités terribles, contre des milliers de citoyens inoffensifs et désespérés; lorsqu'elle affecte la tyrannie pour imposer à une nation les fantaisies de son esprit et les corruptions de son cœur, on ressent alors un amer dédain pour la nature humaine, mêlé à je ne sais quelle religieuse épouvante. Il semble que l'on soit en présence de l'un de ces grands crimes contre l'esprit qui ne sont point remis aux nations, et l'on sent passer dans l'air le souffle prochain des vengeances de Dieu.

Jamais peut-être le châtiment ne fut aussi instantané ni l'expiation aussi terrible. La constituante, la bourgeoisie presque tout entière, se trouvèrent tout à coup engagées, par les résistances mêmes qui s'organisèrent sur tous les points du territoire, dans une série de mesures violentes qui rendit inévitable l'avénement au pouvoir de la démocratie révolutionnaire. Conséquente dans son œuvre d'oppression, l'assemblée décréta que tout prêtre qui refuserait d'engager sa foi à la nouvelle con-

stitution ecclésiastique serait, par le seul fait du refus de serment, déchu de ses fonctions et immédiatement remplacé.

On croyait n'avoir affaire qu'à des résistances isolées dont on triompherait facilement par la misère ou l'intimidation ; aussi éprouva-t-on un singulier désappointement en se voyant tout à coup en face du clergé presque unanime et des populations émues et bientôt après soulevées.

La résistance de l'Église fut calme, mais inébranlable. A de rares exceptions près, le serment fut refusé d'un bout à l'autre du royaume. Ce fut donc au milieu des agitations inséparables d'un renouvellement général, et dans le déchaînement de toutes les passions, qu'il fallut procéder au déplacement de quarante mille curés et à l'élection de quatre-vingt-trois nouveaux évêques, dont la force des choses faisait les ennemis et non les successeurs des vieux pasteurs arrachés à leurs troupeaux. Si l'effet de ces mesures fut grand dans le pays, elles eurent sur l'esprit et la constitution intérieure de l'assemblée une action peut-être plus grande encore. Trois cents prêtres siégeaient au sein de la constituante ; la majorité décréta que ceux d'entre eux qui, après un délai de quelques semaines, n'auraient pas prêté le serment auquel étaient astreints tous les fonctionnaires ecclésiastiques, seraient considérés comme démissionnaires de plein droit. Le jour fatal arrivé, on appelle successivement à la tribune, et ces prélats en che-

veux blancs, et ces curés plébéiens qu'on avait vus naguère se presser derrière les représentants des communes, au jour où de grands dangers planaient sur la liberté naissante. Un silence de mort répond seul à la voix qui les provoque à l'apostasie. De quarante-six évêques membres de l'assemblée, deux seulement prêtent un serment dont leur vie allait devenir le plus sanglant commentaire. En tenant compte des rétractations qui suivirent bientôt, la proportion des assermentés ne fut guère plus forte dans le clergé inférieur. Ces pauvres curés qui, depuis l'ouverture de l'assemblée, assistaient humbles et sans mot dire à ces débats magnifiques, trouvèrent en ce jour des cris déchirants, des larmes éloquentes et quelques sublimes paroles pour implorer la pitié de ceux qui, de sang-froid, dépouillaient leur vieillesse de l'espoir d'un tombeau sous les dalles de leur église chérie.

La séance où se consomma ce sacrifice [1] a, parmi tant d'éclatants débats parlementaires, une physionomie de grandeur et de mélancolie incomparable. Des vieillards aux allures modestes, aux noms inconnus, montent tour à tour à la tribune qu'ils n'abordèrent jamais. Ils demandent justice, ils demandent pitié, ils demandent grâce. Pour désarmer de sauvages et gratuites exigences, ils offrent tout, excepté ce que la conscience commande de ne donner à aucun pouvoir sur la terre. Ils

[1] Séance du 2 janvier 1791.

supplient qu'on accepte de leurs paroles une interprétation conforme à la pensée souvent manifestée par l'assemblée elle-même; ils réclament au moins le droit de faire précéder le serment de quelques explications qui pourraient concilier les exigences de la loi avec le cri de leur conscience. Vains palliatifs, explications inutiles! il faut le serment, le serment pur et simple; il le faut sans un mot de commentaire et sans une minute de retard; l'émeute qui gronde au dehors n'est pas moins impatiente que la haine qui rugit au dedans, et chaque refus des confesseurs est accueilli par des cris où perce moins de colère que de joie, car on entrevoit dans ces refus le prélude des scènes sanglantes dont on a le pressentiment et le besoin!

La révocation des fonctions ecclésiastiques, prononcée en masse contre un si grand nombre de ses membres, altéra l'esprit de l'assemblée nationale en en modifiant complétement la composition. Le clergé y avait joué jusqu'alors le rôle d'intermédiaire bienveillant entre l'ancienne noblesse et l'ancien tiers état; mais, la plupart des ecclésiastiques ayant quitté la constituante, leur absence laissa tout à coup un vide irréparable sur les bancs d'où partaient jusqu'alors des conseils de modération et de paix. Déjà les plus vieux champions de la liberté, les Lally-Tollendal et les Mounier, chefs du grand parti politique qui restera l'éternel honneur de la révolution française, comme il en demeure l'éternelle espérance, avaient quitté une enceinte où leurs

intentions étaient chaque jour calomniées, pour porter hors de leur patrie l'amertume de leurs nobles illusions perdues.

Beaucoup de membres de la minorité suivirent dans leur retraite les députés ecclésiastiques. Ceux qui continuèrent à siéger au côté droit déclarèrent que l'inutilité de leurs efforts, authentiquement constatée par l'issue de cette déplorable discussion, leur commandait de ne plus prendre part à aucun débat, où leur intervention active aurait d'ailleurs pour effet de donner des forces nouvelles au parti de l'anarchie, et qu'ils se borneraient désormais à déposer, dans de rares occasions, un vote silencieux.

Restés dans une assemblée au sein de laquelle ils se considérèrent dès ce jour comme étrangers, ces membres cédèrent à la dangereuse tentation de faire de la politique pessimiste. Après avoir, durant deux années, défendu pied à pied les attributions conservées à la couronne et organisé une opposition dont la violence n'excluait pas la loyauté, on les vit, aigris par le malheur, irrités par l'injustice, attendre avec un secret espoir et provoquer par leur attitude passive une crise où ils entrevoyaient pour le monarque une réparation et pour eux-mêmes une vengeance. Dominés par des antipathies devenues irrésistibles et par le désastreux système qui tend à faire sortir le bien de l'excès du mal, ils refusèrent obstinément, à l'époque fixée pour la révision de l'acte constitutionnel, leur concours à la

fraction de la majorité qui, après ne l'avoir cédé à aucune autre en injustice et en violence, s'efforçait d'offrir à la patrie la seule expiation que comportent les erreurs politiques, celle d'une résistance courageuse, quoique tardive. L'abstention systématique du côté droit donna en plusieurs circonstances la majorité aux jacobins. L'attitude de ce côté de l'assemblée fit prévaloir l'exclusion des membres de la constituante du sein de la prochaine assemblée législative, et fit ainsi perdre à la France le bénéfice de généreux repentirs et d'expériences chèrement acquises. Les serviteurs dévoués de la monarchie, les amis consternés de la religion, crurent qu'il n'y avait rien de pis à attendre pour l'une que l'abdication, pour l'autre que l'asservissement. Ils défièrent l'avenir de dépasser la mesure des iniquités consommées : dangereux défi, qu'il ne faut jamais adresser aux révolutions.

L'inéligibilité prononcée contre les membres de la constituante fut un grand malheur sans nul doute, car elle ne contribua pas peu à précipiter la crise : il est juste que le côté droit en porte la responsabilité devant l'histoire ; mais le parti feuillant ne devait-il pas s'imputer l'isolement où le reléguaient, au jour décisif de sa carrière politique, des adversaires qu'il avait combattus pendant deux années avec une injustice manifeste et un acharnement sans égal? Ce parti, où tant de jalousies et de susceptibilités froissées donnaient aux passions politiques toute l'âpreté de ressentiments per-

sonnels, n'avait-il pas épuisé contre les monarchiens de toutes les nuances, depuis les royalistes jusqu'aux partisans des deux chambres, depuis Cazalès et Maury jusqu'à Mounier et à Malouet, le vocabulaire de toutes les injures, l'arsenal de toutes les calomnies? Faut-il s'étonner si de telles blessures avaient laissé des traces profondes, et s'il ne fut pas répondu à l'appel *in extremis* adressé par les feuillants aux hommes dont ils s'étaient si longtemps complu à outrager les affections et à torturer la conscience? En politique, les premiers torts engendrent ceux qui les suivent, et les partis ne répondent pas moins des fautes qu'ils ont provoquées que de celles qu'ils ont commises.

Ce fut surtout en séparant le roi de la révolution, en modifiant profondément les idées et les vues politiques de Louis XVI, que les mesures relatives à la constitution d'une Église nationale firent naître pour le parti qui les avait provoquées des difficultés entièrement nouvelles. Si ce prince avait peu de foi dans l'œuvre des constituants, il n'éprouva d'abord pour elle que peu de répugnance. Aucun souverain n'attachait moins de prix aux prérogatives de sa couronne, et sa timidité naturelle lui faisait s'en remettre au temps du soin de modifier le cours d'idées qu'il reconnaissait irrésistibles. Depuis le jour de son établissement aux Tuileries, après le 6 octobre 1789, jusqu'à la fin de l'année suivante, il n'avait fait aucune tentative, soit pour échapper aux prescriptions de l'assemblée, soit pour arrêter le

cours de ses travaux parlementaires. A peu près désarmé du droit de *veto* dans les questions fondamentales par la distinction inventée entre les simples décrets et les décrets constitutionnels, le roi avait quelquefois adressé des observations, mais il n'avait jamais élevé de plaintes. Son attitude en face de l'Europe n'avait pas été sensiblement différente de celle qu'il gardait devant la France. Jusqu'au mois de décembre de l'année 1790, il est impossible de découvrir dans aucune des pièces publiées en si grand nombre, tant en France qu'à l'étranger, le plus léger indice d'une intention en désaccord avec ses déclarations patentes; mais un changement radical et soudain s'opéra dans l'âme du monarque lorsque sa sanction fut réclamée pour les décrets relatifs à la constitution civile du clergé.

Louis XVI n'était point opposé à une large réforme à opérer dans l'établissement ecclésiastique, de concert avec Rome : sa correspondance personnelle avec le pape Pie VI constate ces dispositions, qu'il essaya vainement plusieurs fois de faire partager à l'assemblée; mais, lorsqu'au lieu d'une réforme canoniquement préparée il se vit face à face avec un schisme patent, sa conscience se souleva, et le prince qui avait assisté avec une impassible résignation à sa déchéance politique se prit pour sa position d'un dégoût et d'une horreur invincibles. Il essaya contre les décrets une résistance constitutionnelle dont témoignèrent ses ajournements; on sait qu'une émeute força la sanction royale. De ce jour,

Louis XVI, se considérant comme prisonnier, commença d'entretenir les pensées, les espérances et les illusions d'un captif. Il fut saisi de l'irrésistible désir de recouvrer, sinon son trône, du moins sa liberté personnelle. Le 27 novembre 1790, il avait attaché son nom aux funestes décrets : huit jours après, le roi adressait aux principaux cabinets de l'Europe une dépêche secrète pour réclamer leur concours, et pour les provoquer à un concert dont le caractère n'était pas nettement indiqué, mais qui ne pouvait manifestement aboutir qu'à l'invasion du territoire français par les puissances coalisées[1].

Bientôt fut infligée au malheureux monarque la plus cruelle preuve de sa servitude. Lorsqu'il voulut, au temps pascal, quitter Paris, où mille regards épiaient ses prières et ses larmes, pour aller à Saint-Cloud recevoir des mains d'un prêtre non assermenté des secours religieux alors si nécessaires à son âme, toutes les sociétés populaires s'émurent, tous les journaux poussèrent un cri d'alarme : la municipalité intervint, et, malgré les honorables efforts du général Lafayette et quelques démonstrations hypocrites de l'assemblée pour protéger la liberté personnelle du chef du pouvoir exécutif, Louis XVI dut renoncer à l'espoir de quitter jamais la demeure fatale d'où il ne sortit plus que pour

[1] Voyez la lettre du 4 décembre 1790, dans les Mémoires du prince de Hardenberg.

passer de cette prison dans celle du Temple. L'obligation de sanctionner une législation tyrannique avait provoqué un premier appel aux gouvernements étrangers; la contrainte qui rendit impossible le voyage de Saint-Cloud en avril 1791 fit naître la première pensée d'évasion, essayée le 21 juin suivant. Pour rester convaincu que la violence faite à la conscience de Louis XVI dans cette occasion solennelle fut le motif déterminant de la résolution dont l'issue funeste allait précipiter le cours des événements, il suffit de lire, dans les Mémoires de M. de Bouillé, la correspondance qui précéda la tentative de retraite à Montmédy, si malheureusement empêchée par l'accident de Varennes.

Varennes fut pour Louis XVI la première étape de la route de l'échafaud. La longue suspension du pouvoir exécutif avait fait germer les idées républicaines dans le peuple des faubourgs, qui, cherchant depuis 89 à séparer sa cause de celle de la bourgeoisie, découvrit tout à coup dans cette forme de gouvernement le gage et la formule de sa suprématie future. Le lendemain de l'arrestation du roi, tous les rôles se trouvèrent changés: Louis XVI ne fut plus considéré par la France et par l'Europe que comme l'ennemi obligé des institutions nouvelles, lors même qu'il s'efforçait avec sincérité de les faire fonctionner.

Les cabinets étrangers qui, jusqu'au jour de cette fuite, n'avaient prêté aux princes réfugiés qu'une oreille peu bienveillante, concertèrent plus étroitement leur action,

assurés d'avoir bientôt moins à attaquer la révolution qu'à se défendre contre elle. Pendant que la minorité républicaine profitait pour s'étendre de la stupeur universelle, l'opinion royaliste commençait, de son côté, à organiser une résistance active contre un mouvement dont le dernier mot venait d'être prononcé; mais au sein de cette grande opinion, qui embrassait encore à cette époque la presque totalité de la France, tous les efforts étaient paralysés par le désaccord profond qui séparait les classes moyennes des anciennes classes privilégiées. Le parti constitutionnel, s'apercevant, quoique bien tard, que la royauté, partie essentielle de l'œuvre politique à laquelle il promettait des destinées éternelles, était sur le point de s'écrouler sous des assauts réitérés, secoua son long sommeil au moment où les derniers supports du trône tombaient à terre; mais lorsque la majorité de la constituante tendait à revenir à la monarchie, le terrain lui manqua tout à coup sous les pieds.

Percée à jour pendant deux ans, la monarchie sombrait d'elle-même, car le prisonnier de Varennes était un roi impossible. Comme pour rendre la situation de plus en plus inextricable, les constitutionnels, dont un très-grand nombre souhaitait la sortie du roi du sein de Paris, dominé par l'insurrection, furent obligés, lorsque le départ du prince fut connu, de feindre plus de colère que personne et de déployer une violence de paroles que démentaient leurs sentiments secrets. Dans une situa-

tion aussi fausse, ce parti était, tout autant que le malheureux roi lui-même, dépourvu de l'autorité nécessaire pour lutter contre une révolution dont le centre de gravité venait d'être violemment déplacé. Aussi, quoi que tentassent Barnave et les feuillants pour relever aux yeux de la nation le prince qu'à force d'exigences ils avaient contraint à déserter nuitamment sa demeure sous la livrée d'un domestique allemand, ces courageux efforts ne purent manquer d'avorter, et contre la méfiance que leur conduite antérieure inspirait aux amis dévoués du monarque, et contre celle que leurs pensées nouvelles inspiraient à la révolution victorieuse.

A partir du jour où Pétion, le chapeau sur la tête, avait ramené Louis XVI aux Tuileries, ce palais fut une prison habitée par une famille frappée d'une déchéance irréparable. Sitôt que, par cette tentative d'évasion, le roi eut authentiquement constaté l'oppression qui pesait sur lui, tous ceux qu'un dévouement traditionnel liait au sort de la maison royale crurent devoir l'imiter dans sa fuite, et allèrent préparer à l'étranger une résistance qu'ils n'avaient pas su organiser à l'intérieur. Les personnages compromis ou menacés qui, aux premiers temps de la révolution, avaient quitté la France avaient agi sans but politique et sans aucun concert; mais ils furent suivis, dans la seconde moitié de 91, d'un flot d'émigrants qui couraient à l'exil comme à un rendez-vous d'honneur. De ce jour-là, l'émigration changea de caractère et devint menaçante de purement défen-

sive qu'elle avait été d'abord. En mettant en commun leurs colères, leurs souvenirs et leurs illusions, ces femmes tombées tout à coup de l'opulence dans le besoin, ces gentilshommes qui ne connaissaient de la France que les salons, enfantèrent la dangereuse école politique dont l'existence fut, pendant un demi-siècle, le plus sérieux obstacle que la maison de Bourbon ait rencontré dans le pays.

L'émigration fut une grande faute politique, car elle désarma le parti de l'ordre en armant le parti de l'anarchie; elle donna d'ailleurs à la révolution ce qui commençait à lui manquer, de justes susceptibilités à exploiter, de nouvelles résistances à vaincre, et surtout de nouvelles richesses territoriales à dévorer. L'émigration ne fut pas moins fatale à la cause de la liberté qu'à celle de la monarchie, car elle sépara de la nation la classe qui semblait plus appelée que toute autre à comprendre et à goûter les nobles jouissances de la liberté politique. Personne n'eut l'initiative de ce mouvement; irréfléchi dans ses moyens, irrésistible dans sa puissance, il fut pour les gentilshommes français du XVIIIe siècle le lointain et dernier écho du mouvement qui poussait leurs pères en Syrie. On partit pour Coblentz, parce que *les princes le voulaient*, et qu'on avait été enseigné à ne rien refuser à ses princes, depuis le sacrifice de sa volonté jusqu'à celui de son sang.

Si la noblesse française, au lieu d'être une corporation militaire, eût été une corporation politique, il ne lui

aurait pas échappé qu'en secondant l'invasion, elle allait donner à la démocratie le premier rôle dans le drame révolutionnaire, et qu'en s'attribuant à elle-même l'organisation d'une caste armée, elle exaspérerait la bourgeoisie et arrêterait court la réaction qui tendait à rejeter celle-ci vers la royauté, depuis que le parti démocratique avait proclamé son but définitif. L'émigration et l'invasion étrangère furent en effet les causes véritables qui, dans la crise de 92, assurèrent la suprématie à la populace sur le corps des citoyens actifs créé par la constitution de 91, et qui disparut sous la mitraille du 10 août. Les classes moyennes, violemment rejetées par cette menaçante évocation de l'ancien régime, et par les imprudents manifestes des cabinets étrangers, dans le mouvement révolutionnaire auquel elles aspiraient alors à échapper, abdiquèrent aux mains de la démocratie armée, devenue, par la force même des choses, le seul rempart de l'indépendance nationale. Cette abdication permit à une audacieuse minorité de substituer sa pensée à celle de la France, et la république sortit des paroles du duc de Brunswick et des camps du prince de Condé.

Mais ce furent moins les périls de la guerre extérieure que les tyranniques atteintes portées à la plus sainte des libertés humaines, qui préparèrent la crise où s'abîma l'œuvre politique élaborée par la bourgeoisie. La constituante avait pu renverser les plus vieilles institutions, toucher à toutes les fortunes, et changer par

ses décrets le cours des mœurs, des idées et même du langage, sans voir s'élever sur ses pas aucun obstacle sérieux. Elle avait transformé le petit-fils de Louis XIV en exécuteur des ordres d'une assemblée souveraine, et le pays l'avait trouvé bon, tant le pouvoir absolu avait, depuis deux siècles, abusé de lui-même ; elle avait supprimé la noblesse, enlevé aux fils le nom de leurs pères, déguisant Mirabeau en Riquetti, Lafayette en Mottier, faisant de MM. de Montmorency MM. Bouchard, et la France avait tout approuvé, tout applaudi, tout jusqu'à ces ridicules abus de la victoire. Cet abaissement sans exemple, infligé tout à coup aux plus vieilles races du pays, n'avait eu la puissance d'émouvoir ni les rudes campagnes de l'Ouest, ni les ardentes contrées du Midi, quoique, dans ces provinces reculées, une aristocratie au cœur droit et aux mœurs simples se maintînt en relations plus étroites que dans le reste du royaume avec les populations agricoles. La transformation radicale de la France, proclamée en 89 et législativement terminée en 90, n'avait provoqué, au sein des campagnes, ni une plainte, ni une menace; et jusqu'au grand attentat contre la conscience publique commis, vers la fin de cette année, par les auteurs de la nouvelle constitution ecclésiastique, pour les menus plaisirs des philosophes et des jansénistes, l'assemblée nationale n'avait entendu monter jusqu'à elle que les éclats de la joie populaire, parfois furieuse et implacable dans ses vengeances.

Tout changea de face à partir de ce jour. Une guerre

sourde, bientôt suivie d'une lutte armée, s'organisa sur tous les points du territoire. Pas une ville, pas un village, pas un hameau, où un implacable antagonisme ne s'établit entre les partisans et les ennemis de la révolution. Les populations rurales, impassibles devant les humiliations de la royauté, secouèrent cette impassibilité lorsqu'elles virent la force publique écarter de l'autel les prêtres qu'elles vénéraient depuis l'enfance. Leur sens droit repoussa comme révoltante l'application du système électif au recrutement du clergé, tentée avec un mélange de violence et d'hypocrisie par des hommes d'une immoralité notoire, et leur conscience se souleva lorsqu'elles virent cet étrange clergé fonctionner à ses autels déserts sous la protection des baïonnettes.

A peine les décrets du 27 novembre 1790 furent-ils mis à exécution, que des troubles éclatèrent d'un bout à l'autre du royaume, et que la révolution entra dans une phase toute différente de celles qu'elle avait traversées jusqu'alors. De terribles collisions agitèrent Nîmes et les départements voisins : au mouvement des populations protestantes, le parti catholique du Midi répondit par une vaste organisation fédérale et militaire dont le camp de Jallez devint le centre. Toutes les colères et toutes les passions furent soulevées des bords de la Garonne à ceux du Var. Le Dauphiné, la Franche-Comté, la Flandre, la Normandie, furent troublés par des scènes sanglantes dont le récit remplit tous les journaux du temps, et dont le contre-coup allait chaque

jour frapper l'assemblée d'étonnement et de stupeur. Bientôt les départements de la Bretagne et de l'Anjou préludèrent par des émeutes partielles au grand incendie qui allait dévorer toute une génération. Au moment de résigner ses pouvoirs et de rentrer au sein des populations qu'elle avait si profondément agitées pour satisfaire un caprice, l'assemblée n'entendait retentir que récits de meurtres, de résistances furieuses, de stupides et sacriléges profanations. Elle put de ses derniers regards mesurer l'abîme creusé de ses propres mains, et dans lequel allait bientôt disparaître son ouvrage.

Accoutumée à ne rencontrer sur ses pas nulle résistance, la constituante croyait pouvoir s'arrêter au point précis qu'il lui conviendrait de fixer dans la voie de l'arbitraire et de l'iniquité. En décrétant le remplacement immédiat de tous les prêtres qui refuseraient le serment dans leurs fonctions ecclésiastiques, elle leur avait néanmoins maintenu le droit de célébrer le culte, à titre privé, dans les édifices religieux où ils allaient cesser de l'exercer comme fonctionnaires publics. L'assemblée leur avait même attribué, sur les 85 millions inscrits à la dette publique pour la subvention du clergé, une pension faible, il est vrai, mais suffisante pour mettre ces ecclésiastiques à couvert du besoin. Mais il est plus facile de repousser un principe dangereux que d'en limiter les conséquences, et lorsqu'on est sorti des voies de la justice, la violence

engendre la violence, comme l'abîme invoque l'abîme. Le contact des deux clergés au sein des mêmes édifices provoqua sur tous les points les scènes qu'il semblait naturel de prévoir. Il fallut bientôt chasser de l'autel les curés qu'on n'avait entendu d'abord ne chasser que de leurs presbytères.

VI

Héritière de l'œuvre commencée, plus dominée que la constituante elle-même par les passions qui l'avaient fait entreprendre, la législative répondit par des rigueurs nouvelles aux révélations qui lui parvenaient de tous les points du royaume sur une situation dont chaque jour augmentait les périls. A peine rassemblée, elle entendait le rapport de deux commissaires chargés par la précédente assemblée d'étudier sur les lieux les causes de l'agitation à laquelle étaient en proie la plupart des départements de l'Ouest [1]. Après avoir signalé l'indifférence avec laquelle les récentes innovations politiques avaient été accueillies dans ces contrées, ce document constatait le caractère exclusivement religieux de l'agitation qui les troublait alors, et laissait pressentir l'aspect redoutable sous lequel cette agitation devait bientôt se produire; enfin, avec la timidité naturelle à quiconque osait à cette époque parler de modération et de

[1] Rapport de MM. Gensonné et Gallois à l'assemblée législative.

justice, il conseillait certains redressements, insinuait la convenance de certaines modifications à une législation désastreuse. Aux conseils de prudence et de justice, l'assemblée législative ne sut répondre que par des mesures atroces. Un premier décret réduisit à la mendicité tous les prêtres non assermentés; bientôt les administrations locales furent autorisées à prononcer leur expulsion, comme on prononce celle des forçats en rupture de ban; enfin la peine de mort ne tarda pas à suivre et à sanctionner la peine de l'exil.

L'émigration avait été l'une des conséquences indirectes de cette législation tyrannique, puisque ce fut dans les tortures de sa conscience indignement violentée que Louis XVI puisa la résolution qui devint le signal de ce grand mouvement. L'assemblée constituante avait, en 1790, rejeté sans discussion un projet de décret, émané de son comité des recherches, qui tendait à imposer des entraves au droit naturel qu'ont tous les citoyens d'un pays libre de se déplacer à volonté. Évoquant le respect dû aux principes consacrés par la constitution, Mirabeau avait obtenu que la lecture de ce projet fût refusée tout d'une voix, et ce triomphe est l'un des plus importants qu'ait remportés sa puissante parole; mais lorsque, vers la fin de sa carrière, l'assemblée se trouva face à face avec les périls engendrés par ses propres fautes, elle cessa de professer pour la liberté et pour le droit ce culte et ces scrupules qui avaient imprimé à ses premiers travaux une si haute

autorité. Avant de quitter le pouvoir, la constituante avait déjà soumis à des mesures exceptionnelles tout ce qui concernait l'expatriation et la résidence à l'étranger. Le droit de libre locomotion fut supprimé, comme l'avait été la liberté de conscience, et la législative essaya d'arrêter le flot de l'émigration par des mesures semblables à celles qu'elle décrétait pour arrêter la désertion des temples profanés. A la sommation de rentrer succéda le séquestre des revenus : bientôt toutes les propriétés des émigrés furent déclarées nationales, et la révolution, en bouleversant le sol, y déposa les germes qui ont levé et grandi sous nos yeux ; enfin la peine de mort fut prononcée contre vingt mille Français qui, sans aimer la révolution, ne l'avaient point combattue jusqu'alors, et qu'on avait transformés à plaisir d'adversaires impuissants en ennemis implacables.

Engagée dans cette route, la révolution française changea d'esprit, et dut faire appel à d'autres instruments. Ce ne fut plus un droit nouveau triomphant d'un droit vieilli, une forme politique se superposant à une autre : ce fut l'ouverture d'un duel gigantesque entre la conscience et la force, entre la liberté de l'homme entravée dans toutes ses manifestations et le despotisme de l'État étendant chaque jour la sphère de ses exigences. La promulgation de la constitution civile du clergé, l'émission des décrets rendus contre les émigrés, faisaient passer la révolution de l'école américaine

à l'école jacobine, des mains de M. de Lafayette dans celles de Robespierre. Le 10 août était la conséquence nécessaire du triomphe de la démocratie républicaine préparé par les passions du parti constitutionnel, et la terreur allait sortir de la victoire d'une minorité audacieuse sur une majorité imprévoyante.

Alors commencèrent à s'enchaîner les unes aux autres ces inexorables nécessités dont on a eu la pensée de faire jaillir je ne sais quelle sophistique justification de toutes les violences et de tous les crimes qui ont marqué le cours de ces années funèbres.

« La chute de la royauté constitutionnelle dut sortir, a-t-on dit, de la situation fausse prise par le roi en face de la constitution, et du peu de confiance que ses sentiments secrets inspiraient au pays à la veille de la guerre étrangère. Bientôt après, l'invasion fomentée par l'émigration, la guerre civile attisée par le clergé, mirent la république naissante à deux doigts de sa ruine : les frontières étaient forcées, les armées françaises se débandaient devant l'ennemi, et les campagnes de l'Ouest saluaient l'invasion d'un cri d'espérance. Que faire, si l'on ne noyait dans un fleuve de sang les germes de résistance, et si l'on n'assurait le pouvoir, par un acte décisif, aux hommes résolus à tout? Danton osa embrasser dans toute sa profondeur cette effroyable pensée, et il fit des cadavres de septembre un rempart contre l'ennemi. L'épouvante jette alors aux frontières la nation presque entière, et la terreur peuple les camps.

Après avoir à jamais compromis Paris dans la cause de la révolution par l'immensité même de l'attentat qu'il a laissé commettre sans résistance, il faut compromettre d'une manière non moins décisive, et par une mesure irréparable, la convention, qui commence sa carrière avec des hésitations manifestes et de sensibles oscillations. Le procès de Louis XVI est exigé par les clubs, appuyés sur les hommes de septembre; on fait tomber la tête du roi pour sauver la sienne, et le sacrifice du 21 janvier devient, pour quiconque y a trempé, un irrévocable engagement. Cependant la guerre se poursuit avec des alternatives diverses; la Vendée livre ses gigantesques combats, la bourgeoisie retrouve quelque courage dans l'excès de ses maux, le Midi s'arme, les départements poussent contre Paris une clameur de délivrance. Dans cette situation sans exemple, la cause de la révolution n'était-elle pas perdue, l'invasion étrangère inévitable, la restauration par les armes de l'émigration certaine, si le 31 mai n'avait décapité le fédéralisme, si une dictature armée du glaive n'avait donné au pouvoir, à la nation et aux armées, une unité d'action et un mépris de la vie dont aucun temps n'avait offert ni ne reproduira l'exemple? En face de toutes les puissances de la terre et du ciel conjurées, la révolution se fait homme; l'ardente foi et l'inflexible pensée de Maximilien Robespierre soutiennent, inspirent, échauffent et dirigent le comité terrible aux mains duquel abdique pour quelque temps la convention elle-même, et

peu de mois d'une sanglante dictature suffisent à sauver la France. »

Telle est l'étrange série de déductions auxquelles on a rattaché l'apologie d'un régime qui serait devenu légitime, parce qu'il aurait été nécessaire ; telle est la déplorable doctrine qui a faussé le sens moral du pays, et par laquelle on voudrait détourner de têtes criminelles les anathèmes de l'histoire. Mais cette prétendue démonstration ne résiste pas plus à l'étude des faits qu'au témoignage instinctif de la conscience, et tout cet échafaudage logique manque par sa base. Ce système aurait quelque valeur, en effet, si ces attentats, qu'on prend soin de lier les uns aux autres comme les anneaux d'une chaîne d'airain, n'avaient été la conséquence de difficultés élevées par soi-même, de fautes qu'une politique plus habile ou seulement plus honnête aurait fait éviter, et d'actes désastreux entrepris, non pour servir la révolution française dans ses intérêts permanents, mais pour servir ses propres passions, ses propres intérêts ou ses propres antipathies.

Si les sentiments de Louis XVI étaient devenus hostiles à la constitution de 91, et si l'on avait constitué l'antagonisme des pouvoirs au lieu de fonder leur harmonie, comment ne pas l'imputer aux législateurs imprévoyants qui, lorsqu'ils ne voulaient que limiter l'autorité royale, en décrétèrent l'humiliation, et prirent plaisir à ajouter aux répugnances politiques du prince toutes les tortures du chrétien? Si l'héca-

tombe de septembre et l'immolation du 21 janvier ont été déterminées par les extrémités où se trouvait acculé le pays, ce que d'ailleurs nous nions absolument, qui les avait provoquées, ces extrémités terribles? qui a imposé la guerre aux répugnances et aux longues hésitations de l'Europe? qui a transformé des cabinets, d'abord favorables à la révolution, en adversaires irréconciliables? qui a provoqué la guerre civile, donné à l'émigration son extension et son importance, soulevé les populations rurales contre une régénération politique à laquelle elles avaient applaudi d'abord? Après la chute du pouvoir absolu, la proclamation de la souveraineté nationale et parlementaire, et la fondation d'institutions plus libérales que la France ne pouvait assurément les supporter, quels hommes ont tout à coup compliqué la question politique d'une question religieuse, traqué le roi dans sa vie privée, insulté sa famille, désespéré sa conscience et paralysé dans ses mains l'usage même des attributions qu'ils venaient de lui conférer? Quelles mesures et quelles menaces ont armé la coalition, soulevé la Vendée, poussé Louis XVI à Varennes, et par suite la noblesse à Coblentz? Si le 10 août a rendu nécessaires le 2 septembre et le 21 janvier, si une situation sans exemple et sans issue a rendu le 31 mai nécessaire à son tour, qui donc est coupable du 10 août? qui donc a provoqué entre la monarchie et la France ce divorce qui contenait en germe de tels périls et de telles extrémités?

En se ruant sur les Tuileries, chaque jour dénoncées comme le centre d'une vaste conspiration autrichienne, les Marseillais et les faubouriens ne firent qu'achever l'œuvre entamée depuis trois ans par des aveugles aussi incapables de refréner la violence de leurs passions que de mesurer la portée de leurs attaques. Ce sont les mauvais instincts de la constituante et le lâche abandon de tous les principes et de tous les droits qui ont changé une réforme en révolution, abîmé dans le désespoir l'âme débonnaire de Louis XVI, et conduit ce prince à diriger vers l'étranger des regards que la violence et l'outrage lui interdisaient de reporter sur la France. Qui donc porte la responsabilité de tout cela, et sur qui retombe le poids de ces fatalités inexorables? Lorsque, par l'effet de ses propres entraînements, on suscite à sa cause des périls et des obstacles, ne demeure-t-on pas, en politique aussi bien qu'en morale, responsable à la fois et de ces difficultés mêmes, et des moyens devenus nécessaires pour en triompher? Au 10 août, les jacobins ne tirèrent-ils pas les canons braqués depuis deux ans par les feuillants et chargés depuis six mois par la loquacité girondine? A ceux-là donc le dernier mot de la crise; mais à la majorité de la constituante et à elle seule la responsabilité, devant Dieu et devant les hommes, d'une révolution provoquée par la violation des principes qu'elle-même avait proclamés, et consommée contrairement au vœu de la France, manifesté par l'universalité de ses mandats.

Aucune assemblée n'a porté plus directement que la constituante le poids des événements survenus et des actes parlementaires consommés après la clôture de sa carrière. Celle qui la suivit ne fit que tirer ou subir les conséquences de tout ce que la première assemblée nationale avait fait ou laissé faire. La législative continua la constituante comme la vieillesse continue l'âge mûr, comme le soir continue le jour. La seconde législature fut l'ombre décolorée de la première; elle exploita les mêmes idées et s'inspira des mêmes passions; mais elle joua son rôle à la manière d'une utilité qui double un grand acteur, exagérant ses défauts sans atteindre à son originalité, substituant l'insolence à la hauteur et une lâcheté déclamatoire à une brillante impuissance.

Rien n'entrava, aux élections de 1791, l'action de la bourgeoisie : débarrassée du clergé arraché à l'autel, de la noblesse qui se précipitait dans l'émigration, elle restait seule, en apparence, maîtresse du sol et de la direction des événements. Aussi se faisait-elle alors, sur la durée de sa puissance et sur celle des institutions politiques destinées à la consacrer, des illusions qui le disputaient assurément aux plus présomptueuses chimères de Coblentz. Elle proclamait avec une confiance superbe l'éternité de la constitution dont son imprévoyance avait déjà brisé tous les ressorts, et qui n'avait déjà plus qu'une sorte d'existence nominale, le jour où la seconde législature vint continuer l'œuvre de la première.

A la séance d'inauguration, tous les membres de la législative, issus des mêmes couches de la société d'où était sortie la majorité précédente, vinrent, la larme à l'œil et le bras tendu, jurer de vivre et de mourir pour la loi fondamentale dont la destruction allait être consacrée dix mois après par les hommes qui la proclamaient immortelle. On se leva comme saisi par une profonde émotion religieuse, pour accueillir l'archiviste Camus, portant sur sa poitrine les tables de la loi avec la majesté de Moïse au Sinaï.

Cette étrange hallucination poursuivit la législative jusqu'au dernier jour de sa courte carrière; elle ne portait jamais un décret de proscription ou de ruine, elle n'envoyait pas un innocent à la haute cour, elle ne rivait pas d'un cran la chaîne de la royauté sans exhaler des cris d'enthousiasme et d'amour pour la loi constitutionnelle; et moins d'un mois avant que cette assemblée disparût elle-même sous les débris du trône qu'elle avait sapé, la France l'entendait encore, sur la célèbre motion de Lamourette, décréter la sainteté de la constitution de 91 et jurer d'une voix stridente une haine égale à quiconque tenterait, soit de rétablir le despotisme, soit de transformer la France en république. Mais, pendant que ce mot faisait courir des frissons de colère et soulevait des protestations furieuses au sein de l'assemblée, il ne se passait pas une séance où elle ne s'attachât à avilir par ses injures et par ses votes l'un des pouvoirs créés par la constitution, celui contre lequel se diri-

geaient les attaques les plus meurtrières; il n'y avait guère d'orateur qui, pour se mettre en bons termes avec les tribunes, ne terminât ses harangues sans représenter ce pouvoir comme en conspiration permanente contre l'honneur et la liberté du pays; il n'y eut pas un factieux, pas un assassin, y compris les rebelles de Nancy et les meurtriers d'Avignon, auxquels elle ne réservât la réhabilitation et presque l'apothéose; il n'y eut pas enfin un partisan de cette constitution idolâtrée, depuis Delessart jusqu'à Lafayette, qu'elle ne dévouât, sur l'injonction des clubs, soit à la justice expéditive d'Orléans, soit à l'insurrection militaire au sein de sa propre armée.

Cette assemblée, qui repoussait comme un outrage l'imputation de républicanisme, ne recevait jamais dans son enceinte le chef du pouvoir exécutif sans dégrader sa dignité, sans humilier sa personne, sans lui imposer une situation dont aurait rougi le dernier des citoyens. Pourquoi ces contradictions perpétuelles entre la conduite et les principes, entre le but et les moyens, si ce n'est parce que l'assemblée constituante n'avait légué que des institutions mortes à l'assemblée qui allait la suivre, et que celle-ci n'exerçait pas plus en réalité la puissance de faire les lois que l'autre pouvoir ne possédait celle de les faire exécuter? La constituante, avant de se séparer, avait laissé passer l'initiative et la force à la société des jacobins, qui, conformément à l'hypocrisie universelle qui fait le fond de la langue po-

litique de cette époque, s'appelait, comme on sait, *Société des Amis de la Constitution*. Avec ses affiliations organisées dans tous les départements, dans tous les cantons, et presque dans toutes les communes, avec ses bureaux, son immense personnel, ses cotisations financières et ses journaux, cette formidable association était devenue le véritable et seul gouvernement du pays.

Au sein de la constituante, Robespierre et Pétion avaient contribué à préparer cet état de choses, dont ils avaient mesuré la portée avec une sagacité peu commune. Lorsque le parti démocratique insista si vivement pour faire refuser le droit de réélection aux membres de la législature dont les pouvoirs expiraient, ce n'était pas, assurément, que ses chefs entendissent rester en dehors du mouvement révolutionnaire et se désintéresser des affaires publiques ; c'est que ceux-ci savaient fort bien que le centre de la puissance législative était déplacé, qu'il n'était plus dans la salle du Manége, mais dans l'ancien réfectoire des jacobins. Aussi Robespierre n'exerça-t-il peut-être jamais, même au comité de salut public, une influence plus considérable qu'au moment où, exclu de la législative, il trônait à la tribune des jacobins, dictant chaque soir à des législateurs sans résolution leurs mesures et leurs décrets du lendemain. C'est dans le journal des débats de cette société, bien plus que dans les pages du *Moniteur*, que, durant tout le cours de 1792, l'historien doit étudier et

le mouvement de l'esprit public et le cours imprimé aux affaires du pays.

Tel était donc le terme où avait abouti la politique de la constituante, tel était le fruit de trois années de faiblesse. Souveraine dominatrice du pays au temps de son avénement, elle le laissait, au jour de sa retraite, aux mains d'ennemis mille fois plus redoutables que les adversaires impuissants qu'elle affectait seuls de redouter. Ce ne fut pas, à coup sûr, l'intelligence qui fit défaut à cette éblouissante réunion d'esprits si riches et si divers, c'est par le cœur qu'elle a manqué à sa mission et à son œuvre. Ce n'est point de ses erreurs théoriques, qu'explique et justifie l'inexpérience du temps, que la postérité lui demande aujourd'hui un compte sévère; ce n'est pas parce qu'elle a ignoré les lois de l'équilibre des pouvoirs qu'elle est frappée d'une condamnation qui ira s'appesantissant d'âge en âge, à mesure que le jour se fera sur les personnes et sur les choses, et que la moralité rentrera dans la politique. La constituante est coupable parce qu'elle sacrifia ses principes à ses passions, et parce qu'elle s'est montrée impitoyable devant les faibles, lorsqu'elle n'osait pas se montrer résolue devant les forts; elle est coupable des ruines faites contrairement à ses intentions, car elle a mis les armes à la main des dévastateurs; elle est coupable du sang versé, car elle a livré aux bourreaux les victimes enchaînées et flétries; elle est coupable surtout pour avoir engagé contre la conscience

humaine une guerre impie; et la justice de Dieu, qui ne se manifesta jamais avec plus de soudaineté et d'éclat, permit que ses périls sortissent manifestement de ses fautes, et sa ruine de son parjure.

CHAPITRE IV

L'école républicaine et le parti girondin.

I

La bourgeoisie avait à peine vaincu, que déjà sa victoire était sur le point de lui échapper. Elle s'était montrée si implacable envers ses adversaires, que ses violences avaient doublé leurs forces ; elle s'était montrée si confiante envers ses alliés, que ceux-ci étaient bientôt devenus ses maîtres. La constitution de 1791 allait périr moins par les résistances qu'elle avait rencontrées que par les mesures iniques prises pour prévenir ces résistances mêmes. On avait passé contre les ennemis de la révolution d'une défensive légitime à une persécution implacable. A force de prendre des garanties contre le monarque, on lui avait lié les mains pour le bien comme pour le mal : à force de s'inquiéter des attaques éventuelles à la constitution, ses auteurs n'avaient laissé au pouvoir chargé de l'exécuter aucune arme pour la défendre.

Par un système de méfiance injurieuse et continue,

ils étaient parvenus à transformer en ennemi des institutions nouvelles le prince qui désirait le plus sincèrement s'en accommoder. Lors même que le roi se résignait à son rôle, l'époux outragé dans ses affections, le père menacé dans ses enfants, le chrétien violenté dans sa foi caressait de vagues pensées de délivrance, et devenait le complice involontaire des hommes qu'il avait le plus énergiquement blâmés. Aucun prince n'avait été plus naturellement prédestiné que Louis XVI à ce rôle de roi bourgeois que semblait lui assigner l'admirable simplicité de sa vie, et ce fut pourtant ce rôle, qui aurait assuré le salut de la révolution, qu'il se trouva contraint de répudier, tant ceux qui avaient intérêt à le lui voir jouer le lui rendirent difficile !

L'esprit philosophique avait poussé les classes moyennes vers la persécution religieuse; leur inexpérience politique les conduisit vers la guerre étrangère : double faute dont les conséquences allaient amener la ruine de l'œuvre à laquelle elles avaient rattaché toutes les espérances de leur suprématie.

La révolution française avait été pacifique à ses débuts comme toute idée qui, en se produisant dans le monde, se croit assez forte pour le dominer; mais, aigrie par les obstacles, elle avait bientôt imputé à autrui des difficultés dont la plupart avaient été suscitées par elle-même. Elle avait accusé et menacé l'Europe, quelle que fût la sympathie avec laquelle certains gouvernements eussent accueilli cette première application

des doctrines encyclopédiques, quelle que fût la réserve avec laquelle les autres avaient manifesté leur improbation ou leurs doutes. A la première période de la révolution, l'idée d'une intervention armée répugnait profondément aux principaux gouvernements européens. L'intérêt d'État avait promptement arrêté les velléités guerrières de Catherine II, et la main d'Anckarstroem avait tari dans le sang de Gustave III sa pensée chevaleresque. Léopold, le réformateur philosophe de la Toscane, devenu sur le trône impérial le successeur du philosophe Joseph II, souffrait sans doute des humiliations de la reine sa sœur, mais il n'inclinait aucunement à les venger par les armes. En Prusse, le roi se préoccupait seul des progrès de la révolution française, et s'indignait de ses excès. Ses conseillers, sortis de l'école de Frédéric II, suivaient, avec bien plus de complaisance que de colère, la grande expérience que la France faisait alors sur elle-même. Ces hommes d'État étaient d'ailleurs trop imbus des traditions prussiennes pour ne pas répugner à une action concertée avec l'Autriche; ils désiraient rompre les liens qui depuis trente ans attachaient la France à la cour de Vienne, bien plus que s'unir à celle-ci pour écraser la nation dont l'alliance importait tellement à la prépondérance de leur patrie dans l'empire germanique. Enfin, l'empire lui-même se sentait si peu préparé pour une guerre offensive, si peu propre à une croisade politique qui exposerait sa vieille organisation au contact de toutes les idées modernes, que la

plupart des électeurs, quels que fussent leurs sentiments personnels, fermaient obstinément l'oreille aux supplications de la noblesse émigrée. Les princes français avaient à peine obtenu dans les grandes cours allemandes les égards dus à leur malheur et à leur rang.

Si un commencement de concert s'établit entre les cabinets de Vienne et de Berlin lors de la tentative de Varennes, ce fut sur les instances personnelles de Louis XVI et point du tout sur celles de l'émigration; ce concert d'ailleurs tendait à faire modifier la constitution par l'accord du roi et de l'assemblée beaucoup plus qu'à faire triompher l'ancien régime et les prétentions de la noblesse. L'alliance, qui ne prit une forme officielle qu'au mois d'août 1791, n'avait pas pour but d'attaquer la révolution, mais seulement d'organiser contre les jacobins une surveillance armée. Jusqu'aux jours qui précédèrent immédiatement l'ouverture de la campagne de 1792, le droit des Français à se constituer comme ils l'entendraient, par l'accord du roi avec l'assemblée nationale, était expressément indiqué dans toutes les déclarations émanées des cabinets. En même temps qu'on poursuivait la réparation de préjudices causés, contrairement aux traités, aux princes de l'empire possessionnés en Alsace par divers actes de l'assemblée constituante, on espérait exercer, par l'appareil d'une coalition éventuelle, un effet moral utile à la sûreté personnelle des membres de la famille royale. Obtenir pour Louis XVI sa liberté d'action, provoquer

par l'accord du roi avec le parti modéré des modifications à la constitution dans le sens des partisans des deux chambres, telle était, à cette première période, la seule pensée et la seule espérance de l'Europe. La célèbre déclaration de Pilnitz n'avait ni un autre sens, ni une autre portée : si l'empereur Léopold, longtemps perplexe, se détermina à la signer, ce fut avec la confiance de couvrir, par cette manifestation, sa responsabilité comme chef de l'empire, et son honneur comme chef de la maison d'Autriche. Aussi le seul fait de l'acceptation définitive de la constitution par le roi et la réintégration de ce prince dans l'exercice du pouvoir exécutif, en septembre 1791, devinrent-ils bientôt après une occasion ou un prétexte pour rétablir tous les rapports diplomatiques avec la France, et pour protester d'intentions pacifiques dont la plus insigne mauvaise foi pouvait seule alors contester la sincérité.

Malheureusement la déclaration de Pilnitz eut sur l'opinion un effet tout contraire à celui qu'en avaient attendu des gouvernements fort ignorants des grandes émotions publiques, et qui n'avaient tenu compte ni de l'action de la tribune ni de celle de la presse. La majorité de la législative, dominée par les girondins et les montagnards alors étroitement unis, appela la guerre avec une ardeur qui descendit vite au cœur de la nation, et adressa aux cabinets signataires de cette déclaration des sommations réitérées, bien plus désireuse au fond de les voir repoussées que jalouse de les faire accueillir.

L'Allemagne, et particulièrement l'Autriche, répugnaient si manifestement à la guerre, même aux premiers jours de 1792, que la plupart de ces sommations furent admises, quelle que fût la violence avec laquelle elles se produisaient à la tribune de l'assemblée, surtout à celle des jacobins, qui était la tribune officielle de la révolution et de son gouvernement. C'est ainsi que les rassemblements d'émigrés formés sur les frontières, dans les électorats du Rhin, furent dissous par les princes allemands, à la demande de la France, et sur les injonctions de la cour impériale. Mais les chefs de la gironde, dans la pensée d'achever la ruine de la monarchie, et certains membres du parti constitutionnel, dans l'espérance de lui rendre quelques chances de salut, poussaient à la guerre avec une persévérance si obstinée, que la coalition se resserrait chaque jour par la force même des choses, malgré les dispositions pacifiques des cabinets. Bientôt la mort de l'empereur Léopold, coïncidant avec la mise en accusation des courageux ministres dont on demandait la tête, en attendant celle de leur maître, vint ôter à la paix ses dernières chances, et aux gens de bien leurs dernières illusions. Les cabinets qui avaient résisté le plus énergiquement à la guerre comprirent qu'on la voulait trop résolûment à Paris pour qu'il fût longtemps possible de l'éviter, et se préparèrent à entrer en campagne. Un traité d'alliance fut enfin signé, et ce traité, bientôt connu, donna en France au parti de la guerre une prépondérance irrésistible.

Louis XVI voulut alors prendre l'initiative d'une résolution à laquelle il était sans nul moyen de s'opposer. Soit espoir de retrouver pour lui-même une chance de salut au milieu de ces chances nouvelles, soit désir de faire descendre un dernier rayon de popularité sur ce front qu'attendait bientôt une autre couronne, il vint d'une voix ferme et avec une contenance presque joyeuse proposer à l'assembler législative de déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême [1].

Ces faits défient toute contradiction, et permettent de décider si ce fut l'Europe qui attaqua la révolution française ou bien la révolution qui attaqua l'Europe. Lorsqu'on place la guerre étrangère au nombre des périls invoqués pour légitimer d'effroyables extrémités, il faut donc reconnaître que ce danger avait été cherché tout aussi gratuitement que celui de la lutte religieuse, et qu'il n'aurait pas été plus impossible de conserver la paix au dehors que d'éviter la guerre civile au dedans. Des faits avérés tiennent donc encore en échec, sur ce point, la doctrine de la fatalité historique : il reste démontré que si les crimes de la révolution sont sortis de terribles nécessités, ce sont les fautes et les passions de quelques hommes qui ont provoqué ces nécessités elles-mêmes.

Ce fut l'erreur capitale des chefs parlementaires de la bourgeoisie, feuillants et girondins, de pousser à une

[1] Séance du 20 avril 1792.

lutte dont l'isssue ne pouvait manquer d'être funeste aux intérêts qu'ils avaient mission de représenter. La guerre ne leur offrait, en effet, qu'une alternative également déplorable : ou bien l'émigration, appuyée sur l'étranger, triompherait d'une armée sans discipline, et, dans ce cas, l'œuvre de 89 disparaissait tout entière comme le rêve d'une nuit de délire, ou bien la France était prédestinée à des succès, et, dans la disproportion manifeste des forces, avec des corps désorganisés par l'émigration et par la révolte, ces succès ne pouvaient être obtenus qu'en surexcitant les plus redoutables passions, et qu'en provoquant dans les masses un mouvement gigantesque au sein duquel les classes moyennes seraient infailliblement abîmées. Il ne fallait pas beaucoup de sagacité pour pressentir un pareil résultat. En l'affrontant avec une systématique obstination, en se montrant plus unanimes et plus résolus sur la question de la guerre que les montagnards eux-mêmes, les girondins mirent de leurs propres mains la révolution française aux mains de la démagogie, et se firent à eux-mêmes leur destinée. En ceci, comme dans tout le cours de sa carrière, la gironde subit l'influence d'un petit nombre d'hommes devenus les directeurs du parti, parce que, sans être doués d'un grand talent politique, ces hommes-là possédaient à un degré remarquable ce qui manquait surtout à ce parti, l'esprit de résolution et d'initiative.

Depuis l'avénement de l'assemblée législative, pres-

que toutes les illustrations de l'ancien tiers état avaient disparu de la scène. Rentrés dans la retraite ou demeurés à Paris conseillers secrets du prince que leurs exigences avaient perdu, ces hommes n'avaient plus à payer à leur patrie que le tribut de leurs regrets et celui de leur sang. Toutefois la classe dont ils étaient issus peut produire avec une juste fierté ces noms demeurés illustres dans l'histoire. Si, sous l'empire de leurs passions, les constituants enfantèrent une constitution chimérique, sous celui de leurs lumières ils ont doté leur pays des lois civiles et des institutions administratives qui depuis un demi-siècle protégent la France dans la chute de tous ses gouvernements. L'œuvre des girondins fut moins durable : ils n'ont laissé dans nos annales que des souvenirs personnels, et la postérité connaîtra moins leurs idées que leurs infortunes. Légers par nature, hésitants par scepticisme, peu propres et peu préparés aux grandes affaires, ils prirent la révolution pour un drame, et crurent qu'il suffisait pour y jouer un rôle du talent de bien parler et du courage de bien mourir. Chefs d'une majorité d'abord considérable, arrivés au pouvoir en possession de toutes les ressources d'un gouvernement et de tout l'enthousiasme d'une révolution, ils furent en six mois vaincus et immolés, ne laissant pour trace de leur passage aux affaires que des menaces sans résultat et des discours sans conclusions.

Par entraînement et par faiblesse, les girondins se laissèrent imposer une politique qui n'était, au fond, ni

celle de leurs commettants, ni la leur propre. Partis de leurs provinces ardemment dévoués à la constitution de 91, comme l'étaient alors le commerce, le barreau, la banque et toutes les professions libérales, ils avaient reçu et accepté la mission formelle de maintenir la monarchie, de sauvegarder la constitution et de s'opposer à une révolution nouvelle. Cependant, à peine arrivés à Paris, ils se proclamèrent républicains avant même que l'on osât, aux jacobins, prononcer nettement le mot de république. L'influence d'un petit groupe, jointe à l'attrait de la nouveauté sur des natures mobiles et oratoires, amena cette désertion de leurs idées et de leurs devoirs, qui fut à la fois le stigmate de leur caractère et la cause permanente de leur impuissance.

II

La coterie qui imposa ses haines et ses ambitions à de jeunes hommes plus avides de renommée que de pouvoir, plus enclins au bruit qu'à la colère, avait concentré toutes ses amertumes et ses plus égoïstes calculs sur une double formule : la guerre, pour achever de perdre le roi, en déchaînant contre lui toutes les suspicions populaires ; la république, pour écarter d'un seul coup toutes les renommées grandies à l'ombre du gouvernement constitutionnel, et qui faisaient obstacle aux prétentions nouvelles. Formée, aux derniers temps de la constituante, dans les salons de M. de Condorcet, cette

coterie avait pour inspiratrice la célèbre et malheureuse femme qui a racheté les torts de sa vie par la sereine dignité de sa mort. Mariée à un écrivain diffus et médiocre, auquel son parti attribua la vertu pour spécialité, faute de pouvoir lui en assigner une autre, madame Roland avait faussé son esprit et systématiquement desséché son cœur. Passée des onctueuses croyances de l'Église aux roides enseignements du Portique, en poursuivant les vertus de l'autre sexe, elle avait perdu les plus précieuses qualités du sien. Piquée au seuil de sa jeunesse par le serpent de l'envie, un jour qu'elle aperçut de loin les pompes d'un monde dont la repoussait son obscurité, la fille du quai des Orfévres porta jusqu'au tombeau la trace de cette venimeuse morsure qui voua sa vie aux passions implacables, au point d'étouffer toute pitié dans son cœur pour les tortures d'une mère, parce que cette mère avait été reine!

Madame Roland fut la gloire et la fatalité de la gironde. Autour d'elle se groupaient l'ardent Buzot, esprit de fer et cœur de feu, qui puisait l'amour et l'enthousiasme dans ses regards; le grave Pétion, qui s'inclinait devant la borne avec la dignité élégante d'un courtisan de l'Œil-de-bœuf devant le trône; le savant Condorcet, le plus *avancé* des philosophes du dix-huitième siècle, aux yeux duquel l'humanité était un organisme où la séve monte de génération en génération, comme elle monte dans les plantes de printemps en printemps. Condorcet voulait la république, non pas à la manière de

madame Roland, comme une vengeance, mais parce que la république différait de la monarchie, et qu'à ses yeux l'avenir, quel qu'il fût, était toujours et nécessairement un progrès sur le passé.

L'homme d'action de ce groupe entreprenant était Brissot-Warville, aventurier littéraire, qui depuis vingt ans courait après les idées pour les mettre en brochure et les exploiter. Il avait successivement attaqué tous les principes, même celui de la propriété, et défendu toutes les causes, même celle du pouvoir, lorsque le pouvoir avait consenti à s'apercevoir de ses besoins. Brissot accueillit la révolution moins comme une bonne cause que comme une bonne occasion, et, ne pouvant conquérir une place à la tête du parti constitutionnel, dirigé par les illustrations parlementaires consacrées depuis trois ans, il entreprit de se la faire ailleurs par l'audace de sa pensée et l'activité de ses démarches. Le premier dans Paris il prononça le mot de république, lorsque Robespierre lui-même professait encore le culte de la constitution. On sait qu'après la fuite du roi il avait rédigé, pour demander sa déchéance, la pétition lacérée au Champ-de-Mars par les baïonnettes du général Lafayette. Devenu membre de la législative, il s'offrit pour initier les novices députés de la Gironde aux formes et aux mystères de ce monde diplomatique dont lui du moins avait, dans quelques capitales, hanté les antichambres. Brissot fut la main du parti comme madame Roland en fut la tête; il n'y eut pas une de ses

affirmations qui ne fût acceptée par ses amis, pas une de ses combinaisons à laquelle ils ne s'associassent aveuglément. Cet écrivain suggéra donc à la gironde toute sa politique, qui, selon la formule déjà indiquée, se résumait en deux mots : pousser le peuple à la guerre pour le pousser à la république ; faire proclamer la république pour n'avoir plus de concurrents dangereux dans le partage et l'exploitation du pouvoir.

Toutefois, les convictions de ce cénacle d'ambitieux n'étaient pas tellement vives qu'on ne consentît à en suspendre l'application, lorsque le pouvoir survenait à ses membres par des voies plus faciles. Lorsque les ministres désignés par Brissot furent entrés dans le cabinet de Louis XVI, la propagande républicaine fut interrompue dans les journaux du parti et jusqu'à la tribune des jacobins. Durant trois mois, on parut envisager la constitution sous un jour tout nouveau, et l'on se montra même résolûment monarchique, en se mettant cependant en règle avec l'avenir pour le cas assez probable où quelques scrupules religieux détermineraient le roi à changer de conseillers. Ce fut avec cette arrière-pensée que le vertueux Roland prépara, sous forme d'une lettre au roi, cet acte d'accusation anticipé destiné à demeurer secret tant qu'il garderait le pouvoir, et à éclater au lendemain de sa chute comme un pistolet dirigé au cœur du malheureux prince. Tant d'habile prévoyance ne fut pas trompée. Sommé d'autoriser l'appel sous les murs de Paris de vingt mille auxiliaires des clubs et de sanc-

tionner la loi qui dévouait à l'exil et à la mort tous les confesseurs de sa propre foi, Louis XVI renvoya ses ministres, sachant fort bien qu'il allait donner aux conspirateurs des chefs implacables et des armes terribles.

A ce moment, le dernier jour de la monarchie fut marqué dans les conseils de la gironde. La vulgaire, mais âpre ambition du portefeuille fixa, en les irritant, des convictions jusqu'alors molles et flottantes. Barbaroux fut appelé à Paris avec ses bataillons méridionaux enivrés de soleil, d'enthousiasme et de fatigue, pour se préparer à faire le sac des Tuileries au signal d'anciens ministres tombés au rang de conjurés. Le maire Pétion, grand-maître des cérémonies de l'insurrection, reçut charge d'aller à la barre de l'assemblée législative réclamer la déchéance, escorté des hommes qui, l'année suivante, disputaient son corps aux vautours. A partir de ce jour, les ambitieux de la gironde se concertèrent étroitement avec les fanatiques de la montagne, et suspendirent jusqu'au succès la lutte antérieurement engagée. Condorcet, Brissot, Louvet, Gorsas et presque tous les publicistes de la bourgeoisie se mirent à la suite de Desmoulins et de Marat, ameutant à l'envi toutes les passions et toutes les ignorances pour creuser de sang-froid, à force de calomnies et de mensonges, ce gouffre de la stupidité publique au fond duquel les nations s'abîment. Les tribuns de la classe moyenne, prenant le thème de ceux de la démagogie, affirmèrent soir et matin sans sourciller que Louis XVI et Marie-

Antoinette, entourés aux Tuileries de leur comité autrichien et d'un parc caché de trois cents pièces de canon, avaient pris jour pour égorger le peuple de Paris, et ce peuple le crut aussi fermement qu'il crut, plus tard, que Charles X disait la messe et que Louis-Philippe exportait des tonnes d'argent.

On allait donc atteindre enfin la suprême conclusion de tous les sophismes et de toutes les fautes accumulés depuis trois années. L'on touchait à l'une de ces mystérieuses défaillances qui sont le châtiment et l'humiliation des grands peuples, et durant lesquelles de hardis factieux imposent leur joug à des majorités qui ont perdu l'énergie du cœur en perdant la droiture de l'intelligence.

Si la bourgeoisie parisienne ne concourut pas au 10 août, elle le laissa faire sans résistance par quinze cents Marseillais et quelques bandes de faubouriens. On lui avait tant dit que Louis XVI était un tyran, qu'elle en croyait bien quelque chose : aussi laissa-t-elle, sans trop de regret, tomber la monarchie et la constitution de 91, quoique cette chute la plaçât elle-même et sans intermédiaire en face de l'ancien régime implacable et de la démocratie enivrée. Les journalistes et les orateurs girondins assuraient d'ailleurs que tout était pour le mieux, et que la France allait entrer dans une ère de merveilles. Cette croyance était d'autant plus sincère chez les organisateurs de l'insurrection, qu'ils en avaient eu les profits immédiats. Au lendemain du 10 août, les

ministres girondins furent reportés au pouvoir par un boulet de canon : en retrouvant son portefeuille, Roland put croire qu'une grande iniquité était enfin réparée et que la France avait fait justice; mais pendant que sa femme rentrait dans son boudoir de l'hôtel de l'intérieur, Danton s'établissait à la chancellerie, et les hommes du 10 août se trouvaient déjà face à face avec ceux du 2 septembre.

Lorsqu'au bruit du canon grondant encore, Vergniaud, d'une voix tremblante, prononça le décret de suspension contre le roi présent à la barre de l'assemblée, l'orateur de la gironde avait pleine conscience de la témérité de l'entreprise où l'engageaient les meneurs de son parti. Les termes mêmes du décret, la réserve introduite dans l'un de ses articles relativement au gouverneur à donner au prince royal, constatent l'état de l'opinion publique et la crainte qu'on éprouvait de soulever les départements, en achevant par la république une révolution dont la France avait entendu faire sortir la réforme de la monarchie.

C'était la première fois qu'un tel changement s'essayait, en effet, chez un peuple que la royauté avait pétri par un travail assidu de dix siècles, et dans un pays où tout avait été mis en question, excepté cette royauté, demeurée la seule croyance commune aux divers ordres de l'État, le seul lien entre les factions contraires. Opposer à l'accord de tant de générations une idée germée la veille dans le salon de M. de Con-

dorcet et dans l'égout de Marat était une entreprise formidable. S'il ne s'était agi que de répudier les traditions du passé, l'ardeur avec laquelle la France s'était jetée dans la révolution aurait rendu une telle scission possible ; mais, sous peine de voir la république enfanter immédiatement l'anarchie, il fallait transformer tout d'un coup les mœurs publiques et privées, pour donner au pays, qui avait contracté l'habitude séculaire de compter sur l'action et sur l'initiative du pouvoir, la volonté de les remplacer tout à coup par sa propre action et par sa propre initiative ; il fallait qu'un peuple mobile et passionné contractât soudain un respect du droit d'autrui égal à celui qu'il portait à son propre droit, et qu'une révolution commencée sous l'impulsion presque exclusive du sentiment de l'égalité s'achevât par un culte religieux pour la liberté et pour la loi.

L'application régulière du gouvernement républicain, dans le sens où l'entendait la gironde, n'était possible qu'autant que chaque citoyen fût résolu à faire de la chose publique sa chose propre, qu'autant qu'il apportât, par exemple, dans ses devoirs de garde national, d'électeur ou de juré, la même application et la même suite que dans l'exercice quotidien de sa profession particulière. Or, le monde moderne n'avait vu réalisée qu'aux États-Unis cette assimilation de la vie publique à la vie privée, qui semble répugner invinciblement au génie des populations européennes. Lorsque les girondins lançaient leur pays dans tous les hasards d'une transformation

sociale entreprise en pleine guerre étrangère et en pleine guerre civile, ils n'avaient donc ni une autorité ni un exemple pour appuyer un si radical bouleversement.

L'Angleterre, où la royauté avait eu cependant une importance historique beaucoup moindre qu'en France, avait aboli avec des transports de joie la forme républicaine, imposée à ses répugnances par quelques soldats qui en firent bientôt sortir le despotisme de leur général. La Hollande, issue d'une lutte de soixante ans contre le despotisme, avait abrité ses institutions républicaines sous la forme quasi-monarchique du stathoudérat. Ce n'étaient ni les démocratiques usages des pasteurs de Schwitz, ni les féodales traditions du patriciat bernois, ni les lois de l'aristocratique Venise, qui pouvaient offrir des applications à la grande et riche société française, avec l'infinie variété de ses mœurs et la puissante unité de son génie politique. Les souvenirs de l'antiquité si fréquemment invoqués restaient plus inapplicables encore à un État chrétien, qui, même en répudiant ses croyances, ne pouvait répudier les mœurs que celles-ci lui avaient données. Dans les petites sociétés du Péloponèse et de l'Attique, les citoyens, allégés par l'esclavage du fardeau de la plupart des fonctions domestiques, exerçaient directement la souveraineté. A Rome, la liberté n'était que le despotisme d'une seule ville s'exerçant sans pitié dans le silence et l'oppression de l'univers vaincu. Malgré les nauséabondes citations

empruntées aux traductions de Plutarque, il n'y avait donc rien à prendre dans cette défroque de théâtre dont se drapaient à l'envi les orateurs de la gironde et de la montagne.

Remarquons toutefois que, dans cette lutte entre d'assez faibles humanistes, l'avantage demeurait tout entier aux discoureurs furieux de l'école de Robespierre, sur les beaux parleurs de l'école de Brissot. Jamais, en effet, l'antiquité n'avait ni connu ni soupçonné cette république représentative, conduite par une assemblée de délégués venus de tous les points d'un vaste empire, avec son gouvernement d'hommes de loi, d'hommes de lettres et d'hommes d'affaires. La dictature révolutionnaire à laquelle aspirait la commune de Paris n'était pas, au contraire, sans analogie avec le régime que Rome faisait subir aux municipes des Gaules et aux cités tributaires de l'Afrique et de l'Asie. Remplacer par les faubouriens de Paris les *Quirites* de la cité-reine, faire de la place de Grève le forum de la France, telle était la sauvage pensée qui fermentait dans l'antre des jacobins, et qui avait Robespierre pour professeur et Marat pour prophète. Or, la Rome sénatoriale avait disputé le gouvernement du monde à un parti qui, tantôt par les armes des soldats, tantôt par la parole des démagogues, tantôt par la torche des incendiaires, aspirait à le conquérir pour en faire un semblable usage, et les montagnards avaient du moins des ancêtres dans Marius, Clodius, Céthégus et Catilina. Pour les girondins, ils

étaient sans filiation, comme ils ont disparu sans postérité.

III

Quel était cependant l'état de la France lorsqu'une insurrection de faubourg changeait toutes les conditions de sa vie sociale et la faisait passer du gouvernement par le pouvoir au gouvernement par le pays? Quelle preuve la nation avait-elle donnée depuis trois ans et venait-elle de donner ce jour-là même de son aptitude à contenir les minorités factieuses, de son respect pour les lois et de sa résolution de mourir pour les défendre? N'était-elle pas, au mois d'août 1792, plus incapable qu'aucun peuple ne l'avait été dans aucun siècle de supporter des institutions dont l'usage présuppose la plus entière possession de soi-même? On en va juger.

L'assemblée nationale avait flétri le 20 juin; à la veille du 10 août, elle avait repoussé aux deux tiers des suffrages l'accusation capitale portée par le parti républicain contre le général Lafayette, dernière et timide expression du parti constitutionnel; mais cette majorité bourgeoise se rompit au bruit du canon, et les Marseillais ne triomphèrent pas moins complétement de la législature que de la monarchie. L'assemblée ne se défendit pas plus que le roi. Tous les plébiscites présentés par les vainqueurs au bout de leurs piques furent immédiatement couvertis en décrets, et dans cette en-

ceinte, où la constitution avait reçu tant et de si récents hommages, fut prononcée sans protestation la déchéance du prince qui, réfugié avec ses enfants au sein de l'assemblée, embrassait comme un suppliant antique l'autel déserté de la patrie et de la loi. Prolongeant pendant six semaines sa carrière d'impuissance et d'ignominie, subissant à chaque séance les injonctions de pétitionnaires qui la menaçaient d'une mort qu'elle ne sut point affronter, la législative n'avait pour occupation que de décréter d'accusation les citoyens dont elle avait proclamé l'innocence, et de tresser des couronnes civiques pour tous les criminels qu'elle avait flétris. Survivant à la catastrophe du 10 août, comme un cadavre survit au corps dont la vie s'est retirée, elle continua de discourir et de légiférer, incapable d'être galvinisée même par le tonnerre du 2 septembre.

Tandis que, par une telle conduite, l'assemblée initiait le pays à la pratique des vertus républicaines et à l'imitation des mœurs antiques, Paris, éperdu de délire et d'effroi, l'oreille tendue au bruit du tocsin et du canon d'alarme, livrait sa liberté, ses richesses et sa vie à deux cents inconnus que la résolution de quelques hommes de cœur aurait suffi pour anéantir. Des misérables, pour la plupart perdus d'honneur, sans aucun mandat de la population ni même des clubs qui les avaient vomis sur la cité, se déclaraient pouvoir municipal, et, prenant la dictature en présence de la représentation nationale muette et confondue, ils expédiaient des commissaires

aux autres communes et des instructions aux armées. Sans un soldat à leurs ordres, en présence de soixante mille gardes nationaux, ces hommes osèrent concevoir la pensée d'enlever en plein soleil dix mille citoyens de leur domicile et de transporter dans leur repaire correspondances, mobiliers, assignats et bijoux, tout ce que convoitaient enfin des cupidités auxquelles la colère de Dieu envoyait une heure.

Mesurant leurs droits à la terreur qu'ils inspirent, ils interdisent de franchir les barrières sous peine de mort, de circuler en voiture ou à cheval, de passer le seuil de sa porte à certaines heures. Pendant huit jours ils arrêtent dans la cité toute communication, tout mouvement, toute vie, comme l'aurait fait le glaive de l'ange exterminateur. Ils vont plus loin, et ordonnent à huit cent mille hommes de tenir ouverts à l'avance les portes de leurs maisons et les tiroirs de leurs secrétaires, afin que le petit nombre de bandits chargés de ces expéditions ne fût pas même arrêté par un retard[1]. Tout cela s'exécute à point nommé, comme un simple arrêté de police. Un homme ceint d'une écharpe, et dont nul ne sait le nom, conduit des troupeaux de bourgeois en prison comme un bouvier mènerait des troupeaux de bœufs

[1] Il est à peine nécessaire de dire que ces injonctions sont extraites des arrêtés de la commune de Paris et du comité de surveillance, durant la dernière quinzaine du mois d'août 1792. Voyez l'*Histoire parlementaire de la révolution française*, par MM. Buchez et Roux, tomes XVII et XVIII.

à l'abattoir. Chacun livre ses lettres, ses diamants, ses assignats et son or avec une docilité telle que les greniers de l'hôtel de ville, et bientôt après une foule de dépôts particuliers sont encombrés des secrets de toutes les familles et des richesses de plusieurs générations. Chaque matin, au signal du canon, recommence cette inquisition, qu'aucun despote n'avait embrassée même dans ses rêves. Chaque soir, des feux allumés par les citoyens éclairent cette longue fête de la tyrannie, qu'allait terminer d'une façon digne d'elle un holocauste colossal.

La bourgeoisie parisienne, sur laquelle portèrent principalement ces attentats, avait trop peu marchandé sa liberté pour qu'on pût espérer qu'elle marchandât sa vie. Il était notoire dans Paris qu'un grand coup allait être frappé aux prisons : on savait que des ouvriers étaient commandés pour un travail nocturne, et que de nombreux tombereaux étaient retenus par l'*autorité;* l'on répétait même tout bas qu'aux extrémités de la ville de larges fosses étaient creusées pour une destination inconnue. Pendant que les membres du comité de surveillance choisissaient leurs bourreaux et leurs fossoyeurs, la gironde et la montagne s'entendaient pour jeter un voile sur des crimes que l'une ne se sentait pas assez forte pour prévenir, et dont l'autre avait intérêt à ménager les auteurs. La conspiration du silence vint en aide à celle de l'assassinat, et, en frappant leurs victimes, les meurtriers n'eurent pas même un risque à courir.

Ici je me trouve en face d'un attentat sans exemple et sans explication, et ma pensée flotte suspendue entre l'horreur qu'il m'inspire et l'étonnement que me suggèrent les divers jugements qui en ont été portés. En flétrissant les massacres de septembre, des historiens sérieux les ont élevés à la hauteur d'une grande combinaison politique. D'après eux, leurs auteurs se seraient proposé de frapper de terreur le parti royaliste et de désarmer les conspirateurs au moment où la nation se levait pour marcher à l'ennemi. On ne s'est pas borné à prétendre que telle avait été la pensée des hommes qui tramèrent ces égorgements; plusieurs ont ajouté que cette pensée avait été accomplie, et que, toute cruelle qu'elle pût être, elle avait eu pour résultat effectif de faire tomber les résistances du dedans et d'arrêter l'invasion étrangère, de telle sorte que les travailleurs de Maillard auraient servi la même cause que les soldats de Dumouriez. Je repousse de toute la force de ma conviction cette solidarité prétendue; je maintiens que les événements de septembre n'ont exercé aucune influence favorable sur les opérations de nos armées et sur la sécurité intérieure du pouvoir révolutionnaire; je prétends surtout que la pensée de détourner un grand péril par un grand crime n'a point été le mobile véritable des membres du comité de surveillance.

Le généreux entraînement qui poussa la France à la défense de son territoire, et d'une révolution demeurée profondément nationale malgré ses fautes, avait eu tout

son effet avant la perpétration du crime. Dans le courant d'août, Paris avait envoyé aux frontières une armée de cinquante mille hommes, et les enrôlements qui eurent lieu en septembre furent à peu près nuls, comparativement à ceux du mois précédent. Dans les départements, l'horreur d'un tel crime arrêta, bien loin de l'exciter, l'ardeur avec laquelle on embrassait une cause dont les défenseurs étaient contraints de se voiler la face. Dans plusieurs localités, les agents de la commune de Paris furent emprisonnés; les directoires suspendirent leurs relations avec la capitale, dominée par un pouvoir anarchique, qui lançait des mandats d'arrêt jusque sur la personne du ministre de l'intérieur. Si l'indignation de toutes les administrations départementales n'amena pas des déchirements qui auraient alors été d'une portée incalculable, il ne faut l'imputer qu'à une seule cause, la réunion prochaine de la convention nationale, de laquelle les départements croyaient pouvoir attendre et la vengeance du crime et le rétablissement du pouvoir. Si les députés à la convention n'avaient pas dû se rassembler à Paris à l'époque même où parvenaient dans les provinces les nouvelles et les détails de ces journées, il est hors de doute que le mouvement fédéraliste qui éclata l'année suivante contre le despotisme de la capitale aurait fait explosion dès cette époque. Or, une telle crise, s'ouvrant pendant que les coalisés, maîtres de Longwy et de Verdun, assiégeaient Lille et menaçaient Reims, aurait été la plus redoutable

épreuve que pût traverser la république, qui n'était pas même encore légalement proclamée.

Susciter gratuitement un tel péril, c'était rendre des chances manifestes au parti royaliste, bien loin de lui en ôter; c'était commettre une faute plus grande encore que le crime. On sait quelle réprobation ces assassinats suscitèrent dans nos armées, qui, à cette époque, adhéraient encore aux opinions feuillantines professées par tous leurs généraux, et les documents étrangers nous ont révélé quel parti le généralissime ennemi s'était proposé de tirer d'une crise considérée au quartier-général prussien comme devant amener la dissolution de l'unité nationale. Si la marche en avant du duc de Brunswick fut arrêtée aux derniers jours de septembre, si un mois plus tard son armée était en pleine retraite, ces succès ne peuvent être attribués qu'au génie de Dumouriez et à ses combinaisons immortelles. Si l'indépendance du territoire fut sauvée, la France doit en rendre grâce, après Dieu, à cette religion du drapeau qui, au cœur de ses nobles enfants, survit à toutes les catastrophes, et par laquelle les peuples conservent, jusque dans les plus humiliantes épreuves, l'estime d'eux-mêmes et le germe de l'avenir.

Où donc et en quoi se révèle l'utilité politique d'un tel forfait, si souvent alléguée comme son excuse et sa rançon? De quel péril a-t-il préservé la révolution? de quels ennemis l'a-t-il délivrée en compensation de tous ceux qu'il lui a faits? Quelle formidable insurrection

tramaient du fond de leurs cachots ces prêtres et ces bourgeois terribles? Quels moyens possédaient pour la préparer ces malheureux qui n'avaient pas plus disputé leur liberté qu'ils n'allaient disputer leur vie? Dire que les victimes des arrestations opérées à Paris après le 10 août pouvaient être redoutables à un parti dans les cachots de la Force et les cabanons de Bicêtre est un des plus insignes mensonges qui aient jamais eu cours parmi les hommes; et pourtant cette impudente assertion a passé des feuilles de Marat, où elle était à sa place, dans des livres d'histoire qui prétendent n'être pas des pamphlets!

Qui donc était appelé à recueillir le bénéfice de cette infernale combinaison, et quel en fut le véritable mobile?

L'intérêt de la commune de Paris, au point de vue de sa dictature révolutionnaire, n'expliquerait aucunement la systématique organisation des massacres. Concevoir un tel projet, c'eût été mettre contre la révolution, et par conséquent contre elle-même, des chances trop redoutables, et compliquer sa situation par un crime tout gratuit. Les faits constatent d'ailleurs que si les membres du conseil général de la commune purent soupçonner, comme la ville entière, l'existence d'une trame ténébreuse, ils n'en eurent ni l'initiative ni la direction, et que leur part dans le crime se réduit à l'avoir laissé commettre sans mourir pour l'empêcher.

Mais on sait qu'en dehors du conseil général s'était élevé ce terrible comité de surveillance, composé de

douze membres, dont les noms sont demeurés dans l'histoire avec une flétrissure plus indélébile encore que celle du sang, avec la tache de l'improbité et de l'infamie personnelles. Ce comité, tous les documents le constatent, conçut seul la pensée du massacre et en fut l'organisateur exclusif. Pendant trois semaines, il avait dominé la capitale et tout ce qui restait des pouvoirs publics; il avait emprisonné, au nombre de plusieurs mille, les plus riches citoyens, enlevé sans contrôle et sans témoins des richesses de toute nature, dont il était fort résolu à ne jamais rendre aucun compte. Cependant la réunion de la convention nationale était proche, et un tribunal spécial, connu sous le nom de tribunal du 17 août, avait été institué pour rechercher et pour punir les personnes coupables d'avoir secondé le pouvoir exécutif dans sa défense, transformée en une parricide agression. De quelque passion politique que pût être animé un pareil tribunal, son intervention ne laissait pas que d'être redoutée de misérables gorgés de dépouilles, par cela seulement qu'il opérerait en plein jour et sous la garantie de quelques formes tutélaires. Comment justifier d'ailleurs devant la convention ces arrestations sans nombre et pour la plupart sans motif? Comment éviter surtout des restitutions qui seraient la conséquence de mises en liberté inévitables et prochaines? Faire disparaître les victimes dans une tempête et sous l'appareil d'une vengeance populaire, c'était là le moyen le plus sûr pour éviter de périlleuses investigations et détourner

des soupçons qui commençaient à se produire jusqu'au sein du conseil général de la commune. Chaque jour, en effet, le comité de surveillance y était sommé de rendre des comptes, et la probité de ses membres était publiquement contestée. Profiter du plus haut paroxysme de terreur et de rage dans lequel les progrès de l'ennemi avaient jeté la population pour y trouver quelques centaines de fanatiques dont on ferait des juges-bourreaux, cette combinaison était d'un succès certain, si l'on possédait à un assez haut degré la triple qualité des temps révolutionnaires, que Danton résumait en un seul mot : l'audace. Or, l'audace ne manquait pas plus que la perversité aux douze membres du comité qui venaient de s'adjoindre Marat pour protéger, par la terreur de son nom, leur réputation véreuse et compromise. On avait toute raison de croire que l'indulgence ne manquerait pas davantage au ministre de la justice, en présence du fait accompli ; on savait qu'aucun genre de scrupule n'arrêtait Danton, qui, pour renverser Roland et ses collègues girondins, avait besoin de ménager Marat et la tourbe entraînée dans son sanglant orbite. Ainsi, rassuré par l'impuissance des victimes, par la lâcheté des spectateurs et la tolérance intéressée des pouvoirs révolutionnaires, le comité consomma le crime de sang-froid, et parvint à mettre la colère du peuple entre lui et la justice.

Dans le cours de ces funestes journées, l'attitude de Danton lui-même fut, à bien dire, passive. Écrasé plus

tard sous la solidarité d'un forfait qu'il avait connu sans rien faire pour l'empêcher, la nature de son caractère le porta à grandir son rôle pour se relever devant la postérité et pour imprimer à ses ennemis une terreur calculée de son audace. Enchaîné à ce crime par une chaîne d'airain, il s'efforça de l'ennoblir en le liant à une combinaison profonde. Ainsi s'est élevé aux proportions d'une conspiration gigantesque un acte hideux, dans lequel l'histoire véridique ne trouvera très-probablement un jour qu'un calcul d'escrocs et un coup de main de voleurs [1].

[1] Dans ces études politiques, je donne mon opinion sur les faits sans établir ces faits eux-mêmes par les documents qui les constatent. Qu'on me permette cette fois seulement de justifier mon impression en citant les témoignages qui l'ont suscitée dans mon esprit. Après avoir écarté comme inadmissibles et le système qui s'efforce de rattacher les massacres à la défense du territoire et de la révolution menacée par un complot, et les hypothèses encore moins sérieuses qui les expliquent par la secrète intervention des Anglais, des coalisés, de Coblentz, de la faction d'Orléans, j'ai dû appliquer l'axiome *is fecit cui prodest*, et je n'ai rencontré cet intérêt personnel et puissant que chez les hommes qui avaient ordonné les arrestations et les fouilles. J'ai lieu de croire que cette opinion paraîtra plus vraisemblable que toute autre à quiconque lira sans parti pris les débats de la convention nationale sur les événements de septembre, et les procès-verbaux du conseil général de la commune de Paris, particulièrement ceux des séances qui précédèrent l'émission de l'arrêté du 10 mai 1793, par lequel il fut ordonné de poursuivre criminellement le comité de surveillance pour « vols, dilapidation de dépôts, bris de scellés, fausses déclarations et autres infidélités. » Je crois que mon opinion est conforme à l'esprit, sinon à la lettre, des princi-

Si je me suis arrêté sur ce triste épisode, c'est que la manière dont il s'est transformé aux yeux des générations nouvelles est un indice curieux du travail entrepris pour dévoyer et pervertir l'opinion publique. Après les assassins élevés de la sellette des assises au piédestal de l'histoire est survenue la transfiguration d'une assemblée chaque jour violentée dans ses opinions et dans ses membres en un sénat héroïque et impassible; enfin, de ce que nos armées ont maintenu sous la convention l'indépendance du territoire, on a doctement induit que la politique de cette assemblée avait été la condition nécessaire de nos succès et du salut de la patrie. Ainsi la conscience publique s'est trouvée plus atteinte peut-être par le sophisme qu'elle ne l'avait été par le crime.

Quoi qu'il en soit, l'assemblée nouvelle, élue au bruit de la chute de la monarchie, se réunissait au 22 septembre 1792 dans les salles dévastées des Tuileries, sous des auspices à faire hésiter des hommes moins confiants et moins légers que les girondins. Pour la république, dont une immense acclamation saluait l'avénement, le péril n'était pas dans les partis ennemis, mais dans les mœurs nationales; il était moins dans les étrangers

pales relations contemporaines, particulièrement à celles que nous ont laissées l'abbé Sicard, Maton de Lavarenne, Journiac de Saint-Méard, etc. J'appelle surtout l'attention sur la très-curieuse brochure de Roch Marcandier, intitulée : *les Hommes de proie, ou les crimes de septembre*, imprimée en 1795.

qui menaçaient la frontière que dans le récent exemple d'abdication donné par le pays lui-même. La république serait-elle en France un gouvernement sérieux, ou bien ne serait-elle qu'un gouvernement nominal? Au sein d'une ville dominée par l'insurrection et tiède encore d'un sang demeuré sans vengeance, la convention oserait-elle revendiquer tous les jours, au risque de sa vie, l'exercice effectif de la souveraineté déléguée par la nation? Là gisait le secret de l'avenir.

S'il avait été donné à la nouvelle assemblée d'appliquer les pensées qui animaient, au début de ses travaux, la très-grande majorité de ses membres, la France aurait vu s'élever un gouvernement républicain qui n'eût pas sensiblement différé de celui dont la précédente assemblée avait essayé la réalisation. Combler, par la création d'un conseil exécutif responsable, le vide que laissait la chute d'une royauté déjà très-limitée dans son action; conserver en même temps l'ensemble des institutions civiles issues de la révolution française, telle était l'espérance de la majorité; celle-ci avait en effet la mission comme le désir de maintenir le pouvoir aux mains qui l'exerçaient sans concurrence depuis l'anéantissement politique de l'aristocratie nobiliaire.

Bien que formée par un appel adressé à l'universalité des citoyens votant en assemblées primaires[1], la con-

[1] Pour les élections à la convention nationale, les conditions de cens attachées par la constitution de 91 à l'exercice du droit

vention ne compta guère dans ses rangs que des gens de loi, des propriétaires et des membres des professions libérales. Quoiqu'elles dominassent dans toutes les grandes villes les comices électoraux, les classes ouvrières déléguèrent à fort peu d'hommes pris dans leur propre sein le mandat de défendre la révolution et de fonder les institutions républicaines. Les membres de la montagne, ceux du comité de salut public en particulier, avaient pour la plupart une position sociale qui contrastait étrangement avec les doctrines et les habitudes qu'ils se trouvèrent conduits à adopter. Il est très-digne de remarque en effet que, lorsque la question fut posée entre les citoyens bien vêtus et les sans-culottes, les chefs parlementaires du sans-culottisme se trouvèrent à peu près tous étrangers aux classes populaires. Robespierre, Danton, Merlin, Thuriot, Couthon et tant d'autres étaient avocats; Santerre était un des plus riches industriels de Paris; les familles de magistrature avaient fourni à la montagne Hérault de Séchelles, Lepelletier de Saint-Fargeau, Barrère de Vieusac; l'armée lui avait donné Dubois de Crancé, Antonelle, Saint-Just et Carnot. La convention fut donc aussi, à son origine, une assemblée bourgeoise qui, en dehors des circonstances terribles où elle se trouva placée, n'aurait guère reflété que les idées et les passions

électoral avaient été supprimées; mais le vote indirect à deux degrés se trouva maintenu.

de l'ancien tiers état. A l'exemple des girondins de la législative, ses membres étaient arrivés à la république beaucoup moins par l'impulsion de leurs instincts personnels que par les conséquences imprévues de leurs fautes ou les égoïstes calculs de leurs ambitions.

Les chefs d'une telle majorité ne pouvaient être que les éloquents orateurs de l'assemblée précédente. Ils devinrent les représentants et les organes naturels de la nouvelle droite et de cette nombreuse plaine où s'étaient réfugiés, à la suite de Siéyès silencieux et découragé, les débris des législatures antérieures. Un accord étroit s'établit dès le début entre la majorité de la convention et les hommes dont elle suivit l'impulsion jusqu'à la veille du jour où elle livra leurs têtes. Durant les premiers mois, l'assemblée fut souverainement gouvernée par la gironde. Portés seuls au bureau et au fauteuil, ses membres formaient toutes les grandes commissions politiques; ils dominaient en particulier dans la commission de constitution.

L'ascendant de ce parti n'était pas moindre sur la presse que sur l'assemblée. Brissot, Condorcet, Fauchet, Louvet, Gorsas, Carra, Rœderer, tous les publicistes de la république bourgeoise et tous les écrivains de l'ancien parti constitutionnel, dont les événements accomplis avaient fait leurs auxiliaires, écrasaient, par la supériorité du talent comme par l'étendue de la publicité, les sales ou plates productions que Marat, Hébert, Fréron et Prudhomme n'adressaient guère qu'à la populace pari-

sienne. Maîtres de l'opinion publique, les girondins l'étaient aussi de toutes les forces du gouvernement. Ils disposaient des principaux départements ministériels; ils pouvaient compter sur tous les tribunaux, sur les directoires et sur la plupart des administrations municipales avant que leur déplorable faiblesse en eût permis le renouvellement. Appuyés dans la nation sur le nombre et sur la puissance des intérêts, ils avaient aux frontières les armées de Dumouriez, de Custine, de Biron et de Montesquiou, dont les chefs auraient poursuivi une victoire sur les jacobins avec non moins d'ardeur qu'une victoire sur l'ennemi. Ce parti avait donc avec lui la France entière, la France des camps et la France des foyers domestiques; il avait tout cela, et pourtant il fut vaincu! Et les hommes qui avaient proclamé la république avec une si superbe confiance voyaient, après quelques mois, le gouvernement du pays par le pays aboutir à la victoire parlementairement consacrée de vingt-cinq mille brigands sur vingt-cinq millions de citoyens! Essayons de faire comprendre comment ce parti disparut dans sa victoire.

IV

Dès les premières séances de la convention, la majorité ouvrit contre la montagne une lutte dont le sombre pinceau de Milton suffirait à peine à peindre la physionomie. A la fureur avec laquelle s'engagea cette guerre,

il fut manifeste qu'il y allait pour les combattants moins du pouvoir que de la vie. Le courage viril ne manquait point aux girondins : Barbaroux payait de sa personne au 10 août pendant que Robespierre se cachait pour attendre l'issue du combat; et, dans les rangs de la montagne, l'athlétique Danton l'emportait à peine en énergie sur le chétif Louvet. Mais ce qui manquait complétement à ces hommes, comme à la classe nombreuse dont ils étaient l'expression et le dernier rempart, c'était la résolution et le sang-froid politiques. Ils ne marchaient pas droit et ferme sur l'ennemi, et se détournaient à chaque moment du véritable point d'attaque, soit pour ménager leur personnalité, soit pour pactiser avec les coupables passions auxquelles ils avaient déjà donné tant de gages.

Le vrai point d'attaque contre la montagne, c'était le despotisme insolent de la municipalité de Paris; le vrai but à atteindre, c'était la dissolution immédiate de ce monstrueux pouvoir; le résultat politique à obtenir, c'était la liberté de la convention nationale. Deux voies s'offraient pour garantir cette liberté, tenue en échec par les faubourgs d'une seule ville : la translation de la convention hors de Paris, ou l'organisation d'une force départementale destinée à protéger la représentation nationale au sein de la capitale dominée par les factions.

Lorsqu'en octobre 1792 Buzot réclama, aux applaudissements de la majorité, la création immédiate de cette garde de sûreté, formée et entretenue par tous les dé-

partements de la république, on put croire que la gironde attacherait son sort à la poursuite de cette mesure décisive, et qu'elle ne s'en laisserait détourner ni par de dangereux ajournements, ni par des manifestations populaires. Les administrations départementales réclamaient d'une voix unanime la conquête de cette garantie, qui pouvait seule faire cesser leur humiliante subordination; enfin une masse considérable de fédérés déjà réunis dans Paris n'attendaient que l'émission du décret pour former le noyau de cette force départementale, dont la création aurait changé le cours de tant d'événements; mais la majorité, qui avait accueilli avec transport la proposition de Buzot, n'osa pas ou ne sut point la faire aboutir. Inquiète du mécontentement que ce projet suscitait dans Paris jusqu'au sein de cette bourgeoisie imprévoyante qu'il était pourtant destiné à protéger, irrésolue en présence des difficultés de détail qu'on faisait miroiter devant ses yeux, elle ajourna cette question vitale pour poursuivre de moins décisifs et moins utiles succès; et lorsqu'à la veille de la crise qui décida de son sort, elle voulut enfin la reprendre, la gironde s'aperçut avec effroi qu'elle n'était plus la majorité, et que ses irrésolutions l'avaient mise à la merci de ses ennemis.

Au lieu de ménager sa puissance et sa force pour conquérir des avantages effectifs, le côté droit de la convention les dépensait dans de vagues imprécations et de vaines attaques contre les hommes. Fourvoyant son

parti dans une tentative sans résultat possible, Louvet demandait, par exemple, la proscription de Robespierre, et dressait contre le grand-prêtre de la démagogie un acte d'accusation fondé sur des projets supposés de dictature. Or, quoiqu'en 1792 Robespierre fût déjà un chef de parti plein d'orgueil et de fiel, quoiqu'il fût parvenu à imposer à des gens qui ne respectaient rien le culte de sa personne, et qu'une singulière confiance en lui-même élevât parfois jusqu'à l'enthousiasme sa froide et médiocre nature, son action sur son parti était alors toute morale, et lui-même ne soupçonnait probablement pas encore la sanglante puissance que les événements allaient lui donner.

Une pareille attaque était mieux fondée relativement à Marat; la seule pensée politique qui se dessinait en effet nettement dans les rugissements du tigre était une pensée de dictature, et Marat cédait en ceci au sentiment qui inspirait à un autre monstre le vœu qu'un grand peuple n'eût qu'une seule tête afin de l'abattre d'un seul coup; mais il fut malhabile au parti modéré de livrer un combat pour renvoyer cet homme devant les tribunaux sans prévoir un acquittement, premier degré de l'apothéose de l'être impur qui jusqu'alors réunissait du moins la convention dans un sentiment unanime de dégoût et d'effroi.

Les foudres de la gironde allèrent aussi s'égarer et s'éteindre sur la tête méprisée d'*Égalité*. Ce parti demandait sa proscription, contre laquelle le député de

Paris était défendu auprès des uns par ses vices, auprès des autres par sa nullité. Dans cette affaire éclata au grand jour ce qu'il y avait de peu sérieux dans l'esprit girondin. En réclamant, même avant l'immolation du 21 janvier, l'exil de toutes les branches de la famille royale, en fatiguant la tribune des noms de Brutus et de Collatin, la gironde espérait jeter sur les montagnards résolus à repousser la proposition relative à d'Orléans de ridicules soupçons de royalisme. Ce fut là son principal travail au sein de la convention ; il n'est pas un de ses discours, pas un des écrits émanés de ses membres, où n'éclatent des insinuations analogues, quelque peu sérieuses qu'elles fussent en elles-mêmes, quelque peu de portée qu'elles dussent avoir dans le pays. C'était vouloir écraser ses adversaires sous des calomnies au lieu de les écraser sous leurs crimes. Dans des rangs où bien des fronts étaient marqués du sang de septembre, la gironde affectait de chercher des agents soudoyés de Pitt et de Cobourg, de signaler des partisans secrets de la monarchie. Telle était la plus grande injure qu'elle pût trouver; et, d'après elle, la montagne ne rendait la république si atroce que pour la rendre bientôt odieuse. Lorsqu'au sein d'une crise suprême un parti emploie de telles armes, ou, ce qui est pis encore, lorsqu'il subit l'empire de telles hallucinations, on peut hardiment prédire qu'il va bientôt succomber.

Dans les jours de crise, la force se retire de toute grande faction qui n'en use pas. La gironde faisait de

cet axiome une déplorable expérience. Quoiqu'en majorité dans la convention et en plus grande majorité dans le pays, elle perdait chaque jour du terrain par l'inconsistance de ses plans et la légèreté de ses résolutions. Les jacobins réclamaient le renversement de tous les tribunaux et de toutes les administrations départementales, se fondant sur le principe qu'aucune partie de l'édifice constitutionnel ne pouvait survivre à la royauté qui en était la base; et, pour ne pas se laisser vaincre en logique révolutionnaire, les girondins accordaient à leurs ennemis cette universelle refonte de la société, qui était au fond leur propre désarmement. Lorsque leurs orateurs avaient fait entendre de stériles imprécations contre les corrupteurs du peuple, quand, à l'aspect de Marat, ils avaient fait, par d'éloquentes paroles, courir dans l'assemblée un frisson d'horreur, il semblait que tout fût dit, et les aveugles ne voyaient pas qu'on s'apprêtait à les saisir dans l'impuissance de leurs attaques et la vanité de leurs succès. La ligne de circonvallation allait en effet se resserrant d'heure en heure, et déjà se dressait la formidable machine de guerre destinée à rompre pour jamais les rangs déjà relâchés de la majorité girondine.

Une mystérieuse, mais étroite solidarité liait les destinées de ce parti au sort du prince qu'il avait précipité du trône. Pendant que dans la solitude du Temple Louis XVI se préparait avec calme au dernier et au moins pénible de ses sacrifices, les factions engageaient

autour de sa prison une bataille qui allait décider de leur propre sort.

Si la révolution se possédait assez pour ne faire à son auguste prisonnier que la simple application des lois de la guerre, et qu'elle respectât sa vie en ne disposant que de sa liberté, la république inaugurait son avénement dans le monde par un acte de modération et de force qui la classait du moins au nombre des gouvernements réguliers; si ses fondateurs accordaient, au contraire, aux sans-culottes et aux tricoteuses la tête d'une victime protégée dans sa chute par tous les principes du droit constitutionnel et du droit des gens, ils se plaçaient à toujours en dehors de toutes les lois de la morale et de la justice. La morale interdisait en effet d'accuser Louis XVI pour des actes manifestement provoqués par les violences exercées contre lui, et la justice de tous les siècles lui assurait le bénéfice des stipulations politiques sous l'empire desquelles il avait agi. Une révolution peut bien prétendre régler l'avenir, mais elle ne saurait, sans soulever la conscience humaine jusque dans ses dernières profondeurs, pénétrer dans le passé pour y créer, par une rétroactivité monstrueuse, des délits et des châtiments. Accuser Louis XVI d'avoir violé la constitution, en la violant soi-même dans sa disposition fondamentale, était un acte dont l'effet instantané était de faire triompher la souveraineté de la rue de celle de la convention, et qu'un gouvernement ne pouvait consommer sans être bientôt conduit à organiser

un régime de terreur et de tyrannie par l'effet même des résistances qu'il allait susciter contre lui. Le procès fait à Louis XVI, au mépris de la loi qui le déclarait irresponsable, tranchait donc irrévocablement la question entre la république bourgeoise des légistes et la république démocratique des sans-culottes.

L'éloquent historien de la gironde s'est efforcé d'établir, pour relever sans doute les prosaïques défaillances de la faiblesse par le stimulant de l'ambition, que ce parti avait été conduit à déserter la défense de Louis XVI par le désir de garder le gouvernement et par le besoin d'assurer son avenir. Il a été jusqu'à écrire que le roi devait monter à l'échafaud pour que les amis de Brissot ne descendissent pas du pouvoir, et qu'il fallait que l'un mourût parce que les autres voulait vivre[1].

Or, c'est bien là la plus éclatante contre-vérité qui ait jamais trouvé place dans un récit politique. Les girondins ont succombé par la mort même de Louis XVI, et son salut n'importait à personne autant qu'à eux. S'il ne suffisait, pour en demeurer pleinement convaincu, d'étudier la situation des partis au moment du procès, on ne saurait au moins le contester en se reportant aux conséquences diplomatiques et militaires de l'immolation royale. La portée de ce meurtre juridique fut, en effet, immense en Europe, et suspendit le cours de toutes les secrètes transactions entamées depuis nos victoires.

[1] M. de Lamartine, *Histoire des Girondins*.

Après avoir vu changer en une déroute l'expédition qu'elle avait d'abord considérée comme une promenade militaire, l'Europe n'aspirait plus qu'à sortir, sans y laisser son honneur, d'une entreprise impossible. Sauver la vie de Louis XVI par le concours du parti modéré au sein de la convention, reconnaître la république française sous la seule condition qu'elle ne jetterait pas cette tête royale en défi à tous les rois, telle était à cette époque la dernière espérance d'une coalition qui n'avait pas mieux concerté ses plans politiques que ses combinaisons militaires; telle fut aussi, comme le constatent des révélations aujourd'hui complètes, la seule base des négociations qu'entamèrent à l'insu l'un de l'autre, avec les généraux républicains, les chefs des armées alliées à leur sortie du territoire, entre la victoire de Valmy et celle de Jemmapes.

Lorsqu'à la fin de novembre s'ouvrit le procès du roi, les armes républicaines étaient victorieuses sur tous les points, et la France avait renvoyé à l'Europe la terreur que celle-ci avait un moment fait peser sur elle. Dumouriez arrachait la Belgique à l'Autriche, Custine était en pleine Allemagne, Montesquiou donnait la Savoie à la nouvelle république; le désaccord était partout entre les cabinets de Vienne et de Berlin; l'alliance de Pilnitz était donc virtuellement dissoute, et, après d'aussi déplorables résultats, le sang d'un roi judiciairement assassiné devenait le seul ciment possible d'une coalition nouvelle. L'Espagne conservait encore une

stricte neutralité, et, par une déclaration officielle, elle subordonnait sa conduite ultérieure au sort réservé au chef de sa maison ; enfin le cabinet anglais, qui depuis deux ans détournait les cours allemandes d'une intervention dont il avait mieux qu'elles mesuré les difficultés, était fermement résolu à conserver la paix, à moins qu'un attentat, qui réveillait en ce pays les plus douloureux souvenirs, ne vînt imprimer à l'opinion publique une impulsion irrésistible vers la guerre. C'est donc mentir avec la plus étrange effronterie que de présenter l'immolation de Louis XVI comme issue de périls imminents et de la pression armée de l'Europe sur la France.

En janvier 1793, ces périls-là étaient pleinement dissipés par les victoires de nos armées non moins que par les dispositions bien connues des cabinets étrangers, et la république n'avait assurément qu'à vouloir la paix pour l'obtenir. Si la France se vit plus tard réduite à de terribles extrémités dans le duel à mort engagé entre elle et l'Europe, ces extrémités furent amenées par la mort de Louis XVI, bien loin que cette mort ait été provoquée par elles. Le coup de hache du 21 janvier eut dans la patrie de Charles Ier un retentissement sinistre ; le parti de la guerre l'emporta immédiatement dans le cabinet, et la haine combinée de la révolution et de la France s'incarna dans un homme dont un grand peuple accepta tous les plans, parce qu'il ressentait toutes ses passions. Tandis que l'hostilité de l'Angleterre donnait

aux partis ennemis de la forme républicaine ce qui leur avait manqué jusqu'alors, un point d'appui, des armes et des subsides, l'Europe s'organisait pour une guerre de vingt-cinq ans. L'Espagne rompit au lendemain de l'immolation l'alliance séculaire fidèlement respectée jusqu'alors; les États secondaires de l'Italie suivirent le même exemple, et cet acte alla réveiller au cœur de Catherine II une ardeur un moment assoupie par l'ambition.

D'une guerre à peu près terminée avec l'Allemagne, la France passait donc, par le seul effet de cet événement, à une guerre nouvelle et générale avec l'Europe; elle quittait la défensive pour l'agression, et substituait à une lutte glorieuse et légitime pour l'indépendance du territoire national un *tamerlanisme* révolutionnaire sans règles et sans limites. Refuser la vie de Louis XVI aux supplications des cabinets, repousser systématiquement une condition à laquelle tous proposaient d'attacher ou le rétablissement de la paix, ou le maintien de leur neutralité, c'était, en effet, commencer contre toutes les monarchies la guerre d'extermination prêchée chaque jour par la montagne, et qui était évidemment le contre-pied de la politique girondine.

Cette politique-là était celle des jacobins : inspirée par leurs instincts, elle servait tous les intérêts d'un parti dont l'œuvre permanente est de préparer la ruine des sociétés modernes. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'ils en aient poursuivi le triomphe; mais que les chefs de la bourgeoisie républicaine aient concouru à un acte dont

la perpétration suffisait pour retrancher à jamais le gouvernement fondé par eux de la communion de tous les gouvernements réguliers, c'est ce qui ne saurait s'expliquer que par une imprévoyance sans exemple. Ces hommes éminents n'étaient pas assurément sans comprendre tout le danger du piége dans lequel ils se laissèrent enlacer. Outre le sentiment d'humanité qui faisait souhaiter à la plupart d'entre eux de sauver la déplorable victime qu'ils avaient précipitée du trône dans un abîme de douleur, aucun n'ignorait qu'un crime imposé par des passions qu'ils ne partageaient point serait pour eux et une humiliation personnelle et un grand affaiblissement politique. Si donc il ne s'était agi, pour sauver cette tête, que d'affronter les poignards, le plus grand nombre de ces hommes l'aurait fait sans hésiter, car il était manifeste qu'ils seraient bientôt conduits pour leur propre compte à une lutte désespérée dans l'intérêt de leur défense personnelle. Mais il fallait s'entendre accuser de vouloir sauver Louis XVI, moins parce qu'il était innocent que parce qu'il avait été roi, et que, vivant, il pourrait le redevenir encore. Or, lorsque les girondins, calomniant leurs ennemis au lieu de les attaquer résolûment, imputaient chaque jour aux montagnards des projets monarchiques et des rapports secrets avec l'émigration, il leur devenait à leur tour impossible de repousser l'épreuve du sang imposée à leur foi républicaine sans provoquer des attaques, sinon plus fondées, du moins plus vraisemblables. Ce parti tenta

donc de tourner par la ruse l'obstacle qui se dressait droit devant lui ; au lieu d'accepter le combat, il s'efforça de l'éviter, et consomma son suicide par le vain atermoiement de l'appel au peuple, auquel il fit succéder bientôt après la tentative plus vaine encore du sursis.

Ces déplorables inventions de la timidité et de l'imprévoyance ne manquaient pas moins de sérieux que de dignité. Dénier à la convention le droit de faire tomber le glaive en lui reconnaissant solennellement celui de prononcer la sentence, dresser l'échafaud en suspendant la hache, c'était se mettre à la fois en dehors du droit constitutionnel et de la logique révolutionnaire ; promettre du sang à la populace sans en verser, c'était la provoquer à l'assassinat ; faire déchirer par la nation un arrêt rendu par soi-même, c'était confesser avec éclat et l'iniquité de cet arrêt et sa propre faiblesse, c'était enfin déchaîner la guerre civile pour dégager sa responsabilité dans la tempête.

Du jour où Vergniaud eut prononcé la funèbre parole qui décida du sort de Louis XVI, la gironde disparut comme parti, car elle cessa de représenter une idée propre, et d'offrir à la bourgeoisie un point d'appui dans la lutte à l'issue de laquelle celle-ci se trouvait si gravement intéressée. En laissant s'accomplir cette cruauté inutile et cet assassinat réfléchi, la gironde avait, en effet, implicitement voté une guerre d'extermination contre les partis, une guerre désespérée contre

l'Europe; elle avait donc rendu nécessaires les levées en masse, les confiscations, les emprunts forcés, le maximum, et sanctionné d'avance toutes les mesures qui signalèrent bientôt le triomphe des classes populaires sur les classes moyennes.

Les fondateurs de la république bourgeoise inaugurèrent par un acte spontané le règne des hommes dont la mission était d'entamer contre la bourgeoisie la guerre que celle-ci venait d'achever contre la noblesse. Les hommes du 10 août portèrent eux-mêmes le pouvoir à ceux du 2 septembre, et les grandirent de toute la profondeur de leur propre chute. Brissot et Vergniaud assurèrent l'avenir de Robespierre, leur mortel ennemi, car ils préparèrent une situation d'où sortait nécessairement la dictature; et, en rendant la dictature indispensable au salut de la révolution, ils signèrent leur propre sentence de mort, ces hommes étant en effet aussi incapables de l'accepter avec résignation que de lui résister avec succès. Les girondins succombèrent sous le vote du 21 janvier aussi visiblement que les feuillants avaient succombé sous celui de la constitution civile du clergé. Les uns moururent d'une atteinte à la justice, les autres d'une atteinte à la conscience, et je ne sais pas dans l'histoire de moralité plus éclatante et de châtiment plus instantané. En pleine possession de la majorité jusqu'au jour où ils reculèrent devant l'épreuve décisive, les girondins furent constamment en minorité depuis cette époque. En accompa-

gnant le vote fatal d'une réserve dérisoire, leurs chefs avaient porté une atteinte irréparable à leur considération personnelle, car le pays prit pour un honteux calcul de la peur ce qui n'était pourtant qu'un faux calcul de la politique. Régicides aux yeux des uns, les *appelants* étaient désormais aux yeux des autres des contre-révolutionnaires atteints et convaincus. Dans la position toute nouvelle que le meurtre de Louis XVI venait de créer à la révolution française, l'attitude des girondins était en effet un péril véritable.

Au plus haut paroxysme de la lutte que cette révolution avait cherchée contre l'Europe tout entière, une politique d'ordre légal et de garanties régulières était une niaiserie trop manifeste pour que la haine des partis ne pût pas facilement la transformer en trahison. Si la république des avocats avait si peu de chances de succès avant le 21 janvier, il ne lui en restait aucune en face de l'invasion, alors triomphante, donnant la main à la Vendée victorieuse, et le gouvernement ne pouvait plus appartenir qu'aux hommes des résolutions désespérées. Il devenait nécessaire de créer et le comité de salut public et le tribunal révolutionnaire, car un pouvoir rapide comme la foudre et terrible comme elle pouvait seul prévenir les résistances dont on n'aurait pas été assez fort pour triompher, si on les avait laissé naître. En élevant contre ces exigences des objections constitutionnelles, les girondins prouvèrent qu'ils n'avaient pas même soupçonné la portée politique du grand acte dont la conséquence im-

médiate était la dictature : aussi la majorité à laquelle ils avaient jusqu'alors dicté des lois les délaissa-t-elle sur leurs bancs solitaires, en proie à toutes les angoisses de leurs âmes et à toutes les fureurs de leurs ennemis. Lorsqu'ils vinrent demander à l'assemblée, dont ils avaient été si longtemps les chefs et les organes, de conserver dans Paris les bataillons départementaux, qui seuls disputaient encore la vie des *appelants* aux bandes de l'ivrogne Henriot, et que la convention, passant à l'ordre du jour, prescrivit le départ immédiat de ces bataillons pour la frontière, les girondins durent comprendre que c'en était fait de leur vie aussi bien que de leur rôle ; et, sans prolonger une lutte désormais inutile, Vergniaud aurait pu, dès cet instant, livrer sa tête à Robespierre, comme Cicéron, à Formies, tendait la gorge sans résistance au glaive des soldats d'Antoine.

Quatre mois après le jour qui avait décidé de leur fortune, lorsque les girondins étaient livrés par leurs collègues aux hordes d'assassins qui assiégeaient l'enceinte législative, quel droit avaient-ils d'attendre que la majorité affrontât la mort pour sauver avec sa propre inviolabilité la vie de ses principaux chefs? La politique de la convention ne fut-elle pas, au 31 mai et au 2 juin, ce qu'avait été la politique de la gironde au 21 janvier, et, en abandonnant vingt-deux têtes au bourreau pour se dégager de toute solidarité avec les personnages compromis, les lâches ne firent-ils pas ce jour-là le calcul que d'autres avaient fait en lui en livrant une?

Les girondins trouvèrent moins de ressources encore dans le pays qu'au sein de l'assemblée pour continuer une lutte dont ils avaient déserté le seul terrain possible. Ceux d'entre eux qui purent se dérober aux poursuites de leurs ennemis, et se jeter dans les départements pour appeler ceux-ci à venger la souveraineté nationale outragée dans leur personne, ne rencontrèrent en cette entreprise que trahisons multipliées, déceptions amères et douloureuses catastrophes.

Ce n'est pas cependant que les éléments manquassent alors à une résistance bourgeoise organisée, dans le sens des conquêtes de 89, à l'ombre du drapeau qui en était demeuré le glorieux symbole. Pendant que la Vendée livrait ses combats de géants sous l'oriflamme religieuse qui, en se teignant dans le sang de Louis XVI, avait pris une couleur toute monarchique, la bourgeoisie essayait, par un tardif effort, de briser le joug de fer que la démagogie parisienne avait imposé à la France. Les propriétaires ruinés par les réquisitions, les capitalistes écrasés par la masse du papier-monnaie, les marchands anéantis sous le maximum, invoquaient enfin l'heure d'une lutte dans laquelle le désespoir aurait donné du cœur aux plus lâches. Soixante départements protestaient, ou les armes à la main, ou par l'attitude de leurs administrations, contre le despotisme d'une commune qui, après avoir vaincu la convention, en avait fait le passif instrument de sa tyrannie, la hache dont elle tenait le manche. Comment et pourquoi ces efforts,

qui s'élevèrent à Lyon jusqu'aux proportions de l'héroïsme antique, qui un moment se trouvèrent soutenus en Normandie par une armée, furent-ils soudainement arrêtés? Devant quels obstacles vint se briser cette résistance de la bourgeoisie, dont le concours de l'Europe tout entière semblait garantir le succès? Sérieuse question, dont la solution, si les bornes de ce travail nous permettaient de la traiter complétement, viendrait accabler la mémoire des malheureux proscrits que les événements firent les chefs de cette déplorable guerre!

Si l'on vit échouer, en effet, aussi promptement dans l'impuissance et la désorganisation le vaste mouvement calomnieusement désigné sous le nom de fédéralisme, et qui ne fut, en réalité, que la défensive des intérêts bourgeois contre les passions démagogiques, c'est qu'au lieu de s'engager sur le terrain de la constitution de 91, qui était celui de la bourgeoisie, cette guerre se livra sur le terrain de la république, que la bourgeoisie avait acceptée sans confiance, sur la seule parole des girondins. Si les proscrits du 31 mai et du 2 juin, au lieu d'être une force et un point d'appui, devinrent partout où ils se présentèrent pour diriger le mouvement prétendu fédéraliste une pierre d'achoppement et un élément de dissolution, c'est que leurs antécédents politiques les avaient placés en dehors de tous les grands partis, et que, depuis le 21 janvier, ils ne représentaient plus que leur propre individualité, que presque tous avaient abaissée en s'associant à une iniquité manifeste.

Un accord sérieux était impossible entre les orateurs qui se vantaient chaque jour d'avoir fait le 10 août, et la bourgeoisie que cette journée avait précipitée du pouvoir ; d'un autre côté, ceux qui avaient conduit Louis XVI à l'échafaud ou qui l'y avaient laissé monter inspiraient une invincible répugnance à tout ce qui conservait au cœur quelque chose du vieux culte de la monarchie, et la présence des conventionnels fugitifs à la tête des forces fédéralistes suffisait pour rendre le concours du parti monarchique manifestement impossible. N'ayant pour soldats que les constitutionnels, qu'ils avaient livrés au 10 août, pour auxiliaires que les royalistes, aux yeux desquels le vote régicide s'élevait comme une infranchissable barrière ; obligés, pour commander leurs troupes, étrange exemple d'impuissance ! de choisir Wimpfen, un général constitutionnel de la veille, et Puisaye, un chef de chouans du lendemain, les girondins n'apportaient avec eux aucune force qui leur fût propre, et arrêtaient partout l'essor des inspirations énergiques. En faisant appel à des sentiments républicains qui ne vibraient aucunement dans les classes moyennes auxquelles ils s'adressaient, en se parant de souvenirs repoussés par la conscience publique, ces hommes dépensèrent donc, sans profit pour leur cause, la puissance de leurs talents et le prestige de leurs malheurs. Si les départements furent vaincus dans leur croisade contre Paris, si des millions de bourgeois furent asservis par quelques milliers de sans-culottes, la

faute en fut surtout aux hommes politiques qui reçurent des circonstances mission de diriger cette lutte. La première condition du succès dans les guerres civiles est de combattre pour des idées nettement définies, sous des chefs qui éprouvent les passions, qui expriment les opinions et les espérances de tous. Les partis peuvent bien se rallier en passant, et pour un intérêt transitoire, sous un drapeau d'emprunt; mais lorsque l'instant est venu de consommer les grands sacrifices et de prodiguer sa vie, il faut que la confiance soutienne le courage, et qu'il n'y ait rien d'équivoque entre nos actes et notre but, entre notre conscience et la mort.

CHAPITRE V

Le gouvernement de la terreur et le parti jacobin.

I

Aux premiers jours de 1793, la France venait de vaincre la Prusse et l'Autriche, elle occupait Francfort et Mayence. La Belgique était conquise, la Savoie réunie à son territoire, et les cabinets coalisés se voyaient contraints à transmettre aux chefs de ses armées des ouvertures qui impliquaient la reconnaissance du gouvernement républicain et constataient le désir de nouer avec lui des relations régulières. En guerre avec l'empire germanique seulement, la république était encore en paix avec l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, la Porte Ottomane et toutes les puissances secondaires du Nord et de l'Italie.

Six mois après, le désir et l'espoir d'un rapprochement étaient à jamais sortis des cœurs, et tous les gouvernements de l'Europe avaient commencé, contre la république française, une lutte à mort. Les débuts en avaient été désastreux pour elle.

à tous les gouvernements réguliers, il fut en même temps une attaque fort habile contre le parti girondin, qui, en proclamant la forme républicaine, n'avait pas entendu s'établir en guerre permanente contre le monde civilisé. Les jacobins instruisirent le procès de Louis XVI afin de préparer le 31 mai, et nullement pour défendre la république, qui ne se trouva plus tard mise en question que par les conséquences mêmes de cet acte.

Au lieu d'écarter les périls inséparables de toute régénération politique, le parti jacobin avait donc manifestement pour système de les aggraver; il prenait, pour augmenter le nombre de ses ennemis, autant de soins qu'il semblait naturel de prendre pour le diminuer. De là cette disposition constante à déverser la calomnie et l'injure sur tous les généraux et à prédire des défections afin de les rendre nécessaires. On dirait, en lisant les journaux de ce temps, que chacune de ces défections était une bonne fortune pour la révolution, parce qu'elle contraignait celle-ci de proportionner la violence au péril et de se montrer plus audacieuse à mesure qu'elle était plus menacée. Le 10 août avait poussé M. de Lafayette à une tentative impuissante, parce qu'elle fut tardive; le 21 janvier fixa les irrésolutions de Dumouriez, qui ne put porter aux yeux de l'Europe le poids d'un crime que, sur sa gloire, il avait juré d'empêcher;

avec les chefs des armées coalisées et avec M. Lombard, secrétaire du roi de Prusse, ne sont ignorées de personne.

le 31 mai provoqua la mise à mort de Custine. De chaque attentat sortait un danger, et, bien loin d'alarmer le parti montagnard, ce danger était salué avec joie, parce qu'il devenait le germe d'un attentat nouveau.

A force de suspicions et d'outrages, la révolution naissante avait contraint Louis XVI à se jeter dans les bras de ses ennemis; elle avait cherché la guerre civile en provoquant à plaisir la persécution religieuse, et bientôt après elle avait imposé la guerre étrangère aux longues hésitations des chancelleries allemandes; puis, lorsqu'elle eut proclamé la république et triomphé de l'invasion par la puissance de l'élan national, elle contraignit, par un défi sanglant, l'Europe entière à sortir de la neutralité qu'elle désirait garder, pour descendre sur le champ de bataille où la convention allait provoquer toutes les monarchies à la fois. Ainsi resplendit à toutes les phases de son histoire indignement travestie cet axiome éclatant d'évidence, que la révolution française n'a jamais été mise en péril que par elle-même, et qu'elle s'est suscité tous ses ennemis.

D'où venait cette disposition singulière à créer chaque jour à sa cause de nouveaux obstacles, afin de lui fournir l'occasion de faire de nouveaux progrès? Ce phénomène serait inexplicable, si l'on ne se rendait pas raison de la manière dont, pour leur compte, les jacobins comprenaient la révolution.

Aux yeux des hommes qui, par l'immolation du

21 janvier, avaient entendu changer radicalement le caractère et la portée du mouvement politique commencé depuis quatre ans, le vrai mot de l'avenir n'avait pas encore été prononcé. La lutte entre la noblesse et la bourgeoisie, qui avait rempli la période précédente, n'allait au fond qu'à déplacer les influences et à changer les formes du pouvoir : les hommes de la monarchie constitutionnelle, comme ceux de la royauté absolue, acceptaient, sans prétendre le refaire, l'ordre social issu par toute l'Europe du christianisme et de l'histoire. Si les uns s'attachaient à faire passer au travail et à l'industrie la prépondérance politique que d'autres s'efforçaient de conserver à la propriété territoriale et à la naissance, tous admettaient dans l'avenir, aussi bien que dans le passé, des divisions fondées sur l'inégalité des fortunes non moins que sur l'inégalité de l'éducation et des aptitudes naturelles. Enfin, en appliquant à cette époque la formule trouvée de notre temps, on peut dire qu'entre les royalistes de 89, les constitutionnels de 91 et même les girondins de 92, les questions n'avaient été que politiques, tandis qu'elles étaient devenues sociales entre ceux-ci et les jacobins. Cazalès et Barnave disputaient sur la constitution du pays; mais Vergniaud, le dernier des bourgeois, et Robespierre, le premier des démocrates, différaient essentiellement sur la manière de comprendre la constitution même de l'humanité. Dans la rage avec laquelle la montagne égorgea la gironde, on ne trouve pas seulement la haine de deux

partis, on sent palpiter l'inexorable génie de deux écoles.

Que le jacobinisme soit une théorie philosophique complète, qu'il ait eu de fermes croyants et des adeptes dévoués, c'est assurément ce qu'il serait impossible de méconnaître. Au plus fort de la tourmente révolutionnaire, au milieu de cette ronde infernale tournoyant autour de l'échafaud comme une vision de Dante, l'œil distingue quelques pâles figures qui, dans ces champs désolés, promènent avec calme leurs impassibles rêveries. En vain la nature proteste, en vain le couperet tombe, en vain la mer de sang monte et monte encore : elle n'atteindra jamais à la hauteur de leur orgueil, et la mort, en les saisissant à leur tour, les fait douter de tout, excepté d'eux-mêmes.

Ces égarements de l'intelligence et du cœur, qu'on estimait avoir été l'humiliation et le fléau passager d'une époque, sont devenus désormais pour le monde une maladie et un danger permanents. Les victimes de thermidor ont reparu avec un cortége plus nombreux que celui dont elles étaient suivies à la commune et aux jacobins; leurs doctrines ont reçu des développements nouveaux en parfaite concordance avec leur vieux principe, et, après une longue incubation, le jacobinisme de 1793 a enfanté le socialisme de 1848. Au nom de quel principe, en vertu de quelle idée les deux Robespierre, Saint-Just, Le Bas, Couthon, Marat lui-même, entendaient-ils renverser la vieille société que la

bourgeoisie tremblante s'efforçait vainement d'étayer? Quelles croyances professaient ces hommes-là, et de quelle terre nouvelle entrevoyaient-ils l'avénement dans leurs hallucinations sanglantes?

II

Le jacobinisme est une protestation de la nature déchue contre la loi qui, depuis dix-huit siècles, travaille à la relever. Depuis le sacrifice du Calvaire, l'âme humaine a une destinée trop haute et a été rachetée à trop haut prix pour demeurer soumise, dans les choses de la conscience, à un autre pouvoir qu'à celui de Dieu même, s'exerçant par l'intermédiaire de l'institution spirituelle soutenue et inspirée par lui. De là cette distinction des deux puissances, base de toute la civilisation moderne, demeurée inébranlable lors même qu'au moyen âge une complète harmonie entre les croyances et les mœurs, entre les enseignements dogmatiques de l'Église et les intérêts politiques de l'État, faisait concorder les deux pouvoirs dans une action commune. Ce fut cette distinction des deux puissances par laquelle l'homme avait conquis la plénitude de sa dignité morale que le jacobinisme prétendit supprimer; c'est un retour aux idées sur lesquelles s'appuyaient les sociétés polythéistes qu'il est venu présenter comme une doctrine de régénération et de progrès.

Dépositaires des traditions primitives, gardiens des

fragments épars de vérité par lesquels vivait le monde, les gouvernements des sociétés antiques étaient en même temps des sacerdoces. Le patriotisme du citoyen romain émanait d'une foi profonde, et son dévouement était une immolation quotidienne aux vérités surnaturelles dont la ville sainte conservait le dépôt, et que ses patriciens avaient seuls mission de dispenser aux peuples. La tentative commencée par le jacobinisme, et reprise de nos jours en sous-œuvre, consiste à rendre aux pouvoirs publics la souveraine autorité qu'ils exerçaient dans les temps antérieurs au christianisme, mais en dépouillant ces pouvoirs du caractère religieux qui avait été le principe de cette autorité même. Abaisser l'individu pour grandir la nation, rendre à la puissance publique l'extension qu'elle a perdue depuis l'avénement dans le monde du véritable pouvoir spirituel, faire refleurir enfin le *dévouement* sans la *dévotion*, en suscitant des Décius philosophes et des Cincinnatus sensualistes, tel fut le but où tendait, dans ses aspirations sauvages, l'école qui avait formé son léger bagage philosophique des souvenirs de Plutarque et des apophthegmes de Rousseau.

Confondant la sphère où vivent les âmes avec celle où s'écoule la vie terrestre, elle revendiqua pour l'État des droits devenus, depuis la parole qui a transformé le monde, l'inaliénable apanage de l'homme privé dans le domaine de la conscience et de la famille. Sous le prétexte de substituer le sentiment humanitaire au sentiment individuel et la doctrine du dévouement à celle

de l'intérêt, de remplacer le culte stérile de la liberté par les inspirations d'une fraternité ardente, l'école jacobine fait disparaître l'homme devant la patrie; en anéantissant jusqu'aux distinctions naturelles par l'égalité absolue qu'elle proclame entre les êtres les plus inégalement doués, elle fait tomber d'avance toutes les barrières contre le despotisme; puis, en attribuant à la nation une mission progressive qui, sous des formes hiératiques, ne voile au fond que le matérialisme le plus grossier, elle consacre et sanctifie la tyrannie qui, pour nos pères, s'est appelée la terreur, et qui, pour nous, se nommerait le socialisme.

Le principe de gouvernement proclamé en 89, et qui jusqu'à 1848 tendait à s'établir pacifiquement dans toute l'Europe, c'est que les droits politiques sont distincts des droits naturels, les uns appartenant à tous les hommes par le seul fait de leur naissance, les autres n'étant départis que dans l'intérêt de la société qui les confère. De là les classifications établies ou maintenues, les différences introduites ou respectées dans l'éducation, dans les habitudes et dans les fortunes; de là la limitation des droits électoraux en raison des intérêts qu'on représente ou de la capacité dont on possède le signe légal. Ces inégalités, oppressives lorsqu'elles ne disparaissent pas devant le travail et le talent, deviennent, selon l'école constitutionnelle, l'instrument d'une activité féconde et d'un progrès continu, lorsque l'État élève le niveau des droits avec celui des

richesses et des intelligences. Ce régime provoque nécessairement l'inégalité dans l'ordre politique, comme la concurrence dans l'ordre industriel, et la concurrence engendre, il est trop vrai, des déceptions nombreuses; mais, à moins de regretter, pour le riche qui mésuse de sa richesse ou pour l'industriel qui se trompe dans ses spéculations, l'infaillibilité de l'abeille ou l'innocence du castor, à moins de préférer l'instinct au libre arbitre et l'organisme à la pensée, il faut reconnaître que cet état de choses sera seul possible sur cette terre, tant que les lois fondamentales de l'humanité n'auront pas été changées, tant que celle-ci persistera à distinguer le droit de l'idiot du droit de l'homme de génie.

Or, c'est cette différence-là dont les jacobins et leurs continuateurs nient radicalement la réalité. Prétendant qu'il est inique de mesurer les besoins sur les facultés et les avantages sociaux sur les aptitudes natives, ils soutiennent que celles-ci créent des devoirs au lieu de constituer des droits, et que toutes les individualités humaines sont, au point de vue social, essentiellement égales. De là le suffrage universel et direct professé, non pas à titre de système politique, mais comme droit naturel préexistant [1].

[1] C'est ainsi qu'on l'entendait aussi dans les démocraties antiques : « Le droit pour le peuple et entre gens de condition libre « consiste, dit Aristote, dans l'égalité numérique des têtes, et non « dans l'égalité proportionnelle de leur mérite. De là, il suit que « le plus grand nombre doit toujours l'emporter, et que tout ce

Les dons de la nature n'ouvrent-ils pas, s'écrient-ils, pour les êtres auxquels ils ont été gratuitement départis, une source d'intarissables jouissances morales? Pourquoi donc la société devrait-elle y ajouter une plus grande part dans les jouissances matérielles dont elle dispose? Et, par la même raison, pourquoi le pouvoir serait-il attribué au petit nombre, qui est en mesure d'en abuser, plutôt qu'au grand nombre, auquel il importe d'être défendu contre les abus? Pourquoi, sous le double rapport du bien-être et des droits politiques, le fort recevrait-il plus que le faible, et la règle contraire ne serait-elle pas plus conforme à l'équité? Est-il juste d'ajouter aux souffrances de la faiblesse celles de la privation, et n'est-ce pas un état contre nature que celui qui écrase les petits au lieu de les relever?

« qui est décrété à la pluralité des voix doit faire loi et doit passer « pour juste. Dans tout État populaire, chaque citoyen a un droit « égal. Les pauvres, qui s'y trouvent en plus grand nombre, doi- « vent faire la loi aux riches, la loi n'étant que l'expression de la « volonté générale. Cette égalité est le premier attribut de la li- « berté, que les démocrates posent pour fondement et pour fin de « la démocratie. (*Politique*, liv. VI, chap. 2.) »

De l'application de ce principe, Aristote déduit un certain nombre de conséquences, dont les principales sont : que dans une véritable démocratie, il faut tirer au sort les magistrats, que la même magistrature ne doit pas se conférer plus d'une fois à la même personne, si ce n'est pour les emplois militaires, que toutes les charges doivent être de courte durée, que tous doivent passer par la judicature, que les emplois publics doivent être stipendiés, que l'assemblée générale doit demeurer, en définitive, maîtresse de tout, etc., etc.

Prenant le contre-pied de l'école constitutionnelle, l'école jacobine prétend trouver dans les besoins la mesure unique des droits, parce que ces besoins sont à ses yeux le fait dominant dans la nature humaine. A ses yeux, l'inégalité dans la répartition des biens de ce monde ne saurait se justifier dans un système strictement limité à l'horizon terrestre, et qui n'a plus à tenir compte des perspectives et des espérances que la foi populaire ouvrait dans d'autres siècles. Du moment où la vie future cesse d'être le complément de la vie présente, où il n'y a plus à poursuivre au delà de la tombe la réparation des souffrances endurées sur la terre, le législateur n'a plus, en effet, qu'une tâche à entreprendre : c'est celle de répartir le moins inégalement possible les douleurs attachées à la condition de l'homme, en préparant une organisation assise sur des principes contraires à ceux qui prévalurent dans le passé. Depuis que le mal n'est plus une expiation, il est devenu un non-sens, et c'est sur la terre qu'il faut enfin poursuivre le bonheur si longtemps ajourné aux cieux.

Absorber la vie privée dans la vie sociale, substituer la puissance de l'État à l'impuissance de la famille, le génie de l'organisme à celui de l'émancipation, et le culte du pouvoir à celui de la liberté, tel était le but que se proposaient les jacobins et que poursuivent sous nos yeux les socialistes. Les moyens communs aux uns et aux autres étaient l'impôt progressif, la création d'un papier-monnaie à cours forcé, l'absorption des indus-

tries par l'État, devenu suprême régulateur de la production et des prix, enfin un système d'éducation qui, en faisant passer tous les citoyens par les mêmes écoles aussi bien que par les mêmes casernes, rendrait possibles l'égalité des salaires et la communauté des existences, dernier mot de la doctrine.

Ni Robespierre, ni Saint-Just, ni Gracchus Babeuf lui-même, n'entrevoyaient distinctement, il est vrai, la portée complète de leurs idées, et les disciples ont fait sous ce rapport quelque chemin depuis les maîtres; mais dès cette époque le jacobinisme était aussi manifestement socialiste qu'il a fait profession de l'être depuis. S'il déployait alors un caractère plus politique, c'est qu'au temps de l'invasion, du fédéralisme et de la Vendée, il y avait mieux à faire qu'à discourir, et qu'il fallait que les régénérateurs de l'ordre social commençassent par conserver leur tête avant de travailler à la tranformation de l'humanité. Guillotiner les autres afin de n'être point guillotiné soi-même était une tâche assez sérieuse pour qu'on dût suspendre dans ce temps-là les applications purement spéculatives de la doctrine.

Toutefois, il n'est pas une théorie de nos jours qui, de 1792 à 1795, n'ait été implicitement sanctionnée par la législation révolutionnaire ou doctrinalement professée à la tribune des cordeliers ou à celle des jacobins. Vingt milliards de papier-monnaie attestent l'orthodoxie socialiste de la convention en matière de capital; les emprunts forcés, la confiscation des terres prises

sur l'émigration pour être distribuées, selon le texte du décret primitif, « aux défenseurs armés de la patrie, » le séquestre mis sur les biens d'innombrables détenus, destinés « à être partagés aux patriotes indigents dont la liste serait dressée par les communes [1], » tels sont les gages de son respect pour le principe de la propriété. Le droit au travail et l'impôt progressif avaient été formellement consignés dans la déclaration lue par Robespierre à la société des jacobins dans la séance du 21 avril 1793 [2], et cette déclaration devint la base de la constitution votée le 24 juin suivant. Ces principes furent énoncés d'une manière plus précise encore dans le rapport qui précède cette constitution, rapport fameux, pour la composition duquel on sait que Hérault de Séchelles avait réclamé en communication à la bibliothèque nationale *un exemplaire des Lois de Minos!* Personne ne niera que le monopole commercial et industriel de l'État ne fût au bout du système qui avait prévalu pour la fixation du maximum, système d'abord appliqué par

[1] Décrets des 8 et 13 ventôse an II, rendus sur le rapport de Saint-Just.

[2] « La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. (Art. 11.)

« Les secours nécessaires à l'indigence sont une dette du riche envers le pauvre : il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée. (Art. 12.)

« Les citoyens dont le revenu n'excède pas ce qui est nécessaire

la convention aux céréales, et qui le fut bientôt après à la plupart des denrées, non-seulement dans les ventes en détail, mais aux lieux même de production. Enfin qui oserait contester que l'institution de la famille ne marchât vers une ruine imminente, lorsque le divorce était en honneur, quand les fils de la débauche étaient salués du nom de *fils de la patrie*, et que la convention avait applaudi sans rougir à l'apologie des filles mères ?

Lorsqu'on faisait du mariage une prostitution temporaire, il était naturel qu'on effaçât toute distinction légale entre les enfants nés dans son sein et ceux qui devaient le jour au caprice d'une liaison éphémère. Aussi, conséquente avec elle-même, la convention décrète-t-elle [1] que les enfants naturels seraient admis aux successions de leurs père et mère, et que leurs droits de successibilité seraient désormais les mêmes que ceux des autres enfants.

« Il ne peut, s'écriait le rapporteur, y avoir deux sortes de paternité, et nul intérêt ne peut prévaloir sur les *droits du sang*..... Ce serait faire injure à des législateurs sans préjugés que d'oser croire qu'ils fermeront l'oreille à la voix incorruptible de la nature, pour consacrer à la fois et la tyrannie de l'habitude et les erreurs

à leur subsistance sont dispensés de contribuer aux charges publiques. Les autres doivent les supporter progressivement, selon l'étendue de leur fortune. (Art 13.) »

[1] 2 novembre 1793.

des jurisconsultes... Nos cœurs sont ici les tables de la loi, la décision y est écrite en caractères inviolables, et le *burin de la nature* y a gravé ses préceptes également applicables aux enfants naturels et aux enfants légitimes[1]. »

Lorsque les législateurs parlaient ainsi la langue des prostituées, aux applaudissements de l'assemblée et sans susciter une seule réclamation, on peut dire que la société domestique était virtuellement dissoute en France, et que le phalanstère a obtenu dans le passé le triomphe qu'il rêve dans l'avenir.

La suprématie de l'État sur la famille, l'asservissement de la volonté individuelle à l'autorité publique, ces deux rameaux du socialisme, se ramifiaient dans tous les détails de cette odieuse législation civile. Le 7 mars 1793, la convention supprima, comme incompatible avec les droits de l'État et la souveraineté de la loi, la faculté de disposer de ses biens soit par testament, soit par acte entre vifs, soit par donation contractuelle, et décida que tous les enfants partageraient également les biens de leurs ascendants, nonobstant toutes stipulations contraires. Le 17 nivôse an III, elle reproduisit cette prohibition, et donnant même à la loi un effet rétroactif, elle déclara nulles toutes les dispositions testamentaires faites depuis le 14 juillet 1789.

« Quel est, s'écriait Robespierre, aux applaudisse-

[1] Cambacérès, séance du 4 juin 1793.

ments de l'assemblée, le motif de ces prétendus droits par lesquels l'homme s'arroge une main-mise sur la terre pour le temps où il n'est plus ? L'homme peut-il disposer de la terre qu'il a cultivée, lorsqu'il est lui-même réduit en poussière ? Non, la propriété de l'homme après sa mort doit retourner au domaine public de la société ; ce n'est que pour l'intérêt public qu'elle transmet les biens à la postérité du premier propriétaire : or, l'intérêt public est celui de l'égalité ; il faut donc que, dans tous les cas, l'égalité soit établie dans les successions. »

La spontanéité humaine dominée par la loi comme par la fatalité antique, voilà le socialisme tout entier, avec son scepticisme sauvage et son abrutissante tyrannie. Cette doctrine ne fut pas seulement celle des triumvirs, elle fut sanctionnée sans une observation par tous les actes de la majorité conventionnelle ; et si parfois celle-ci la repoussait en principe, c'était pour l'accueillir bientôt après dans ses plus extrêmes conséquences pratiques.

En vain, par exemple, la convention décrétait-elle, dans sa séance du 13 mars 1793, la peine de mort contre « quiconque proposerait une loi agraire ou toute autre mesure subversive des propriétés territoriales, commerciales et industrielles. » Si une telle déclaration n'avait été la plus insolente des contre-vérités, il aurait fallu envoyer à l'échafaud Barrère, proposant et faisant adopter, dans le cours de cette même séance, un vaste plan financier qui s'appuyait sur les bases suivantes : 1° un

système universel de secours publics fondé sur le principe d'une assistance légalement obligatoire et proportionnelle aux besoins et aux infirmités; 2° l'établissement d'un impôt gradué et progressif sur toutes les propriétés foncières et mobilières; 3° le partage des biens communaux; 4° enfin, l'expropriation par l'État des biens des hospices et de tous les établissements de bienfaisance. Si le décret du 13 mars avait été pris à la lettre, il aurait fallu livrer au bourreau la convention tout entière, confisquant pour trois milliards d'immeubles, envoyant ses agents chez tous les propriétaires leur présenter d'une main le tarif d'un maximum décrété par elle, et de l'autre un papier discrédité que force était d'accepter sous peine de mort; il aurait fallu surtout la vouer au dernier supplice, lorsque bientôt après, dans son ardeur de rapine, dépassant toutes les inventions connues du crime et de la tyrannie, elle ordonnait de verser dans la caisse de la trésorerie nationale et dans celle des receveurs des districts tous les dépôts confiés à la foi des officiers publics, et même, dans certains cas, à la foi des particuliers[1].

Qui ne voit que le socialisme moderne, dans ses plus tyranniques inspirations, dominait l'assemblée lorsqu'elle accueillait en matière d'éducation les théories de Danton et de Robespierre, et transformait la tendresse des mères en attentat contre la société? Un homme

[1] Décret du 23 septembre 1793.

dont le pied glissa, heureusement pour sa mémoire, dans le premier sang qu'il eût versé, Saint-Fargeau, a laissé dans son projet de code pénal et dans son plan d'éducation lacédémonienne des monuments qui le disputent, à coup sûr, en excentricité aux plus curieuses inventions de l'Icarie. Chaumette était un ennemi personnel de Dieu, moins éloquent, mais plus furieux que M. Proudhon, et le mysticisme de Catherine Théot était de meilleur aloi que celui de M. Pierre Leroux. Enfin, si la propriété n'était pas encore contestée comme institution, elle était violée chaque jour avec impudeur, et la haine que les grands révolutionnaires portaient à la fortune n'était égalée que par celle qui les animait contre l'intelligence.

« Laissons les talents aux aristocrates, s'écriait le comédien Collot d'Herbois, à nous la vertu suffit. » — « *Les hommes d'État* nous vantent leurs talents, écrivait Marat en demandant la tête des girondins; mais ces talents sont un crime de plus, car ils blessent l'égalité. » — « Sachons faire taire notre sensibilité, disait Robespierre en portant la main sur son cœur; anéantissons les riches, car ils sont nécessairement les ennemis des pauvres, et la révolution a été faite pour le peuple. » — « Ici nous frappons tous les riches, écrivaient les proconsuls sur les ruines de Cité-Affranchie, nous sommes ainsi bien assurés de toujours frapper juste. » — « Il faut, disait le prêtre Chasles aux Jacobins, que, par le moyen de la taxe de guerre, les pauvres soient n ouris

par les riches, et qu'ils trouvent dans le portefeuille des égoïstes de quoi subvenir à leurs besoins. »

La voilà au sein des plus hautes régions des pouvoirs de ce temps, cette exécrable pensée issue de l'union de la convoitise avec l'envie, la voilà s'étalant dans sa nudité telle que nous étions condamnés à l'humiliation de la voir reparaître! Qu'ont dit de mieux nos clubistes? qu'ont rêvé ou découvert nos réformateurs vivants, depuis les économistes jusqu'aux hiérophantes, que leurs terribles prédécesseurs n'eussent commencé à pratiquer? Tous les vrais révolutionnaires s'entendaient sur un point, même en se poussant l'un l'autre vers l'échafaud; tous avaient fait aussi le serment d'Annibal contre la société qu'ils aspiraient à détruire. Depuis Fauchet, qui, dans l'inépuisable abondance de ses lyriques périodes, célébrait à tire-d'aile l'éblouissant avenir de l'humanité régénérée, jusqu'au très-positif Jacques Roux, dont les terribles syllogismes faisaient reculer Robespierre, tous les adeptes du grand œuvre poursuivaient un même idéal, l'absorption du citoyen dans l'État et la substitution d'une sorte de communauté égalitaire au principe du développement personnel et spontané. Le dogme à l'aide duquel on s'efforçait de transformer en religion ces idées si vulgaires et si brutales était le dogme de la fraternité, dont nous avons vu faire depuis un emploi si fréquent. Fonder sur la ruine de tous les droits privés l'omnipotence de la nation, et donner la fraternité pour correctif au despotisme, telle est donc

la formule sortie à un demi-siècle d'intervalle de deux révolutions, et qu'il s'agit d'apprécier.

III

Qu'une étroite solidarité réunisse les hommes malgré les intérêts qui les divisent, c'est ce que nous sommes tous invinciblement portés à croire; que l'égoïsme soit un sentiment antisocial par essence, cela n'est assurément pas contestable; mais la seule et vraie question à débattre entre le socialiste et le chrétien, c'est celle de savoir si c'est au ciel ou sur la terre que doit s'allumer le flambeau de la charité; le grand problème à résoudre, c'est de décider si le dévouement est une vertu de l'ordre purement naturel, si nous pouvons aimer les hommes par nous-mêmes et pour eux-mêmes, ou si nous ne pouvons les aimer qu'en Dieu et comme par un reflet de l'amour que nous lui portons. Il est sans doute une fraternité qui admet le dévouement en le rendant facile, et, entre frères, le concours peut être gratuit, comme le voudraient les réformateurs, sans cesser d'être actif et chaleureux, mais c'est sous l'expresse condition que la famille sera d'abord constituée, et que les frères nourris du même lait, réchauffés au même foyer, s'inclineront devant leur auteur commun. La *paternité* préexiste nécessairement à la *fraternité*. « Aimez-vous les uns les autres, comme votre père qui est aux cieux vous a aimés, » dit l'Évangile. Aimez-vous sans rien savoir de

votre origine et sans vous inquiéter de votre fin, dit le socialisme; que, sous le niveau d'un salaire uniforme et sous le régime d'une vie commune, le fort travaille pour le faible et le docte pour l'ignorant, et que ce qui se faisait par devoir dans le passé se fasse par attrait dans l'avenir.

Ici nous touchons encore à cette perpétuelle confusion entre l'ordre spirituel et l'ordre purement humain, entre la nature et la grâce, qui fait le fond de ces misérables doctrines. Saint Bernard à Clairvaux réglait le sort de l'Europe sous l'habit de bure de son ordre : conseiller des rois, idole des peuples, il aurait manqué à ses premiers devoirs s'il avait pris une autre nourriture, ou s'il ne s'était pas soumis aux mêmes macérations que les derniers des Cistériens. Suger gouvernait la France du fond de son abbaye, et le moine Guillaume, son frère en religion, nous a laissé le tableau de la petite cellule où dormait sur une couchette l'homme qui dépensa des richesses colossales à reconstruire la basilique de Saint-Denis. Il n'est pas un ordre monastique où le membre voué aux plus hautes conceptions de l'intelligence, et le chef appelé par le libre choix de ses frères à les diriger dans l'application de la règle commune, ne soient esclaves de cette règle aussi bien que le plus humble des frères servants. Il y a là plus que l'égalité des salaires, il y a similitude absolue dans la vie de l'âme et du corps. C'est pour cela que le génie de notre langue a indissolublement associé l'idée de com-

munisme à celle de communauté, et que nos pères ont vu le jacobinisme essayer parfois de remonter, comme le socialisme contemporain, vers de mystiques régions, pour donner quelque consistance à ses aspirations et à ses chimères.

L'impossibilité d'asseoir le dévouement sur une base purement humaine a donné naissance à une école qui est assurément l'un des résultats les plus curieux de nos temps de confusion. Cette école a prétendu trouver dans le jacobinisme un produit de la pensée chrétienne ; et, rêvant la plus étrange conciliation entre l'esprit révolutionnaire et l'esprit catholique, elle est allée jusqu'à voir dans Robespierre, pour emprunter sa propre formule, « la plus haute expression de l'esprit chrétien dans les temps modernes. » Frappée d'impopularité et d'impuissance depuis trois siècles, l'Église serait appelée à se régénérer de nos jours en appliquant à la politique les idées de perfectionnement et de progrès professées par les jacobins, idées primitivement suscitées par elle, mais dont le clergé avait eu le tort de restreindre l'application à l'ordre purement moral, en refusant de passer du gouvernement des âmes au gouvernement des intérêts, et de la régénération de la conscience à la régénération de l'ordre social.

Si de telles excentricités ont pu faire quelque bruit dans le monde il y a peu d'années, lorsque les théories révolutionnaires n'étaient pas descendues des livres dans la rue, elles ne comportent plus aujourd'hui un examen

sérieux. Les éclairs de février ont illuminé toutes les doctrines jusque dans leurs plus sombres profondeurs. La vieille école jacobine s'est rangée naturellement et sans aucun effort derrière les jeunes docteurs socialistes, et rien n'est désormais plus inutile que d'établir contre M. Buchez l'antagonisme radical de la doctrine chrétienne du sacrifice et de la doctrine socialiste de la jouissance. Lorsque les auteurs de l'*Histoire parlementaire de la Révolution* ont vu cette démocratie parisienne, au sein de laquelle ils eurent l'étrange pensée d'aller chercher l'esprit et la tradition apostoliques, choisir l'auteur du *Juif Errant* pour la représenter, les écailles n'ont pu manquer de leur tomber enfin des yeux. Ce n'est pas quand une doctrine prend pour mot d'ordre la réhabilitation de la chair, et quand elle se résume dans la brutale apothéose des sept péchés capitaux, qu'il est possible de la présenter comme l'émanation du dogme dont elle est la suprême négation. Le monument historique élevé sur cette base singulière à la gloire des jacobins aura toutefois pour la postérité une utilité incontestable et comme providentielle. L'œuvre des deux écrivains qui ont rassemblé les preuves les plus accablantes contre les hommes pour lesquels ils osent réclamer le respect des générations futures rappelle la mission de ce peuple auquel Dieu commit la garde de tous les titres qui le condamnent, et qui porte un flambeau pour éclairer le monde en demeurant lui-même dans les ténèbres.

Deux faits restent désormais en dehors de toute contestation : l'un, que la philosophie révolutionnaire va, par une pente irrésistible, s'abîmer dans un sensualisme grossier combiné avec un despotisme gigantesque; l'autre, que cette philosophie est l'application pratique et populaire des doctrines qui l'avaient précédée. Que les encyclopédistes applaudissent ou protestent, ils n'empêcheront pas que les jacobins de 1793 et les socialistes de 1848 ne soient les véritables héritiers de la pensée jetée par eux dans le monde ; ces sectaires ont seuls, en effet, travaillé à réaliser et cette humanité nouvelle et cet ordre social nouveau, dégagés de toute tradition surnaturelle, fondés sur le rationalisme pur, et qui provoquent toutes les cupidités à s'agiter, parce que toutes les souffrances y sont des énigmes.

Les principales figures du siècle qui se précipitait vers une fin si terrible se retrouvaient dans la génération révolutionnaire avec une ressemblance qui ne permettait pas de méconnaître l'identité des personnages, quelque transformation qu'ils eussent subie. Les grands démolisseurs étaient tous présents au travail de destruction accompli en leur nom et par eux-mêmes.

Dans la sombre enceinte où bruissent tant de passions, où la haine seule dilate les âmes et où la terreur les étreint, sur les bancs de cette convention formidable qui frappe de mort tout ce qu'elle touche, ne distinguez-vous pas trois figures qui, dans l'époque précédente, ont déjà reçu et comme épuisé les hommages et la longue

admiration du monde? Quel est cet homme à la parole étudiée et au rire impitoyable, qui use de son esprit comme d'un poignard, et prépare à coups de bons mots la besogne des égorgeurs? C'est peut-être Camille Desmoulins, mais assurément c'est aussi Voltaire; c'est Voltaire rajeuni, descendu de son piédestal sur la borne, parlant au peuple sa langue élégante et cruelle; c'est Voltaire recouvrant des riches et froids ornements de son style son œuvre de désolation. Dans ce puissant révolutionnaire à la figure âpre, à l'imagination et aux habitudes sensuelles, que sa tête et son cœur entraînent des extrémités du crime aux extrémités de la pitié, dans cet homme qui, au péril de sa vie, s'incline à la voix d'une jeune fille sous la bénédiction d'un prêtre, pour se rejeter l'instant d'après dans le fanatisme du néant, ne reconnaissez-vous pas Diderot aussi bien que Danton? Que dire de ce rhéteur consumé par la haine et crispé par l'envie, qui recouvre d'un appareil de banalités prétentieuses la pauvreté de ses pensées? Ce parleur inépuisable qui fait de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme des moyens de dictature, à peu près comme son maître en faisait le thème de belles périodes pour écraser les philosophes ses ennemis, cet homme orgueilleux et solitaire qui résume toute une révolution dans la suprême adoration de lui-même, n'est-il pas le fils, bien infime sans doute, mais trop reconnaissable, de l'écrivain dont la creuse métaphysique avait nourri la génération tout entière? Le plus cruel châtiment de

Rousseau est d'avoir enfanté Robespierre, et la pierre de touche des idées politiques de l'auteur d'*Émile* est dans l'application qu'en a tentée le sanglant triumvir. Robespierre a été le metteur en œuvre obstiné et convaincu des doctrines élevées sur la triple base de la religion naturelle, du contrat primordial et de l'excellence native de l'humanité, telles qu'elles apparaissent à toutes les pages de Rousseau, et le maître répond du disciple.

Ils étaient donc comme présents de leur personne à cette solennelle épreuve de leur sagesse, les docteurs qui avaient si longtemps remué la France, et qui, dans l'infinie variété de leurs pensées, s'étaient entendus pour éteindre au cœur de l'humanité le souffle divin qui l'aidait à vivre! Sur ces bancs se pressaient les élèves qu'ils avaient formés, dans ces tribunes était le public qu'ils s'étaient fait. Les femmes philosophes et les beaux esprits d'académie avaient passé des petits soupers des fermiers généraux et des salons de madame de Pompadour au crasseux cortége de Chaumette, et l'apostat Gobel traduisait en langue vulgaire les spirituels blasphèmes qui avaient si longtemps charmé la cour et la ville.

L'horreur qu'inspire cette époque sera-t-elle atténuée devant la justice de l'histoire par la grandeur des résultats conquis, et faut-il que la politique vienne en ceci contrarier la morale? La France doit-elle quelque chose aux hommes de la terreur en compensation de la flé-

trissure qu'ils lui ont infligée? Est-il donc vrai qu'en décimant la nation ils aient eu pour but d'assurer son indépendance, et sommes-nous placés dans la douloureuse alternative d'absoudre des monstres dont les attentats font frémir, ou de condamner les sauveurs de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire? Quelque étrange facilité qu'on ait pu mettre à concéder ce point aux écrivains démagogues, la chose vaut la peine d'être sérieusement discutée.

IV

Lorsqu'en 1792, par un élan unanime et spontané, la France se leva contre la première coalition européenne pour défendre sa révolution, à laquelle elle adhérait encore d'une foi profonde, ce pays offrit assurément un grand spectacle. Ce n'était en effet ni un pouvoir dictatorial, ni une contrainte irrésistible qui jetaient dans ses armées d'innombrables volontaires; ce n'était pas la loi qui obligeait les citoyens à porter leur or, ni les jeunes filles leurs bijoux sur des autels ceints de guirlandes et décorés de fleurs : tout ce peuple agissait avec un entrain spontané; l'âme de la patrie circulait dans cette foule, et un enthousiasme puissant faisait battre toutes ces poitrines. Il ne fallait pas d'armée et de comités révolutionnaires pour pousser alors les recrues aux frontières, pas de représentants en mission pour terrifier les généraux dans leur propre

camp, pas d'échafaud dressé sur les champs de bataille pour imposer la victoire. Mais à la campagne suivante, la scène change : l'ère de la terreur succède à celle de la confiance ; les levées en masse remplacent les enrôlements volontaires, et les réquisitions forcées les dons patriotiques ; les soldats doivent, sous peine de mort, quitter leurs foyers pour aller combattre, et les généraux vaincre à l'heure dite sous peine de porter leur tête aux tyrans.

Ce système, appliqué avec un sang-froid et une cruauté sans exemple, s'appuyant à l'intérieur sur une armée révolutionnaire qui mettait le meurtre et le pillage à l'ordre du jour, produisit sans nul doute des résultats prodigieux, car, pour sauver sa vie, la nation abdiqua un moment aux mains de ses oppresseurs. L'incendie de la Vendée, les noyades de Nantes, les mitraillades de Lyon, de Toulon, de Bordeaux, les égorgements juridiques de Paris, jetèrent aux frontières tous les hommes qui ne voulaient être ni assassins ni assassinés, et à l'héroïsme de l'enthousiasme succéda celui du désespoir. Cependant, pour apprécier le service que le parti jacobin rendit à la France en employant de tels moyens, il faut d'abord se rappeler que lui seul avait provoqué les périls contre lesquels il dut lutter avec de pareilles armes ; il avait fallu en effet le meurtre de Louis XVI pour contraindre l'Europe à organiser la seconde coalition après l'éclatant échec de la première ; il avait fallu arracher du sein de la convention vingt-deux députés,

bientôt suivis de soixante-treize de leurs collègues, pour soulever les départements.

A l'Europe, qui désirait la paix et le témoignait par des ouvertures secrètes, la montagne avait répondu par un défi dont elle avait mesuré toutes les conséquences; à la bourgeoisie, qui acceptait la république sous la seule réserve de quelque respect pour les principes élémentaires du droit et de la justice, elle avait répondu par un monstrueux attentat contre la souveraineté nationale. Comment donc les apologistes des montagnards viendraient-ils aujourd'hui arguer de la guerre étrangère et de la guerre civile systématiquement provoquées, pour dégager la mémoire de ces hommes de la réprobation que la conscience des siècles fera peser sur elle? Une telle audace d'affirmation ne se peut comprendre. A quiconque dira qu'ils ont sauvé la France, sachons répondre, preuves en main, qu'ils l'auraient perdue, si on avait pu la perdre.

Je ne parviens point d'ailleurs, quelque bon vouloir que j'y mette, à m'incliner devant l'héroïsme du comité de salut public; et, lorsqu'on me convie à admirer le stoïque courage de Robespierre, de Saint-Just et de Couthon, je ne puis m'empêcher de penser que les triumvirs étaient placés entre la guillotine et la victoire, et que le soin de sauver leur tête ne les touchait pas moins que celui de sauver la patrie. Dans la carrière d'extermination qu'elle s'était donnée, la montagne n'avait pas à cette époque plus de quartier à attendre qu'elle n'était

résolue d'en faire. A l'égorgement en masse prescrit par ses décrets, les vainqueurs auraient répondu par une expiation terrible. Les membres du comité de salut public défendaient manifestement leur propre vie contre l'arrêt rendu d'avance par la Vendée, par la gironde et par l'Europe ; or, j'imagine que nulle part on n'organiserait une défense plus indomptable que dans un cachot où des condamnés à mort auraient chance d'échapper par une lutte au bras des exécuteurs.

Pour se rendre un compte vrai des actes de cette époque, pour en apprécier la moralité politique, une observation préalable est nécessaire : c'est que la terreur ne fut au fond qu'une œuvre de stratégie parlementaire. Le rapprochement des dates suffit en effet pour constater que les mesures les plus monstrueuses de cet épouvantable régime n'avaient pas pour fin la délivrance du territoire, déjà à peu près assurée lorsqu'on les décréta, et que les instigateurs de ces mesures se proposaient pour but unique, d'abord l'asservissement de la convention à un comité, puis l'asservissement de ce comité à un seul homme.

Nous avons rappelé qu'aux premiers mois de 1793, le parti jacobin, en prévalant au sein de la convention, avait amené l'insurrection des campagnes dans l'Ouest, l'insurrection de la bourgeoisie dans le Midi, enfin l'hostilité de toutes les puissances neutres, bientôt suivie de la perte de nos meilleures places de guerre et de la défection du généralissime de nos armées ; mais cette même

année n'avait pas encore terminé son cours, que ces périls étaient conjurés. L'envoi de l'armée de Mayence dans l'Ouest et le remplacement de chefs ineptes par de jeunes généraux du premier ordre avaient amené, sinon la pacification de la Vendée, du moins son impuissance. Écrasée au Mans, achevée à Savenay, l'armée royale ne menaçait plus, au commencement de 1794, l'existence du gouvernement républicain, et, s'il était entré dans la politique des comités de déférer au vœu unanime de leurs généraux, en pratiquant un système habile de clémence au lieu d'un système d'extermination, l'incendie ne se serait pas rallumé de ses cendres. La situation fausse des chefs girondins, leur peu d'esprit politique, joint à l'inertie naturelle des classes moyennes, avaient aussi précipité le mouvement fédéraliste vers une fin rapide et humiliante. La bataille de Vernon avait été une déroute plus ridicule encore que désastreuse. Dès le mois d'octobre, Lyon avait ouvert ses portes; et, malgré l'assistance d'une flotte anglaise et d'une armée espagnole, Toulon avait succombé en décembre.

Avant que cette sinistre année fût terminée, la convention, victorieuse de l'Europe et de la France, voyait donc tremblants et enchaînés à ses pieds les soixante départements qui n'avaient eu contre elle que le vain courage de proclamations impuissantes. A la même époque, ses succès militaires contre l'étranger n'étaient pas moins éclatants que ses victoires à l'intérieur n'avaient été décisives. Le territoire français était délivré,

et le territoire ennemi envahi ou menacé sur tous les points; les victoires d'Hondschoote et de Wattignies, bientôt après celles de Turcoing et de Fleurus, avaient rendu partout l'offensive à nos armes; les Hoche, les Pichegru, les Kléber, les Marceau, les Macdonald avaient, du jour au lendemain, comblé dans le commandement un vide réputé d'abord irréparable, et la campagne de 1794 n'était pas terminée, que la France, par le prodigieux élan de ses armées, avait rompu la coalition européenne aussi complétement qu'elle avait triomphé l'année précédente de la coalition austro-prussienne.

Ce fut pourtant au jour où la nation conquérait par son héroïsme la sécurité de son sol, où le fédéralisme expirait sous ses propres divisions, que la révolution se précipita avec un redoublement de fureur dans une carrière d'attentats tellement atroces, qu'en en constatant l'inutilité politique, on n'ajoute rien à l'horreur qu'ils inspirent. Loin de s'abaisser par les victoires de nos armées, le thermomètre de la violence s'éleva sensiblement à mesure que descendait celui des périls publics. Le gouvernemeut révolutionnaire n'avait plus affaire à des ennemis dangereux, mais à des prisonniers désarmés et manifestement impuissants, quand Collot d'Herbois, Fouché, Tallien, Javogues, Couthon, Maignet, Fréron et tant d'autres mitraillaient les villes ouvertes et les populations soumises, organisant le pillage et le meurtre dans des proportions qui n'avaient pas été atteintes au temps des grandes invasions barbares. La

Vendée avait cessé de menacer la république, lorsque Carrier imagina de noyer les femmes et les enfants, au risque de réveiller par le désespoir le courage au cœur des plus lâches. Joseph Lebon n'appréhendait aucune iusurrection dans son proconsulat d'Arras, quand ce tigre repu allait chaque jour, après un repas pris côte à côte avec le bourreau, flairer l'odeur des exécutions.

Ce n'étaient pas des ennemis redoutables que les comités de salut public et de sûreté générale envoyaient chaque matin par charretées à Fouquier-Tinville et à Sanson; la mort de madame Élisabeth, celle du vieux Bailly, du vieux Malesherbes, du jeune Chénier, si elles ajoutaient quelque chose à l'opprobre du gouvernement révolutionnaire, n'ajoutaient rien à coup sûr à sa sûreté, et sur cinq mille personnes juridiquement guillotinées, la plupart avaient été saisies dans l'obscurité de leur vie privée, en dehors de la lutte armée des partis. Il fallait chaque jour au minotaure révolutionnaire, pour sustenter se vie, un contingent et comme une catégorie déterminée de victimes; il dévorait aujourd'hui les parlementaires, demain les fermiers généraux, une autre fois les savants et les poëtes, tout ce qui avait enfin respiré le souffle de la vieille société, à laquelle Dieu envoyait une si terrible expiation. Ce fut au moment où le comité de salut de public, délivré des *enragés* par la mort des hébertistes et des *modérés* par le supplice de Danton, ne voyait plus se dresser aucun obstacle sur le sol de la France asservie, qu'il imprima à son système de mort

la plus effroyable accélération. Le premier usage que fit Robespierre de sa suprématie conquise par le meurtre de ses anciens amis fut d'arracher à la convention la loi du 22 prairial, qui, supprimant les dernières garanties accordées jusqu'alors devant le tribunal révolutionnaire, réduisait la procédure à une simple constatation d'identité par-devers Hermann et Fouquier.

En redoublant ainsi l'excitation à mesure que s'éloignait le péril, le comité de salut public, et Robespierre en particulier, étaient parfaitement dans leur rôle. Le vrai but qu'ils poursuivaient était en effet la dictature et l'asservissement de la convention nationale, double résultat qui ne pouvait être atteint qu'en maintenant la crise révolutionnaire à son paroxysme le plus élevé, quels que fussent les circonstances politiques et les succès des armées républicaines.

Dans les jours qui précédèrent le 9 thermidor, Robespierre, paraissant à peine au comité et ne se montrant plus à la convention, laissait chaque soir échapper à la tribune des jacobins, en mots obscurs, l'amer désappointement que lui faisaient éprouver les victoires des armées républicaines en Belgique et sur le Rhin : c'est qu'en effet le dictateur aveuglé s'inquiétait moins de la France que de lui-même, et qu'il s'agissait au fond de gouverner la nation plutôt que de la sauver. L'asservissement de la convention par un comité, et bientôt après la tyrannie d'un seul homme, tel fut le dernier mot du gouvernement de la terreur, tel fut le but vers

lequel avait marché la révolution, à travers des flots de sang et des ruines amoncelées. Le travail de tout un siècle venait aboutir à l'apothéose d'un dictateur-pontife, qui résumait sa doctrine dans la mascarade païenne du 20 prairial, suivie, à deux jours de distance, de la loi la plus meurtrière qu'un gouvernement ait jamais imposée à l'épouvante d'une assemblée. Il demeure donc établi que les jacobins n'organisèrent la terreur que pour conquérir le pouvoir, et que les périls dont leur énergie sauva la France avaient tous été suscités par leur politique.

Robespierre, que son sang-froid rendit maître des destinées de son parti, suivit contre l'assemblée ce système de compression avec une persévérance qui fut la première, pour ne pas dire la seule de ses qualités d'homme d'État. S'il envoya les hébertistes à l'échafaud, ce ne fut pas à cause des scandales de leurs doctrines et de leur vie, mais tout simplement parce qu'ils avaient préparé aux Cordeliers une insurrection contre le comité de salut public. S'il égorgea Danton après l'avoir défendu avec chaleur aux Jacobins, quelques semaines auparavant, ce n'est pas parce que Danton avait pillé en Belgique et qu'il affichait un athéisme éhonté, mais parce que le ministre du 2 septembre avait en ce moment quelques velléités de sortir de sa léthargie sensuelle, pour revendiquer sa part dans l'exploitation de la révolution qu'il avait faite. Robespierre, il est vrai, n'aimait pas les athées, parce qu'il

les estimait ingouvernables, et les fumées de l'orgueil étouffaient chez lui celles de la volupté ; mais le spiritualisme de cet homme, étranger à toutes les effusions du cœur, avait le caractère d'un calcul tout politique. L'insolent rhéteur voulait rattacher au ciel le premier anneau de la chaîne forgée pour sa patrie ; il croyait trouver un auxiliaire encore plus sûr dans Dieu que dans le bourreau, et sa foi devint la sanction de sa tyrannie.

Le parti jacobin, quoi qu'on en ait pu dire, resta d'ailleurs entièrement étranger à ces réminiscences philosophiques du *Vicaire savoyard*, et sitôt que Robespierre eut disparu, le jacobinisme alla se confondre avec l'hébertisme, qui avait survécu à ceux dont il emprunta le nom. Sous la nouvelle majorité thermidorienne, la montagne, disputant tour à tour à la justice du pays les têtes de Fouquier-Tinville, de Carrier ou de Lebon, ne s'agita plus que pour protéger la mémoire ou les jours des monstres qui venaient d'épouvanter la terre. Ce fut là le seul travail du parti jacobin jusqu'aux journées de prairial, où il dut se transformer dans sa défaite. Bientôt après, cette œuvre fut reprise sous des formes différentes, mais dans une pensée identique, et l'on vit les fiers montagnards s'entendre avec les *pourris* du directoire pour essayer, au 18 fructidor, une nouvelle et plus terne édition de leur système, en insultant une dernière fois à la conscience et à la volonté du pays.

Ainsi s'acheva l'épopée magnifique ouverte à Ver-

sailles le 5 mai 1789, et les classes moyennes furent vaincues aussi complétement que l'avait été l'ancienne aristocratie nobiliaire. Durant la crise à laquelle elle avait préparé l'opinion depuis cinquante ans, la bourgeoisie déploya une foi profonde dans sa propre force et dans la justice de sa cause : sa force morale d'agression était irrésistible en effet, et sa cause était juste, car elle exprimait la loi fondamentale des sociétés modernes, l'attribution du pouvoir au travail et à l'intelligence ; mais ni sa moralité ni son esprit politique n'étaient en rapport avec sa légitime ambition : aussi, après avoir triomphé de tous ses ennemis, succomba-t-elle presque sans résistance devant ses propres alliés.

Après la crise du 14 juillet, qui avait authentiquement constaté l'impuissance de l'ancien régime, la bourgeoisie continua contre ses débris une politique de vengeance qui devenait dangereuse en cessant d'être nécessaire, et elle se mit à la merci des auxiliaires qu'elle avait appelés sans discuter leurs prétentions et sans soupçonner leur force. Au lieu de se cramponner à la constitution de 91, qui, malgré ses défauts, garantissait sa prépondérance et assurait son avenir, elle recula lorsqu'il fallut couvrir énergiquement le malheureux roi contre d'indignes attaques et de stupides calomnies, refusant d'assumer sa part dans l'impopularité sous laquelle d'exécrables passions firent bientôt choir la première monarchie constitutionnelle. Instinctivement convain-

cue que son sort était lié au maintien de cette monarchie, elle ne mit ni son langage ni sa conduite en rapport avec sa pensée, de telle sorte qu'au jour suprême elle se trouva dans cet énervant état d'esprit qui double les forces de l'agression et paralyse celles de la défense. Au 10 août, la bourgeoisie laissa passer la république, dont elle ne voulait pas, par crainte de se compromettre en défendant la royauté, qu'elle voulait. Elle avait retiré sa confiance à ses premiers chefs, ensevelis sous les décombres du gouvernement qu'ils avaient fondé, et les girondins, ses nouveaux agents, lui avaient à moitié persuadé qu'elle serait forte le jour où, répudiant une institution discréditée, elle n'aurait plus à stipuler que pour elle-même. Il arriva tout au contraire qu'elle se trouva immédiatement exposée aux coups de la démagogie et contrainte de combattre sur un terrain choisi par ses ennemis, au nom de principes qui impliquaient son abdication. Aussi le résultat de la lutte ne fut-il pas un moment douteux. La convention, sortie du sein des classes moyennes, et qui, livrée à elle-même, en aurait servi tous les intérêts, déserta sa propre politique sitôt qu'il fallut jouer sa tête pour la défendre. Au 21 janvier, la question fut tranchée entre la bourgeoisie girondine et la démocratique montagne, car ce vote impliquait l'établissement permanent d'un pouvoir révolutionnaire et l'emploi de moyens incompatibles avec le règne du travail comme avec celui de l'intelligence.

Les hommes qui, à l'assemblée législative, avaient laissé tomber le trône, afin de ménager leur popularité, laissèrent, à la convention, tomber la tête du roi par le même motif. Le résultat de ces deux actes fut semblable : après avoir reculé devant la défense d'un droit social, ils furent atteints d'une impuissance irremédiable, lorsqu'il fallut se défendre eux-mêmes. Le 21 janvier assura le succès du 31 mai, et la majorité, qui avait livré le sang du juste, le vit bientôt retomber sur sa tête. Depuis le 31 octobre, il n'y eut plus, pour les membres de la convention, qu'une politique, détourner la hache de sa propre tête en la reportant sur celle d'autrui. Danton et Camille Desmoulins, les nouveaux chefs de la majorité décimée, furent sacrifiés par elle avec bien moins d'hésitation que ne l'avaient été Vergniaud et ses éloquents collègues. On en vint bientôt à homologuer sans débat tous les arrêts de mort, qu'ils portassent sur un côté de l'assemblée ou sur un autre. Cet égoïsme, dont l'exemple descendait alors de la convention sur toutes les classes de la société française, avait surtout envahi la bourgeoisie. Celle-ci manque malheureusement, en effet, du sentiment de la solidarité, par lequel les partis se maintiennent dans la bonne fortune et se relèvent dans la mauvaise, et ce n'est qu'en présence d'un intérêt immédiat et individuel qu'elle s'émeut et se ranime. Qu'avez-vous fait durant la terreur? demandait quelqu'un à Sieyès. J'ai vécu, répondait le publiciste, persuadé qu'il s'était fait autant d'honneur

en évitant l'échafaud qu'en rédigeant une constitution. Vivre devint donc la seule pensée, la seule ambition de tout le monde.

Si la Providence mit une fin soudaine à cet épouvantable état, les partis modérés, descendus au dernier degré de prostration et d'impuissance, furent justement déshérités de l'honneur de délivrer la patrie et de réconcilier la France avec l'humanité. Les jacobins ne succombèrent au 9 thermidor que devant leurs propres complices. Le système de bascule sur lequel les triumvirs avaient fondé leur domination réclamait chaque jour un contingent de têtes prises dans les divers partis, afin de tenir en constant équilibre les deux plateaux de la balance. C'était au tour de la montagne à défrayer Fouquier-Tinville. Avertis, par des signes certains, qu'ils étaient désignés pour le prochain sacrifice, quelques-uns de ses membres trouvèrent, pour disputer leur propre vie, un courage dont ils n'avaient jamais usé pour défendre la vie de personne. Le 9 thermidor fut l'œuvre de criminels acculés à l'échafaud, qui le renversent dans une convulsion de désespoir. Si cette journée sauva la nation, celle-ci ne saurait se vanter d'y avoir concouru par ses efforts, et peut-être n'est-il rien d'aussi humiliant dans le cours de notre histoire que de voir figurer au premier rang des libérateurs de la France Tallien et Panis, marqués du sang de septembre; Collot d'Herbois et Fréron, les mitrailleurs; Billaud-Varenne, la bête fauve, et Fouché, l'impur apostat.

Avez-vous rencontré dans le peintre immortel des bassesses humaines un spectacle comparable à celui de la convention tendant la gorge au couteau de l'homme qu'elle abhorre et se couronnant de fleurs pour le suivre, la terreur dans l'âme et le sourire sur les lèvres, à l'autel du 20 prairial ? Croyez-vous qu'en aucun siècle une ville ait présenté l'aspect du Paris de ce temps-là? Aux jours des Séjan et des Tigellin, Rome, occupée par les cohortes du prétoire, était livrée aux délateurs muette et désarmée. Le despotisme s'y produisait sous des formes discrètes, et son bras n'atteignait qu'aux têtes haut placées. Une trirème débarquant nuitamment des assassins sur les côtes de Campanie, un centurion allant porter à des consulaires l'ordre de mourir, ceux-ci s'ouvrant les veines au milieu des parfums, après avoir testé en faveur du divin empereur, voilà tout ce que connaissait la ville impériale d'une tyrannie qui pourvoyait d'ailleurs avec une libéralité gigantesque à ses besoins et à ses plaisirs. A quelle distance de la Rome de Néron est le Paris de Robespierre! Sous le régime des réquisitions et du maximum, la ville expire de misère et de faim ; l'échafaud s'y dresse en permanence pour les plus obscurs comme pour les plus illustres, et c'est à la clarté du soleil qu'elle est quotidiennement parcourue de l'une à l'autre extrémité par les charrettes du bourreau et les furies de la guillotine. Paris et ses tyrans sont à la discrétion de soixante mille gardes nationaux : depuis le supplice de Ronsin et la dissolution de l'armée révolu-

tionnaire, ceux-ci forment la seule force publique existante dans la capitale; il leur suffirait d'une heure de courage pour faire rentrer dans la poussière l'odieux pouvoir qui les décime, et on les voit, durant plusieurs mois, continuer de former la haie aux exécutions qui chaque jour viennent éclaircir leurs propres rangs!

Si les temps qui suivirent le 9 thermidor furent moins affreux, ils n'infligèrent pas à la France des humiliations moins douloureuses. De cette journée au 18 brumaire, à travers les crises de prairial, les journées de vendémiaire et l'attentat de fructidor deux fois renouvelé sur la représentation nationale, se déploie une période de désorganisation politique et d'abjection morale où éclate dans la faiblesse de tous les partis l'impuissance manifeste de la nation à se sauver elle-même.

Le 9 thermidor avait été une journée sans caractère précis, et dont les conséquences n'étonnèrent personne autant que ses auteurs. Lorsqu'après la victoire remportée sur les dictateurs, on vit leurs vainqueurs redoutables, tout dégouttants encore du carnage de Lyon et de Bordeaux, ordonner la translation solennelle des restes de Marat au Panthéon et suivre ces impures reliques en hurlant les hymnes de mort, on put appréhender de les voir demeurer jusqu'au bout conséquents avec eux-mêmes. Telle était assurément la pensée du plus grand nombre; mais en frappant les triumvirs, en écrasant la commune, qui les avait défendus jusqu'à la dernière heure, les thermidoriens, sans le soupçonner

et sans le vouloir, avaient brisé pour jamais le ressort du pouvoir révolutionnaire. Celui-ci n'était possible que par la dictature, et, pour faire passer cette dictature en d'autres mains, il fallait au moins un jour, durant lequel la France, retrouvant le sentiment et la voix, reconquérait la possession d'elle-même. Un cri échappé de la poitrine oppressée suffit pour dissiper les vapeurs du plus sombre cauchemar. Au 9 thermidor, la France put pousser ce cri de salut, et la terreur s'évanouit comme le fantôme d'une nuit d'horreur. Une solidarité jusqu'alors inaperçue liait le gouvernement révolutionnaire au sort des hommes qui seuls avaient été assez puissants pour organiser cette compression gigantesque; le jour où ceux-ci disparurent, les jacobins devinrent des tigres édentés, et il ne leur resta plus que l'alternative de se faire guillotiner avec Bourbotte et Goujon en tentant contre la France réveillée une restauration visiblement impossible du système terroriste, ou de s'introduire en rampant dans les antichambres du vainqueur de l'Italie! Avoir la poitrine chamarrée de cordons ou être pendus comme de vils assassins, prendre le rôle de Fouché ou celui d'Aréna, telle fut l'ironique destinée d'un parti qu'on aurait pu croire formé des derniers des hommes, s'ils n'avaient eu depuis des admirateurs.

Lorsque de telles horreurs ont été étalées à la face du monde, et que toute une génération d'écrivains a trouvé créance, quand elle a prétendu transformer ces temps honteux en une ère de mâle courage, il n'est pas pour

un pays, sachons-le bien, d'expiations assez longues et d'épreuves assez douloureuses : qu'un peuple subisse la torture de l'anarchie ou les humiliations du despotisme, il doit confesser devant Dieu et les hommes qu'il les a toutes méritées.

CHAPITRE VI

Le directoire et la dissolution de la société.

I

Le 9 thermidor ferma l'ère révolutionnaire sans ouvrir une ère nouvelle. Entre les gouvernements qui finissent et les gouvernements qui commencent, il est parfois des périodes douloureuses qu'aucun effort humain ne saurait abréger. Dans ces limbes passagers où descendent les sociétés en attendant l'heure de la renaissance, les événements se rapetissent comme les âmes, et tous les dévouements s'éteignent, parce que toutes les croyances défaillent. Tel fut le régime sous lequel la France se traîna d'ornière en ornière et de chute en chute pendant les cinq années durant lesquelles se maintint la constitution de l'an III. Cette loi fondamentale avait été violée au 18 fructidor contre les royalistes, au 22 floréal contre les jacobins, puis au 30 prairial par le directoire contre lui-même; mais la conscience publique était demeurée indifférente à ces violations multipliées, parce que les institutions du

temps n'étaient au fond qu'une lettre morte, et qu'aucun parti n'était en mesure de doter le pays d'un gouvernement durable en s'imposant à l'opinion. Les jacobins avaient vu s'évanouir leur puissance avec la terreur, qui en avait été le seul ressort ; les thermidoriens, de leur côté, eurent bientôt à se défendre devant la France rendue à la plénitude de sa liberté et à toute l'horreur de ses souvenirs ; enfin les girondins, rappelés sur leurs siéges par les hommes qui les avaient proscrits, se trouvèrent atteints d'une impuissance égale à celle de leurs anciens persécuteurs. Quoiqu'ils rentrassent dans la convention avec le double prestige de grands talents et de longues infortunes, leur parole y demeura sans retentissement, et leur influence ne fut pas plus sensible dans le pays qu'au sein de la représentation nationale. Louvet et ses amis avaient l'esprit trop hautain et trop stérile pour comprendre une situation nouvelle et pour s'y plier ; aussi la France oublia-t-elle les victimes du 31 mai sitôt qu'à leur égard la réparation fut consommée : preuve certaine que la gironde avait été une coterie plus qu'un parti, et qu'elle était demeurée sans racines dans les intérêts comme dans les idées.

Les opinions contraires n'étaient pas atteintes d'une impuissance moins incurable. La noblesse, jetée presque tout entière dans l'émigration ou soumise à l'odieux ilotisme créé par la loi des otages, avait trop de griefs à imputer au pays pour que celui-ci ne la crût pas irréconciliable : elle était en suspicion à peu près générale à qui-

conque avait concouru à la révolution, à quelque degré que ce fût; et, condamnée à espérer des défaites que la fortune de la France faisait attendre, l'émigration était devenue le principal obstacle aux progrès de sa propre cause, quelque héroïque dévouement qu'elle mît à la servir.

Une puissante et victorieuse réaction s'opérait, il est vrai, dans l'opinion publique par l'action combinée de la presse et du scrutin. Commencée lors de la nomination du premier tiers des deux conseils, elle devint dominante aux élections générales de l'an v, et cette réaction put à bon droit être qualifiée de royaliste, car elle était manifestement dirigée contre la république, dont le nom résumait pour le peuple toutes les douleurs et tous les crimes de ces calamiteuses années. Cependant, quelque universel que fût ce mouvement de répulsion, il suffit d'étudier les faits pour rester convaincu qu'il ne pouvait point aboutir. La réaction antirépublicaine, dont la bourgeoisie parisienne était le siége principal, s'opérait sous le drapeau tricolore et point du tout sous le drapeau blanc; elle n'impliquait l'abandon d'aucune des conquêtes politiques opérées par la révolution, d'aucun des principes consacrés par elle, d'aucun des intérêts qu'elle avait créés. Ce mouvement ne tendait qu'à faire rentrer la révolution dans les voies constitutionnelles, dont l'avaient arrachée les rancunes et les vanités girondines.

Rendre force et vigueur aux idées de 91, remettre le sort de la France aux mains des classes moyennes,

en écartant avec un soin jaloux, et les anciennes classes privilégiées contre lesquelles la révolution s'était faite, et les masses qui s'en étaient emparées, telle fut la pensée dominante des députés et des journalistes proscrits au 18 fructidor par un pouvoir qui semblait lui-même à la veille d'être emporté par le flot de l'opinion; mais la pensée des *clichiens*, quoiqu'elle fût réellement celle du pays, était d'une réalisation visiblement impossible à cette époque, et ne pouvait conduire qu'à de réciproques déceptions. Quel moyen, en effet, d'associer à un système politique dont la monarchie consentie formait la base, une royauté qui prétendait exister par elle-même, en vertu d'un titre inamissible, et qui répudiait du fond de l'exil la doctrine fondamentale de 91, le droit de la nation à constituer son propre gouvernement? A cette époque, il n'existait de branche cadette ni dans les souvenirs ni dans les espérances de personne, et le nom d'Orléans suscitait des répugnances presque aussi vives dans les rangs de la bourgeoisie que dans ceux de l'émigration. Il n'y avait donc alors qu'un seul représentant possible de la royauté; mais comment proposer à cette royauté, si cruellement abandonnée par les classes moyennes aux insultes et aux coups de leurs communs ennemis, et qui n'avait rencontré de dévouement que dans les nobles compagnons de son exil, de sanctionner la spoliation toute récente des seuls serviteurs qui lui fussent restés fidèles? comment lui demander d'accueillir des conditions qui entraînaient la

condamnation implicite de la cause pour laquelle ils avaient tant souffert et si longtemps combattu? Si Louis XVI aux Tuileries n'était point parvenu à conjurer la méfiance du parti constitutionnel, qu'aurait pu faire Louis XVIII à Blankenbourg, entouré de l'armée autrichienne et des soldats de Condé?

Contre les invincibles obstacles élevés par la force des choses venaient chaque jour se briser des tentatives qui se succédaient néanmoins avec une inépuisable fécondité. Jamais les solutions ne sont poursuivies avec plus d'ardeur qu'aux jours où elles sont impossibles. Les situations insolubles ont été dans tous les temps le domaine des intrigants et des brouillons, qui possèdent de merveilleuses recettes pour faire accoucher la société avant terme. Les brouillons d'alors disposaient à leur gré des armées, des deux conseils, du directoire; ils s'abouchaient avec quelques généraux qui leur vendaient cher un crédit qu'ils n'avaient pas, et dont on exploitait sans résultat sérieux les rancunes ou les vanités. Le seul effet de ces intrigues multipliées avait été de rendre, et l'anarchie plus générale, et la nuit plus épaisse, car, quelque insupportable que fût son malaise, la France résistait obstinément à tous ses sauveurs.

Cependant ces stériles agitations portaient leurs fruits : la nation humiliée doutait d'elle-même et suivait sans résistance la pente qui l'entraînait vers une dissolution générale. La victoire, qui jusqu'alors avait consolé le pays, abandonnait ses drapeaux au début

d'une nouvelle lutte dans laquelle il lui fallait combattre contre l'Europe sous la conduite d'un pouvoir atteint par le mépris et achevé par le ridicule. Au sein des obscurités qui, vers 1798, voilaient l'avenir à tous les regards, les prophéties abondaient comme les intrigues: malheureusement les prophètes, fussent-ils hommes de génie comme l'auteur des *Considérations sur la France*[1], étaient en même temps hommes de parti, et c'était avec leurs passions qu'ils interrogeaient l'oracle. Les uns croyaient au triomphe d'un parti, les autres à une transaction des divers partis entre eux.

II

Or, à cette époque, les tentatives des partis avaient encore moins de portée que les rêves des publicistes. Des cinq années écoulées de la réaction thermidorienne au consulat, il n'est en effet demeuré dans l'histoire que le souvenir d'une vaste et presque totale dissolution de la société française, conséquence inévitable, et des temps odieux qu'elle venait de traverser, et de l'avortement successif de toutes les idées et de toutes les espérances. Quelques faits suffiront pour le constater.

Le jacobinisme avait expiré avec les triumvirs qui étaient parvenus à concentrer dans leurs mains sa sinistre puissance. Tous les essais de ce parti sous le

[1] *Considérations sur la France*, par le comte Joseph de Maistre, publiées à Lausanne, en 1799.

directoire sont marqués d'un cachet d'ineptie qui les rend plus ridicules qu'odieux. L'entreprise nocturne tentée le verre à la main sur le camp de Grenelle, par quelques centaines de clubistes du Panthéon, fut un complot d'ivrognes aspirant à triompher d'une armée en la grisant. La conjuration de Babeuf constate l'hallucination sanglante d'un insensé aussi audacieux dans ses rêves qu'imprévoyant dans la combinaison de ses moyens. Ce conspirateur écrivassier, plus occupé de grossir ses listes que d'organiser son armée, n'était pas redoutable même pour le triste pouvoir qui siégeait au Luxembourg, drapé dans ses oripeaux de théâtre. Retenu de longs mois en prison avant de porter sa tête sur l'échafaud, le nouveau Gracchus attendit vainement que les nombreux complices qu'il croyait avoir associés à ses projets se levassent pour l'arracher à la vindicte publique. Ces inépuisables parleurs, incapables désormais d'un autre courage que de celui d'affronter l'honnêteté et la pudeur, laissèrent tomber sur leur chef le glaive des lois sans autre souci que celui d'y dérober leur tête. Ils avaient l'instinct confus que la France leur avait échappé, et si dans l'intérêt d'un système de bascule, demeuré indispensable par les progrès croissants des opinions royalistes, le directoire n'avait parfois soutenu l'ancien parti jacobin, celui-ci, écrasé sous l'exécration publique, n'aurait pas même exercé une action appréciable dans les nombreuses crises qui s'ouvrirent durant le règne de la constitution de l'an III.

La pensée républicaine, sous sa forme régulière et modérée, n'était guère moins discréditée et moins antipathique à la nation. Comment la France, rendue à la liberté de ses impressions, et ayant retrouvé le droit et l'habitude de les exprimer, aurait-elle pris au sérieux cinq nullités jouant à la monarchie dans le palais des Médicis, lorsque sur le front de ces hommes on voyait le signe du 21 janvier, qu'ils portaient tous comme la consécration obligée de leur royauté d'un jour? Ceux d'entre ces noms obscurs qui disaient quelque chose au pays ne lui rappelaient dans la vie privée que d'impurs scandales, dans la vie publique qu'un acte de lâcheté qui avait été l'origine de toutes les calamités publiques. Des hommes compromis peuvent conquérir et garder le pouvoir sous le silence du despotisme, lorsque la conscience publique est bâillonnée ou amortie; mais ils espéreraient vainement s'y maintenir en face de deux tribunes et d'une presse retentissante. Sans méconnaître les torts dont la presse a été d'ailleurs dans tous les temps si vite et si sévèrement punie, qui pourrait nier qu'elle n'ait au moins cet avantage de rendre l'exercice du pouvoir à peu près impossible à ceux contre lesquels leur conduite ou leur passé élève une accusation permanente? La presse et le directoire étaient deux puissances incompatibles par leur nature même; mais si elles étaient appelées à se combattre nécessairement, il ne leur était pas donné de s'exterminer, et elles se trouvaient condamnées, tout en se détes-

tant, à vivre côte à côte. S'il persécutait les journalistes, le directoire n'était pas assez fort pour supprimer les journaux, et ceux-ci reprenaient promptement tout le terrain qu'on leur avait ôté. D'un autre côté, la polémique dépouillait le pouvoir de tout prestige, et le livrait désarmé à la risée publique; mais cette polémique ne s'exerçait pas alors au nom d'une idée assez précise pour pouvoir aboutir à un résultat politique déterminé; elle rendait le directoire impossible sans préparer l'avenir pour un gouvernement nouveau. De l'an IV à l'an VIII, les partis hostiles à la république étaient encore moins en mesure de conquérir le pouvoir que le parti républicain de le conserver, et ces luttes n'aboutissaient guère qu'à des violences réciproques avec un développement chaque jour plus redoutable de l'anarchie.

L'opinion royaliste était sans nul doute celle qui ralliait alors en France les plus nombreuses sympathies; c'était surtout celle qui rassurait le plus les intérêts. Mais dans quelles conditions le rétablissement de la monarchie s'opérerait-il? Quel en serait le drapeau? Quels principes seraient proclamés, quels seraient les agents de cette hâtive restauration? A qui départirait-elle le pouvoir et l'influence? Aux hommes de l'Œil-de-bœuf ou aux hommes du Jeu de Paume, aux émigrés qui versaient leur sang pour les princes ou aux constitutionnels, qui ne faisaient pour la monarchie que des vœux timides et réservés? Par la soumission de la Vendée, dont l'héroïque incendie venait de s'éteindre dans

le sang de Charette et de Stofflet, l'opinion monarchique avait perdu sa force propre, et elle n'était pas douée d'une dose assez élevée d'esprit politique pour suppléer par la puissance des alliances à la puissance des armes. Parfois le titre de royaliste était restreint avec un soin jaloux, parfois il était prodigué avec la plus étrange facilité. Ici l'on faisait un crime aux plus éminents personnages d'une émigration quelque peu tardive, là on affirmait avec le plus grand sang-froid que l'opinion monarchique avait secrètement étendu ses conquêtes jusqu'au sein du directoire, et Barras et Carnot devenaient des complices de la chouannerie. L'on dressait de beaux plans sur ces bases-là comme sur l'enlèvement des armées républicaines par certains généraux. La plus risible crédulité voyait accueillir ses rêves, et l'intrigue la plus effrontée recevait trop souvent le prix de ses manœuvres scandaleuses. Il n'y avait rien de pratiquement possible dans l'œuvre puérile dont, à grand renfort de machines et d'illusions, s'occupaient les d'Entraigues au dehors et les Lavilleheurnois au dedans. Pichegru lui-même aurait été aussi incapable de rétablir la monarchie en 1798 que l'étaient les directeurs de faire durer la république. Les restaurations ne sont pas les pires des révolutions, comme on l'a dit, mais elles en sont les plus difficiles. Elles n'ont en effet un succès durable qu'autant que l'esprit de transaction a remplacé l'esprit de parti, et ceci n'arrive qu'après des déceptions respectives longues et réitérées. C'est alors seulement que

sur un terrain tout nouveau les hommes venus des camps les plus divers peuvent s'unir sans avoir à souffrir, ni dans leur dignité personnelle, ni dans les intérêts élevés dont ils ont été les représentants ou les organes. Le temps seul nuance les idées et en amortit les aspérités; le temps est donc l'élément principal des restaurations sérieuses, et celui-ci manquait à toutes les combinaisons monarchiques qui foisonnaient en Europe de 1795 à 1799. Une restauration au lendemain du grand holocauste de Quiberon, consommé par les chefs mêmes de la réaction thermidorienne; une restauration par les deux conseils, lorsque le directoire venait de leur faire voter une loi commémorative de l'attentat du 21 janvier; une restauration par les sections et la bourgeoisie parisienne, lorsque quelques bataillons de ligne suffisaient pour avoir raison de celle-ci; une restauration par un général, lorsque Pichegru aurait été arrêté dans son propre camp s'il y avait jamais arboré la cocarde blanche, lorsque Hoche et Moreau commandaient des armées ardemment républicaines, ou lorsque Bonaparte mettait par ses proclamations la journée du 18 fructidor au niveau des plus glorieuses victoires : c'étaient là des folies et des rêves qui ne servaient qu'à tromper dans l'exil de nobles douleurs et des impatiences trop légitimes. La république était sans contredit fort menacée sous la constitution directoriale, mais elle ne l'était pas encore par la monarchie, car la France était sortie de l'une sans être en mesure d'entrer dans l'autre.

Tous les partis participaient donc à la caducité qui se révélait comme le plus universel symptôme du temps. L'horreur de la nation suffisait pour la tenir en éveil et la protéger contre les jacobins, et les royalistes, malgré les aspirations manifestes de la France, étaient aussi incapables d'accomplir une restauration que les jacobins de rétablir quelque chose qui ressemblât au régime de la terreur. Les rapprochements et les compromis honorables et naturels en 1814 auraient été ou monstrueux ou impossibles vingt ans plus tôt.

Quant au pouvoir, il participait bien plus que les factions elles-mêmes de cette décrépitude universelle. Le directoire avait été conduit par une sorte de nécessité de sa défense à mutiler la représentation nationale et à se mutiler lui-même au 18 fructidor; au 20 prairial, les conseils avaient fait contre lui à peu près ce qu'il avait accompli contre eux; les élections annuelles étaient arbitrairement mutilées dans leurs résultats, et la constitution de l'an III était devenue une sorte de lettre morte dans la plupart de ses dispositions. Cependant, telle est la puissance d'un principe de liberté, tant qu'il n'est pas radicalement extirpé de la législation, et tant que l'esprit public le défend et le protége, que le peu de garanties subsistantes suffit pour assurer bientôt la reprise de toutes les autres. Ce triste pouvoir, qui comptait ses années par le nombre de ses coups d'État, n'était ni assez audacieux pour se débarrasser complétement de la constitution, ni assez fort pour vivre avec elle : il

ne représentait qu'une crise sans issue, qu'une anarchie permanente dans les affaires comme dans les idées, anarchie stérile à ce point qu'elle ne pouvait pas même cette fois accoucher du despotisme.

Ce n'est pas que le directoire fût personnellement comptable de tout cela et qu'il fût l'auteur même des malheurs dont la responsabilité l'accablait. Ce gouvernement subissait les conséquences d'une situation dont il avait hérité. En pactisant avec l'irréligion en 1791, en renversant le trône en 92, en répandant le sang du juste en 93, la révolution française avait mérité tous les châtiments et toutes les humiliations, et la plus éclatante de toutes était la constatation authentique de son impuissance. Les membres du directoire étaient médiocres, parce qu'aux jours de scepticisme et d'immoralité, le seul sentiment qui survive à tous les autres est l'indestructible instinct de la jalousie; ils étaient malheureux dans la plupart de leurs entreprises, non que celles-ci fussent toujours plus mal conçues que ne l'avaient été souvent celles du comité de salut public, mais parce que les ressources étaient épuisées comme la verve révolutionnaire, et que l'instant était venu de liquider toutes les fautes. La révolution avait consommé la plus éclatante apostasie qu'eût vue la terre, et une immoralité hideuse avait, par une conséquence inévitable, envahi toutes les classes de la société. Elle avait créé des milliards d'assignats qu'il fallait retirer de la circulation, sous peine de périr sous une montagne de papier, et le

directoire se trouva conduit à substituer, à un signe qui ne représentait plus que le deux-centième de son titre, un autre papier où le gage territorial était spécialement indiqué; il inventa les *mandats territoriaux*, et comme l'opinion publique persistait à les envelopper dans l'immense discrédit qui atteignait toutes les monnaies de papier, il fut conduit, pour faire face aux nécessités de la guerre, dont le cercle s'élargissait de plus en plus, d'une part à supprimer pour les deux tiers une dette publique à laquelle il était hors d'état de faire honneur, de l'autre à établir l'emprunt forcé et l'impôt progressif, atteignant ainsi, moins audacieusement d'ailleurs que ne l'avait déjà fait la convention, la propriété territoriale par une demi-confiscation et la propriété mobilière par une banqueroute partielle. Enfin la révolution avait proclamé, par l'immolation toute gratuite du 21 janvier, qu'elle se considérait comme en état de guerre permanent avec toutes les monarchies, et s'était entourée d'une ceinture de républiques : le directoire se trouva amené, par une conséquence de l'œuvre commencée, à joindre à cette liste les républiques romaine, parthénopéenne et helvétique. Avec ce mépris pour tous les gouvernements réguliers qui faisait alors le fond de l'opinion révolutionnaire, le directoire viola l'antique neutralité de la Suisse pour s'assurer une puissante ligne offensive contre l'Autriche, et cette indigne violation du droit public reçut un prompt châtiment lorsqu'à la suite de nos défaites réitérées en Italie, la Suisse, qui

avait si longtemps couvert la France de son rempart de glace, devint la route ouverte à l'invasion, l'avant-garde irréconciliable de l'Europe conjurée.

Cette terrible situation qui constituait la France républicaine en guerre avec l'univers avait été voilée, durant deux années, dans ses périls extérieurs et dans toutes ses misères, par les prestiges de la première campagne d'Italie. La gloire d'un jeune général avait jeté quelques reflets sur le terne pouvoir qui persistait à gouverner sans désavouer aucun des principes criminels par lesquels la révolution française s'était perdue, lors même qu'il s'efforçait parfois d'en atténuer les effets. Toutefois les esprits pénétrants avaient pu observer dès cette campagne combien le pouvoir directorial était affaibli dans son action et incertain dans ses allures, combien aussi les généraux, soumis et tremblants sous la convention, inclinaient à substituer leur propre pensée à la pensée du pouvoir. Le vainqueur de Rivoli avait tracé ses plans de campagne selon les seules inspirations de son génie ; il avait fait aboutir la guerre à des résultats fort contraires à ceux qu'attendait le directoire, et qui étaient des plus imprévus pour celui-ci ; il s'était senti assez fort de sa gloire et de ses succès pour respecter l'existence du roi de Sardaigne, pour traiter à Tolentino avec le pape, et pour négocier bientôt après avec l'Autriche, à Léoben et à Campo-Formio, une paix dont il avait à peu près seul arrêté les bases et dicté les conditions à Paris aussi bien qu'à Vienne.

Mais l'heure de cet homme étrange n'avait pas encore sonné, et, comme pour prouver au monde toute la vanité de l'œuvre entreprise par elle depuis six ans, la France allait traverser les plus tristes jours de son histoire avant d'aboutir aux miracles de sa renaissance. Par cet instinct qui ne manque jamais à aucun pouvoir pour pressentir son successeur possible, le directoire haïssait Bonaparte ; et ne pouvant lui donner des fers, il parvint à l'exiler dans une conquête. Il se trouva seul alors en face de partis implacables, avec des finances ruinées, des administrations malhonnêtes et des généraux médiocres et indociles, pour supporter l'immense effort qu'allait tenter l'Europe pour nous arracher l'Italie. Battues sur presque tous les champs de bataille, et ramenées du sommet des Alpes juliennes aux bords du Var, n'ayant plus un pouce de terrain en Italie, traquées par les peuples auxquels la France prétendait imposer des institutions ridicules, et rencontrant une nouvelle Vendée dans les montagnes de la Suisse, nos armées, malgré leur bravoure, durent à leur tour payer leur dette à l'inconstance de la fortune. L'issue de la campagne de 1798 constata solennellement que la France révolutionnaire était désormais incapable de maintenir contre l'Europe l'étrange organisation établie avec tant d'efforts en Hollande, en Suisse, à Gênes, à Milan, à Rome et à Naples.

Sans profiter à aucune opinion, ces malheurs achevaient dans la conscience publique le pouvoir qui su-

bissait la conséquence de nos revers bien plus complétement qu'il n'avait profité de nos triomphes précédents. Aux yeux de tous les partis, les directeurs étaient personnellement responsables des désastres de Stokach, de Cassano, de la Trébie, fort heureux lorsqu'on ne les accusait pas d'avoir conspiré avec les Russes et les Autrichiens pour préparer la défaite de nos armées ou perpétré l'assassinat nocturne de leurs propres plénipotentiaires égorgés à Rastadt. La crédulité populaire ne reculait devant aucune invention de la malveillance, pronostic toujours certain d'une révolution prochaine.

III

Les signes de celle-ci éclataient d'ailleurs de toutes parts en caractères visibles. Pressée par l'Europe sans avoir désormais à lui opposer ni les ressources du génie ni celles de l'enthousiasme, la France allait aux abîmes, et la victoire de Zurich n'avait sauvé que pour un jour l'indépendance de ce pays déserté par la confiance autant et plus que par la fortune. Pendant qu'une coalition formidable pressait nos frontières, la société française se précipitait vers une crise irrémédiable. Elle avait répudié toutes les traditions par lesquelles vivent les peuples. Le directoire avait soigneusement maintenu tous les résultats pratiques de la grande apostasie conventionnelle, et l'un de ses membres s'était constitué l'inventeur et le pontife d'un culte qui outrageait le ciel

en servant de risée à la terre. On répudiait par une innovation insensée le souvenir sacré de la création, qui avait traversé tous les siècles et toutes les erreurs de l'esprit humain, jusque dans les plus épaisses ténèbres du polythéisme ; au lieu et place de cette semaine consacrée qui rappelle et résume les phases successives de l'œuvre divine, une science athée avait fixé au gré de ses fantaisies la division des jours, et mesuré arbitrairement à l'homme ses labeurs et son repos. La société religieuse était dissoute, l'Église était rentrée dans les catacombes, et son chef octogénaire expirait en France dans une prison [1]. La société domestique ne semblait pas moins menacée. Atteinte à sa source par le divorce, la loi la contraignait à reconnaître à l'enfant naturel des droits civils égaux à ceux de l'enfant légitime ; le mariage, presque universellement célébré sans nulle sanction religieuse, n'était plus qu'une prostitution légale, et l'épaisseur d'une feuille de papier séparait à peine la concubine de l'épouse. Le peuple naissait, s'unissait et mourait, compté par un municipal comme le cheptel des fermes par un bouvier ; aucune main consacrée ne se posait plus sur son front abaissé vers la terre, aucune parole d'en haut ne l'arrachait aux abrutissants devoirs d'une existence toute mécanique. La poésie de sa vie avait disparu avec l'église de son village ruinée ou déserte ; l'autel ne recevait plus ni fleurs ni prières, et les

[1] Pie VI, mort à Valence, en 1799.

airs n'étaient plus réjouis par le son de la cloche qui avait tinté sur son berceau. Aux classes lettrées, la révolution avait arraché leurs académies, leurs écoles, et toute cette grande culture qui faisait leur joie et leur orgueil; aux classes dont le sang s'était épuisé durant des siècles pour tracer les frontières de la France, et que la convention n'avait pas du moins tenté de déshonorer en les immolant, la législation directoriale avait infligé un ilotisme plus humiliant que l'échafaud[1]. Il n'était

[1] « On dut prendre une mesure de police contre le renouvellement de la chouannerie, dans le Midi et les départements de l'Ouest, théâtres de l'ancienne guerre civile. Il se commettait là de nombreux brigandages; on assassinait les acquéreurs de biens nationaux, les hommes réputés patriotes, les fonctionnaires publics; on arrêtait surtout les diligences et on les pillait. Il y avait parmi les auteurs de ces brigandages beaucoup d'anciens Vendéens ou chouans, beaucoup de membres des fameuses compagnies du Soleil, et aussi beaucoup de conscrits réfractaires. Quoique ces brigandages, dont la présence annonçait une espèce de dissolution sociale, eussent pour but réel le pillage, il était évident, d'après le choix de leurs victimes, qu'ils avaient une origine politique... Une commission proposa une loi qui fut appelée loi des otages, et qui est demeurée célèbre sous ce titre. Comme on attribuait aux parents des émigrés ou ci-devant nobles la plupart de ces brigandages, on voulut, en conséquence, les obliger à donner des otages. Toutes les fois qu'une commune était reconnue en état notoire de désordre, les parents ou alliés d'émigrés, les ci-devant nobles, les ascendants des individus connus pour faire partie des rassemblements, étaient considérés comme otages et comme civilement et personnellement responsables des brigandages commis. Les administrations centrales devaient désigner les individus choisis pour otages, et les faire enfermer dans des

pas un besoin de notre cœur qui ne fût comprimé, pas un noble sentiment qui ne fût refoulé à sa source. Jamais les fléaux de Dieu envoyés pour punir la terre, jamais Attila dans les Gaules ni Genséric en Italie, n'avaient laissé de telles traces de leur passage, et n'avaient insulté avec une si audacieuse persévérance l'âme de l'homme dans son immortalité et sa pensée dans sa grandeur.

Sous l'empire de cette législation qui s'inspirait de l'antiquité sans la comprendre et lui empruntait ses plus hideuses dissolutions, les mœurs avaient suivi la pente des idées, et le paganisme semblait à la veille de reconquérir le monde qui lui avait échappé depuis dix-huit siècles. Les femmes immolaient la pudeur sans retrouver la grâce, et l'on pouvait remarquer dans tous les plaisirs de cette société et jusque dans ses modes quelque chose de faux comme ses institutions et de cynique comme ses doctrines.

maisons choisies pour cet effet. Ils devaient y vivre à leurs frais et à leur gré, et demeurer enfermés pendant toute la durée du désordre. Quand les désordres iraient jusqu'à l'assassinat, il devait y avoir quatre déportés pour un assassinat... On conçoit tout ce qu'on pouvait dire pour ou contre cette loi...; mais il y avait une objection plus forte que toutes les autres à faire contre cette mesure. Ces brigandages ne provenant que d'une véritable *dissolution sociale*, le seul remède était dans une organisation vigoureuse de l'État, et non dans des mesures discréditées, qui n'étaient capables de rendre aucune énergie aux ressorts du gouvernement. » (M. Thiers, *Hist. de la révol. franç.*, l. X, c. VI.)

L'ordre matériel n'était pas moins profondément troublé que l'ordre moral au sein de cette nation aux abois. Si la guerre civile était finie sous sa forme première, si les partis étaient désormais incapables des prodiges de la Vendée ou de ceux du siége de Lyon, l'écume était partout remontée à la surface, les vengeances privées avaient succédé aux haines politiques, et aux derniers temps du directoire d'affreux désordres ensanglantaient trente départements, c'est-à-dire plus du tiers de la république. Sur des routes qui n'étaient plus qu'une longue suite d'ornières, les voitures publiques étaient arrêtées, les voyageurs détroussés à chaque pas, et la terreur régnait à tous les foyers, car le numéraire, partout enfoui, avait suscité chez des monstres à face humaine des cupidités qui les provoquaient dans le crime à des inventions inouïes et à des raffinements sans exemple. La justice de la Providence, qui dans les enrichis de 1796 poursuivait les spoliateurs de 1791, avait voulu que la révolution commencée par la peur du déficit s'achevât par la banqueroute. L'emprunt forcé avait complété l'œuvre du papier-monnaie, et la première des sociétés européennes, celle qui marchait depuis tant de siècles à la tête de toutes les autres, était revenue, comme un peuple dans l'enfance, au commerce d'échange et aux payements en nature[1]. Jamais si légitimes et si éclatantes

[1] « L'assignat, et le mandat territorial qui lui avait succédé, étaient chassés de main en main. Les uns spéculaient sur le reste

déceptions n'avaient été infligées à la folie humaine, et, comme pour en combler la mesure, le grand peuple qui avait produit et dévoré tant de renommées avait, dans la crise la plus redoutable de son histoire, remis son sort aux mains de l'avocat Gohier et du général Moulins! On pouvait se relever du gouvernement de la convention,

de vie qu'on laissait encore à ce papier-monnaie, pour terminer dans les vingt-quatre heures quelque opération frauduleuse; les autres acceptaient tout pour remplacer ce gage maudit. La société revenait, par la voie de l'extrême corruption, aux seuls moyens de transaction qu'elle avait pu pratiquer dans sa grossière mais innocente enfance : c'était le commerce par échange. Bientôt chacun, nanti de marchandises étrangères à ses besoins, s'éveille commerçant sans avoir aucune notion du commerce. La mode s'empara de cette précaution dictée par la crainte, et la frappa de son vertige. La plupart des salons furent convertis en magasins d'épicerie; on ne savait plus que parler ou plutôt qu'estropier la langue du courtage. Les avaries suivaient de frêles marchandises transportées par jour dans vingt lieux différents. Les femmes qui, deux ans auparavant, s'étaient vouées à tant de périls pour aller fléchir les cruels persécuteurs de leurs parents, se vouaient à mille fatigues, à mille dégoûts pour nourrir leur famille inquiète; les mains les plus délicates s'exerçaient aux travaux de l'emballage. Comme il faut que tout se fasse gaiement en France, c'était au milieu de plaisanteries continuelles qu'on poursuivait ce triste jeu. On ne s'épargnait pas à soi-même le ridicule dont on affublait ses voisins. Cependant la vanité commune était de passer pour adroit dans une profession si nouvelle : les plus dupes affectaient un air de triomphe. Le soir, tout ce fracas d'affaires cessait pour le fracas des plaisirs. »

(*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par M. Ch. Lacretelle, t. XIII, l. XXV.)

car la grandeur du crime enfantait celle de la résistance; mais il n'y avait que la désorganisation sociale la plus honteuse à attendre d'un régime qui tuait les âmes en respectant les corps, et que la postérité a incarné dans un double symbole, les orgies de Barras au Luxembourg, et celles de La Réveillère à Saint-Sulpice.

La France, grâce à Dieu, est immortelle, et quelque bonne volonté qu'elle y mette à certains jours, elle ne périra ni par la main d'autrui, ni par le suicide. L'instant était venu de la relever du plus profond de l'abîme et de la remettre en communion avec les peuples civilisés. Cette tâche, je crois l'avoir établi, ne pouvait appartenir ni aux pouvoirs constitués, ni à aucun des partis qui s'y disputaient l'empire. De plus, pour qui aurait étudié avec un complet dégagement d'esprit les précédentes phases de notre histoire et les lois constitutives de notre nationalité, il n'aurait pas été impossible de pressentir que la mission de sauver le pays n'appartiendrait pas à une faction, mais à un homme. La France est de toutes les nations celle qui doit le plus à ses grands hommes, car, aux époques décisives de sa vie historique, l'action individuelle l'emporte de beaucoup sur l'action collective des partis. Si ceux-ci posent les problèmes, ce sont toujours les grands hommes qui les résolvent; et tant que les solutions ne se résument pas chez nous dans un personnage marqué au front d'un signe visible, on peut parier presque à coup sûr que la fin de la crise n'est pas venue. La France a-t-elle

fait un seul pas important dans le cours de ses destinées sans qu'un nom propre ne resplendisse au frontispice d'une ère nouvelle? A-t-elle jamais été sauvée sans que la voix du pays entier n'ait acclamé son sauveur?

En omettant les origines et sans rappeler Charlemagne, miraculeux rayon issu des plus épaisses ténèbres qu'ait vues le monde, nous voyons que dans tous les temps la France a reçu un pilote pour chaque tempête, et qu'elle n'est jamais entrée au port sans y avoir été conduite par la main. Au treizième siècle, Louis IX fonde, au milieu de l'anarchie féodale, et contre cette anarchie qui semblait plus forte que sa frêle royauté, l'édifice de la monarchie française, par l'accord de l'esprit justicier et de l'esprit catholique, et le nom du saint roi devient l'étendard sous lequel s'inclinent les peuples. Au quatorzième, la royauté capétienne, éclipsée et presque anéantie par l'ascendant chaque jour croissant de la race anglo-normande, voit s'éveiller tout à coup, grâce à l'héroïsme de Du Guesclin, servi par la sagesse de Charles V, des éclairs de patriotisme et de vie au sein de ces populations inertes, jusqu'alors étrangères les unes aux autres. Au quinzième, la vie populaire s'incarne dans une jeune fille, et la houlette de Jeanne d'Arc brille sur nos champs désolés comme le signe d'une nouvelle alliance. Au seizième, l'antagonisme des croyances, le déréglement des mœurs et des ambitions, précipitent le pays dans un abîme de désordre et d'impuissance : l'Espagne semble

à la veille de prendre dans le monde le grand rôle que la Providence garde à la France; mais la puissante monarchie de Charles-Quint a compté sans un petit prince gascon que toutes les vraisemblances écartent du trône, et qui vient dénouer, par la souplesse de son génie et les heureux accidents de sa vie, des difficultés inextricables pour tout autre que pour un protestant converti. Au dix-septième, Richelieu consomme l'ouvrage des siècles, et, du sein d'une cour où l'intrigue semble à la veille de le renverser chaque jour, il règle le sort de l'Europe et lui impose la suzeraineté intellectuelle de sa patrie.

Il était écrit que le siècle de la révolution n'aurait pas une autre destinée que ceux qui l'avaient précédé, et que l'un de ces hommes, jalons lumineux de l'histoire, viendrait, au sein de l'impuissance universelle, lui frayer ses voies en lui donnant son nom. Qu'aux derniers temps du directoire un général s'emparât sur les affaires publiques d'une influence prépondérante pour essayer de recommencer Monck ou Cromwell, c'était assurément une chose fort naturelle et même fort attendue; mais qu'un jeune guerrier, répudiant tous les rôles usés de l'histoire, ait noyé tous les partis qui réclamaient son assistance dans un immense mouvement national roulant autour de sa personne; qu'en trois mois il ait calmé les haines, rapproché les esprits, éveillé partout des espérances toujours dépassées par les merveilles du lendemain; qu'il ait transformé la France, créé son admi-

nistration, relevé son crédit, restauré la morale et retiré la religion des catacombes pour la replacer dans ses temples; qu'un seul homme ait consommé en moins d'une année, dans la guerre comme dans la paix, des choses qui suffiraient à défrayer un siècle, ce sont là de ces miracles qui déroutent toutes les clairvoyances et défient toutes les prévisions, parce qu'ils sont placés en dehors de l'ordre naturel des faits comme de l'ordre logique des idées. Napoléon Bonaparte est marqué du double sceau imprimé au front des hommes providentiels, car son rôle fut à la fois et très-imprévu et très-nécessaire. La veille du jour où il le commençait, nul n'aurait pu même le soupçonner; le lendemain, chacun confessait que son intervention avait pu seule sauver la société française.

Je voudrais mesurer la véritable portée de cette mission, en dégageant de l'œuvre providentielle commise au premier consul les éléments qu'y joignirent bientôt après ses passions et ses entraînements personnels. Cette carrière, en effet, a des phases non moins séparées par l'esprit qui les inspire que par les résultats qui les caractérisent, et c'est dans l'œuvre pacifique et libérale qui sauva la France en l'an VIII, que gît la plus éclatante condamnation de l'œuvre d'arbitraire et de violence sous laquelle le pays faillit succomber en 1814.

Ce n'est pas pour la triste satisfaction de rabaisser un grand homme que je tiens à faire ressortir les contradictions d'une vie trop souvent présentée comme iden-

tique avec elle-même : j'y suis poussé par une pensée plus sérieuse. Lorsqu'on s'attache chaque jour à faire de la gloire et de la popularité de Napoléon la condamnation éclatante de ces garanties constitutionnelles, si dédaignées par nos nouveaux esprits forts, il est utile de prouver par les témoignages contemporains que l'homme du 18 brumaire fut suscité non pour détruire, mais pour confirmer les grandes conquêtes politiques de la révolution, et que s'il finit par lasser la fortune, ce fut à force de manquer à sa tâche, telle que lui-même l'avait d'abord comprise et glorieusement accomplie.

CHAPITRE VII

Le consulat et la reconstitution de l'ordre social en France.

I

S'il n'est pas dans l'histoire de physionomie plus éclatante que celle de Napoléon, il n'en est pas qu'il soit plus difficile de ramener à un type précis et de caractériser nettement. Son œuvre se présente aux phases successives de sa vie sous des aspects différents, pour ne pas dire contraires, et l'unité manque à la gigantesque épopée durant laquelle le consulat s'inspira d'une pensée tout opposée à celle par laquelle vécut l'empire. Quelle opposition n'existe-t-il pas également entre le rôle historique de Napoléon et ce qu'il est permis d'appeler son rôle posthume? Le conquérant qui épuisa de larmes les yeux des mères a vu, par un élan irrésistible et spontané, sortir son nom de tous les foyers, et c'est par la solennelle évocation du génie de la guerre qu'un peuple déshabitué des émotions belliqueuses a voulu conjurer les périls qu'il redoutait pour toutes les conquêtes et toutes les jouissances de la paix. Ce contraste rétro-

spectif vient s'ajouter à ceux qui s'accumulent dans une carrière dont les vicissitudes ont fait connaître à la nation les suprêmes extrémités du malheur comme de le gloire. Nos aigles planant dans toutes les capitales, puis les Cosaques deux fois campés au Louvre, le nouvel empire d'Occident contraint de rendre une portion du territoire de Louis XIV, voilà les résultats matériels qu'il faut bien confesser. Les théories populaires de 1789 amenant le gouvernement militaire au dedans, et au dehors une systématique atteinte à toutes les nationalités; le destructeur du saint-empire recherchant l'union d'une princesse qui représente toutes les splendeurs et toutes les traditions de l'ordre social qu'il a brisé, l'auteur du code civil instituant les majorats, l'auteur du concordat reléguant le pape à Fontainebleau et menaçant l'Église après l'avoir relevée; puis, après des péripéties sans nombre, l'auguste captif de Sainte-Hélène se présentant à la postérité, tantôt comme le propagateur des idées libérales, tantôt comme le restaurateur des trônes, et voyant couronner une carrière sans exemple par une popularité sans égale : voilà les principaux problèmes à démêler dans la trame de cette vie, qui semble avoir épuisé toutes les pensées et traversé toutes les fortunes.

Les grands hommes sont d'ordinaire les instruments d'une seule œuvre. En étudiant leur vie sous le reflet de l'idée qui l'inspira, toutes les obscurités s'éclairent et tous les événements s'enchaînent. Charlemagne ne se

proposa qu'un but, la constitution de la chrétienté. Qu'il combatte les Sarrasins au midi ou les Saxons au nord, qu'il affermisse le saint-siége en Italie ou qu'il rallume dans les Gaules le flambeau d'une civilisation éteinte, la même inspiration se révèle dans ses actes, la même auréole resplendit à son front. Depuis sa première jeunesse, qu'observait l'œil scrutateur de Sylla, jusqu'au jour où il tomba chargé d'honneurs et de puissance au pied de la statue de Pompée, César n'eut jamais qu'une pensée, s'emparer du pouvoir par la démocratie. A toutes les heures de sa vie, il s'en rapprocha par ses vices comme par ses vertus, et sa gloire ne fut que l'instrument de l'ambition la plus persévérante qui se soit rencontrée parmi les hommes.

De tous les *pairs* de Napoléon, Alexandre est le seul dont la carrière apparaisse comme dépourvue de cette unité dans le but qu'on pourrait nommer la lumière de l'histoire. Après avoir, dans la fleur de sa jeunesse, soumis la Grèce par sa modération autant que par son courage, il ose concevoir la pensée de délivrer les peuples helléniques de la suprématie persane, qui les minait par la corruption après les avoir si longtemps menacés par les armes. Si cette œuvre est audacieuse, elle n'a rien que de profondément politique ; mais le fils de Philippe ne s'arrêta point après la chute de Darius. Le guerrier prudent qui a passé le Granique et triomphé à Issus, qui a ruiné Tyr et fondé Alexandrie pour assurer à l'Occident la domination du monde oriental, cet

homme, aussi grand politique que grand capitaine, n'a rien de commun avec le téméraire enivré qui court des bords de l'Oxus à ceux du Gange, poursuivant le rêve de sa divine origine à travers des solitudes où son armée refuse de le suivre, et qui succombe enfin aux énervantes influences de l'Orient, sans s'inquiéter d'un empire destiné à s'abîmer dans les pompes de ses funérailles.

Il est une loi de notre nature à laquelle n'échappent pas les plus grands génies : nous éprouvons l'invincible besoin de prétendre surtout aux qualités qui nous manquent. L'empereur Napoléon a mis un soin extrême à prouver au monde, attentif à recueillir toutes ses paroles aux jours de l'isolement et de l'épreuve, que sa vie s'est fatalement enchaînée par la logique des événements comme par celle des idées, et qu'il a régné dans l'ensemble de ses actes ou du moins de ses projets une harmonie constante, alors même que le secret en échappait à ses contemporains, ou qu'il pourrait échapper à l'histoire. Lui contester cette gloire-là comme la postérité la dénie à Alexandre, prouver qu'il a mis successivement son génie au service des deux pensées les plus contraires, et qu'après avoir commencé par s'identifier avec la France durant l'époque consulaire, il a fini par identifier la France avec lui, ce n'est pas manquer de respect à cette grande mémoire, et c'est aborder une question qui touche aux plus sérieux problèmes de notre temps.

Personne ne s'étonnera donc à coup sûr des développements donnés à cette partie de mon travail. Si je me trouve dans le cas de reporter sur les questions extérieures l'attention de mes lecteurs, presque exclusivement appelée jusqu'ici sur notre organisme constitutionnel et sur la lutte ardente des partis, c'est que nous approchons du moment où un homme va devenir le seul représentant de la nation et faire de la conquête du monde la rançon de la liberté de son pays. Mais plus de quatre années nous séparent encore de cette abdication nationale, quatre années de prodiges, dont l'éternel honneur sera d'avoir parmi tant d'éléments divers séparé le bien du mal avec une incomparable sagacité, et reconstitué la société moderne sans lui demander le sacrifice d'aucun des grands principes politiques pour lesquels elle venait de souffrir et de combattre.

II

S'il y eut jamais intervention dans les affaires publiques devancée par l'opinion et justifiée par ses résultats, c'est assurément celle du général Bonaparte dans les affaires de sa patrie en 1799. Comment méconnaître qu'avant d'être accompli, le 18 brumaire était dans les vœux de tous, et que, stimulée par son impatience de reconstituer un pouvoir pour protéger les frontières et pour rassurer les intérêts, la France se fût livrée à de

moins glorieux instruments que le jeune vainqueur de l'Italie, si ces instruments s'étaient rencontrés parmi des généraux dénués pour la plupart de toute sagacité politique? Masséna n'avait sauvé la France que pour un jour, et le pays, lassé de la guerre autant qu'incapable de conquérir la paix, sans gouvernement, sans finances et presque sans armée, aurait infailliblement succombé, moins encore sous la coalition des cabinets que sous ses propres découragements. Soumise à des pouvoirs que les institutions mettaient en guerre les uns contre les autres, et dont la carrière n'avait été, du 18 fructidor au 30 prairial, qu'une longue série de coups d'État impuissants, la France subissait l'action de partis aussi bruyants dans la lutte que stériles dans l'action. Amortie par dix années de déceptions, l'opinion ne retrouvait quelque unanimité et quelque force que pour faire monter jusqu'au pouvoir le flot chaque jour croissant du mépris public. Avec Schérer à la tête de ses armées et Barras dans ses conseils, le gouvernement directorial était aussi incapable de sauvegarder le présent que de préparer à la nation un autre avenir. Des hommes qui avaient si souvent violé les lois les uns contre les autres n'avaient assurément aucun droit de se plaindre, si, dans une pensée de salut public, on les violait un jour contre eux, et si l'on arrachait l'éternelle jeunesse de la France aux étreintes de leur décrépitude. Jamais situation n'appela donc un homme aussi impérieusement que celle-là, et si la nécessité d'infuser un sang nouveau

dans les veines d'une société appauvrie a jamais été démontrée, ce fut dans ces jours d'universelle impuissance. La justification du 18 brumaire résulte de sa nécessité, constatée la veille, autant que de l'importance des résultats accomplis dès le lendemain.

Gardons-nous bien d'ailleurs, pour l'honneur de la nation comme pour celui du jeune guerrier aux bras duquel elle se jetait épuisée, mais confiante, de prendre le change sur le caractère véritable de cette grande journée. Ce qui en constitue la moralité historique, ce qui excuse l'audacieuse initiative d'un général et la manifeste complicité de la France dans la violation de ses lois, c'est la ferme espérance de marcher par ce coup d'État vers le but même qu'elle poursuivait si vainement depuis dix années. Bien loin d'impliquer, comme on incline beaucoup trop à le croire, l'abjuration des idées et des espérances professées en 1789, la crise du 18 brumaire en fut l'éclatante confirmation dans la pensée de la plupart des hommes associés à cette journée mémorable.

Il s'agissait pour eux, pour Sieyès en particulier, non de répudier les théories politiques de la révolution, mais de sauver celles-ci en les arrachant au discrédit profond dont les frappait un gouvernement qui avait compté ses années par le nombre de ses coups d'État; il s'agissait surtout de renverser un pouvoir qui avait été violent sans être fort, et qui faisait douter de la révolution par cela seul qu'il était sorti de son sein. L'homme le moins

disposé à s'incliner ce jour-là sous le despotisme et sous le régime militaire était assurément le théoricien obstiné qui, après avoir rêvé constitution toute sa vie, put enfin accoucher d'une œuvre dont l'incubation remontait à la prise de la Bastille. Les membres des conseils, presque tous admis le lendemain de la crise au sénat, au corps législatif, au tribunat ou au conseil d'État, ne prévoyaient aucunement en l'an VIII qu'ils pourraient être amenés bientôt après à jouer le rôle de complaisants ou celui de muets. En se reportant aux monuments du temps et particulièrement aux journaux, on acquiert la certitude qu'une pensée plutôt libérale qu'absolutiste inspirait alors la nation, et qu'en organisant un pouvoir fort, chacun croyait fermement, le général Bonaparte tout le premier, ôter des chances à la contre-révolution plutôt qu'en ménager au despotisme.

La constitution de Sieyès, très-librement remaniée par les deux commissions législatives formées des membres principaux des deux conseils, suspendus, mais point dissous, après la scène de Saint-Cloud, cette constitution, écrite par la plume de Daunou, sous l'influence non de l'épée, mais du sens politique du premier consul, réalisait alors, dans les espérances de tous, ce gouvernement représentatif et cet habile équilibre des pouvoirs dont la poursuite préoccupait depuis si longtemps la partie éclairée de la nation. On avait vu l'idée bourgeoise de 89 aboutir, par les ardentes excitations de la tribune, à l'idée démocratique de 92, et le pouvoir changer de

base en passant de l'intelligence au nombre, du suffrage indirect et restreint au suffrage universel. Le régime des assemblées délibérantes avait abouti, non à la liberté régulière, mais à l'anarchie : on avait échangé la souveraineté des cours pour celle des rues ; du boudoir de madame de Pompadour, l'autorité était passée aux mains des tricoteuses, et le régime des lettres de cachet avait été remplacé par celui de la terreur. On espérait autre chose au début de la révolution, et les déceptions survenues prouvaient moins contre tant de généreuses aspirations que contre les événements qui les avaient détournées de leur cours. En l'an VIII comme en 1789, après les scènes de l'Orangerie comme après celles du Jeu de Paume, l'on persistait donc à croire qu'il y avait un milieu possible entre le gouvernement des cours et celui des clubs, entre la souveraineté sans contrôle des princes et la sauvage tyrannie des masses. Si en l'an III, lors de l'institution du régime directorial, on avait tenté un premier retour vers l'administration du pays par les hommes de modération et de lumières, et si l'on avait substitué la souveraineté parlementaire partagée au despotisme de la convention, cinq années d'expérience venaient de prouver qu'une impuissance universelle était sortie de cet antagonisme de tous les pouvoirs, et que pour résoudre le problème, il fallait le poser autrement. Recommencer, en s'aidant de l'expérience acquise, ce qui avait échoué en l'an III, lorsque la France échappait à la hache des terroristes ; fonder enfin un

pouvoir assez fort pour rendre inutile la violation périodique des institutions fondamentales, assez concentré pour que son action politique et militaire amenât bientôt entre l'Europe et la révolution française régularisée dans son cours une pacification définitive : telle fut au vrai la pensée de l'an VIII. C'est parce qu'il sut s'en inspirer en la reproduisant dans tous ses actes, en la colorant de l'éclat de sa pittoresque parole, que l'auteur du 18 brumaire vit toutes les mains applaudir à son audace et toutes les barrières s'abaisser devant lui. Ce jour-là, Bonaparte avait été le bras de la France.

Cette révolution faite contre de vieux jacobins émérites, lassés plus que convertis et plutôt sceptiques que modérés, fut le triomphe de tous les intérêts conservateurs et des bonnes traditions domestiques; ce fut surtout celui des espérances pacifiques sur les tentatives de conquêtes et de propagande démocratique, tentatives étendues par le directoire sur une plus vaste échelle que par la convention elle-même. On entendait faire sortir de cette crise une paix honorable, fondée sur l'équilibre de l'Europe, en même temps qu'un gouvernement modéré, fondé sur l'équilibre des pouvoirs. Il suffit de se reporter aux actes de ce temps-là, de se rappeler quels furent les triomphateurs et quelles furent les victimes, pour n'entretenir aucun doute sur la double aspiration constitutionnelle et pacifique d'où sortit le gouvernement consulaire.

Quelque étrange que semble cette assertion en pré-

sence des faits ultérieurement accomplis, on peut affirmer que le succès du général Bonaparte et sa fortune politique furent l'œuvre du parti constitutionnel et du parti de la paix, et que la pensée fondamentale de ce parti en armant le pouvoir exécutif de formidables attributions avait été, d'une part, d'obtenir la paix par la victoire, s'il fallait encore combattre, de l'autre de protéger la révolution française contre ses propres violences en la réconciliant enfin avec les cabinets étrangers. En l'an VIII, la France conservait encore la plupart de ses croyances politiques. Elle en était bien à modifier ses institutions, mais point à répudier ses idées, et n'entendait pas plus en ce moment-là abjurer son passé que se désintéresser de toute action sur l'avenir. En adoptant avec acclamation la constitution de l'an VIII, elle ne croyait répudier que la guerre incessante au dehors et l'anarchie toujours menaçante au dedans.

Si telle fut la pensée de la nation, telle fut aussi la pensée du gouvernement nouveau, et tant de merveilles si rapidement accomplies ne s'expliquent que par la complète identité de l'œuvre du pouvoir avec le vœu national. Les membres des deux commissions législatives chargés par l'article 11 de la loi du 19 brumaire de modifier les institutions existantes s'efforcèrent de sauvegarder de la révolution française non-seulement les nombreux intérêts créés par elle, mais encore les maximes politiques qu'elle avait jetées avec

tant d'éclat dans le monde, quoique ces maximes n'eussent abouti jusqu'alors qu'aux plus décourageantes déceptions. La souveraineté populaire avait conduit à la dictature démagogique; le régime électif venait de donner tour à tour au directoire une majorité *clichyenne* et une majorité jacobine; le gouvernement par la parole avait abouti sous la convention au gouvernement par la hache. Comment donc maintenir l'autorité de ces principes-là, autrement qu'en les encadrant dans les rouages d'un mécanisme nouveau? La seule voie qui s'offrit pour sauver la révolution était de prendre le contre-pied de ce qu'avaient fait jusqu'alors les révolutionnaires. Ce fut l'œuvre à laquelle se consacrèrent Sieyès, Rœderer et Daunou, qui représentaient toutes les nuances des partis de ce temps-là, à l'exception des jacobins, seuls vaincus et hors de cause.

Si la constitution nouvelle concentra toute la puissance exécutive aux mains d'un premier consul, en l'assistant toutefois de deux collègues avec voix consultative, elle plaça tous les pouvoirs appelés à concourir à la confection de la loi dans une complète dépendance les uns des autres. Cette constitution prétendit d'ailleurs faire émaner de la nation non-seulement les corps politiques, c'est-à-dire le sénat, le corps législatif et le tribunat, mais l'administration départementale et communale tout entière. Chacun sait que pour atteindre ce but, on imagina les trois listes de notabilités, auxquelles concourut l'universalité des citoyens, et d'après les-

quelles était choisie la presque totalité des fonctionnaires. Si, par l'extension même du droit électoral et par le peu d'intérêt qu'aurait chacun à l'exercer, ce droit allait devenir bientôt illusoire, très-peu d'esprits le soupçonnaient alors, et c'était avec une entière bonne foi qu'on croyait avoir concilié par ce vaste système de candidature la force de l'administration avec l'autorité morale qui résultait du choix national. On n'était pas moins sincère lorsqu'on instituait un sénat chargé de veiller à la conservation du dépôt constitutionnel et d'accueillir les réclamations des citoyens contre les abus de pouvoir, et lorsqu'on fondait deux assemblées, dont l'une devait s'empreindre de toute l'animation de la pensée publique en la réfléchissant par sa parole, dont l'autre était appelée à reproduire dans sa calme indépendance la gravité d'un grand jury national statuant sur une cause contradictoirement débattue. On croyait très-fermement créer ainsi des pouvoirs moins bruyants, mais plus libres, moins dramatiques dans leurs formes, mais beaucoup plus efficaces dans leur action. Dans l'espérance des hommes de ce temps-là, telle qu'elle se révèle par toutes leurs paroles, on allait enfin voir la souveraineté nationale, protégée par un savant mécanisme contre l'impulsion directe des forces brutales, recevoir pour agents des hommes choisis par le pays dans la mesure de leurs lumières et de leur importance sociale. C'était un retour manifeste vers l'ancien parti constitutionnel écrasé par le canon du 10 août,

et dont les restes avaient été dispersés sous celui de vendémiaire.

Appliquée dans des circonstances ordinaires, sans l'état de guerre et sans l'influence exceptionnelle qu'allaient donner au premier consul son génie et ses immenses services, cette constitution aurait abouti en effet à tout autre chose que la dictature. M. Thiers a établi avec beaucoup de sagacité que le résultat le plus probable de la constitution de l'an VIII aurait été la création d'une sorte d'aristocratie viagère au profit des hommes principaux issus de la révolution française; il montre que telle était la tendance de ces institutions, où tous les pouvoirs étaient contenus les uns par les autres, et il prouve que le sénat, quoique sans attributions actives, était en mesure d'étendre de plus en plus la sphère de son action politique, grâce à son double droit de *veto* et d'*absorption*. De l'étude attentive de ces institutions singulières, le sagace historien induit qu'une sorte d'oligarchie vénitienne, nous dirions, nous, de patriciat bourgeois, devait sortir de l'œuvre de Sieyès bien plutôt qu'une autocratie militaire.

Quoi qu'il en soit, le pays était fier de l'œuvre qu'un grand homme opérait dans son sein en s'inspirant de sa pensée. Tout entier à la joie de renaître sous un gouvernement réparateur qui n'avait détrôné que l'anarchie, qui s'entourait de tous les hommes éminents, rouvrait les portes de la France aux victimes de toutes les tyrannies, et s'appuyait sur toutes les

forces morales, depuis l'histoire proscrite jusqu'à la probité oubliée, il entendait sans étonnement l'organe du gouvernement consulaire dire en présentant la constitution de l'an VIII à la sanction nationale : « La constitution est fondée sur les vrais principes du gouvernement représentatif, sur les droits sacrés de la propriété, de l'égalité et de la liberté. La révolution française est fixée aux principes qui l'ont commencée, *elle est finie.* »

« Représentants du peuple, s'était écrié Lucien Bonaparte au plus fort de la crise qui décida du sort de son frère, la liberté française est née dans le Jeu de Paume de Versailles. Depuis cette immortelle séance, elle s'est traînée jusqu'à vous en proie tour à tour à l'inconséquence, à la faiblesse et aux maladies convulsives de l'enfance. Elle vient aujourd'hui de prendre la robe virile; elles sont finies dès aujourd'hui, toutes les convulsions de la liberté. A peine venez-vous de l'asseoir sur la confiance et l'amour des Français, que déjà le sourire de la paix et de l'abondance brille sur ses lèvres! Représentants du peuple, entendez les bénédictions de ce peuple et de ces armées longtemps le jouet des factions intestines, entendez aussi ce cri sublime de la postérité : Si la liberté naquit dans le Jeu de Paume de Versailles, elle fut consolidée dans l'Orangerie de Saint-Cloud; les constituants de 89 furent les pères de la révolution, mais les législateurs de l'an VIII furent les pères et les pacificateurs de la patrie. »

Écoutez enfin les auteurs et complices de la révolu-

tion de brumaire expliquant leur conduite à la France : « Citoyens, disaient-ils, des séditieux ont attaqué sans cesse avec audace les parties faibles de la constitution de l'an III ; ils ont habilement saisi celles qui pouvaient prêter à des commotions nouvelles. Ceux même qui voulaient le plus sincèrement le maintien de cette constitution ont été forcés de la violer à chaque instant pour l'empêcher de périr. De cet état d'instabilité du gouvernement est résultée l'instabilité plus grande encore de la législation, et les droits les plus sacrés de l'homme social ont été livrés à tous les caprices des factions et des événements. Il est temps de mettre un terme à ces orages; il est temps de donner des garanties solides à la liberté des citoyens, à la souveraineté du peuple, à l'indépendance des pouvoirs constitutionnels, à la république enfin, dont le nom n'a servi que trop souvent à consacrer la violation de tous les principes. Il est temps que la grande nation ait un gouvernement digne d'elle, un gouvernement ferme et sage, qui puisse vous donner une prompte et solide paix avec l'Europe, et vous faire jouir d'un bonheur véritable. Soldats de la liberté, vous achèverez la conquête de la paix pour revenir bientôt, au milieu de vos frères, jouir de tous les biens que vous leur aurez assurés[1]. » En s'adressant pour la première fois à la nation, les trois consuls

[1] Adresse du corps législatif au peuple français, 19 brumaire an VIII.

tenaient le même langage, et prêtaient le serment de travailler à « l'établissement d'un gouvernement libéral et modéré, fondé sur la double base de la légalité au dedans et de la paix au dehors[1]. »

Le 18 brumaire ne fut donc point l'œuvre d'un peuple abjurant ses idées pour échapper à des périls que sa mollesse lui interdit d'envisager de sang-froid. Ce fut moins un acte de découragement et de faiblesse qu'un acte de foi et de renaissante confiance. Si la nation se livra à un homme, c'est que cet homme, qui distançait de si loin tous les personnages de son temps, avait alors sur eux tous l'avantage de n'être l'instrument d'aucun parti, de n'avoir à venger aucune injure, à payer aucun dévouement. Si la France abdiqua plus complétement chaque jour, c'est que les plus nobles instincts du pays étaient satisfaits aussitôt que devinés, et que le pouvoir devançait toutes les volontés de la France sans en concevoir une seule qu'elle n'eût été heureuse et fière d'avoir elle-même exprimée. Les révolutions faites aux jours de scepticisme et de lassitude sont stériles comme les tristes sentiments qui les inspirent; mais les révolutions sorties du cours naturel des choses et des idées s'imposent instantanément par l'éclat et la rapidité de leurs œuvres. Devant leur fécondité, leurs ennemis eux-mêmes sont contraints de les proclamer légitimes.

[1] Proclamation des consuls provisoires, du 21 brumaire.

III

Tel fut sans nul doute le caractère de la révolution politique par laquelle s'ouvrit la première partie de la carrière de Napoléon. En une année, le consulat avait élevé plus de monuments que l'ancien régime dans sa longue décadence et la révolution dans ses fureurs n'avaient accumulé de ruines. Ce gouvernement avait surexcité toutes les forces vives de la France, il avait ouvert devant la pensée publique des perspectives aussi vastes que pures, et dépassé toutes les espérances de son avénement.

La promulgation des institutions nouvelles coïncida avec les plus généreuses réparations. En l'an VII, le directoire avait donné la loi des otages pour pendant à la loi des suspects. Ce gouvernement aux abois avait placé les meilleurs citoyens sous le coup des plus formidables mesures exceptionnelles, et peut-être avait-on moins pardonné une telle violence à la faiblesse qu'à la tyrannie. Le rapport de la trop fameuse loi du 24 messidor fut la première proposition des consuls provisoires aux commissions législatives. Les prisons se rouvrirent d'un bout de la France à l'autre, comme après la journée de thermidor; les séquestres apposés sur les biens d'innombrables familles furent levés, et la première fois qu'il est donné à l'histoire de discerner l'action personnelle du premier consul dans l'exercice de sa magistra-

ture civile, elle le trouve à la prison du Temple, biffant le registre des écrous de ses mains victorieuses. Par un étrange caprice du sort, le premier acte politique de Napoléon fut un hommage éclatant à la liberté [1]. Bientôt après, une loi était rendue pour rouvrir les portes de la patrie à tous les citoyens déportés à la suite de ces nombreux coups d'État devenus depuis le 31 mai le droit commun de la France révolutionnaire, et la Guyane put rendre enfin les victimes que n'avait pas dévorées son soleil homicide.

En même temps le droit international recevait un double hommage, destiné à révéler à l'Europe le caractère du pouvoir qui s'élevait avec tant d'éclat sur cet horizon si longtemps obscurci. Les *naufragés de Calais*, pour lesquels la patrie avait été plus impitoyable que la tempête, étaient rendus à la liberté, et le bénéfice de la capitulation signée avec le grand-maître de l'ordre de Malte était appliqué aux chevaliers d'origine française, qui échappaient ainsi aux dispositions des lois révolutionnaires sur l'émigration. Enfin la liste des émigrés était déclarée close, et de nombreuses radia-

[1] « Des courriers furent expédiés dans les départements pour faire ouvrir toutes les prisons. Bonaparte les visita lui-même à Paris. Au Temple, il se fit présenter les écrous, et mit sur-le-champ en liberté les otages en leur disant : *Une loi injuste vous a privés de la liberté, et mon premier devoir est de vous la rendre.* » (Thibaudeau, *Histoire de la France et de Napoléon Bonaparte, de 1799 à 1815.*)

tions préparaient le jour d'une plus complète justice.

Loin d'être comprimée par les institutions nouvelles, la puissance de l'opinion s'exerçait au début du consulat avec un entraînement irrésistible. Pour la première fois peut-être, depuis nos cruelles dissensions, ce mouvement s'opérait dans un sens de stricte légalité en dehors de toutes les considérations de parti, à ce point que la faction la plus menacée par le pouvoir, la plus justement odieuse au pays, se trouva garantie contre toutes les violences et toutes les atteintes au droit commun par cette généreuse disposition de l'esprit public. Un arrêté des consuls provisoires, rendu dans l'ardeur de la lutte du sein de laquelle leur gouvernement était sorti, avait, par mesure de sûreté générale, condamné à la déportation trente-huit individus, et dix-huit à la détention à l'intérieur. Sur cette liste figuraient des hommes dont plusieurs avaient acquis dans nos plus tristes journées une célébrité sanglante : ils ne méritaient ni n'obtenaient à aucun degré l'intérêt des gens de bien ; mais ces hommes avaient cessé d'être à craindre depuis qu'un bras puissant présidait aux destinées de la France, et des proscriptions sans jugement contrastaient tellement avec les pensées réparatrices qu'entretenaient en ce moment le gouvernement et le pays, que cette double considération fut assez puissante sur l'opinion et sur le pouvoir pour décider les consuls à suspendre l'exécution d'un arrêté qu'ils se virent conduits bientôt après à rapporter formellement.

Le gouvernement directorial avait attaqué le droit de propriété par l'emprunt forcé progressif, comme il avait violenté la liberté des citoyens par la loi des otages, sans échapper ni à la pénurie ni à la faiblesse. L'emprunt forcé, aboli aux applaudissements de toutes les classes de la société, fut remplacé par quelques centimes ajoutés au principal des contributions. L'argent et le crédit, qui suivent la confiance et qui la doublent, avaient cessé d'ailleurs de manquer à un pouvoir assez hardi pour toucher à tous les abus et assez sage pour respecter tous les droits. Les capitaux, qui avaient résisté si longtemps à l'oppression et aux menaces, s'offrirent d'eux-mêmes. A la place de papiers discrédités qui avaient atteint à leurs sources la richesse et l'honnêteté publiques, on vit avec une indicible joie reparaître en abondance le numéraire, seul gage d'échange accepté par les populations.

La perception des deniers publics, opérée jusqu'alors par entreprise, fut concentrée aux mains de receveurs généraux, dont l'institution ne tarda pas à être suivie de celle des receveurs d'arrondissement. Les obligations émises par ces banquiers de l'État, jusqu'à concurrence des sommes garanties par la rentrée mensuelle des contributions, furent accueillies par la confiance publique, qui depuis si longtemps s'était retirée de tous les pouvoirs. La caisse d'amortissement fut instituée pour soutenir le cours des effets de l'État, et bientôt après ce vaste ensemble était couronné par la création de la

Banque de France, établissement admirable, qui, dans le cours d'un demi-siècle traversé par tant de vicissitudes, a rendu d'immenses services au pays, sans compromettre jamais les nombreux intérêts privés qu'il a mission spéciale de sauvegarder.

Mais ce beau mécanisme financier serait demeuré à l'état de lettre morte, si l'administration locale sur laquelle il s'appuyait n'avait reçu, comme l'État lui-même, une impulsion puissante et féconde. Le système des administrations collectives était désormais jugé par ses résultats. Si des corporations délibérantes ne dirigent pas sans succès l'administration des comtés en Angleterre et celle des provinces en Belgique, les directoires de départements et de districts n'avaient produit en France que des tiraillements locaux et une inertie universelle. La création de conseils électifs chargés de l'administration proprement dite nous avait donné tous les inconvénients des institutions provinciales sans aucun de leurs avantages. L'un des plus grands services qu'on pût alors rendre au pays, c'était donc de supprimer des pouvoirs nominaux que ne vivifiait pas ce sentiment de la responsabilité directe et personnelle, élément essentiel de toute bonne administration. La loi départementale substitua la commune, centre de tous les intérêts sérieux, au district, qui n'avait eu qu'une existence factice. Elle appela à la tête des départements des agents supérieurs, exécuteurs de la pensée de l'État, en les faisant assister par des conseils généraux investis

du droit de voter les subsides départementaux, et à ce titre exerçant une influence morale sur l'ensemble de l'administration sans en partager la responsabilité. Elle plaça enfin, en s'éclairant de l'expérience des dernières années, un degré intermédiaire d'action administrative entre le département et la commune ; et l'arrondissement fut très-judicieusement substitué au canton, qui est la commune continuée dans toutes ses petitesses, avec sa cordialité de moins.

De la même pensée sortit cette organisation judiciaire que nous voyons depuis plus de cinquante ans fonctionner parmi nous d'une manière non moins rapide qu'irréprochable. L'assemblée constituante avait faussé l'esprit de la nouvelle magistrature française, en s'efforçant d'introduire l'élément électif dans la composition d'un corps qui, pour conserver son caractère et son indépendance, doit être placé au-dessus des mobilités de l'opinion aussi bien que des caprices du pouvoir. L'organisation judiciaire eut pour base la nouvelle circonscription administrative, et l'on n'hésita pas à la compléter par la création de vingt-deux grandes cours d'appel rappelant, par leurs attributions et les lieux mêmes où elles allaient siéger, le souvenir des anciens parlements, effacé avec tant de soin par les précédents pouvoirs. Les gouvernements assurés de vivre dans l'histoire ne la redoutent point : le restaurateur de l'ordre social pouvait la rouvrir avec confiance et fierté. Sous les voûtes des Invalides, il pouvait associer Desaix à

Turenne dans des honneurs communs; il n'avait alors rien à craindre pour lui-même dans les évocations du passé, car une seule année de sa carrière avait été aussi féconde que la vie des plus grands hommes.

La sagacité politique du premier consul lui fit comprendre que l'Europe ne désarmerait point avant que les partis eux-mêmes n'eussent désarmé, et que c'était dans la Vendée qu'il fallait couper le nœud des coalitions. Aussi à peine fut-il installé aux Tuileries, que des agents nombreux partaient pour cette contrée désolée, chargés d'y suspendre les hostilités tout en y multipliant les préparatifs militaires. Ils portaient enfin des paroles de conciliation et de paix sur cette terre qui avait dévoré tant d'armées, et promettaient à ses fils de leur rendre ces autels pour lesquels ils avaient livré tant d'héroïques combats. Ces engagements, pris au nom d'un homme assez fort pour ne pas promettre en vain, étaient accueillis avec empressement par la plupart des chefs vendéens, placés entre des promesses honorables et une résistance armée devenue impossible, et la paix de Montfaucon venait fermer la plaie la plus douloureuse de la France.

La pacification de la Vendée fit tomber les armes des mains de tous les partis, et ne leur laissa plus que le poignard; mais ce qu'on venait de faire si habilement dans l'Ouest pour désarmer des hostilités qui n'avaient jamais été plus près d'éclater qu'à la veille du 18 brumaire, il fallait l'opérer partout, si l'on aspirait à

relever le pays de son profond abaissement moral, si l'on tenait à rendre à la civilisation cette terre de France, devenue, aux mains de roués impurs et de mathématiciens athées, la proie d'une sorte de barbarie savante.

La loi fondamentale de l'an VIII avait proclamé la liberté des cultes; mais une pareille déclaration était sans valeur là où les lois révolutionnaires, encore en pleine vigueur, avaient expulsé du territoire, lorsqu'elles ne les avaient pas envoyés à l'échafaud, tous les prêtres qui avaient refusé à la tyrannie un serment contraire à leur conscience. Rappeler de l'exil ou du fond de leurs secrets asiles ces confesseurs de la foi catholique, en substituant au serment à la constitution civile du clergé une simple promesse de soumission aux lois qui régissaient la république, rendre aux ministres du culte des temples profanés, dont les prêtres assermentés avaient fini d'ailleurs par ne guère profiter plus que les autres, tel fut le premier souci du général auquel un infaillible instinct révélait par quelle force se fondent et grandissent les empires. Mais c'étaient là des mesures visiblement incomplètes, et l'ardente pensée qui les avait conçues ne pouvait s'arrêter à l'entrée de la voie si hardiment ouverte. Sous peine d'échouer dans son œuvre d'universelle réparation, il fallait vaincre l'anarchie sous toutes ses formes, et triompher des sectes comme des partis. Aspirer en 1801 à régler les rapports de l'ordre religieux avec l'ordre politique, ce n'était,

comme on l'a prétendu [1], ni imposer à la nation des croyances officielles, ni provoquer à l'hypocrisie; ce n'était ni s'interposer entre Dieu et l'homme, ni violenter les consciences : c'était arracher le pays à un chaos qui était devenu un obstacle à l'établissement de tout pouvoir régulier. La France était partagée entre deux clergés, dont l'un disposait légalement de tout le matériel du culte, et dont l'autre parlait à presque toutes les consciences. Les populations étaient tiraillées du berceau jusqu'à la tombe entre des évêques assermentés assis sur tous les siéges et des évêques exilés frappant chaque jour de nullité les actes des premiers. Cette lutte violente, se prolongeant devant l'indifférence railleuse et le cynisme triomphant, aurait bientôt amené une démoralisation populaire tellement profonde, qu'aucune société n'aurait pu la supporter impunément.

Donner à l'un des clergés qui divisaient la France, en le rattachant à l'unité catholique, la considération et la confiance qu'il n'avait point, ôter à l'autre les sentiments amers toujours entretenus par l'exil, concilier la plénitude de la liberté des cultes avec un éclatant hommage à des faits aussi vivaces que la nationalité française elle-même, c'était là faire de la grande politique, et reconnaître de manifestes nécessités. Il fallait toutefois, pour imposer un concordat à la France de la révolution, plus de puissance que n'en possédait à son avéne-

[1] M. de Lamartine, *Histoire de la Restauration*, t. II.

ment aux affaires le jeune vainqueur d'Arcole et des Pyramides. Il avait pu pacifier la Vendée, rappeler les proscrits, rétablir le crédit, refondre l'administration, reconstituer la justice; mais, malgré les prodiges accomplis en l'an VIII, il n'aurait pu, sans péril pour lui-même et pour son œuvre, montrer un légat du pape, précédé de la croix d'or symbole de sa dignité, au sein de ce palais tout plein encore du souvenir de la grande apostasie conventionnelle. Ce ne fut qu'après avoir franchi le Saint-Bernard, triomphé à Marengo et conquis la paix universelle, que Bonaparte se sentit assez fort pour mener à fin une pareille œuvre. Il fallait la réunion de tous les services et de tous les prestiges, la satisfaction de tous les intérêts et l'enivrement de toutes les âmes, pour triompher de résistances qui se produisirent partout, au sénat comme au tribunat, au conseil d'État comme au corps législatif, et dans l'administration aussi bien que dans l'armée.

Jusqu'alors, Napoléon n'avait rencontré devant lui, pour toutes ses conceptions réparatrices, que l'opposition du tribunat, et celle-ci était plus spirituelle qu'ardente, plus bruyante que nombreuse. Ces lettrés, qui subordonnaient l'esprit politique à l'esprit d'académie, s'inquiétaient fort d'une activité qui contrastait avec leur nature critique et négative. Quelques-uns, froissés dans leurs préjugés révolutionnaires, d'autres en plus grand nombre, tout stupéfaits en voyant la nation applaudir aux actes plus qu'aux discours, avaient guetté toutes les

occasions de satisfaire sans péril leurs passions ou leur vanité. Cette opposition du tribunat dans les deux premières sessions qui suivirent la mise en pratique de la constitution consulaire mériterait à peine les regards de l'histoire, tant elle était d'ordinaire mesquine dans son principe, stérile dans ses résultats, si elle n'avait eu le désastreux effet d'éveiller par l'injustice les premiers instincts du despotisme chez l'homme qu'on irritait si tristement dans la phase la plus pure de sa pensée et de sa vie. Elle n'avait guère abouti qu'à faire ajourner quelques titres du Code civil et à obtenir du corps législatif le rejet d'une ou deux lois sans importance politique. Ces satisfactions sans portée étaient tout ce que la force de l'opinion dominante permettait à des esprits infatués, coupables du tort que les peuples pardonnent le moins, celui de ne pas les comprendre. Mais lorsque la génération née sous Voltaire et vieillie sous Barras se vit en face d'un démenti solennel donné par un pouvoir issu de la révolution à une philosophie qui, pour l'éternel malheur de cette révolution, était étroitement enlacée avec elle; lorsqu'on se sentit menacé d'avoir à donner un démenti à toute sa vie en suivant au pied des autels le dispensateur de toutes les fortunes, des résistances, invincibles pour tout autre que l'auteur de la paix de Lunéville, se produisirent dans toutes les parties de cette société officielle, aux premiers rangs de laquelle brillaient des évêques mariés et des moines apostats.

En prenant le parti d'en finir avec l'anarchie religieuse et de rattacher la France au centre de l'unité catholique, Napoléon n'avait pas seulement à combattre la plupart de ses conseillers habituels, il soulevait des repoussements et des inquiétudes d'une portée incalculable au sein des classes moyennes presque tout entières, dans les rangs desquelles la tradition chrétienne était bien plus complétement interrompue que parmi le peuple, et qui, les mains pleines de biens d'Église, voyaient leurs préjugés corroborés par leurs intérêts. La négociation n'était pas moins difficile par rapport à l'Église que relativement à la nation. On était en présence d'un clergé constitutionnel auquel il fallait imposer une rétractation de ses opinions et de ses actes, de quelque réserve qu'on entendît l'envelopper. On rencontrait de l'autre côté un sacerdoce décimé par le martyre, dont les chefs vivaient presque tous à l'étranger depuis dix années, et c'était de ces prélats aigris par la souffrance qu'il s'agissait de réclamer des sacrifices et jusqu'à des démissions qu'en aucun siècle le chef de l'Église n'avait demandés à ses frères dans l'épiscopat !

Ces obstacles touchaient donc aux plus ardus problèmes de l'ordre spirituel comme aux intérêts les plus vivants créés par la révolution. Le vainqueur de l'Italie les affronta avec l'audacieux sang-froid qu'il portait sur le champ de bataille. En s'engageant dans cette œuvre, étrangère à son siècle comme à lui-même, on eût dit qu'il

se sentait assuré du succès comme il l'était de ses destinées.

C'est ici qu'éclate en caractères visibles la grandeur de cette mission restauratrice de l'ordre européen, si pleinement acceptée alors, si malheureusement désertée depuis.

Nous avons montré le premier consul remettant la révolution française dans les voies de 1789. Nous avons restitué au 18 brumaire son véritable caractère, celui d'une révolution bourgeoise et pacificatrice au dedans comme au dehors. Le général Bonaparte avait rétabli la sécurité intérieure; il venait de signer la paix continentale, qu'allait suivre la paix maritime; il était parvenu, au sein de cette société presque dissoute, à établir, sur la valeur toute personnelle des hommes et l'assimilation de tous les services publics, une sorte de hiérarchie sociale dont la Légion d'honneur allait devenir l'éclatant symbole; son gouvernement avait reconstitué l'administration, relevé le crédit, donné aux transactions une impulsion jusqu'alors sans exemple. Tant et de si fécondes idées, consacrées par un code destiné à les perpétuer dans la suite des générations, expliquent les applaudissements continus que prodiguaient à l'infatigable initiative de Napoléon les hommes vivant par la propriété, par l'industrie, par l'intelligence; mais en signant le concordat, ce hardi mortel prit tout à coup vis-à-vis des classes qui servaient de point d'appui à son gouvernement une autre situation. Sans déserter l'in-

térêt de la bourgeoisie, qu'il comprend au contraire mieux qu'elle, il la froisse dans ses plus indomptables préjugés, et lui impose de sa suprême autorité un acte qui est la condamnation de tout son passé et presque de son avenir. La bourgeoisie française avait perdu le pouvoir en 1791, pour avoir, dans les questions religieuses, satisfait ses passions aux dépens de ses véritables intérêts; et en réconciliant la France avec l'Église, Napoléon vient lui enseigner à quelles conditions l'autorité se prend, et moyennant quelles conditions elle se conserve. Ce fut là un acte, non de croyant, mais de grand politique. Si plus tard, dans l'absence de toutes les illusions humaines, la foi retrouva quelque accès dans cette âme désabusée d'elle-même, rien n'indique qu'alors Napoléon ait aspiré à autre chose qu'à poser le faîte de l'édifice social si heureusement relevé par lui; mais pour accomplir cette dernière partie de sa tâche, il eut à déployer plus de courage qu'aux plus périlleuses occasions où l'ait jamais jeté sa fortune. Que les uns se représentent le conquérant défiant la foudre sur un pont croulant, ou gravissant à travers les neiges la cime d'un mont inaccessible; que les autres le contemplent illuminant d'un éclair de ses yeux des milliers d'hommes, et les précipitant d'un mot vers la victoire et vers la mort; qu'on l'observe dans les pompes de Tilsitt ou de Dresde, entouré d'un cortége de rois vassaux, jamais l'histoire ne le rencontrera plus grand que dans cette enceinte dénudée de Notre-Dame, présidant à la récon-

ciliation de la France avec le ciel, et sachant imposer le silence et le respect à tous par la foudroyante puissance de sa volonté.

IV

Mais il n'était pas moins difficile de réconcilier la révolution française avec l'Europe que de la faire rentrer dans les voies de la civilisation chrétienne. Le général Bonaparte entendait faire du rétablissement de la paix générale le programme même de son gouvernement. Aussi son premier soin avait-il été d'écrire publiquement aux chefs des principaux gouvernements coalisés, pour demander l'ouverture immédiate d'une négociation. Personne n'ignore que la lettre à Georges III contenait ces belles paroles, destinées à devenir comme une éclatante condamnation portée par le consul contre l'empereur : « Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure et le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires? »

En tentant cette démarche, éclatante autant qu'inusitée, le général Bonaparte n'ignorait pas qu'elle échouerait probablement contre les antipathies et les illusions de l'Europe, car celle-ci n'avait pas mesuré la portée de

la révolution du 18 brumaire, et ses hommes d'État persistaient à voir dans le premier consul une sorte de Robespierre à cheval ; mais il voulait s'emparer solennellement, aux yeux de la nation, de ce rôle populaire de pacificateur, destiné à transformer le guerrier en magistrat.

Il n'était pas plus facile, en 1801, de faire passer le monde de l'état de guerre à l'état de paix qu'il ne l'est, en 1854, de le faire passer de l'état de paix à l'état de guerre. Si l'on excepte l'Espagne, qui, pour échapper aux périls dont une lutte contre la révolution menaçait sa faiblesse, avait renoué avec la France une alliance destinée à lui devenir plus onéreuse que la guerre ; si l'on excepte la Prusse, qui, depuis le traité de Bâle, travaillait à retirer de sa neutralité plus de profit que n'aurait pu lui en donner la victoire, la guerre contre la France était en quelque sorte l'état normal de tous les cabinets.

Attaquée par la première coalition, la révolution française avait répondu à cette agression par des atteintes de plus en plus profondes à tout le système politique européen. Elle avait conquis la Belgique sur l'Autriche, la rive gauche du Rhin sur l'empire germanique ; elle avait débordé sur la Hollande, sur la Suisse, surtout sur l'Italie, et s'était entourée d'une ceinture de républiques que leur faiblesse plaçait vis-à-vis de la France dans une dépendance permanente. Or, l'Autriche n'aspirait pas seulement à reprendre la Lombar-

die, qu'elle avait dû céder à Campo-Formio, et à conserver Venise, qu'elle devait à ce même traité; elle ne se bornait point à considérer cet acte diplomatique comme maintenu dans les dispositions qui lui étaient favorables, et comme abrogé dans celles qui lui étaient contraires : elle allait jusqu'à vouloir disposer sans contrôle de toutes les souverainetés, jusqu'alors indépendantes, de l'Italie. Quoique le sort des armes l'eût rendue depuis deux ans maîtresse de ce beau pays, des Alpes juliennes aux rives du Var, elle n'avait rétabli dans leurs États ni le pape, ni le grand-duc de Toscane, ni le roi de Sardaigne. Le chef de la maison de Savoie avait vu, spectacle étrange, se fermer devant lui les portes de sa capitale, occupée par la puissance qui se présentait au monde comme la vengeresse des rois et la restauratrice des trônes.

Ni l'action de la conscience publique, qui domine aujourd'hui les gouvernements les plus absolus, ni la solidarité de ceux-ci en face de la révolution menaçante, ne pesaient alors sur les cabinets; les intérêts privés n'étaient pas encore assez fortement organisés pour contre-balancer les intérêts d'État, la pensée de la bourse ne primait pas celle des chancelleries, et, aux premières années du dix-neuvième siècle, la suprématie de la bourgeoisie financière sur les aristocraties militaires n'était pas même soupçonnée sur le continent européen. Tous les vieux gouvernements, et l'Autriche au premier rang de ceux-ci, épuisant dans la guerre les restes des

ardeurs d'une autre époque historique, usant d'une pleine liberté d'action qu'une situation sociale toute nouvelle leur a fait perdre de nos jours, consacraient à des extensions de territoire les forces que des influences très-différentes les contraignent à dépenser autrement.

L'Angleterre d'ailleurs, animée par l'inextinguible passion de Pitt, était parvenue à lier tous les intérêts privés au sort de sa politique égoïste et conquérante. Pendant que le gouvernement britannique achevait la conquête des Indes, qu'il menaçait les possessions transatlantiques de l'Espagne, et qu'il ne craignait pas d'enlever toutes les colonies néerlandaises, par le seul motif que la France victorieuse occupait le territoire de la Hollande, l'aristocratie anglaise, désintéressant à prix d'or tous les petits propriétaires, achevait de s'emparer du sol; elle commanditait l'industrie, que la guerre laissait sans concurrence, et que cette révolution territoriale surexcitait violemment. Le crédit avec l'*income tax* fournissait à son gouvernement des ressources inépuisables, et M. Pitt ouvrait au commerce des horizons sans bornes, en donnant à sa patrie l'empire des mers.

Il n'y a donc pas à s'étonner si les ouvertures du premier consul furent repoussées à Londres avec une hauteur dédaigneuse, à Vienne avec une modération affectée qui cachait une résolution non moins fortement arrêtée. L'Autriche considérait le traité de Campo-Formio, imposé en d'autres temps par le général Bonaparte victo-

rieux, comme déchiré désormais par les victoires de l'archiduc Charles. Pour amener la cour de Vienne à reconnaître à la France la possession des provinces belgiques et rhénanes, pour la désabuser de l'espérance de dominer seule en Italie, il ne fallait pas seulement qu'elle pût craindre une défaite, il fallait qu'elle en eût épuisé les dernières rigueurs; pour amener, d'un autre côté, l'Angleterre à signer un traité qui consacrait toutes les acquisitions faites par la France, il ne suffisait point que l'Autriche écrasée se fût déclarée hors d'état de continuer la lutte; il fallait que, par un revirement aussi complet que soudain, la Russie eût formé avec la France des liens aussi étroits que ceux qu'elle entretenait naguère avec la coalition à laquelle son souverain soufflait ses chevaleresques ardeurs, et que le gouvernement britannique se trouvât seul pour un moment sur ce champ de bataille où tant de sang avait coulé, où plus de sang allait bientôt couler encore.

Dans la campagne diplomatique qui précéda cette guerre devenue si légitime, le jeune général déploya des qualités dans lesquelles la souplesse de Mazarin semble se confondre avec la fermeté de Richelieu. Habile comme un vieux diplomate, il met au service de ses desseins une puissance de séduction que n'avait possédée à ce degré aucun prince né sur le trône. L'Espagne est rattachée à l'alliance française, quelque lourd que le poids en soit pour elle, par les flatteries que le premier consul, immolant ses mépris à ses intérêts, consent à

prodiguer au triste favori auquel une royale famille sacrifie son honneur et celui d'une noble nation. Mais si de riches présents suffisent à Madrid, il faut à Berlin des actes plus dignes et de plus sérieuses paroles. C'est Duroc qui les y porte, Duroc qui combattait aux Pyramides à côté de son général, et qu'éclaire un reflet de la gloire de celui qu'il a droit de nommer son ami, en attendant qu'il l'appelle son maître. La Prusse est excitée dans tous ses appétits, devinée dans tous ses projets, caressée dans tous ses rêves. On la presse de se saisir, sans péril et non sans profit, d'une sorte de médiation entre la France et l'Autriche, sa vieille ennemie. On utilise plus sérieusement ses bons offices à Pétersbourg, afin de détacher Paul Ier de la cour de Vienne, par laquelle il se tient pour insulté, et le cabinet de Potsdam devient l'instrument principal de ce rapprochement avec la France, qui va, comme un coup de théâtre, changer la politique du monde. Des flatteries, qu'il faudrait qualifier de grossières si elles n'avaient aussi complétement réussi, font le reste, et le premier consul compte bientôt au nombre de ses plus fervents admirateurs un maniaque impérial, assez fou pour transformer en une heure ses haines en amitiés, assez puissant pour faire de ses caprices les fondements de sa politique.

S'étant de la sorte saisi d'une initiative pacifique formellement repoussée par ses ennemis, ayant raffermi les neutres, organisé leur résistance commune contre l'An-

gleterre, rappelé et raffermi les principes du droit maritime, acquis la Russie, désarmé la Vendée, dompté tous les partis sans les violenter, l'auteur de ces grandes choses s'achemine vers les Alpes avec la confiante sérénité d'Alexandre, et va chercher dans les plaines du Piémont cette paix qu'on lui refuse obstinément. Il obtient par son bon droit la victoire qu'il est destiné à ne conquérir plus tard que par son génie. Vainqueur, il désire la paix avec autant de passion qu'on en met encore à la lui refuser. Maître de Milan et menaçant Venise, il réitère des offres qui ne diffèrent des précédentes ouvertures qu'en ce que, tout en continuant à prendre pour base des stipulations à intervenir le traité de Campo-Formio, il notifie que les indemnités promises en Italie aux princes dépossédés de la maison d'Autriche seront désormais prises en Allemagne sur les domaines que les sécularisations laisseront disponibles. Ces propositions sont rejetées moins encore parce qu'elles atteignent dans leurs plus chers intérêts les princes allemands, que parce qu'elles resserrent de plus en plus le cercle de l'influence autrichienne au delà des Alpes. Si le désastre de Marengo a pu décider l'Autriche à envoyer un négociateur en France, cette puissance n'est pas assez épuisée de sang, ni l'Angleterre, de son côté, n'est pas assez épuisée d'or, pour que l'une se résigne à délaisser le plus cher objet de ses convoitises, et pour que l'autre ne s'oppose point à la signature d'un traité qui emporte la solennelle consécration de toutes

les acquisitions territoriales faites par la France. Ce n'est que lorsque la bataille de Hohenlinden aura ouvert à nos armées le cœur de l'Allemagne, ce n'est que lorsque Moreau menacera Vienne, qu'un plénipotentiaire obstiné, bien digne de représenter la cour la plus persévérante de l'Europe, signera, après une lutte inouïe dans les annales diplomatiques, ce grand traité de Lunéville, qui marque le sommet de la carrière de Napoléon dans la phase régulière de sa vie.

V

Mais cet acte doit être apprécié bien moins d'après ses dispositions écrites que d'après ses conséquences inévitables, et les stipulations qu'il consacre ne sont pas aussi importantes que les omissions qu'on y peut malheureusement signaler.

L'empereur, agissant comme chef de l'empire germanique prenait sur lui, conformément à quelques précédents historiques d'une valeur fort contestable, de reconnaître à la France, outre la possession de la Belgique, déjà garantie depuis 1797, celle de la rive gauche du Rhin, depuis le point où ce fleuve sort du territoire suisse jusqu'à celui où il entre en Hollande. Les princes héréditaires dépossédés par cette vaste extension de nos frontières devaient être indemnisés de leurs pertes aux dépens des principautés ecclésiastiques sécularisées. C'était là un principe d'une iniquité manifeste sans

doute, puisqu'il frappait des tiers pour une querelle à laquelle ils étaient demeurés étrangers; mais la responsabilité en portait bien moins sur la France, qui, en s'emparant des provinces rhénanes, usait du droit incontestable de la guerre et de la conquête, que sur les grandes cours allemandes, qui, pour ne rien perdre à leurs défaites, appliquaient elles-mêmes avec un cynisme sans égal le principe révolutionnaire que la constituante avait proclamé pour les biens du clergé. Quelque considérable que fût un tel accroissement obtenu par la France, l'Europe, y compris l'Allemagne elle-même, y était alors pleinement résignée. La domination de l'Autriche au bord de l'Escaut, ce dernier reste de la monarchie de Charles-Quint, était au dix-neuvième siècle contraire à la nature des choses, et les grands accroissements qu'avaient retirés du dernier partage de la Pologne les trois principales cours continentales justifiaient alors devant la conscience publique l'extension de notre territoire jusqu'au Rhin.

Le patriotisme germanique, si fort surexcité depuis, s'émouvait peu dans ce temps-là en voyant nos drapeaux à Mayence, et la nationalité belge était un sentiment que rien n'avait encore éveillé au sein des populations flamandes et brabançonnes enlevées au sceptre lointain et souvent pesant de l'Autriche. Vis-à-vis de l'Allemagne, le traité de Lunéville ne donnait donc à la France que des avantages sur lesquels on passait alors condamnation d'un accord presque unanime, et c'était

d'un tout autre côté qu'allaient surgir les questions qui, trois années après la paix de Lunéville et moins de deux années après la paix d'Amiens, étaient appelées à rallumer une guerre dont la seule alternative possible était l'oppression du monde ou l'anéantissement de l'empire. C'est l'Italie, ce n'est point l'Allemagne, qui a été la pomme de discorde entre la France et l'Europe. Ce sont les affaires d'Italie qui ont provoqué la guerre maritime de 1803, comme la guerre continentale de 1805. A ce point de vue, le traité de Lunéville est loin d'être irréprochable, et ce n'est pas sans motifs qu'un publiciste judicieux, mesurant les désastreuses conséquences sorties soit de la lettre, soit de l'esprit de ce traité, le désigne comme « l'origine de tous nos malheurs, aussi bien que de toutes nos gloires[1]. »

En ce qui concernait l'Italie, le traité imposé au désespoir de M. de Cobentzel réduisait l'Autriche à la limite de l'Adige, en lui enlevant Mantoue avec la Lombardie tout entière. Il attribuait à la république cisalpine toute la vallée du Pô, depuis la Sesia jusqu'à l'Adriatique. Il arrachait l'archiduc autrichien régnant en Toscane à des sujets qui l'affectionnaient, pour le transporter à Salzbourg, et le remplaçait à Florence par une branche de la maison d'Espagne, placée en ce temps-là dans la plus étroite dépendance de la France. Ces dis-

[1] M. Armand Lefebvre, *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le consulat et l'empire*, t. I.

tributions de territoires auraient pu se défendre, si elles avaient été sérieuses, et si les gouvernements italiens appelés à en profiter, ayant une politique et une existence indépendantes, avaient pu se passer du concours armé de la France et décliner son intervention quotidienne; mais le royaume d'Étrurie, les républiques cisalpine et ligurienne, ne recevaient-ils pas de Paris leurs constitutions, leurs lois, leurs ministres et leurs généraux, et l'influence que l'Autriche exerçait naguère à Florence et à Modène n'était-elle pas remplacée par une domination directe et patente? Les dispositions de Lunéville, interprétées comme elles allaient l'être par la *consulte* italienne réunie à Lyon sur l'ordre de Napoléon, ne donnaient-elles pas à la France à Milan, à Mantoue, à Gênes, à Livourne et à Florence, un pouvoir aussi effectif et aussi avoué que celui qu'elle exerçait dans ses propres places de guerre et dans ses ports maritimes? Le traité de Lunéville réunissait de fait l'Italie à la France, tout en constituant dans ce pays des gouvernements prétendus nationaux, et il donnait ainsi à l'Europe le droit d'arguer de son esprit pour s'opposer aux conséquences successives que le premier consul faisait sortir de son silence calculé[1]. Il ouvrait un champ plus

[1] Une publication d'un grand intérêt politique est venue jeter un jour nouveau sur cette négociation, dans laquelle le silence sur les principales questions pendantes fut la première prescription imposée par la France à son plénipotentiaire. On lit dans les *Mémoires du roi Joseph* le résumé suivant des instructions adres-

vaste à l'application de ce funeste système d'indépendance nominale et de vasselage effectif qui prévalait déjà pour les républiques batave et helvétique, système par suite duquel la France s'était emparée de tous les attributs de la souveraineté politique en en laissant peser sur les populations toutes les charges financières. Porter tout à coup nos frontières jusqu'au Pô, comme on les avait portées jusqu'au Rhin, aurait été peut-être pour la paix du monde une épreuve moins redoutable que celle qu'allaient faire naître des envahissements successifs que l'on faisait sortir de la force des circonstances, quoiqu'ils fussent interdits par les traités.

Les désastreuses conséquences des conventions relatives à l'Italie devenaient plus manifestes encore lorsqu'à côté des stipulations équivoques venaient se placer les omissions calculées. Le traité de Lunéville ne disait rien de Naples, rien du pape, rien du Piémont. C'était laisser

sées par le premier consul lui-même à son frère, à la date du 20 janvier 1801 : « Ne point parler du roi de Naples, du pape ni du roi de Sardaigne... Toutes les fois qu'on parlera de ce prince, répondre simplement que si c'est nous qui l'avons ôté, l'empereur, s'il combattait pour lui, eût dû le rétablir dans ses États, et que dans tous les cas nous établirons en Italie un ordre tel que la tranquillité sera assise sur des bases immuables, et que nous nous entendrons avec le roi... Ne parler de la Cisalpine que pour dire qu'elle recevra une organisation qui ne causera point d'alarmes aux États voisins... Ne point parler dans le traité du mode de son exécution, mais le stipuler par une convention séparée, etc. »

à la France sur toutes ces questions une latitude formidable, c'était surtout en faire sortir pour elle l'occasion de déplorables tentatives. L'audacieuse acceptation de la présidence de la république italienne par Napoléon, la réunion de l'île d'Elbe à la France, la division du Piémont en départements, ces faits, qui furent les causes véritables de la rupture de la paix d'Amiens, quels qu'en aient été d'ailleurs les prétextes, furent provoqués par l'entraînement de la pente sur laquelle on s'était placé en espérant tromper les autres et en se trompant un peu soi-même. En 1801, Napoléon voulait fortement la paix, et cependant il imposait un traité qui allait la rendre impossible dans l'avenir. Lorsque le chef du gouvernement français devenait chef du gouvernement italien, lorsque la France étendait simultanément son bras sur la Lombardie et sur tout le littoral, du golfe de Gênes au golfe de Tarente, il fallait bien que le Piémont disparût, pressé qu'il était entre la Cisalpine et la Ligurie, car une telle situation comportait à Turin un préfet et point un roi. Il n'était pas moins clair qu'au premier grief contre l'Espagne, le trône d'Étrurie tomberait sans résistance; il était plus évident encore que la royauté sicilienne, obligée de subir toutes les injonctions de la France, quoique profondément dévouée à l'Angleterre et à l'Autriche, était dès cette époque à deux doigts de sa perte. On ne la ménageait que par égard pour la Russie, et le moment n'était pas loin où la Russie elle-même ne serait plus ménagée. Le système

consacré en 1801 pour l'Italie entraînait le détrônement presque immédiat des maisons de Savoie et de Naples, et l'affaire d'Espagne devait sortir un jour de celle des Deux-Siciles, comme un crime sort trop souvent d'une première faiblesse.

Le traité de Lunéville donnait donc dans l'avenir l'Italie tout entière à la France. Or, s'il est conforme à ses propres intérêts en même temps qu'aux intérêts de l'équilibre général de combattre au delà des Alpes la prépondérance de l'Autriche, il est manifestement contraire à la sûreté de l'Europe de voir la domination française s'étendre, sous quelque forme que ce puisse être, de la Savoie à la Calabre. Autant vaudrait, pour la liberté du monde, voir la Russie maîtresse des deux détroits sur lesquels est assise Constantinople que la France dominer les deux mers qui enserrent la péninsule. L'Autriche pouvait-elle ne pas lutter contre un tel avenir jusqu'à la dernière goutte de son sang? N'était-elle pas assurée de rencontrer, en combattant pour un tel intérêt, les plus ardentes sympathies de l'Europe, et, à moins d'arriver un jour à Londres avec cent cinquante mille combattants, Napoléon pouvait-il espérer de voir l'Angleterre considérer comme permanente une paix qui impliquait la domination de fait de la France en Italie comme en Hollande?

Il n'y avait alors, comme il n'y a de nos jours, que deux politiques à faire au delà des Alpes : ou la France doit y contre-balancer l'influence autrichienne par une

juste pondération d'influence, ou elle doit vouloir résolûment rendre l'Italie à elle-même.

Mais Napoléon n'aspirait pas à fonder l'indépendance de cette contrée. Il croyait moins à la puissance des nationalités qu'à la puissance du pouvoir, et il ne souhaitait pas avec moins de passion de régénérer la péninsule que de sauver la France en plaçant l'une et l'autre sous son gouvernement immédiat et sous les chaleureux rayonnements de son génie. Un indomptable instinct le portait avec passion vers cette terre de ses pères qu'il voulut donner pour berceau à son fils. Il n'y avait dans la république cisalpine, et Napoléon le savait mieux que personne, aucune vitalité et aucun germe d'avenir; il y en avait moins encore dans le rameau sans séve implanté à Florence : rejetée sur l'Adige, l'Autriche n'avait plus qu'un pied en Italie; enfin un silence menaçant indiquait assez quel sort attendait les plus vieux gouvernements de la péninsule. En agrandissant l'État cisalpin, Napoléon n'a pas plus sérieusement songé à préparer l'indépendance de l'Italie qu'il ne songeait à faire renaître la Pologne en constituant le duché de Varsovie. Quiconque voudra sans arrière-pensée délivrer la péninsule du joug de l'étranger placera son levier à Turin et point à Milan, et fera de la plus vieille maison souveraine de cette contrée et de sa race la plus guerrière l'instrument de la régénération nationale; mais à toutes les époques de sa vie, Napoléon entretint contre la maison de Savoie des répugnances prononcées, bien loin de favoriser ces destinées

glorieuses. C'est qu'il devinait le rôle naturel de cette famille persévérante, et que, s'il ne voulait à aucun prix livrer l'Italie à l'Autriche, il ne voulait pas davantage d'une Italie qui à un jour donné pût cesser de relever de lui-même. Il était encore consul, que la terre où avait été sacré Charlemagne faisait monter à son cerveau des aspirations enivrantes. L'Italie fut du premier au dernier jour de sa puissance la plus vive préoccupation de sa pensée et comme la perpétuelle tentation de sa vie. C'est pour la conserver qu'il perdit l'empire, en repoussant en 1813 des conditions qui, sans entamer la France sur le Rhin, l'auraient resserrée vers les Alpes ; c'est pour prendre racine sur cette terre, pour la donner moins encore à la France qu'à sa famille, que de 1802 à 1805 il rendit inévitable la rupture de la paix maritime, qu'il brisa avec la Russie, protectrice constante des maisons de Naples et de Sardaigne, et qu'il fut amené à rencontrer les Russes côte à côte avec les Autrichiens sur le champ de bataille d'Austerlitz.

Vouloir dominer au dehors sous le couvert de gouvernements nominaux et maintenir des vassalités aussi blessantes pour l'Europe qu'auraient pu l'être des réunions territoriales, telle a donc été la première erreur de ce grand esprit. Des embarras et des tentations dont ces créations malheureuses étaient chaque jour l'occasion est sortie la lutte désespérée engagée par le monde contre l'empire français.

La paix avec l'Autriche conduisait au traité d'Amiens

par une conséquence presque nécessaire. L'Angleterre ne pouvait en effet porter un préjudice notable à la France que par une guerre de coalition : or toute coalition devenait impossible, lorsque l'Allemagne tout entière avait désarmé, quand la Prusse, excitée par le partage des dépouilles ecclésiastiques dans l'empire, s'inclinait avec humilité devant Napoléon pour s'en faire attribuer la plus grosse part, et lorsque la Russie, habilement provoquée par la France à régler de concert avec elle toutes les affaires germaniques, affectait avec le gouvernement consulaire les rapports de la plus étroite intimité. La paix maritime ressortait forcément de la nouvelle situation du monde, que la France ne devait pas moins au génie politique qu'au génie militaire de son jeune chef. Pitt lui-même parut le comprendre et s'y résigner, puisqu'il facilita par son attitude parlementaire l'établissement d'un cabinet formé pour la négocier.

VI

Cette paix, si ardemment souhaitée par les deux peuples, avait le mérite bien rare dans les transactions internationales de n'être ni moins glorieuse ni moins profitable pour l'un des contractants que pour l'autre. Si l'Angleterre reconnaissait à la France la possession de la Belgique et la limite du Rhin, la France sanctionnait la conquête des Indes, accomplie par sa rivale et complétée par la possession de Ceylan; l'Angleterre

obtenait l'île de la Trinité en Amérique, arrachée à l'Espagne, notre alliée, sur laquelle la guerre épuisait ses rigueurs, lorqu'elle n'avait pour nous que des succès. Malte, cette porte de l'Égypte, confiée à la garde d'une tierce puissance, était fermée à la fois à la France et à l'Angleterre. Si nous gardions Anvers, nous consentions à évacuer Alexandrie; enfin au prestige des Pyramides, nos rivaux n'opposaient pas sans orgueil les souvenirs d'Aboukir. Le traité, par ses énonciations écrites, semblait donc compenser avec équité les sacrifices et les avantages. Cependant l'acte d'Amiens n'était pas moins menacé que celui de Lunéville par des omissions déplorables, et par certains faits qui étaient dans leur esprit en pleine discordance avec les dispositions écrites.

La France reconnaissait en thèse générale l'indépendance de la Suisse, de la Hollande et de tous les gouvernements de l'Italie : elle s'engageait à évacuer leur territoire; mais elle avait donné à l'Helvétie un gouvernement simultanément en lutte avec l'oligarchie des grandes villes et la démocratie des petits cantons. Elle avait imposé presque de force à la Hollande une constitution qui ne blessait pas moins le parti du stathoudérat que le parti républicain. Le premier consul s'était fait proclamer à Lyon président de la république italienne; il recevait du sénat de la Ligurie l'invitation de nommer lui-même un doge pour Gênes, comme il aurait désigné un sous-préfet pour Pontoise, et ces arrangements, qui auraient fait du roi de Sardaigne un prisonnier à Turin,

ne laissaient aucun doute à ce prince sur le sort réservé à ses États et à lui-même. Si donc le traité d'Amiens gardait un silence complet sur le Piémont, sur la Toscane, sur Naples et sur les autres dispositions prises par la France en Hollande et en Suisse; si les infants d'Espagne à Florence, M. de Melzi à Milan, le doge Durazzo à Gênes, M. Schimelpenninc à Amsterdam, M. Dolder à Berne, n'étaient en fait que des préfets dont l'autorité s'exerçait sous l'incessante protection de nos armes, n'était-on pas exposé à voir le pouvoir de Napoléon se déployer dans ces capitales aussi librement qu'à Lille, à Strasbourg, à Brest et à Toulon?

Paraître accepter par son silence en 1801 un pareil état de choses, et se soulever d'indignation en 1803 parce qu'il avait produit ses conséquences naturelles, ce n'était peut-être pas très-logique, et le premier consul avait quelque droit de reprocher au ministère Addington, ou son défaut de prévoyance, ou son défaut de résignation. Rien de plus naturel toutefois que cette contradiction entre l'attitude du cabinet anglais lors de la signature des préliminaires, en octobre 1801, et son attitude l'année suivante, après qu'on eut vu se dérouler sans ménagement et sans mesure toutes les conséquences indirectes du traité. Un moment affamé de paix, le peuple anglais n'avait voulu voir dans l'acte signé à Amiens que ses dispositions textuelles, et celles-ci étaient de nature, comme nous l'avons montré, à satisfaire les plus légitimes exigences. Si la joie publique s'exhala en

transports allant jusqu'au délire, c'est que les masses n'avaient pas assez de sagacité politique pour tirer d'un pareil acte les inductions qui en ressortaient malheureusement pour l'avenir.

Cette tâche-là n'incombait qu'au parlement, et les documents contemporains constatent qu'au milieu même des joies populaires, la critique des hommes politiques fut vive, amère et à peu près unanime. Le silence gardé sur le Piémont, la position manifestement dépendante des gouvernements établis par la France en Italie, en Suisse et en Hollande, ne furent pas moins violemment attaqués par les amis de M. Fox que par ceux de M. Pitt. Une seule variante se faisait remarquer dans l'argumentation des uns et des autres, c'est qu'au dire des whigs la responsabilité de ce traité, si menaçant par sa portée éventuelle, revenait moins au cabinet Addington, qui l'avait signé, qu'au ministère de Pitt, dont la politique aveugle et passionnée l'avait rendu nécessaire : thèse d'opposition qui n'infirmait en rien la valeur des objections présentées par les hommes d'État les plus sympathiques à la France et les plus favorables à la paix.

Les Anglais ne virent dans la signature des préliminaires du traité à Londres qu'un moyen d'obtenir au plus vite des passe-ports pour Paris ; mais l'instrument définitif n'était pas encore signé, que l'entraînement d'un jour avait fait place à la méfiance et presque à la haine. Lorsqu'on vit Napoléon transformer la répu-

blique cisalpine en république italienne pour en prendre le gouvernement direct; quand il eut divisé le Piémont en six départements français, rayé le duché de Parme de la carte d'Italie, reçu de l'Espagne la Louisiane pour prix de l'Étrurie, et conféré à Paris l'investiture de ce nouveau royaume à un prince vassal, comme on la conférait à Rome aux satrapes d'Asie, alors l'émotion prit un cours plus menaçant d'heure en heure. Elle s'accrut lorsque le premier consul eut fait rentrer une armée dans la Suisse à peine évacuée, pour y soutenir le parti français attaqué par l'oligarchie bernoise avec l'aide des petits cantons, donnant pour seul motif de sa conduite que *nulle part en Europe il ne souffrirait le triomphe de la contre-révolution*, argument qui conduirait à brûler les cartons de toutes les chancelleries. Enfin l'émotion devint irrésistible lorsqu'il fallut assister à la complète transformation opérée en Allemagne par les sécularisations, transformation accomplie sous l'influence exclusive, quoiqu'en ceci parfaitement légitime, de la France, assistée de la Russie et de la Prusse.

C'était afficher déjà sur l'Occident tout entier une domination que l'Autriche au désespoir pouvait subir au lendemain d'une défaite, que la Prusse acceptait temporairement, parce qu'elle lui rapportait alors de gros profits, mais à laquelle une puissance forte et inexpugnable comme l'Angleterre ne pouvait se résigner. Plus de modération et quelques ménagements de la part du premier consul auraient suffi, sinon pour

écarter toutes les chances de guerre, du moins pour prolonger cette paix, qui était encore dans ses vœux, comme dans les plus chers intérêts du pays, à l'instant même où sa fière attitude en rendait la rupture inévitable. Il commençait à être pris de vertige sur ces hauteurs qu'aucun mortel n'avait encore habitées, et sa fortune était telle que son âme même ne fut pas assez grande pour la supporter sans fléchir.

La plupart des entreprises du premier consul n'étaient point, il est vrai, matériellement contraires au texte du traité d'Amiens, puisque ce traité avait passé sous silence les faits antérieurs qui servaient habituellement de prétexte à ces entreprises mêmes. Toutefois, lorsqu'au moment suprême, à la veille de reprendre ces armes que toute une génération allait teindre de son sang, Napoléon, à propos de l'évacuation de Malte, refusée contre un texte formel, réclamait *le traité d'Amiens, et rien que ce traité*, ce n'était point, à coup sûr, sans fondement que le ministère britannique répondait en demandant à son tour *l'état du continent avant la paix d'Amiens, et rien que cet état.*

Tous les historiens de l'empire, en y joignant les biographes de Sainte-Hélène et l'auguste captif lui-même, présentent le refus d'évacuer Malte, imposé par l'opposition à la faiblesse du ministère Addington, comme le motif de la rupture entre les deux nations à peine réconciliées. Je serais tenté de dire que cette assertion est beaucoup moins vraie qu'elle n'en a l'air.

L'évacuation de Malte, refusée contrairement au traité, fut sans doute le motif patent de la rupture, et à l'occasion de ce refus, lors de la terrible scène des Tuileries, racontée par M. Thiers avec l'exactitude de l'histoire et l'émouvant intérêt du drame, Napoléon, dans son langage coloré, eut certainement le droit de dire que, devant un tel manque de foi, *il fallait voiler les traités d'un crêpe noir;* mais pouvait-il méconnaître que ce refus n'était au fond qu'une réplique aux faits qui agitaient si profondément depuis une année l'opinion de l'Angleterre et du monde?

N'était-ce pas cette opinion surexcitée qui imposait au cabinet britannique le dangereux devoir de braver à son tour le superbe adversaire dont les entreprises successives semblaient la défier? Le refus d'évacuer Malte fut une réponse, à la vérité déplorable, à la présidence de la république italienne, acceptée entre les préliminaires et la paix définitive, à la réunion du Piémont et de l'île d'Elbe, opérée sitôt après la signature du traité; ce refus fut inspiré par la colère plus que par l'ambition, et ressembla bien plus à un acte de dépit qu'à une satisfaction machiavélique donnée à une convoitise nationale ardemment excitée. En voyant la France grandir par la paix beaucoup plus qu'elle n'avait fait par la guerre, le ministère Addington eut la malheureuse pensée de déchirer audacieusement un traité des obscurités duquel tant de déceptions venaient de sortir coup sur coup, et, par un nouveau bonheur de sa destinée, Napoléon, dont

l'esprit entreprenant compromettait la paix lors même qu'il en avait le plus besoin, put renvoyer à la Grande-Bretagne la responsabilité de la guerre et l'odieux d'une rupture provoquée contrairement au droit des gens.

VII

Quoi qu'il en soit, la rupture de la paix maritime, qui dans un prochain avenir rendait certaine celle de la paix continentale, allait changer le cours de sa destinée, et ouvrir devant lui des perspectives fort opposées à celles qu'il embrassait avec tant de clairvoyance depuis son avénement au pouvoir. Une lutte acharnée avec l'Angleterre, bientôt suivie de la reprise des hostilités avec l'Autriche et d'une guerre avec la Russie, arrêta brusquement le cours de ses pensées, engagées dans la large voie des réparations sociales; elle imprima dès son début à l'empire de Napoléon un caractère tout différent de celui de cette magistrature consulaire, demeurée l'éternel honneur de sa vie. Ses plus dangereux penchants se développèrent au détriment de ses plus nobles instincts, et l'empire, qui semblait appelé à devenir dans la paix le plus fécond comme le plus glorieusement légitime des pouvoirs, devint dans la guerre et par la guerre un instrument de domination universelle destiné à se briser tôt ou tard contre la force des choses.

Le moment était venu en 1802 de fixer le sort de la nation et de donner à celui qui lui avait départi tant de

biens un témoignage de reconnaissance digne d'elle-même et digne de lui ; mais on fit en cette occasion assez d'honneur aux idées républicaines pour se croire obligé de transiger avec elles, et l'on tenta de concilier par le consulat à vie toutes les réalités monarchiques avec ce qui survivait encore de préjugés républicains. J'ose dire que cette transition entre le consulat décennal et l'empire fut à la fois un malheur et une faute. En reculant l'avénement de l'empire jusqu'en 1804, on lui donna la guerre pour berceau, tandis qu'il aurait pu naître dans l'enivrement de la paix générale, comme gage et comme couronnement de cette paix même.

Le restaurateur de l'ordre social, l'inspirateur des codes, l'auteur du concordat, le signataire des traités de Lunéville et d'Amiens, distançait déjà d'assez loin les autres hommes pour pouvoir dès ce jour-là poser sur son front un diadème. En arrachant une société à l'abîme par son intelligence encore plus que par son épée, il avait déjà poussé dans l'histoire des racines aussi profondes que les plus vieilles dynasties. Napoléon le comprenait, et voyait clairement qu'il avait encore quelque chose à demander à la fortune et à la France. Le consulat à vie, bien loin de calmer son imagination et de l'empêcher d'aspirer au rang suprême, l'y excita davantage, et pour peu qu'on médite sérieusement sur les événements écoulés de 1802 à 1804, on demeure convaincu que cette excitation fut la cause principale des

erreurs de sa politique et des superbes exigences d'où sortit bientôt après la troisième coalition.

Blessé du rang où son titre et sa position viagère semblaient le placer vis-à-vis des races royales, il se montra d'autant plus fier qu'il n'était pas encore l'égal des rois, et que pour le devenir il croyait avoir besoin de conquérir des titres nouveaux en ajoutant d'autres victoires à ses victoires. Dans l'âme de cet homme qui se sentait né pour le trône, et qu'on avait malhabilement convié à grandir encore afin de l'obtenir, il se fit dans le cours de ces deux années un travail d'ambition, d'orgueil et de colère dont l'œil attentif peut suivre les traces jour par jour. Celles-ci se révèlent en traits de flamme dans toutes ses paroles; on les retrouve dans tous ses actes en Italie, dans toutes les phases de la négociation avec l'Angleterre, et bientôt après dans son attitude comminatoire devant l'Autriche et la Russie. Les hommes doués de quelque prévoyance auraient pu tirer le formidable horoscope de l'empire en le voyant sortir tout armé du camp de Boulogne, et naître dans une aspiration de vengeance sur ces grèves d'où le regard de l'aigle plongeait à travers les mers pour atteindre et dévorer sa proie.

En voyant cet empereur, acclamé de la veille au sein d'une armée prête à combattre, devancer dans son ardeur fébrile l'exécution des ordres transmis à ses flottes aux extrémités du monde, en observant les éclats de sa colère devant la résistance apportée à ses

desseins par les mers et par les tempêtes, qui ne devine que si l'océan oppose à son audace une insurmontable barrière, le flot de ses tumultueuses pensées ira bientôt déborder sur l'Europe? Qui ne voit déjà, en présence des insultes quotidiennes de l'Angleterre, que la victoire d'Austerlitz va devenir, à défaut d'une victoire à Londres, la conséquence et comme le complément du sacre de Notre-Dame?

Depuis que la guerre des pamphlets a précédé celle des canons, depuis que des assassins qu'il croit soudoyés par l'Angleterre s'acharnent contre une vie qu'il présente à leurs coups sans crainte, mais non sans colère, une révolution profonde s'est opérée dans l'âme comme dans les projets de Napoléon. Bravé à Londres, il ne consent plus à être critiqué à Paris; il brise le tribunat, qu'il aurait été si facile de faire siffler; au 3 nivôse, il impose aux répugnances universelles des grands corps de l'État des proscriptions aussi injustes qu'inutiles.

Un jour on lui signale un vaste complot, on lui persuade que des princes le connaissent et y applaudissent, et qu'ils paraîtront à l'heure même où sa mort aura fait dans le monde un vide immense. Pour acquérir la preuve de ce complot d'où doit sortir un attentat contre sa vie, il viole le droit des gens, dont il avait eu naguère l'honneur de rétablir lui-même en Europe les traditions les plus importantes et les plus saintes; puis, lorsque, par l'évidence des faits, l'erreur matérielle est

reconnue, le vainqueur de l'Italie et de l'Égypte ne se trouve plus assez maître de lui-même pour reculer, et il aime mieux se montrer cruel que de s'avouer trompé. Il monte donc une tache au front au trône sur lequel il se fût assis une année auparavant plus grand par la pureté de sa vie que par l'éclat même de ses œuvres, et l'empire, en se fondant, traîne après soi devant le monde le double souvenir d'Ettenheim et de Vincennes!

La Providence, si souvent tardive en ses justices, égala cette fois avec promptitude la grandeur des conséquences à la grandeur de la faute. Ce terrible épisode changea tout à coup le cours de l'opinion et modifia la situation politique de toute l'Europe. Il fit passer tous les cabinets du pied de paix au pied de guerre, et c'est à la lettre que l'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* a pu écrire que « la sanglante catastrophe de Vincennes devint la cause de la troisième guerre générale [1]. » La Prusse, prête à signer une convention avec la France, ne trouva plus, même dans son égoïsme et sa cupidité habituels, assez de courage pour profiter de l'alliance du nouvel empire; la Russie donna à ses sentiments une expression profondément blessante, et le bénéfice de quatre années de souplesse et d'habileté fut désormais perdu à Saint-Pétersbourg. L'Angleterre triompha de toute l'énergie de sa haine,

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, t. V, p. 19.

de telle sorte que le trône impérial, accepté d'avance par l'Europe comme un gage heureux de stabilité, lui apparut au lendemain de l'empire comme une menace adressée à toutes les vieilles dynasties. L'empereur Napoléon forma donc de sa main le nœud de la coalition européenne au moment même où le rapprochement de la Prusse avec la France pouvait asseoir sur des bases sûres et solides la paix du continent.

Ainsi s'ouvrirent devant son règne des perspectives nouvelles au plus profond desquelles son regard avait plongé dès le premier jour de la lutte. Quelques mois en effet avant de reprendre les hostilités avec l'Angleterre, durant le plus violent paroxysme de sa colère, Napoléon traçait pour son ministre à Londres les instructions suivantes :

« Vous êtes chargé de déclarer que si le ministère britannique a recours à quelque publication de laquelle il puisse résulter que le premier consul n'a pas fait telle ou telle chose parce qu'on l'en a empêché, à l'instant même il la fera... De quelle guerre nous menacerait-on? On bloquerait nos ports; mais à l'instant même de la déclaration de guerre l'Angleterre se trouverait bloquée à son tour. Les côtes du Hanovre, de la Hollande, du Portugal, de l'Italie, jusqu'à Tarente, seraient occupées par nos troupes. Ces contrées, que l'on nous accuse de dominer trop ouvertement, la Ligurie, la Lombardie, la Suisse, la Hollande, au lieu d'être laissées dans cette situation incertaine, seraient conver-

ties en provinces françaises dont nous tirerions d'immenses ressources... Si on renouvelait la guerre du continent, ce serait l'Angleterre qui nous aurait obligés de conquérir l'Europe. Le premier consul n'a que trente-trois ans, il n'a encore détruit que des États de second ordre ! Qui sait ce qu'il lui faudrait de temps, s'il y était forcé, pour changer de nouveau la face de l'Europe et ressusciter l'empire d'Occident? »

Qu'on joigne à cette dépêche la prophétique parole adressée à l'ambassadeur d'Angleterre au moment où celui-ci quitta les Tuileries : *Sachez bien que j'aimerais mieux voir vos armées à Montmartre qu'à Malte*, et l'on pourra embrasser d'un seul coup d'œil la formidable histoire du grand règne qui va commencer.

VIII

L'empire, né dans la guerre, était appelé à vivre par elle. Le réveil de toutes les passions hostiles en Angleterre, les terribles mesures par lesquelles le premier consul venait de répondre à ce déchaînement de colères, avaient imprimé dès l'origine au nouvel établissement impérial un caractère indélébile. Comme Hercule, la monarchie napoléonienne eut à lutter contre des serpents dans son berceau, et elle entra dans le monde la vengeance au cœur et la menace sur les lèvres. Sortie deux années plus tôt du sein de la paix générale due au génie de son fondateur, on peut croire que ses destinées

auraient été très-différentes. Cette transformation, d'ailleurs, était prévue, et pouvait être considérée par tous les esprits doués de quelque sagacité comme le terme presque nécessaire du grand mouvement social dont le premier consul était depuis quatre ans l'âme et le centre.

Ce n'est pas en échangeant le titre consulaire contre le titre impérial que Napoléon manqua à la mission qu'il avait reçue d'en haut. Le rétablissement d'un gouvernement monarchique était le terme où tendait la crise ouverte au lendemain du 9 thermidor. Construite pièce à pièce par la royauté, la France éprouve l'invincible besoin de trouver dans la puissance publique une image de sa propre unité, et de croire à la perpétuité du pouvoir lors même qu'il lui arrive de le renverser tous les quinze ans. Ce n'est qu'à ce prix que les esprits se calment et que les intérêts se rassurent.

La violente transformation de la monarchie constitutionnelle en république au 10 août avait été l'attentat le plus odieux qu'un parti pût oser contre le sentiment intime d'un grand peuple. Si l'on vit avorter la réaction monarchique commencée sous le directoire, nous en avons indiqué la cause en rappelant le profond désaccord qui séparait les intérêts de la bourgeoisie royaliste des idées attribuées au prince qui seul alors représentait dans l'exil le principe de la royauté. Du jour où des événements prodigieux, accumulant sur une autre tête le prestige des siècles, avaient fait de Napoléon un sou-

verain possible, ce fils de ses œuvres, sacré par la gloire et la reconnaissance publique, devenait en France le représentant naturel et pour ainsi dire nécessaire de l'idée monarchique. Lui seul en effet était alors en mesure de relever ce trône dont la chute avait laissé dans les âmes un vide immense, en donnant aux innombrables intérêts créés par la révolution la plus puissante des garanties. Napoléon, n'étant d'ailleurs pour personne le chef d'un parti, apparaissait aux yeux de tous comme le symbole de la grande unité qu'il avait sauvée, et l'assentiment à la fois enthousiaste et réfléchi de tout un peuple conférait à la nouvelle royauté la plus haute sanction qu'une institution politique puisse recevoir en ce monde.

La France répétait à l'empereur les mêmes vœux qu'elle adressait naguère au premier consul. A la veille de subir les étreintes du despotisme militaire, elle croyait placer sous l'égide de l'hérédité une politique pacifique et libérale. Ce qu'elle demandait au vainqueur de Marengo, comme elle l'a demandé depuis aux deux branches de la maison de Bourbon, c'était cette monarchie constitutionnelle dont on la dirait à la fois et incapable de se servir et incapable de se passer. Sur ce point les témoignages abondent ; et pour défendre mon pays d'un reproche de mobilité beaucoup plus spécieux que fondé, je demande la permission d'en rappeler quelques-uns. On verra s'il est allé au devant de l'arbitraire, et si c'est volontairement que la nation a abdiqué aux mains d'un

chef sa part d'intervention dans les actes de son gouvernement.

En adoptant la proposition de celui de ses membres qui avait demandé l'élévation du premier consul au trône impérial et la transmission héréditaire du pouvoir dans sa famille, le tribunat s'exprimait ainsi [1] : « Considérant qu'à l'époque de la révolution où la volonté nationale put se manifester avec le plus de liberté, le vœu général se prononça pour l'unité individuelle dans le pouvoir suprême et pour l'hérédité de ce pouvoir; qu'en déclarant l'hérédité de cette magistrature, on se conforme à la fois à l'exemple de tous les grands États anciens et modernes et au premier vœu que la nation exprima en 1789; que la France conservera tous les avantages de la révolution par le choix d'une dynastie aussi intéressée à les maintenir que l'ancienne le serait à les détruire; que la France doit attendre de la famille de Bonaparte plus que d'aucune autre le maintien des droits et de la liberté du peuple qui la choisit et toutes les institutions propres à les garantir; que, faisant dans l'organisation des autorités constituées les modifications que pourra exiger l'établissement du pouvoir héréditaire, l'égalité, la liberté, les droits du peuple seront conservés dans leur intégrité, le tribunat, exerçant le droit qui lui est attribué par l'article 29 de la constitution, émet le vœu que Napoléon Bonaparte soit proclamé empereur des Français. »

[1] 3 mai 1804.

« Les Français, disait le sénat au premier consul[1], ont conquis la liberté; ils veulent conserver leur conquête, ils veulent le repos après la victoire. Ce repos glorieux, ils le devront au gouvernement héréditaire d'un seul, qui, élevé au-dessus de tous, défende la liberté publique, maintienne l'égalité, et baisse ses faisceaux devant la volonté souveraine du peuple qui l'aura proclamé. C'est ce gouvernement que voulait se donner la nation française dans ces beaux jours de 89 dont le souvenir sera cher à jamais aux enfants de la patrie, et où l'expérience des siècles et la raison des hommes d'État inspiraient les représentants que la nation avait choisis. C'est ce gouvernement, limité par la loi, que le plus grand génie de la Grèce, l'orateur le plus célèbre de Rome et le plus grand homme d'État du dix-huitième siècle, ont déclaré le meilleur de tous. L'histoire le montre comme l'obstacle invincible contre lequel viennent se briser, et les efforts d'une anarchie sanglante, et la violence d'une tyrannie audacieuse qui se croirait absoute par la force. Que l'oubli des précautions réclamées par la sagesse ne laisse succéder aucun orage aux tempêtes des gouvernements électifs. Il faut que la liberté et l'égalité soient sacrées, que le pacte social ne puisse pas être violé, que la souveraineté du peuple ne soit jamais méconnue, et que la nation ne soit jamais forcée de ressaisir sa puissance et de venger sa majesté

[1] 4 mai 1804.

outragée. Le sénat développe dans un mémoire qu'il joint à ce message, citoyen premier consul, les dispositions qui lui paraissent les plus propres à donner à nos institutions la force nécessaire pour garantir à la nation ses droits les plus chers, en assurant l'indépendance des grandes autorités, le vote libre et éclairé de l'impôt, la sûreté des propriétés, la liberté individuelle, celle de la presse, celle des élections, la responsabilité des ministres et l'inviolabilité des lois constitutionnelles. »

« C'est le grand homme à qui nous sommes redevables de tant d'institutions libérales qui est appelé à gouverner l'empire, disait Portalis dans la discussion du sénatus-consulte du 18 mai 1804. Un sénat permanent continuera de veiller sur les destinées de la France. Ce sénat, sans partager le pouvoir législatif, aura la garde et le dépôt des lois; il garantira la constitution des surprises qui pourraient être faites au législateur lui-même; il remplira auprès de l'empereur l'office de sa conscience, en l'avertissant des erreurs qui peuvent se glisser dans les lois nouvelles et qui seraient capables de compromettre les droits que nous avons conquis par la révolution. Le même sénat protégera la liberté de la presse contre les prohibitions arbitraires et la liberté individuelle contre les arrestations illégales. Rien n'est plus propre à rehausser la dignité du citoyen que de voir le premier corps de l'État occupé à défendre les droits du moindre particulier avec autant de sollicitude que s'il s'agissait de défendre la constitution même. Les lois ne

sont pas de purs actes de puissance, ce sont des actes de raison, de sagesse et de justice. La délibération est de l'essence des lois; elles continueront d'être préparées dans le conseil du prince, d'être épurées par les discussions du tribunat, et d'être sanctionnées par les députés du peuple. Dans un gouvernement libre, le respect pour la propriété ne permet pas de lever des impôts et des taxes sans le consentement des députés choisis par des assemblées de propriétaires; ce grand principe est maintenu et respecté... »

« La liberté sainte, devant laquelle sont tombés les remparts de la Bastille, disait Lacépède, déposera donc ses craintes, et les ombres illustres du sage Lhôpital, du grand Montesquieu et du vertueux Malesherbes seront consolées. Le vœu du peuple ne sera jamais méconnu. Les listes des candidats choisis par les colléges électoraux étant souvent renouvelées, l'une des plus belles portions de la souveraineté du peuple sera fréquemment exercée. Les membres du corps législatif, rééligibles sans intervalle, seront, s'il est possible, des organes plus fidèles de la volonté nationale; les discussions auxquelles ils se livreront, et leurs communications plus grandes avec le tribunat, éclaireront de plus en plus les objets soumis à leurs délibérations. Une haute cour, garante des prérogatives nationales confiées aux grandes autorités, de la sûreté de l'État et de celle des citoyens, formera un tribunal véritablement indépendant et auguste, consacré à la justice et à la patrie.

Elle assurera la responsabilité des fonctionnaires, de ceux particulièrement qu'un grand éloignement de la métropole pourrait soustraire à la vengeance des lois. Elle assurera surtout la responsabilité des ministres, cette responsabilité sans laquelle la liberté n'est qu'un fantôme. Le sénatus-consulte organique rend l'hommage le plus éclatant à la souveraineté nationale; il détermine que le peuple prononcera lui-même sur l'hérédité; il fait plus, il consacre et fortifie par de sages institutions le gouvernement que la nation française a voulu dans les plus beaux jours de la révolution, lorsqu'elle a manifesté sa volonté avec le plus d'éclat, de force et de grandeur. »

Si les conditions auxquelles s'élevait le nouveau trône étaient précises, l'acceptation qui en était faite n'était pas moins formelle. « Sénateurs, répondait Napoléon au message du 6 germinal, votre adresse n'a pas cessé d'être présente à ma pensée; elle a été l'objet de mes méditations les plus constantes. Le peuple français n'a rien à ajouter aux honneurs et à la gloire dont il m'a environné; mais le devoir le plus sacré pour moi est d'assurer à ses enfants les avantages qu'il a acquis par cette révolution qui lui a tant coûté, surtout par le sacrifice de ce million de braves morts pour la défense de ses droits. Je désire que nous puissions lui dire le 14 juillet de cette année : Il y a quinze ans, par un mouvement spontané, vous courûtes aux armes; vous conquîtes la liberté, l'égalité et la gloire. Aujourd'hui,

ces premiers biens des nations, assurés sans retour, sont à l'abri de toutes les tempêtes; ils sont conservés à vous et à vos enfants. Des institutions, conçues et commencées au sein des orages de la guerre intérieure et extérieure, viennent se terminer par l'adoption de tout ce que l'expérience des siècles et des peuples a démontré propre à garantir les droits que la nation a jugés nécessaires à sa dignité, à sa liberté et à son bonheur. »

Nulle équivoque n'est donc possible. Ce que la France reconnaissante offrait à l'auteur du concordat, de la paix de Lunéville et de la paix d'Amiens, c'était ce pouvoir pondéré, salué par ses plus grands hommes comme la conquête de l'avenir. Ce qu'on attendait de lui, c'était le repos dans la gloire, la prospérité publique au sein de la sécurité de tous, enfin l'établissement d'une monarchie représentative, rendue plus facile à cette époque par le prestige du monarque et l'affaissement temporaire des partis. Mais un avenir tout opposé à celui qu'elle avait rêvé en relevant le trône sortit pour la nation de la transformation monarchique de 1804 : au lieu de la liberté politique sous un pouvoir fort et national, elle reçut la domination du monde pour prix de sa propre abdication. Il va nous falloir suivre, dans ses trop stériles victoires, cette nation qui a cessé de s'appartenir à elle-même, et qui ne reprendra qu'après les plus amères déceptions le fil interrompu de sa pensée.

CHAPITRE VIII

L'empire et la subversion de l'ordre européen.

I

On a vu comment des difficultés inextricables sortirent sitôt après la conclusion des traités de Lunéville et d'Amiens, non de leurs stipulations, à peu près irréprochables, mais du silence gardé sur certains faits en complet désaccord avec l'esprit de ces stipulations elles-mêmes. Donner pour frontières à la France les Alpes, le Rhin et l'Escaut, c'était réaliser la plus magnifique de ses ambitions, sans porter cependant aucune atteinte à l'indépendance et à la dignité des autres peuples. Aller plus loin, prétendre conserver sous son patronage direct et dans une sorte de vasselage politique et militaire tous les États de l'Italie, mander à Paris les députés de la Suisse et dicter à ce pays des lois fort sages d'ailleurs, mais qui impliquaient une manifeste dépendance et l'abjuration de son antique neutralité; donner une constitution à la Hollande, en tenant sous sa main ses arsenaux et ses chantiers; prendre l'engagement moral

de soutenir non-seulement contre les agressions de l'étranger, mais contre celles des partis, les divers gouvernements érigés par la France à Berne, à Amsterdam, à Florence et à Milan, c'était rendre inévitable son intervention quotidienne dans les affaires de la moitié du continent, en armant nécessairement l'autre moitié contre soi.

La facilité que laissait à Napoléon le silence des traités sur des questions capitales fut la première tentation offerte à un homme de guerre, qui, une fois engagé dans la voie des interprétations léonines, marcha sur les arguments diplomatiques aussi résolûment que sur les escadrons ennemis. On sait par quel enchaînement d'entreprises consommées en Piémont, en Ligurie, dans la république cisalpine, en Suisse et dans l'empire germanique, de 1801 à 1804, l'Europe se trouva conduite à reprendre contre le vainqueur de Marengo le cours d'hostilités dont la cessation avait été partout accueillie avec ivresse, et l'on a vu l'Angleterre, humiliée du résultat d'une paix durant laquelle la France s'étendait plus que pendant la guerre, recommencer, en violant un traité solennel, une lutte dans laquelle elle eut dès le premier jour la sympathie de tous les cabinets en attendant leur actif concours.

Lorsqu'on observe l'attitude du gouvernement français à la reprise des hostilités avec l'Angleterre, à l'heure suprême où se prépare l'érection du trône impérial, on ne saurait se tromper en effet sur l'opposition invin-

cible, quoique secrète encore, qui séparera le nouvel empire des royautés parmi lesquelles il va prendre place.

L'effet moral de la catastrophe de Vincennes a décidé la Prusse à rompre une négociation qui tendait à lier à l'accomplissement des projets de la France les intérêts de son ambition peu scrupuleuse. La cour de Saint-Pétersbourg, si dévouée au premier consul aux derniers temps de Paul Ier, a passé, depuis l'avénement d'Alexandre, à un état de réserve qui laisse deviner de prochaines hostilités. Nulle part l'attentat d'Ettenheim n'a produit une plus vive émotion; celle-ci s'y est traduite sous des formes dramatiquement insultantes, et, dans leurs récriminations réciproques, les deux gouvernements en sont venus à opposer au souvenir de la funèbre nuit du 21 mars celui de l'assassinat d'un père qui n'a pas encore été vengé. Si l'Autriche, que ses revers ont rendue prudente, n'étale pas ses sentiments secrets, si elle semble mettre de l'empressement à reconnaître le titre impérial que va prendre le fier soldat destiné à faire bientôt tomber de son front le diadème du saint-empire, c'est qu'elle entend différer sa vengeance, afin de la rendre plus sûre. Se faire payer son silence sur l'acte d'Ettenheim, commis dans la circonscription de l'empire, au prix d'une large tolérance pour toutes les innovations qu'elle entreprend en Allemagne, et pour les violences qu'elle y consomme à l'occasion des sécularisations germaniques; réorganiser son armée tout en re-

nouant secrètement ses liens avec l'Angleterre et avec la Russie; être enfin l'âme d'une troisième coalition avant d'en devenir le bras : telle est la politique, d'ailleurs fort naturelle, de la puissance qui, à la douleur d'avoir perdu les provinces belgiques, voit ajouter l'affront du sacre d'un empereur français en pleine cathédrale de Milan. Toutes les grandes cours avaient au fond du cœur, dès l'avénement de la monarchie napoléonienne, le sentiment d'inquiétude qu'elles ont entretenu jusqu'au jour de sa chute.

Mais, qu'on me permette de le dire, la plupart des historiens, et l'auguste causeur de Sainte-Hélène lui-même, semblent s'être trompés, les uns dans leurs appréciations, l'autre dans ses épanchements calculés, sur le véritable caractère de cette antipathie originelle. Le repoussement européen contre l'empire provenait bien moins du fait de cet établissement lui-même que de la manière dont la monarchie nouvelle comprenait déjà sa situation au dehors. Il tenait non point à la révolution opérée dans la forme du gouvernement français, mais aux prétentions que le chef de ce gouvernement avait révélées avant de monter au trône, et qui se manifestèrent bien plus hautement encore au lendemain de cette transformation. Pas plus au commencement de ce siècle que de nos jours, les préventions aristocratiques ne dominaient les intérêts, et l'Europe l'avait prouvé en accueillant avec un chaleureux assentiment les miracles de ce gouvernement consulaire, qui, en raffer-

missant l'ordre social par la main d'un homme nouveau, avait enlevé aux adversaires de la révolution française les seules espérances qui leur restassent alors.

Si l'empire n'avait été que le consulat continué, avec un gage de sécurité de plus ; si, prenant dès l'abord au sérieux ces limites du Rhin aux Alpes où l'univers vaincu consentait, en 1802, à encadrer l'incomparable grandeur de la France, il n'avait pas manifesté l'intention de dépasser ce cercle tracé par une héroïque épée, la nouvelle monarchie n'aurait pas été moins sincèrement acceptée par les cabinets qu'elle ne l'avait été par la France. Les gouvernements étrangers avaient compris, et tous les documents le constatent, qu'en ce temps-là Napoléon était seul en mesure d'achever la restauration de la société en France, et de garantir ainsi la stabilité de l'ordre européen. Dans l'évidente impossibilité d'obtenir ce résultat par une autre dynastie, l'adoption de la monarchie impériale aurait donc été universellement envisagée comme une dernière victoire remportée sur la révolution, si toutes les cours n'avaient pressenti dès lors ce qu'on prenait d'ailleurs fort peu de précaution pour cacher.

En dehors d'un patriotisme qui cesserait d'être légitime, s'il conduisait à abjurer la justice, jugeons donc la situation d'autrui comme nous voudrions qu'on jugeât la nôtre.

Pouvait-on considérer à Vienne comme une conséquence du traité de Lunéville que le prince couronné à

Notre-Dame partit trois mois après pour aller se faire sacrer roi d'Italie à Milan ? Était-il possible de croire au droit des gens, lorsque Gênes était réuni à l'empire comme l'avait été le Piémont, et que l'empereur commençait à dépecer l'Italie, afin d'y trouver des dotations pour tous ses proches ? La Prusse avant Iéna, la Russie avant Friedland, pouvaient-elles sans résistance, ou du moins sans une émotion profonde, entendre annoneer solennellement que la maison de Naples avait cessé de régner, ou que la Dalmatie était réunie à l'empire ? N'était-il pas naturel que l'Angleterre versât jusqu'à la dernière goutte de son sang pour résister à une puissance qui prétendait dominer l'Europe du golfe de Tarente au golfe de Lyon, et qui s'emparait de toutes les ressources de la Hollande pour soutenir une guerre dont le résultat certain pour ce malheureux pays était l'anéantissement de ses richesses et de sa puissance maritime ? La réunion de la Hollande à la France, prononcée en 1810, n'ajouta rien en effet à la dépendance dans laquelle l'empire tenait, dès son avénement, toutes les forces de cette contrée. Or la paix maritime était-elle vraiment possible à de telles conditions ? Lorsque la France exerçait une action quelquefois détestée, mais toujours obéie, à Madrid comme à Naples, à Berne comme à Amsterdam ; quand au Midi elle contraignait le roi d'Espagne de faire la guerre à ses enfants en Portugal, sous peine de la lui faire à lui-même, et qu'elle achevait au Nord, par le règlement des indemnités germaniques,

la ruine morale de l'Autriche, l'Europe avait-elle en face d'elle une monarchie régulière, exerçant son influence dans la sphère légitime de son action, et ne se trouvait-elle pas déjà placée vis-à-vis d'un pouvoir sans limites dans ses désirs comme dans ses frontières? A partir de la proclamation de Napoléon comme roi d'Italie, ne voyait-on pas se dessiner au delà de la vaste zone qui s'étend des Pyrénées et des Alpes jusqu'au Rhin, une autre zone dans laquelle un système de dépendance à peine déguisée ne pouvait manquer d'aboutir tôt ou tard à des réunions territoriales pures et simples?

Si dès ses débuts le nouvel empire prenait une aussi alarmante situation, que ne devait-il pas arriver l'année suivante après les prodiges d'Ulm et d'Austerlitz, quand, avec l'habileté d'Annibal et l'impétuosité d'Alexandre, l'empereur eut en quelques semaines arraché ses armes à une armée autrichienne et contraint la Russie de repasser ses frontières, après avoir couvert de morts le sol d'un empire allié qu'elle n'avait pas su défendre! Quelle défaite n'aurait été moins redoutable pour la faiblesse humaine que ces enivrantes fascinations de la fortune et de la gloire? Lorsqu'à son bivouac d'Urschitz le soldat-roi voyait s'incliner devant lui le successeur des Frédéric et des Othon, ne comprend-on pas que le souvenir de Charlemagne ait traversé comme une éblouissante vision cet esprit accessible à toutes les grandes choses? Y a-t-il lieu de s'étonner qu'en dormant dans les palais de Marie-Thérèse comme le fils de

Philippe dans ceux de Darius, l'homme qui, pour son début dans la royauté, venait de dépasser les plus audacieuses conceptions de l'histoire et de l'épopée, se soit cru appelé à rendre l'Europe tributaire de son génie et vassale de sa destinée?

C'est en effet à la victoire d'Austerlitz et aux jours qui précédèrent la signature du traité de Presbourg [1] qu'il faut rapporter comme à leur véritable origine les plus hardies conceptions de Napoléon. Il n'est point vrai, comme on l'a écrit souvent, que son œuvre se soit formée successivement et presque pièce à pièce dans sa pensée, et que l'empereur ait été conduit à lui donner des proportions colossales bien plus par le cours des circonstances que par l'effet de sa propre volonté.

Il se peut que les Anglais aient été amenés à conquérir les Indes sans le savoir et sans le vouloir; mais telle n'a pas été la destinée de Napoléon, ainsi ne s'est point formée son œuvre : c'est très-sciemment, et, s'il est permis de le dire, *à priori*, qu'il a entrepris de s'assujettir l'Europe occidentale, et les affirmations contraires diminuent le héros sans excuser sa tentative. Si Napoléon a élevé un édifice renversé par les tressaillements de l'humanité vainement comprimée par le génie, si cet édifice est tombé sous la réaction, non des gouvernements que l'empereur avait vaincus, mais des

[1] 26 décembre 1805.

nationalités qui sont invincibles, il faut reconnaître que c'est de sang-froid et dans sa plus parfaite liberté qu'il a engagé un duel gigantesque contre la nature des choses. Il est assez grand pour supporter devant l'histoire toute la responsabilité d'une tentative devenue depuis sa chute l'enseignement des rois, et en particulier celui des princes de sa race.

Sitôt qu'il fut sorti des voies de la politique consulaire et revêtu du pouvoir souverain, Napoléon se considéra comme exerçant au dehors, au profit de l'idée dont il était le représentant, une mission qui, en échange de certaines réformes sociales, attribuait à la France une sorte de suzeraineté sur tous les peuples avec lesquels elle était en contact direct. En conquérant le monde au christianisme, Charlemagne avait restauré l'empire d'Occident. Napoléon estima possible de le relever pour la deuxième fois par la puissance des armes, combinée avec celle de l'égalité civile, dont il était l'éclatant symbole.

Recommencer Charlemagne est devenu, dès que l'huile sainte a touché son front, la pierre d'achoppement de son génie et la perpétuelle tentation de sa pensée. Empereur des Français et roi d'Italie, médiateur de la confédération suisse, il va organiser une confédération rhénane, dont le but hautement avoué est de soumettre à la prépondérance française toute l'Allemagne, en annulant pour jamais l'Autriche écrasée à Austerlitz, et la Prusse, qui va l'être à Iéna. L'empereur n'ignore pas que l'An-

gleterre, inaccessible à ses coups, ne subira jamais cette organisation de l'Europe au profit d'une seule puissance, et que dès lors il se prépare une guerre éternelle; il sait fort bien que si, à force de victoires, il amène l'Autriche et la Prusse à subir une aussi profonde déchéance, les traités passés sur de telles bases ne seront que des haltes d'un jour, et que la paix signée avec elles ne sera jamais qu'une trêve. Il connaît l'irritation des peuples alliés ou tributaires, condamnés, comme l'Espagne et la Hollande, à subir le contre-coup de tous nos échecs maritimes sans profiter d'aucune de nos victoires. Napoléon sait tout cela; mais il tient que dans le monde la stratégie peut détrôner l'opinion, il a d'ailleurs une foi profonde dans son étoile et dans la puissance des idées auxquelles son épée fraie le chemin. Il croit qu'il lui suffira d'apporter à l'étranger quelques résultats partiels de la révolution française, l'égalité devant la loi, la centralisation du pouvoir, l'ordre, l'intelligence et la probité dans l'administration financière, pour amener les peuples à sacrifier sans regrets leur indépendance politique, leur personnalité morale, et jusqu'à ces dynasties où viennent se confondre dans de vivants symboles toutes les gloires et tous les souvenirs des générations écoulées. Napoléon croit en un mot qu'en servant les peuples, on peut les humilier sans péril, et que les nations immolent volontiers leur orgueil à leurs intérêts.

Améliorer la condition sociale des peuples en anéan-

tissant leur personnalité historique, refouler tout intérêt commercial ou politique qui ne se subornerait pas à l'intérêt français, le seul auquel il reconnaisse dans le monde le droit et la force, telle est la double pensée qui n'a pas fléchi un seul jour, de l'aurore de ce règne à son déclin. Ce n'est donc pas à la critique partielle des actes accomplis durant l'époque impériale que le publiciste doit s'arrêter. On pourrait en effet montrer que ces actes, dans tout ce qu'ils ont eu de plus inattendu et de plus accidentel en apparence, sont presque toujours sortis de la doctrine même du règne. C'est en elle-même et dans son principe qu'il faut juger celle-ci.

Les historiens ont tous blâmé Napoléon d'avoir, en 1807, par ses procédés violents, poussé la Prusse à sa ruine, au risque de perdre en Europe la seule alliance qui ne fût pas pour lui strictement impossible. Les uns ont déploré pour sa gloire le guet-apens de Bayonne, les autres l'enlèvement du Vatican; presque tous ont montré dans la guerre d'Espagne la cause de la ruine militaire de l'empire, dans la captivité du pape l'origine de son discrédit moral; ceux-ci ont signalé l'affaire d'Oldenbourg et les démêlés avec la Russie comme l'origine de ses désastres; ceux-là ont déploré l'aveuglement qui, après ses premiers revers, empêchait l'empereur d'accepter en 1813 la paix à des conditions qui auraient maintenu à lui-même et à la France la situation la plus forte de l'Europe. Tous ces reproches peuvent être fondés; mais lorsque l'on envisage les

faits qui les provoquent sous le reflet de la pensée fondamentale de laquelle sortirent ces faits eux-mêmes, ils apparaissent comme des conséquences presque logiques de cette pensée, et l'on est invinciblement conduit à dénier au hasard la large part que certains apologistes voudraient lui attribuer dans les déterminations impériales.

Écraser la Prusse, ajouter sa mortelle inimitié à celle de l'Autriche, chasser le pape de ses États et réunir à la France l'antique capitale du monde, enfermer les princes d'Espagne à Valençay et préparer une prison au vieux monarque qui se jetait avec confiance dans les bras d'un allié; blesser gratuitement la Russie au cœur pour aller l'attaquer dans ses déserts; se refuser enfin à Prague à des ouvertures qui assuraient encore à la France des conditions fort supérieures à celles de Lunéville, cela serait inexplicable sans doute, si l'empereur Napoléon avait jamais entendu constituer une monarchie régulière dans les conditions normales de l'équilibre européen. Mais lorsqu'on se tenait pour appelé à ressusciter l'empire d'Occident, en transportant le sceptre impérial de la Germanie à la France, ces actes n'étaient que les incidents fatals d'une situation poursuivie à tout risque. Ne fallait-il pas que la monarchie de Frédéric II descendît aussi bas dans l'opinion de l'Allemagne que celle de Marie-Thérèse, pour faire place à ces nouvelles souverainetés vassales de la Bavière, de la Saxe et du Wurtemberg, qui, pour prix

d'un titre royal, consentirent un moment à abdiquer la patrie? Y avait-il à s'étonner que le vieux sang des rois fût renouvelé comme l'était la face du monde? Et lorsqu'on eut pris la résolution de faire du Capitole le berceau de l'héritier du grand empire, ne fallait-il pas de gré ou de force écarter de l'Italie la seule puissance qui trouvât dans sa conscience le devoir de protester au sein de l'universel silence? S'il existait enfin, adossé au pôle, un vaste État dont la force comme le prestige fussent encore intacts; si cette puissance, se refusant à seconder plus longtemps les mesures de répression commerciales décrétées contre l'Angleterre, pouvait devenir un jour l'espérance des gouvernements aux abois et des nationalités frémissantes, n'était-il pas politique de la placer entre une soumission absolue ou une guerre à mort, et de se confier une fois de plus à la fortune, afin d'attester aux peuples que l'arrêt du destin était désormais sans appel?

Les fautes de Napoléon sont donc bien moins des accidents de sa vie que les résultats mêmes de l'idée éclose au soleil d'Austerlitz et poursuivie de victoire en victoire, de capitale en capitale. Ce n'est pas aux fautes de l'empire qu'il faut demander le secret de sa chute : c'est jusqu'aux bases de l'édifice qu'il convient de pénétrer pour l'apprécier dans sa grandeur comme dans sa fragilité. Voyons d'abord ce vaste plan se dérouler avec un ensemble irrésistible de 1805 à 1810; voyons-le commencer dans le palais des césars de l'Al-

lemagne pour finir dans ceux des tsars de Russie, et aux innombrables intérêts qu'il refoule, aux indomptables sentiments qu'il violente, on devinera la portée de la réaction dont l'incendie du Kremlin devait donner aux peuples le terrible signal.

II

La paix de Presbourg dépouilla l'Autriche de tout ce qu'elle possédait encore en Italie en vertu du traité de Campo-Formio ; cette puissance perdit l'État de Venise avec toutes ses provinces de terre ferme. La France devenait ainsi limitrophe de la Turquie, et la distinction entre l'empire français et le royaume d'Italie n'était plus énoncée qu'avec un vague d'expression qui la rendait manifestement illusoire. L'Autriche n'était pas moins cruellement atteinte dans les autres parties de sa domination. Pour lui ôter toute influence sur la Suisse comme sur l'Italie, on lui arrachait le Tyrol, que l'on réunissait à la Bavière. La cour impériale était contrainte de reconnaître le titre royal, avec une entière parité de droits, à cette maison électorale de Wittelsbach, dont Napoléon s'était servi dans la précédente campagne comme d'un coin pour entamer l'Allemagne et pour pénétrer au cœur des domaines héréditaires. Une couronne royale était aussi posée par la main de la France sur le front des princes de Wurtemberg et de Saxe, qui n'avaient vu dans nos victoires

qu'un moyen de profiter de l'abaissement de la maison d'Autriche et de recueillir ses dépouilles.

Ainsi l'empire germanique se trouvait déjà virtuellement dissous de fait, et le protectorat de l'Allemagne transporté de Vienne à Paris. Pendant que la maison d'Hapsbourg-Lorraine voyait crouler sa puissance dans les champs de la Moravie et perdait son vieux patronage sur l'Allemagne méridionale et catholique, l'un des actes diplomatiques les plus tristement célèbres de ce temps livrait à la France l'honneur de la maison de Hohenzollern, et arrachait à la Prusse un prestige ménagé depuis douze ans avec une impassible habileté. Le roi qui, à la veille de la campagne d'Austerlitz, avait, sur le tombeau de Frédéric II, pressé dans sa main celle d'Alexandre et juré de confondre sa cause avec celle de la Russie et de l'Allemagne, recevait des mains du dominateur du continent l'électorat de Hanovre en échange de quelques possessions territoriales destinées à commencer l'érection de ce vaste édifice de fiefs militaires qui devenait pour le chef de la grande armée une conséquence et une obligation de sa victoire[1] : acte sans excuse, où la faiblesse le dispute à l'ambition, et qui, au grand détriment des intérêts de la France comme de l'Europe, allait conduire un peuple généreux à porter sa honte et son désespoir dans les champs d'Iéna.

La déchéance morale de la Prusse était donc dès les

[1] Traité de Schœnbrunn du 15 décembre 1805.

premiers jours de 1806 aussi irrémédiablement consommée que la destruction de la puissance militaire de l'Autriche, et l'Allemagne, bien moins atteinte encore par le sort des armes que par la défection richement payée de ses principales maisons princières, ne pouvait se refuser à reconnaître pour suzerain le prince qui, sacré à Paris par Pie VII, était allé lui-même, sous le dôme de Milan, se poser la couronne de fer sur la tête.

Le traité de Presbourg avait dissous l'empire germanique par ce seul fait, qu'il y fondait trois nouvelles royautés indépendantes du chef de l'empire, et qu'il soumettait aux diverses souverainetés territoriales toute la noblesse immédiate, placée jusqu'alors, comme chacun sait, sous la dépendance directe de l'empereur. Aucun lien fédératif ne rassemblait plus ces nombreux et faibles gouvernements, et l'anarchie était venue s'asseoir sur les débris de l'œuvre des siècles. La place était donc vide pour la nouvelle confédération du Rhin, titre modeste sous lequel Napoléon consentit à cacher une domination qui, durant les premiers temps, humilia plus les amours-propres qu'elle ne blessa les intérêts.

Une diète siégeant à Francfort, composée de deux colléges seulement, et dont l'empereur des Français désignait l'archichancelier, remplaça l'antique mécanisme brisé par notre épée. Les princes confédérés, tous agrandis directement aux dépens de l'Autriche ou par l'adjonction des anciennes principautés ecclésiastiques

qui avaient fait sa force dans l'empire, se déclaraient en état d'alliance offensive et défensive avec la France, et prenaient l'engagement de l'assister à toute réquisition d'un contingent de soixante-trois mille hommes. Dès le mois de juin 1806, plusieurs mois avant Iéna, trois ans avant Wagram, l'empire dépassait le Rhin, et soixante mille soldats allemands, mis par un traité solennel à sa disposition absolue, lui composaient déjà une avant-garde vers le Nord. Pendant ce temps, que se passait-il au Midi?

L'empereur avait appris, avec une joie dont l'ardente expression éclate dans toutes ses paroles, que la maison de Naples, excitée par l'Angleterre et par la Russie, avisée des secrètes dispositions de la Prusse et comptant sur une issue fort différente de la guerre de 1805, avait, sous le coup du désastre essuyé par notre flotte à Trafalgar, ouvert ses ports aux pavillons ennemis de la France. Annoncer au monde, par une proclamation officielle, que cette branche de la maison de Bourbon allait cesser de régner, rassembler une armée pour exécuter cette sentence, mettre à sa tête son frère Joseph et le désigner ainsi d'avance pour prendre possession d'un royaume que l'empereur se tenait pour assuré de conquérir dès qu'il l'attaquait, tout cela fut aussi rapide que l'étaient toujours les éclairs de sa pensée et les foudroyantes résolutions de sa volonté.

Le fils adoptif de Napoléon occupait sa place à Milan; son frère aîné allait régner à Naples; il n'y avait donc

plus qu'à procurer la Sicile à Joseph, pour donner dans la Méditerranée à la France, déjà maîtresse de toutes les côtes de l'Adriatique jusqu'aux bouches du Cattaro, une situation sans égale. Napoléon s'assimilait de plus en plus l'Italie. Le duché de Lucques avait été attribué à la princesse Élisa, sa sœur; ceux de Parme et de Guastalla étaient destinés à d'autres établissements de famille. Il faisait prendre pied à sa maison dans toutes les parties de la Péninsule, en même temps qu'il posait la couronne ducale de Berg sur la tête de sa sœur Caroline, et qu'il introduisait le brillant époux de cette princesse au sein de la confédération rhénane.

Ainsi se dessinaient les premières lignes du vaste plan d'après lequel la famille Bonaparte était destinée à devenir l'instrument de la transformation politique de l'Europe, en même temps que le gage de sa subordination aux intérêts du grand empire.

Un pas plus décisif encore fut bientôt fait vers l'accomplissement du programme napoléonien par l'appel du prince Louis au trône de Hollande. Ce pays reçut la monarchie décrétée par le vainqueur d'Austerlitz sans plus de résistance et sans plus d'espoir que les diverses transformations imposées par la France aux peuples qui gravitaient dans son orbite. Chaque lien nouveau avec celle-ci l'enchaînait plus étroitement en effet à un système de guerre maritime aussi contraire à ses traditions qu'à ses intérêts. Dépouillée de ses vastes possessions coloniales, privée de la faculté de promener son pavil-

lon sur toutes les mers, écrasée par une dette énorme, la Hollande ne fut plus qu'une province de l'empire, conservant sous les dehors d'une soumission forcée l'intégrité de ses regrets et de ses espérances. L'établissement d'une royauté purement française dans ce pays, ne modifiant pas notablement la situation antérieure, n'eut guère pour résultat que de finir enfin le long mensonge qui depuis la paix de Lunéville avait été, pour la Hollande aussi bien que pour la Suisse et pour l'Italie, la cause principale des difficultés survenues entre la France et les cabinets étrangers.

Mais les développements de la pensée impériale allaient bientôt conduire, par une conséquence plus rigoureuse encore, à d'autres innovations dans les rangs secondaires de l'ordre social, et surtout dans la condition des chefs de l'armée, instruments principaux de cette pensée. On ne pouvait incessamment user de la guerre et de la conquête pour constituer des monarchies destinées à faire cortége au trône impérial, sans être bientôt amené à tenter la création d'une sorte d'aristocratie militaire : celle-ci n'était pas moins nécessaire pour maintenir le dévouement de l'armée que pour servir de support contre l'étranger à l'établissement gigantesque imposé à l'Europe vaincue, mais non résignée. C'est ainsi qu'on se trouva entraîné vers des institutions incompatibles avec l'idée d'égalité civile, et conduit à réagir pour consolider son œuvre contre le principe même qui l'avait fondée.

Lorsque l'héroïsme de ses soldats mettait à la disposition de leur glorieux empereur un trône par campagne, quand la pointe de leurs baïonnettes supportait seule en réalité le pavois du haut duquel il dominait le monde, il fallait bien que leurs chefs, défenseurs naturels d'un empire tout militaire, reçussent leur large part dans les dépouilles de l'Europe, qu'ils allaient arpenter du Tage au Niémen, soit pour en achever la conquête, soit pour y comprimer les résistances naissantes. Il était impossible que ces généraux ne devinssent point partie intégrante du système pour lequel ils prodiguaient chaque jour leur sang, et qu'ils conquissent des couronnes sans que quelques fleurons en retombassent sur leur propre front. La prévoyance politique s'unissait donc au sentiment d'une juste reconnaissance pour déterminer l'empereur à associer à la fortune de l'établissement impérial les hommes qui, après en avoir été les instruments, en demeuraient les soutiens nécessaires. Ceci suffit pour expliquer la création de ce réseau de principautés disséminées sur le territoire des royautés d'origine napoléonienne, et largement dotées par l'or de l'étranger. Ces riches principautés devenaient pour le dedans un encouragement et une récompense, pour le dehors la constatation authentique de l'action toujours présente et toujours armée de la France. Napoléon créa des duchés dans les pays tributaires à peu près dans le même esprit que César avait créé des colonies dans les provinces soumises; il céda au double besoin d'entretenir

le dévouement en en payant le prix, et d'affaiblir les aspirations nationales en mêlant partout les intérêts français aux intérêts indigènes.

L'ardente imagination de l'empereur ne tarda pas à revêtir d'un coloris éclatant un système qui n'était au fond que l'une des plus prosaïques nécessités de sa situation toujours tendue, et les commentateurs eurent bientôt érigé en profonde théorie sociale des actes originairement provoqués par les exigences allumées à la vue de tant de dépouilles opimes. M. de Talleyrand, conduit par sa modération naturelle à toujours désirer la paix, et par la trempe de son caractère à flatter les plus dangereux penchants de son maître, ne manquait jamais, lorsque son crédit avait besoin d'être raffermi, de faire miroiter devant les yeux du nouveau Charlemagne les prestigieux souvenirs du saint-empire et de la bulle d'or. Ce ministre, qui étudiait l'histoire comme la politique, pour en tirer des profits plutôt que des leçons, entretenait incessamment cette disposition singulière à appliquer des formules toutes symboliques à la réorganisation d'une société qui n'avait pas plus de traditions que de croyances. Au milieu d'un monde renouvelé par la force des révolutions et par celle des armes, on vit tout à coup reparaître, aux froids applaudissements de quelques rhéteurs, le fantôme de cette vaste hiérarchie féodale au sein de laquelle l'auguste successeur des Césars, chef temporel de la chrétienté, était servi par ses royaux électeurs dans tous les actes de sa

souveraineté et jusque dans ceux de sa vie domestique.

On avait commencé par les idées de 1789, on en faisait encore chaque jour à l'Europe d'heureuses applications, et l'on essayait en même temps l'évocation des institutions de 1356. Les égoïstes conseillers de ces restaurations impuissantes n'avaient ni le bon sens de penser, ni le courage de dire que dans l'ancien empire germanique c'étaient les princes qui choisissaient l'empereur, tandis que dans la monarchie napoléonienne c'était l'empereur seul qui faisait et défaisait les princes, de telle sorte que l'un représentait une société tout entière dans la plénitude de sa vie, dans l'infinie variété de ses intérêts et de ses croyances, pendant que l'autre, incertaine comme la victoire et passagère comme le succès, ne représentait malheureusement qu'un grand homme dans la mobilité de ses volontés et de ses passions.

Ces insinuations, accueillies par un esprit qui avait plus l'instinct du grand que celui du vrai, conduisirent à cette combinaison de rois vassaux, dignitaires de l'empire français et tenus d'y accomplir certaines fonctions ou d'y remplir certaines charges, gages de leur dépendance et de leur indélébile nationalité. A ces souverains qui devaient supporter aux yeux de leurs peuples toute la responsabilité de mesures contre lesquelles il leur était interdit de protester, on imposait des vassaux français qu'ils avaient charge de doter sur leurs domaines territoriaux, et ceux-ci recevaient à leur tour mission

de maintenir les princes choisis au sein de la famille impériale dans les voies d'une inviolable fidélité à leur commune patrie et à l'auteur de leur commune fortune.

L'Autriche, par la Dalmatie et par le Frioul, l'Italie, par tous ses établissements princiers, la Prusse, par ses territoires de Berg et de Clèves, la Suisse elle-même, par Neufchâtel, concoururent à former cet empire que nous verrons après Tilsitt s'étendre sur l'Espagne, après Wagram se dilater jusqu'à Hambourg. Les populations de toutes langues et de toutes races admises dans son sein souffraient bien moins d'ailleurs que celles dont les dépouilles l'avaient formé, et dont les contributions de guerre alimentaient incessamment ses finances. Aucune compensation n'était donnée à celles-ci pour leurs humiliations et leurs sacrifices, tandis que celles-là en trouvaient du moins de véritables dans les réformes administratives et les progrès matériels presque partout accomplis, et dans les inspirations fécondantes du génie qui rayonnait sur toutes les parties de ses domaines comme le soleil sur l'ensemble du système dont il est le centre et la vie.

Mais s'il est donné aux grands hommes de violenter la nature pour un jour, c'est sous la condition de lui payer bientôt des réparations éclatantes. Or les adjonctions territoriales opérées par la France au delà de ses limites naturelles, qu'elles fussent directes ou déguisées sous l'apparence du vasselage, outrageaient l'essence même des choses, et le bien-être de quelques réformes

disparaissait devant la honte de les recevoir de l'étranger comme le prix de sa propre abdication. La violation des lois fondamentales de l'ordre européen n'était pas moins profonde, que les tentatives d'absorption eussent lieu vers le Midi, ou qu'elles se portassent sur le Nord du continent. L'indépendance de la Suisse, de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal, n'est pas un besoin moins impérieux pour l'Europe que ne peut l'être celle de l'Allemagne, de l'Angleterre ou de la Russie. Ces peuples sont séparés de la France par leurs intérêts comme par leurs précédents historiques, et la nature des choses est aussi gravement insultée lorsque la race française attente à l'*autonomie* italienne ou espagnole que lorsqu'elle violente celle des peuples germaniques.

J'ai donc quelque peine à comprendre la distinction que l'illustre auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* prétend faire entre les entreprises de l'empereur Napoléon au delà des Alpes et des Pyrénées, et ses entreprises au delà du Rhin.

M. Thiers, qui dénie au génie le plus heureusement servi par la fortune la faculté d'associer au faisceau des populations méridionales des peuples de race germanique, considère cette association comme étant strictement possible pour la totalité des races latines, unies par l'identité des croyances et par des langues à racines communes. Il est porté à croire qu'avec un très-long règne, et en transportant dans la politique la prudence que l'empereur apportait dans la guerre, il aurait été

possible à Napoléon de perpétuer un empire qui aurait uni aux destinées de la France celles des deux péninsules méridionales. Telle avait été, selon lui, la pensée de Louis XIV, et l'Europe l'avait implicitement acceptée en permettant que des princes de la maison de Bourbon régnassent simultanément à Paris, à Madrid, à Naples et à Parme. Avec la puissance et le prestige dont l'empire avait doté la France, une telle extension, si elle pouvait être considérée comme imprudente, n'aurait pas du moins, au point de vue de l'éloquent historien, froissé l'essence des choses. Dans sa pensée, l'établissement d'un royaume de Westphalie fut un acte bien plus contraire à la prudence que n'avait pu l'être l'installation de lieutenants impériaux sur les trônes de l'Espagne et de l'Italie.

Mais en portant un pareil jugement, l'éminent écrivain n'a-t-il pas cédé à la fascination qu'un grand homme exerce toujours sur son historien? Dans cette appréciation, et malheureusement aussi dans plusieurs autres de son beau livre, ne suit-il pas sans le soupçonner les traces des publicistes d'après lesquels l'Europe aurait *obligé* l'empereur à la conquérir, en opposant toujours des résistances à ses desseins? Les faits constatent que les tentatives de Napoléon en Espagne, en Portugal et en Italie, ont suscité au dehors et ont rencontré sur les lieux mêmes des résistances tout autrement vives que celles auxquelles ont donné lieu les plus audacieuses usurpations territoriales accomplies en Al-

lemagne de 1807 à 1810. Ne serait-il pas d'ailleurs facile de montrer que les réunions prononcées au delà du Rhin avant la guerre de Russie n'ont été, comme cette funeste guerre elle-même, que la conséquence du système continental dans lequel l'empire s'était engagé pour triompher des résistances qu'avait rencontrées sa politique ; et n'est-il pas évident que si Napoléon a été amené à proclamer la réunion à l'empire des villes anséatiques et du duché d'Oldenbourg, c'est qu'il avait commencé par se déclarer roi d'Italie, et qu'il travaillait depuis trois ans à assimiler au grand empire l'Espagne et le Portugal?

Les populations d'origine latine n'ont-elles pas opposé d'ailleurs à la conquête française des résistances plus vives et plus soutenues que les peuples d'origine germanique? Le Tyrol italien et les Calabres étaient soulevés pendant que des princes de la dynastie napoléonienne régnaient, sans rencontrer une résistance armée, sur la Hollande et sur la Westphalie; si un long cri de vengeance ne s'était élevé sur les *sierras* espagnoles, si l'Angleterre n'avait trouvé des auxiliaires enflammés d'une haine inextinguible aux bords du Tage comme aux bords de l'Èbre, il est à croire que les populations riveraines de l'Elbe et du Weser auraient dévoré longtemps encore les affronts que leur imposait la victoire.

Les antipathies populaires ont donc été mille fois plus énergiques dans ces portions de l'Europe latine,

dont on voudrait faire considérer comme plus facile et plus légitime l'absorption au sein de l'empire français. En cela, comme en beaucoup d'autres points, les tentatives de Napoléon diffèrent de celles de Louis XIV. Si ce monarque en effet a imposé son petit-fils à l'Europe, il l'a fait avec le plein assentiment des populations espagnoles et par le plus régulier de tous les titres, le testament même de Charles II. Le grand roi comprenait d'ailleurs la royauté du duc d'Anjou en Espagne autrement que le grand empereur n'entendait celle des princes qu'il élevait sur les trônes étrangers avec la mission exclusive et hautement avouée de n'y représenter que lui-même. Si la question de la succession espagnole touchait, au dix-septième siècle, au système général des alliances, elle laissait au moins celle des nationalités hors de toute atteinte, et si l'Europe avait à s'inquiéter pour sa sécurité, les peuples n'avaient pas à trembler pour leur existence même.

Que de victoires n'auraient pas été nécessaires, que d'années surtout n'aurait-il pas fallu pour que le monde, qui avait lutté quinze ans contre les tentatives de Louis XIV, subît sans espoir de revanche l'expulsion de la maison de Bourbon et de la maison de Bragance, celle du pape, l'érection de quatre nouveaux trônes et la déclaration officielle du protectorat français sur l'Allemagne comme sur la Suisse! Qu'était-ce qu'un règne, si long qu'on le suppose, et qu'un homme, si grand qu'il fût, pour violenter à ce point toutes les

traditions et tous les instincts des peuples, pour leur imposer, dans la pleine maturité de leur civilisation, la domination politique d'un seul pays et la suprématie morale d'une seule race? Dans cette entreprise sans précédent, la première condition, sinon d'un succès permanent, du moins d'un succès temporaire, aurait été de partager l'empire du monde avec une autre grande puissance disposée à associer ses destinées aux chances de ces terribles parties. L'on y songea à Tilsitt et à Erfurt; mais on sait quel fut le réveil de ce rêve d'un moment. Dans les instants même où Napoléon apercevait clairement la nécessité d'une alliance pour la perpétration de ses desseins, il y échappait toujours par une secrète loi qui semblait l'isoler dans l'univers comme dans l'histoire.

L'empereur était donc condamné à toujours avoir contre lui d'abord les peuples qui ne s'initiaient aux idées de la France qu'en s'humiliant sous ses armes, puis tous les grands États qui n'existaient plus qu'à titre de puissances du second ordre, enfin ces petits gouvernements agrandis par nous pour prix de leur concours intéressé, et qui, pour se préparer une réhabilitation nationale, n'attendaient que le moment de mettre leur cupidité satisfaite à couvert sous leur défection. En combinant les moyens d'intimidation avec les mesures de réforme, le génie de Machiavel avec celui de Montesquieu, et en attribuant hypothétiquement à Napoléon une longévité exceptionnelle, il ne

lui aurait peut-être pas été impossible de triompher de ce triple obstacle, si les repoussements des cabinets et les répugnances plus redoutables des peuples n'avaient eu pour s'entretenir et pour se raviver un foyer d'une énergie incalculable. La donnée de l'empire avec son cortége de royautés dépendantes et de grands fiefs militaires ne pouvait être qu'un rêve, tant qu'un cataclysme n'avait pas englouti la Grande-Bretagne, avec ses flottes et ses trésors, au fond des mers dont la nature lui avait fait un rempart infranchissable.

La nation qui avait lutté si longtemps contre Louis XIV, et qui avait été l'âme de toutes les coalitions contre la révolution française, moins par antipathie contre ses maximes que par opposition à ses conquêtes, ne pouvait manquer d'engager une lutte désespérée contre un système qui dépassait de si loin les plus ambitieuses entreprises des époques antérieures. Livrer à la France le continent et ses rivages, depuis Anvers jusqu'à Lisbonne, depuis la rade de Cadix jusqu'au golfe de Naples, c'était là une extrémité que l'Angleterre ne pouvait subir que si deux cent mille hommes débarqués sur ses côtes l'avaient frappée pour jamais au cœur de sa puissance et de sa vie. Il fallait faire précéder le rôle de Charlemagne de celui de Guillaume le Conquérant, car l'un était impossible sans l'autre. Napoléon avait compris cette nécessité-là : aussi, à la veille de commencer son œuvre impériale, l'his-

toire le suit-elle avec anxiété sur ces blanches falaises de Boulogne, dévorant l'espace de son ardente pensée, et s'inclinant avec désespoir sous l'arrêt de la Providence, qui déjoue par le hasard des vents et des flots ses plus fortes combinaisons, comme pour engager une première lutte personnelle contre lui. Du moment où l'empereur dut renoncer à frapper directement l'Angleterre, et où il fut contraint de diriger contre le continent les immenses ressources amassées contre elle, son idée fondamentale était devenue d'une réalisation impossible.

La résignation des peuples vaincus était en effet la condition du succès, et la lutte éternelle de l'Angleterre pour la liberté du monde ne laissait plus espérer dans l'avenir cette résignation-là. Ne pouvant engager un duel avec cette puissance, dont les forces navales grossissaient dans la même proportion que nos forces militaires, la voyant s'étendre et s'enrichir par la guerre plus qu'elle ne l'avait jamais fait par la paix, l'empereur fut logiquement conduit à la pensée d'atteindre la Grande-Bretagne, en la séparant en quelque sorte du monde, suivant la trop célèbre formule de *vaincre la mer par la terre*, formule qui, si elle avait jamais reçu une application sérieuse et générale, aurait été celle d'une servitude telle que l'univers ne l'avait connue en aucun siècle.

Une telle formule entraînait en effet la soumission du continent tout entier, des rives de la Méditerranée aux

rochers de la mer Glaciale, non-seulement aux lois d'un seul peuple, mais à tout son système économique. Elle interdisait à toutes les nations la navigation comme la neutralité, et faisait de l'extension graduelle de la guerre une nécessité rigoureuse et absolue. Après avoir porté les frontières de France sur la Baltique, ce principe contraignait à combattre la Russie pour la soumettre au niveau commun. La Russie anéantie, on aurait été conduit à s'emparer de l'empire ottoman et à se frayer une voie vers les Indes, afin de frapper la Grande-Bretagne au centre de sa puissance asiatique; et si la réaction des peuples n'avait changé la face des choses en ramenant au combat les cabinets impuissants et découragés, cette terrible lutte n'aurait eu bientôt pour limites que les extrémités du monde, dernier mot d'un gigantesque système en face duquel la pensée demeure comme partagée entre l'admiration et l'épouvante.

Les temps où nous vivons ont leurs misères et ont vu se consommer de grands abaissements. Que la génération actuelle sache toutefois s'estimer son juste prix, en voyant quelles profondes racines ont jetées dans le monde, depuis quarante ans, les saintes notions du droit, de la justice et de la paix. La France a su faire des gloires de l'empire son patrimoine sans que la poésie populaire ait faussé la conscience publique, jusqu'au point de ranimer parmi nous le culte sanglant de la force et du hasard; et si la nation se complaît toujours au souvenir de ces temps de prodiges, c'est en compre-

nant tout autrement et la mission actuelle du pouvoir et sa propre mission en Europe.

Durant nos jours de longs débats et de tempéraments réciproques, où l'on répugne à la violence autant que l'on compatit à la faiblesse, ces arrêts impitoyables, devant lesquels disparaissaient et les plus vieilles dynasties et les plus respectables nationalités, tiennent plus de la légende que de la politique. En resserrant notre horizon, nous avons appris à regarder de plus près aux droits d'autrui comme aux nôtres. Voici bientôt un demi-siècle que le monde assiste au spectacle du développement simultané des nations dans toutes les voies de l'activité humaine, sans que ces développements, soit politiques, soit commerciaux, aient provoqué une collision entre les peuples, et sans qu'aucun gouvernement ait décliné ou le respect des traités, ou l'acceptation d'un équitable arbitrage. Les révolutions de 1830 et de 1848 ont passé sur le monde en emportant dans leur cours quelques pans de l'édifice européen, et le désir de la paix a toujours prévalu, même au cœur des peuples qui pouvaient avoir à profiter de la guerre. Enfin il a été donné à la France d'éprouver le monde et de s'éprouver elle-même par une expérience suprême; elle a rappelé au trône la famille de l'homme dont le peuple avait érigé la gloire en culte domestique, et le premier mot du nouvel empereur a été une solennelle protestation de paix. En s'asseyant au trône élevé par le chef de sa race, son premier soin a été de pro-

clamer le respect de tous les droits issus des traités, de décliner la solidarité des traditions impériales pour se rattacher à la tradition consulaire : acte sérieux, qui, s'il honore la sagesse personnelle du prince, constate surtout la puissance du vœu national et l'esprit même de notre siècle.

La chimère à laquelle l'empereur Napoléon sacrifia la gloire la plus solide qui ait jamais été offerte à un mortel le mit en contradiction flagrante avec la pensée même dont il était le plus illustre représentant. Fils de la révolution de 89, qui dans sa période constituante avait été essentiellement pacifique, il condamnait son pays à une guerre éternelle ; défenseur d'un symbole qui proclamait les droits et l'indépendance des peuples, il était conduit à n'en tenir aucun compte ; missionnaire armé d'une doctrine fondée sur l'accord de la liberté politique avec la plus complète égalité civile, les conséquences de son système le contraignaient, d'une part, à gouverner militairement et sans contrôle, de l'autre, à instituer pour rançonner et contenir l'Europe une féodalité nouvelle, de telle sorte qu'il paraissait vouloir, par des combinaisons profondes, rattacher le présent au passé, lorsqu'en mettant à la loterie des batailles des duchés et des trônes, il n'était réellement préoccupé que du besoin d'entretenir l'esprit militaire dans la nation par l'espoir des récompenses magnifiques et des destinées éclatantes !

Ce fut après les grands triomphes d'Ulm et d'Auster-

litz, dans le courant de 1806, que ces institutions nouvelles se produisirent dans toute leur hardiesse et dans tout leur éclat. Avant de les étudier en elles-mêmes, il faut achever le tableau des accroissements extérieurs de l'empire, et nous allons les voir se succéder comme une série de théorèmes qui s'engendrent l'un par l'autre.

En 1805, Napoléon avait frappé l'Autriche dans sa puissance territoriale en la rejetant au delà des Alpes juliennes, dans ses ressources financières par d'énormes contributions, dans son influence par l'organisation nouvelle donnée à l'Allemagne sécularisée. Il l'avait assez sévèrement traitée pour la rendre à tout jamais irréconciliable, mais ne l'avait pas toutefois assez profondément atteinte pour lui ôter l'espérance et les moyens de se venger. Austerlitz portait Wagram dans ses flancs, comme les humiliations de 1809 ne pouvaient manquer d'engendrer les défections de 1813.

La même politique appliquée à la Prusse allait amener des résultats plus graves encore.

Incapable de supporter longtemps la situation que lui avait faite en Europe la frauduleuse acquisition du Hanovre, et croyant savoir que le triste prix de son honneur était secrètement promis par la France à l'Angleterre, dans les négociations préliminaires ouvertes entre les deux États à l'avénement de M. Fox au ministère, le cabinet de Berlin avait pris les armes quelques mois après que l'Autriche les avait déposées. Par un

bonheur constant de sa destinée, qui ne lui a manqué qu'en 1813, lorsqu'à la guerre des cabinets succéda la guerre des peuples, Napoléon eut à combattre la Prusse en 1806 durant la lassitude momentanée de la cour de Vienne, comme en 1809 il eut à livrer à l'Autriche un dernier assaut pendant que la Prusse se remettait de ses terribles coups.

La chute de la monarchie de Frédéric II fut plus rapide encore que ne l'avait été celle de l'empire de Marie-Thérèse, et le désastre subi par la première puissance militaire de l'Allemagne mit pour un temps ce pays à la discrétion de nos baïonnettes. Après Iéna, Eylau et Friedland, lorsque la maison de Brandebourg ne possédait plus ni une province ni une armée, on pouvait sans doute se montrer exigeant avec elle. Quand la Prusse ne prolongeait que par le concours de la Russie un semblant de résistance, ce n'était peut-être pas abuser de la victoire que de stipuler l'abandon de toutes les provinces à la gauche de l'Elbe, et des duchés de Posen et de Varsovie, ces conquêtes de la perfidie légitimement reprises par la force. Laisser à Frédéric-Guillaume III la moitié de son royaume lorsqu'on eût pu prendre le tout, c'était une sorte de modération relative ; mais on avait grand soin d'éclairer le monde sur la véritable nature de celle-ci, en déclarant formellement au préambule du traité de Tilsitt que, si l'on consentait à rendre un trône au signataire du traité de Schœnbrunn et au vaincu d'Iéna, c'était par pure condescendance pour

l'empereur de Russie et pour cette nouvelle alliance, la plus précieuse dépouille ramassée par la France sur le champ de bataille de Friedland. Rien ne sera plus funeste à Napoléon que cette commisération dédaigneuse. Après la faute d'attaquer la Prusse et de se priver du seul contre-poids qu'on pût opposer en Allemagne à la haine éternelle de l'Autriche, il n'y en avait pas de plus grande à commettre que de la laisser vivre. Mieux valait détruire cet État que de lui imposer des conditions qui allaient préparer au peuple le plus fier de son passé d'indescriptibles souffrances. Écraser de contributions de guerre des populations pauvres, interdire à la plus militaire des puissances allemandes de porter son armée au delà d'un chiffre fixé par le vainqueur, se saisir de ses meilleures places pour en faire les points d'appui de la domination française en Europe, c'était rendre la nation aussi irréconciliable que l'était déjà son gouvernement, c'était charger de sa propre main les canons que, par une irrésistible impulsion populaire, le général Yorck pointerait un jour contre nos soldats décimés.

Détruire la monarchie prussienne n'aurait peut-être pas été chose impossible à cette époque, car cette création récente avait encore quelque chose d'artificiel, comme les œuvres de la force et du génie. Relever la Pologne, restituer la Silésie à l'Autriche, agrandir la Saxe, constituer entre l'Elbe et le Rhin une puissance nouvelle, fût-ce même sous un prince français, rejeter enfin la maison de Hohenzollern dans les sables du

Brandebourg, dont deux grands règnes l'avaient fait sortir, tout cela n'aurait guère plus profondément blessé le patriotisme germanique que ne l'avait fait l'année précédente la formation de la nouvelle confédération du Rhin sous le protectorat de la France. Un pareil remaniement aurait plus violenté la politique que la nature. En le tentant, on aurait du moins désarmé la puissance destinée, aux jours du malheur, à nous porter les plus rudes coups, et l'empire aurait élevé les obstacles à la hauteur des haines. Mais Napoléon agissait de manière à faire monter de plus en plus chaque jour l'océan des vengeances sans prendre souci de lui opposer des digues. Prodigieux de prévoyance dans la guerre, sachant calculer avec une prudence minutieuse les ressources et les chances de l'ennemi, il ne tenait dans la politique aucun compte des résistances morales : un bataillon en armes le préoccupait plus qu'une nationalité humiliée ; et si dans ses combinaisons stratégiques il ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter, dans ses spéculations diplomatiques il n'ôtait rien à son étoile de ce qu'il pouvait lui abandonner.

IV

Tilsitt marque pour l'ère impériale le point culminant que Lunéville avait marqué pour l'ère consulaire. Maître de toute l'Italie, législateur de la Suisse, protecteur de la confédération allemande, au sein de laquelle

il couronnait ses vassaux, Napoléon venait d'écraser la Prusse après l'Autriche, et d'obtenir de la Russie, relevée tout à coup de ses défaites par des perspectives enivrantes, carte blanche pour achever son œuvre dans le Midi de l'Europe. Le détrônement de la maison de Bourbon en Espagne, de la maison de Bragance en Portugal, la réunion de Rome à l'empire français, la fondation du royaume de Westphalie et la solennelle reconnaissance de toutes les royautés napoléoniennes, enfin et avant tout le blocus continental dans ses plus difficiles applications, tout cela fut concédé sans difficulté par le jeune empereur, subjugué par les prestiges de son vainqueur plus encore que par ses armes. Un frère de Napoléon régnait en Hollande, un autre allait reporter les frontières de l'empire aux bornes où les avait placées Charlemagne; l'aîné de sa race régnait à Naples, en attendant qu'on lui ouvrît la succession de Philippe V. Une seule puissance indépendante du maître du monde se maintenait encore dans un coin de la péninsule, pressée entre le royaume d'Italie et le grand fief napolitain : le pape n'existait plus que par une tolérance dont chaque exigence nouvelle abrégeait le terme fatal. La pensée fondamentale de Napoléon triomphait donc partout, les résistances ne se montraient encore nulle part; il était enfin parvenu à se donner pour complice son plus puissant adversaire de la veille.

Mais si le congrès de Tilsitt fut en 1807 l'apogée de

la gloire de Napoléon, il fut aussi l'écueil de sa politique et l'origine de tous ses mécomptes. Dans l'ivresse d'un avenir que le concours de la Russie semblait laisser désormais sans limites, le merveilleux esprit qui, huit années auparavant, avait présidé à la plus difficile réorganisation sociale dont l'histoire garde le souvenir, l'administrateur incomparable, l'auteur du code civil et du concordat, de la paix de Lunéville et de la paix d'Amiens, perdait le sens des réalités et jusqu'à cette prévoyance vulgaire à peine classée parmi les dons d'en haut, tant elle est usuelle.

L'empereur Napoléon avait remporté de grandes victoires, bouleversé les frontières des États, élevé et brisé des dynasties. Cela s'était déjà vu dans le monde, et, grâce à son épée, cela aurait pu se voir longtemps encore; mais ce qui n'avait jamais été tenté, ce qui dépassait la mesure de la puissance humaine, c'était de contrarier deux cents millions d'hommes dans leurs habitudes journalières, et de contraindre tous les consommateurs du globe à devenir, au préjudice de leurs intérêts et de leurs usages invétérés, les auxiliaires de la lutte engagée par lui contre l'Angleterre. Ce qui suscitera l'étonnement de tous les siècles, c'est qu'au risque de bouleversements sans nombre suivis d'une guerre gigantesque, on ait enlacé par des liens indissolubles tout le système politique de l'empire à une théorie économique dont le succès ne devenait possible qu'autant que de Naples à Archangel on parviendrait à imposer

à tous les peuples la transformation de leur vie matérielle : tentative incroyable, qui subordonnait l'existence même du grand empire à la substitution de la betterave à la canne et du pastel à l'indigo, qui plaçait les Russes, les Danois, les Suédois et tous les peuples tributaires, soit en état de guerre, soit en état de quasi-insurrection contre lui, chaque fois qu'ils sucraient une tasse de thé ou qu'ils prenaient une prise de tabac!

Les violences de l'Angleterre et son systématique mépris du droit des neutres pouvaient justifier sans doute plusieurs dispositions des décrets de Milan et de Berlin; mais la question n'est pas de savoir si les violences exercées contre le commerce anglais étaient légitimes à titre de représailles, et s'il était licite de répondre par la menace du *blocus continental* à la théorie du *blocus sur le papier;* ce qu'il s'agit d'apprécier pour juger la portée politique du système, c'est la possibilité de l'appliquer à des populations innombrables, parfaitement indifférentes à nos débats, et pour lesquelles ce système ne pouvait être qu'une occasion de souffrances et d'énormes sacrifices sans nulle compensation.

Fermer la mer aux Hollandais, aux Danois, aux Suédois, aux Anséates, qui ne vivent que par les transactions maritimes, c'était les condamner à la ruine. Obliger la Russie à suspendre, même sous pavillon neutre, toute relation commerciale avec l'Angleterre

et avec l'Amérique, dont l'Angleterre gardait tous les chemins, c'était préparer au sein de cette grande nation aristocratique et agricole un mouvement d'opinion destiné à triompher promptement des ambitieuses velléités du jeune tsar; c'était, en un mot, rendre inévitables d'une part les réunions territoriales prononcées en Allemagne en 1810, et de l'autre, la guerre de 1812, qui en fut la conséquence. Qu'on opposât des mesures rigoureuses au gouvernement qui avait scandalisé le monde par le bombardement de Copenhague, on usait à coup sûr d'un droit manifeste; mais que, pour lutter contre la Grande-Bretagne, on organisât une immense machine dont chaque mouvement allait froisser sur tous les points de l'Europe tous les intérêts domestiques, n'était-ce pas se préparer une déception au lieu d'une vengeance, et donner pour alliés à l'Angleterre les peuples mêmes sur lesquels nous pouvions le plus compter?

Si Naples en 1808 et la Hollande en 1809, encore que gouvernées par des princes de la famille Bonaparte, ont résisté aux prescriptions de Napoléon au point de provoquer chaque jour sa colère et ses menaces, c'est que ces prescriptions étaient désastreuses pour leurs peuples, et que le titre de roi donné à ces princes par le chef de l'empire rendait pour eux le rôle de proconsul difficile autant qu'odieux. Si, au moment où le roi Louis était amené par les plus honorables susceptibilités à abdiquer une royauté transformée en préfecture, l'empe-

reur se trouvait conduit lui-même à bouleverser de nouveau et en pleine paix continentale toute l'assiette de l'Europe en prononçant par un simple décret l'adjonction à l'empire des bouches de l'Ems, du Weser et de l'Elbe, c'est que son système économique soulevait des résistances plus vives encore que ne l'avait fait la conquête, et qu'une occupation permanente pouvait seule en imposer l'application aux populations désespérées. Si Bernadotte rencontra de si grandes facilités pour préparer en 1812 la défection de la Suède, c'est que l'assujettissement de la péninsule scandinave au blocus continental aurait amené la ruine complète de ce pays ; enfin si l'empire s'engagea dans le conflit fatal qui termina sa destinée, c'est que la Russie, détournée par la réunion de l'Oldenbourg et par les plus menaçantes injonctions des perspectives incertaines ouvertes devant elle en Orient, refusait de se soumettre à des prescriptions fort dures sans doute, quoique parfaitement logiques dans l'ordre d'idées qui avait prévalu à Tilsitt.

La conquête et la domination directe de l'Europe, la substitution de l'administration française au régime de monarchies impuissantes et humiliées, telles auraient été les conséquences infaillibles et prochaines du blocus continental, proclamé comme principe du système impérial. Qui ne voit d'ailleurs que ces moyens n'auraient pu suffire à en rendre l'application sérieuse et efficace ? Ce principe répugnait tellement à la nature des choses, que la France elle-même y échappait au moyen du ré-

gime des licences. Tous les peuples tributaires sans exception s'y soustrayaient également par celui de la contrebande, contre laquelle leurs gouvernements ne sévissaient que dans la mesure strictement nécessaire pour ne pas tomber sous le coup de menaces analogues à celles qui avaient fait crouler le trône de Hollande. Ajoutons que ce système, s'il lésait des intérêts nombreux en Angleterre, n'était pas, en fin de compte, de nature à porter à la puissance britannique ce coup mortel qui seul aurait pu le couvrir par la souveraine consécration du succès. Sans parler des efforts heureux de la contrebande et des complaisances des gouvernements, ne suffit-il pas de rappeler que la Grande-Bretagne avait vu, par l'effet même de la guerre, la puissance de ses armes et les transactions de son commerce s'étendre jusqu'aux extrémités du monde, et que les banqueroutes partielles de la Cité n'affectaient aucunement les sources de la fortune publique? Les affaires s'y étaient déplacées sans que l'essor en fût ralenti. La guerre avait donné à l'Angleterre l'empire entier des Indes; elle était en pleine possession de toutes nos colonies comme de celles de la Hollande; jusqu'en 1808, les colonies espagnoles lui avaient seules résisté, mais l'invasion de l'Espagne et du Portugal par nos armes lui ouvrit enfin et pour la première fois ces vastes contrées américaines, objet de longues et vaines convoitises. En même temps que l'empire préparait aux armes britanniques un si funeste champ de bataille au delà

des Pyrénées, il faisait de sa propre main tomber des barrières séculaires, de telle sorte que la suprématie maritime de l'Angleterre se trouva consacrée par le coup terrible que Napoléon prétendait n'avoir frappé que pour l'anéantir. Ainsi ses malheurs allaient sortir de ses fautes. Le système politique qui conduisait, au Midi de l'Europe, à l'attentat de Bayonne et à l'enlèvement de Pie VII, au Nord à la réunion sans guerre ni traité de huit nouveaux départements, portait en germe le chancre destiné à ronger l'empire, et lui préparait en Russie une catastrophe dont la grandeur s'est élevée au niveau de toutes ses gloires.

Sur quels points d'appui entendait-on asseoir d'ailleurs cette double pensée de Tilsitt, qui se résumait dans la domination continentale par la France et dans la ruine de l'Angleterre par un blocus européen? Pour une telle conception, il aurait fallu des moyens d'exécution gigantesques comme elle. La première condition pour maintenir l'Occident aurait été d'obtenir du gouvernement russe, non pas une simple tolérance pour agir sans contrôle en Espagne et en Italie, mais un concours effectif qui l'engageât à jamais dans notre fortune et dans tous les hasards de notre destinée. Il fallait oser livrer l'Orient aux ardentes convoitises de la Russie, et ne pas reculer devant la possession de Constantinople par les tsars, lorsqu'on se préparait soi-même à déclarer Rome la seconde ville de l'empire français. Peut-être deux millions de soldats mis au service de ce hardi

dessein auraient-ils pu triompher, pour un temps du moins, de toutes les résistances, et le monde sans espoir se serait-il reposé dans la servitude ; mais que se proposait au fond l'empereur Napoléon vis-à-vis de l'empereur Alexandre? D'en faire sa dupe bien plus que son rival. Quels profits entendait-il concéder à son jeune allié pour prix de ses condescendances? La conquête de la Finlande et de vagues espérances du côté de la Turquie. Si un an plus tard, sur les instances de la Russie, déjà profondément émue d'avoir livré l'Espagne et de s'être engagée avec l'Angleterre dans une guerre ruineuse pour quelques déserts héroïquement disputés par le patriotisme suédois, certaines stipulations furent concertées à Erfurt relativement à la Moldavie et à la Valachie, ces stipulations furent entourées de tant de réserves et de tant de mystères, que le cabinet de Pétersbourg ne put jamais en profiter.

La déception fut d'autant plus amère, que les illusions avaient été plus vives. L'alliance russe, déjà chancelante en 1809 lors de la guerre contre l'Autriche, rompue avec éclat en 1810 par la réunion du duché d'Oldenbourg à l'empire, fut donc un leurre et point du tout un système ; elle trompa à peine l'Europe durant quelques mois, et circonscrite dans le cercle si restreint où Napoléon prétendait la maintenir, elle ne pouvait manquer de devenir pour lui une difficulté plutôt qu'une force. Pour retenir la Russie avec tous ses intérêts et toutes ses passions dans l'orbite de la France, il eût

fallu que ce peuple y vît la réalisation certaine des espérances suscitées par Pierre le Grand et par Catherine II, et qu'un nouvel empire d'Orient s'établît sur le Bosphore pendant que l'empire d'Occident se donnerait pour frontières l'Elbe et le Tage. Une telle combinaison pouvait créer sans doute pour l'avenir du monde d'incalculables périls, et Napoléon les a signalés à la postérité par des paroles immortelles; mais ou il fallait renoncer à ses propres desseins, ou il aurait fallu les poursuivre au prix de ces éventualités redoutables. En n'élevant aucune fortune à côté de la sienne, l'empereur s'isolait de plus en plus dans le monde, et sa ruine était la suite nécessaire de son isolement.

V

A défaut d'une grande alliance, qu'il désira toujours sans se prêter jamais aux conditions qui pouvaient la rendre possible, Napoléon aurait pu demander aux populations ce qu'il ne devait pas attendre des gouvernements. Puisqu'il avait amené l'Autriche et la Prusse à ne pouvoir résister à aucun de ses caprices, et qu'il se refusait à servir les ambitieux desseins de la Russie, lui était-il interdit de profiter de son irrésistible puissance pour redresser la plus funeste des iniquités du siècle précédent? S'il avait voulu que la grande victime de Frédéric, de Catherine et de Kaunitz sortît de son sépulcre, elle se serait levée radieuse à la face de ses op-

presseurs, et l'empereur aurait trouvé pour sa politique dans le Nord de l'Europe ce point d'appui qui lui manqua toujours, et dont l'absence détermina sa chute. La restauration de la Pologne, possible dès 1807 après Iéna et Friedland, facile en 1809 après Wagram, devenait en 1812 la première nécessité de sa situation, sa plus redoutable machine de guerre contre la Russie, sa seule chance de salut en cas de revers. Cette éclatante satisfaction donnée à la conscience publique aurait eu une tout autre portée que le chimérique traité de Tilsitt et les brillantes conférences d'Erfurt, qui servirent moins la politique que la vanité impériale, et qui ne rapprochèrent un moment la France de la Russie que pour creuser entre elles un abîme plus profond par l'effet de ce rapprochement même.

Dès que Napoléon se refusait à livrer à l'ambition moscovite l'empire ottoman, il fallait jeter à tous les échos de l'Europe ce glorieux nom de Pologne, qui ne sortit jamais de sa bouche, lors même qu'en 1812 un peuple tout entier l'entourait comme son libérateur. De toutes les œuvres accomplies par l'empire, la restauration de la Pologne n'aurait été certainement ni la plus difficile ni la plus téméraire. L'on demeure confondu en entendant l'inflexible organisateur du blocus continental, entre son expédition en Espagne et son agression en Russie, opposer de froids refus au peuple généreux dont il réclamait le sang; on éprouve je ne sais quelle indicible souffrance en voyant cet esprit indomptable

arguer, cette fois seulement, de ménagements nécessaires, et, en présence de tant de faits consommés, s'envelopper d'une réserve diplomatique qui devait sembler la plus amère des ironies !

S'il avait été donné à l'empereur Napoléon de pressentir le rôle redoutable que les nationalités comprimées étaient appelées à jouer prochainement sur la scène du monde, il aurait pu, en s'emparant de ce levier, exercer une action décisive sur les événements de notre temps. Une telle force, maniée par un tel homme, aurait épargné aux générations à venir les crises qu'elles sont manifestement appelées à traverser, et dont l'attente trouble déjà le monde. La résurrection de la Pologne n'aurait pas été le dernier mot d'une telle politique. C'était surtout après la campagne de 1809, lorsqu'il eut pour la dernière fois la monarchie autrichienne à sa merci, qu'il aurait été possible à Napoléon d'en faire de larges et décisives applications. Un victorieux appel aux diverses nationalités qui avaient concouru, durant les derniers siècles, à former les grands États modernes, aurait été certainement l'arme la plus terrible à employer contre l'Autriche, et un pareil appel n'aurait pas eu des conséquences moins redoutables pour la Prusse, pour la Russie et pour l'Angleterre elle-même. Séparer, comme Napoléon en eut un instant la pensée, les trois couronnes d'Autriche, de Hongrie et de Bohême ; mettre les populations slaves en possession de leurs destinées en rompant le lien qui les unissait aux races germaniques ;

accomplir enfin, du droit de la victoire et du génie, ce que l'esprit révolutionnaire s'efforce aujourd'hui de préparer, une telle œuvre valait une bataille de plus, et celle-ci du moins n'aurait pas été stérile. Or la stérilité politique la plus complète est le caractère propre de la campagne de 1809, dont Ratisbonne, Essling et Wagram marquent les étapes glorieuses, mais sanglantes. Sacrifier cent mille hommes pour joindre la Carniole au royaume d'Italie et pour agrandir la Bavière et la Saxe, destinées à nous porter les derniers coups, c'était là un résultat qui ne constatait que trop le vide de la pensée à laquelle il se faisait chaque jour de si douloureuses immolations.

N'était-ce pas d'ailleurs recommencer la faute commise pour la Prusse, et donner à l'Autriche des griefs nouveaux sans lui ôter aucune force au jour marqué pour la vengeance? En rompant violemment le faisceau des races qui constituaient l'empire autrichien, Napoléon n'aurait pas rendu les gouvernements étrangers plus irréconciliables qu'ils ne l'étaient déjà, et il se serait préparé du moins quelques sympathies au sein des peuples. Lors de la campagne de 1809, la Russie, désabusée des illusions de Tilsitt, en était déjà à l'état d'observation armée, et mieux aurait valu la rencontrer alors sur les bords du Niémen que d'aller soi-même la chercher bientôt sur ceux de la Moskowa; mais de telles pensées n'auraient été comprises ni par les négociateurs d'Altenbourg, ni par le fier vainqueur dont

ils appliquaient sans contrôle les souveraines inspirations. Pour Napoléon, un peuple n'avait pas de droits dès qu'il n'avait pas d'armée, et lorsqu'il couchait sur un champ de bataille, il estimait tenir sous ses pieds le cadavre d'une nation. Croyant supprimer les siècles par des victoires et les dynasties par des décrets, il élevait un édifice dont la grandeur le disputait à la fragilité. L'empire, placé en dehors de toutes les réalités, devenait un roman superposé à l'histoire, et comme un perpétuel défi adressé par un homme à la nature.

L'accord des moyens avec le but imposa aux institutions de l'empire le caractère artificiel et tendu que prenait chaque jour davantage sa politique. Tant qu'il ne s'était agi que d'asseoir la France dans les plus larges conditions de sa grandeur, Napoléon s'était attaché à donner au génie national tous ses développements naturels, à le déployer dans l'infinie variété de ses aspirations et de ses formes. La Légion d'honneur avait été l'intelligente expression de cette idée, qui, confondant tous les mérites et tous les services dans une rémunération commune, plaçait le magistrat blanchi sur son siége au niveau du général tué au champ d'honneur; mais sitôt que l'empire n'eut plus pour principe que la conquête et pour instrument que l'armée, la force des choses conduisit à ne plus développer dans la nation que l'instinct militaire : on fut amené à considérer d'abord comme inutiles, et bientôt après comme dangereuses, les dispositions de nature à contrarier cette dis-

cipline des esprits, condition fondamentale d'un régime qui faisait du peuple français le bras glorieux, mais passif, de son chef.

La restauration consulaire s'était proposé, nous l'avons vu, de réhabiliter toutes les forces morales proscrites ou comprimées par le sanglant despotisme de la révolution. La pensée avait été rétablie dans sa dignité par des institutions constitutionnelles que l'on croyait alors de très-bonne foi les plus parfaites possible. Si la religion avait été relevée par la main d'un grand homme, c'était sans rien perdre dans ses nouveaux rapports avec l'état de cette sainte indépendance, à laquelle on ne saurait attenter sans outrager la grandeur de Dieu et la sainteté de la conscience humaine. Napoléon aurait aimé à conserver à l'empire le concours de toutes les forces qui avaient formé la radieuse auréole du consulat, et durant tout le cours de son règne, il y aurait à signaler un contraste constant entre les efforts personnels du prince pour féconder la pensée et l'effet des institutions qui la flétrissaient à ses sources. Mais lorsque l'assistance des grands corps de l'État n'était plus réclamée que pour légaliser les conscriptions annuelles, qui étaient les résultats les plus assurés de nos victoires, une grande déconsidération ne pouvait manquer d'atteindre ces corps eux-mêmes, et la conséquence la plus certaine, quoique la moins soupçonnée, de cet affaiblissement, fut de leur inspirer la tentation d'y échapper aux dépens du gouvernement qui le leur avait préparé. Les trahisons de 1814

sont sorties des complaisances et des flatteries de 1812. L'on a recueilli l'ingratitude pour avoir semé la servilité, et en donnant à certains hommes du bien-être sans dignité, on leur a suggéré l'indigne pensée de renier le bienfaiteur pour mieux conserver ses bienfaits.

Engagée dans une loterie où chacun jouait sa tête sans soupçonner l'existence d'un droit, là où régnait exclusivement la force, la génération grandie à l'ombre de l'empire se trouva incapable de tous les devoirs de la vie publique, lorsque la paix l'eut ouverte pour elle. L'esprit français fut rarement plus stérile qu'à l'époque où les armes de la France dominaient le monde. Pendant que le souffle du génie relevait l'Allemagne dans ses humiliations, il ne visitait plus la patrie de Louis XIV dans ses victoires. Une littérature dont M. Arnault fut le Corneille et Alexandre Duval le Molière; une philosophie qui commentait Condillac; dans les arts, une froide imitation de l'antique, et dans les sciences seulement quelques travaux immortels, tel est le bilan d'une époque violemment détournée de son cours naturel par la volonté d'un homme. Le consulat avait entr'ouvert de plus vastes horizons devant la pensée humaine : pendant que la France littéraire respirait à pleine poitrine dans l'atmosphère ouverte par l'auteur d'*Atala* et de *René*, le peuple, entassé dans les rues ou courbé sur le parvis des temples, recevait la bénédiction du vieillard qui avait quitté les solitudes de la ville éternelle pour porter à la bruyante métropole des révolutions toute la poésie

de la foi et des siècles. Mais l'empire avait promptement tari ces sources magnifiques : il avait fait de la religion un instrument de règne, et ses évêques n'étaient plus guère à ses yeux que des fonctionnaires chargés d'entonner des *Te Deum* sur l'injonction des préfets. A l'éternel détriment de la France, le grand empereur avait abdiqué le rôle d'un restaurateur politique pour n'apparaître désormais que comme le chef d'une formidable armée, servi par une formidable administration.

L'altération de la puissance administrative fut l'un des torts les plus graves de cette carrière dévoyée. Pour faire de la France un docile instrument du despotisme militaire, Napoléon fut conduit à dénaturer la machine gouvernementale, en la faisant fonctionner en sens contraire des intérêts qu'elle avait originairement mission de protéger. L'assemblée constituante avait trop centralisé peut-être, mais elle l'avait fait dans un sens conforme aux précédents historiques et au génie de la nation. En assujettissant toutes les localités aux mêmes formes administratives, elle n'avait point entendu anéantir la vie propre à ces localités elles-mêmes. Le principe électif appliqué à tous les degrés de la hiérarchie administrative le constate surabondamment; mais l'empereur ne procéda point ainsi : il dépouilla les administrations locales de toute action comme de toute initiative, il anéantit toutes les forces pour prévenir toutes les résistances, et, à l'exemple de tous les despotismes, il coupa l'arbre afin de cueillir les fruits.

Placé bien moins en état de minorité qu'en état d'interdiction véritable, le pays, sous la domination sans contrôle de ses préfets, perdit complétement de vue la gestion de ses affaires locales, et n'aspira plus même à ces modestes libertés dont l'usage aurait tempéré plus tard les périls inhérents à l'exercice des droits politiques.

Ce n'étaient pas seulement les corps constitués et l'administration publique tout entière qui se trouvaient ainsi sacrifiés au développement anormal de l'élément militaire : toutes les jeunes générations étaient jetées en masse dans un moule où l'on entrait citoyen pour en sortir soldat. L'abdication de toute inspiration personnelle était la première condition de succès pour l'œuvre immense qui embrassait le monde, mais à laquelle la France participait alors par ses sacrifices plus que par sa volonté. L'université impériale reçut mission de faire passer toutes les classes de la société, si diverses que fussent leurs habitudes et leurs croyances, sous le niveau d'une discipline commune, et de même que l'empereur imposait à la nation sa pensée politique, le pouvoir dut imposer aux esprits leurs tendances, aux consciences leur foi, aux mœurs leurs allures à la fois héroïques et soumises. Ce n'est pas une des preuves les moins éclatantes de la force des situations que le développement graduel de cette grande institution à partir de la loi de 1806, qui proclame l'établissement de l'université, jusqu'aux décrets organiques

de 1811, qui, en la réglementant dans ses détails, achevèrent la transformation d'un vaste enseignement public en une sorte de pédagogie militaire.

Si le système impérial conduisait là en matière d'enseignement, quelle ne devait pas être sa portée en matière de religion! La suzeraineté de la France sur l'Europe, formule dans laquelle Napoléon avait encadré sa pensée, n'était pas moins incompatible avec l'indépendance spirituelle du pape qu'avec sa souveraineté temporelle. Si l'État romain était le complément nécessaire du territoire de l'empire, l'étroite dépendance de la papauté dans l'exercice de son pouvoir religieux était aussi la conséquence de la manière dont on comprenait à Paris la subordination des forces morales aux forces matérielles. Lorsqu'à la première hésitation d'un grand cabinet on lançait sur lui l'armée d'Iéna, l'armée de Wagram, ou l'armée de Borodino, était-il possible de reculer devant les résistances calmes, mais obstinées d'un vieillard? Il fallait que la papauté, dans son action sur les consciences, concourût résolûment au même but que le grand empire dans son action sur les peuples, ou bien qu'elle disparût devant lui. Il n'y avait de place dans l'Europe napoléonienne que pour un pape prisonnier à Savone ou pour un pape splendidement établi à Paris sur le pied d'un grand vassal de l'empire. On osa caresser un tel rêve, et ce dernier outrage ne fut pas épargné à l'adorable simplicité du captif.

Deux historiens graves, également sympathiques au héros dont ils ont raconté la vie, ont envisagé les démêlés de l'empereur Napoléon avec Pie VII sous un jour tout différent. M. Bignon semble n'y attacher aucune importance politique; il n'hésite pas à attribuer tous les torts au pontife, dont le mauvais vouloir contrariait dans la basse Italie les projets de l'empereur, et qui résistait avec une invincible osbtination à ses sommations réitérées. M. Thiers établit au contraire que le décret par lequel fut abolie la puissance temporelle du pape [1], et qui ne précéda que de peu de semaines la scène nocturne du Vatican, fut l'origine d'un immense discrédit moral; il montre l'autorité d'un grand homme venant se briser contre un acte qui rappela en l'aggravant le souvenir de toutes ses fautes, et c'est au double attentat de Rome et de Bayonne qu'il fait remonter l'universelle réaction « par suite de laquelle la haine commença dans tout l'empire à remplacer l'amour. »

D'où vient que le même événement, exposé dans les mêmes termes par deux hommes appartenant à la même école politique, les ait conduits à des appréciations aussi contraires? Il faut sans doute en faire honneur à l'éminente sagacité du dernier historien de l'empereur Napoléon. Qu'on me permette de penser toutefois que ce profond désaccord s'explique surtout par l'influence des temps et par l'expérience acquise.

[1] Décret du 17 mai 1809.

M. Bignon a publié son travail dans les années qui suivirent 1830, alors qu'un voile épais dérobait à trop de regards le plus grand côté des choses humaines; M. Thiers achève le sien sous le coup des enseignements de 1848, et cette soudaine lumière a dissipé toutes les ombres et fait évanouir tous les fantômes. On discerne mieux aujourd'hui la valeur de certains dédains comme la portée de certaines apothéoses.

En comparant les efforts faits par l'empire avec les résultats obtenus, que trouvons-nous en définitive?

Pendant que le blocus continental ferme à grand'peine quelques ports à l'étranger, il y ouvre tous les cœurs à la haine, et il provoque une lutte à mort avec la Russie, au lieu de cette alliance intime qui formait la base nécessaire du système. Les royautés de famille, plus récalcitrantes que les vieilles dynasties, deviennent, pour les projets comme pour les affections de l'empereur, l'occasion des plus douloureuses épreuves, et leur courte histoire commence à l'abdication de Louis Bonaparte pour finir par la défection de Murat. La restauration du grand empire chrétien de Charlemagne aboutit aux violences matérielles de Rome et aux violences morales de Fontainebleau; la dotation de Pépin se transforme en département du Tibre, et au lieu de la canonisation qui plaça l'image du chef des Francs sur nos autels, nous trouvons une bulle d'excommunication nuitamment affichée aux portes de Saint-Pierre! A l'intérieur de cette France, où le con-

sulat avait sanctionné en les régularisant les principaux résultats de la révolution, surgit tout à coup une aristocratie que la victoire fait glorieuse et riche, mais que l'esprit du gouvernement, plus encore que celui du pays, déshérite de toute influence et de toute autorité politique. Après avoir inspiré le code civil, Napoléon fonde les majorats; il épouse une archiduchesse dans le même temps où il adresse de sévères admonitions aux princes qu'il a couronnés, parce qu'à Naples, en Hollande et en Westphalie, ils travaillent à rapprocher d'eux les illustrations historiques, aux mépris du principe qu'ils représentent. Un *trésor de l'armée*, incessamment alimenté par les contributions de guerre, et des dotations territoriales prises sur les provinces conquises deviennent les ressorts principaux d'un système où les vues politiques de l'empereur se subordonnent plus visiblement chaque jour aux impérieuses nécessités de sa position, toujours militante. Dans cette immense machine, rien ne vit plus que par sa pensée; aucune force étrangère à lui n'existe même en germe; quand il n'est point là pour leur dicter un rôle, ces personnages de théâtre deviennent les plus faibles et les plus égoïstes des hommes. Aussi, lorsque Malet, en annonçant la mort de l'empereur, vient leur demander les clefs de l'empire, ils les livrent sans résistance, parce que l'empire n'était plus en effet que l'empereur.

Sur quels éléments pouvait s'appuyer Napoléon, à l'apogée de sa grandeur, pour résister à l'ouragan po-

pulaire qui commençait à soulever l'Europe de la baie de Cadix au golfe de Finlande? Sur quel concours avait-il à compter, au jour prochain de l'épreuve, pour soutenir les héroïques efforts d'une armée décimée par ses victoires?

Son mariage avec une princesse autrichienne, la naissance d'un fils qui reçut pour hochet le premier sceptre du monde, ces deux grands événements domestiques avaient complété l'éblouissante épopée de sa vie, mais ils n'avaient donné aucune racine à sa puissance, aucun point d'appui nouveau à sa politique. Lorsque, par la conséquence logique de la position qu'il s'était choisie, Napoléon fut conduit à consommer sa destinée en attaquant derrière le rempart de ses glaces la seule grande puissance continentale qu'il n'eût pas encore entamée, l'Autriche entra sans doute avec la France dans une alliance nominale [1]. La Prusse agit de même, et avec plus d'empressement encore [2]. Une telle conduite était obligée, car si les deux puissances allemandes, à la veille d'un choc entre la France et la Russie, n'avaient trouvé une garantie pour leur propre existence dans un traité passé avec l'empereur Napoléon, elles seraient tombées sous les premiers coups de ses innombrables armées; mais l'étrange rédaction de ces actes diplomatiques suffit pour révéler

[1] Traité du 14 mars 1812.

[2] Traité d'alliance offensive et défensive du 24 février 1812.

les suspicions de l'empereur contre les alliés que lui donnait la force, et qu'un premier revers ne pouvait manquer de lui ôter. Leurs contingents ne devaient agir que dans des conditions strictement déterminées, et un article secret du traité signé avec la Prusse allait jusqu'à interdire formellement à cette puissance le droit d'élever le chiffre du corps auxiliaire qu'elle aurait à fournir pour la prochaine expédition [1]. « Alliance bizarre, où l'allié puissant, mesurant au faible la portion de forces dont il l'autorise à faire usage, ne lui permet de le servir que d'une main et tient l'autre enchaînée, dans la crainte que, libres toutes deux, elles ne se tournent contre lui [2]. »

On sait que, durant tout le cours de la campagne de Russie, l'attitude du corps auxiliaire autrichien, commandé par le prince Schwarzenberg, ne préoccupa pas moins vivement Napoléon que le mouvement des forces russes, et personne n'ignore que le seul résultat des relations de famille établies par la cour de Vienne fut de déguiser à Prague sous la forme d'une médiation armée une défection que d'invincibles antipathies nationales rendaient inévitable. Le mariage autrichien ne servit donc qu'à maintenir l'empereur Napoléon dans une dangereuse

[1] « La Prusse ne fera aucune levée, aucun rassemblement de troupes, aucun mouvement militaire pendant que l'armée française occupera son territoire, si ce n'est de concert avec les deux puissances. » Art. 4 du traité du 24 février 1812.

[2] M. Bignon, *Histoire de France sous Napoléon*, t. X.

sécurité sur l'avenir de sa dynastie. Il conservait cette confiance à Châtillon et l'entretenait encore à Fontainebleau, au moment même où les cours coalisées prononçaient d'une commune voix une déchéance que tous ses maréchaux venaient le supplier de ratifier.

Comment n'eut-il pas le pressentiment de sa destinée en se voyant engagé dans des solitudes sans bornes à la tête d'une armée où marchaient côte à côte avec ses soldats les vaincus d'Iéna et de Wagram, et ces Saxons, ces Wurtembergeois, ces Bavarois, que l'agrandissement personnel de leur prince ne consolait pas de l'abaissement de la commune patrie? Parvenu aux bords de l'Hypasis, Alexandre, pour ranimer l'ardeur de ses Macédoniens, leur montrait à côté d'eux des Perses et des Scythes, des Bactriens et des Sogdiens, engagés dans l'entreprise dont les obstacles les effrayaient pour la première fois; mais au fond ces dangereux auxiliaires lui inspiraient une méfiance qu'il ne cachait point, et il n'était pas moins alarmé en contemplant sur les fiers visages de ses soldats, blanchis sous tant de climats divers, des traces non équivoques de mécontentement et de lassitude. Puissants comme des rois et comblés de richesses, ils n'aspiraient plus qu'à mettre tant de biens à l'abri des chances de la guerre et de la fortune [1].

[1] « Nunc nos Scythæ sequuntur; Bactriana auxilia præsto sunt, Dahæ Sogdianique inter nos militant. Nec tamen illi turbæ

Napoléon avait lu Quinte-Curce, et de tels souvenirs étaient perdus pour lui! De plus en plus fasciné par cette idée de suzeraineté continentale qui le touchait seul dans la France entière, mais dont il venait de savourer à Dresde les voluptés enivrantes, il ne comprenait pas en 1812 les froideurs de l'opinion, et s'indignait de l'attitude de ses plus fidèles compagnons d'armes. Il n'entendait pas les bruits sourds qui s'élevaient de l'Allemagne, déjà remuée dans ses dernières profondeurs; il n'observait pas les sympathiques tressaillements que provoquaient aux extrémités de son empire les ardentes résistances de l'Espagne; et lorsque les Anglais, débarqués aux bouches de l'Escaut, rencontraient au sein des populations une indifférence trop significative, il ne voyait dans l'affaire de Walcheren qu'un moyen spécieux de se procurer une levée de plus!

C'est qu'il n'avait rencontré devant lui jusqu'alors que deux forces, des armées et des gouvernements, et qu'il avait toujours triomphé de l'une et de l'autre.

Les armées s'étaient dissipées depuis quinze ans aux

confido... Interdum dubitabat an Macedones, tot emensi spatia terrarum, in acie et in castris senes facti, per objecta flumina, per tot naturæ obstantes difficultates secuturi essent; abundantes onustosque præda, magis parta frui velle, quam acquirenda fatigari. Non idem sibi et militibus animi esse : se totius orbis imperium mente complexum; militem, labore defatigatum, proximum quemque fructum finito tandem periculo expetere. » (*De Vita Alexand.*, lib. IX, cap. II.)

éclairs de son épée, et son bras avait été l'instrument providentiel des trop justes châtiments infligés aux pouvoirs de son temps. Ces cours, pour lesquelles les trois partages de la Pologne étaient demeurés l'idéal de l'habileté politique, avaient en effet, depuis un siècle, étalé un égoïsme qui n'était dépassé que par leur imprévoyance. On avait vu les grands gouvernements allemands, à l'époque des sécularisations, se ruer sur les domaines d'autrui comme sur une proie, et la Russie n'avait pas déployé un cynisme moins révoltant en prenant à Tilsitt le contre-pied de l'œuvre de réparation et d'équilibre que son jeune souverain donnait quelques jours auparavant pour programme à son règne. L'Angleterre ne savait répondre à notre dictature territoriale qu'en confisquant avec insolence l'empire des mers, et les petits États profitaient largement des exemples qui leur arrivaient d'aussi haut. L'on peut dire qu'à cette époque l'idée du droit avait disparu de la terre. Aucun intérêt commun ne ralliait les gouvernements ni dans leurs désastres ni dans leurs succès, et cette solidarité européenne qui fait l'honneur de notre temps n'était pas même pressentie. Jusqu'en 1813, Napoléon ne rencontra devant lui que des gouvernements isolés dans leurs vues comme dans leurs efforts.

Ce fut alors que les peuples se levèrent pour la première fois au lieu et place de ces tristes pouvoirs qui avaient si bien mérité leur sort. Les résistances de l'Espagne inspirèrent celles de la Russie, et l'incendie de

Moscou s'alluma aux flammes de Saragosse. Lorsque l'empereur eut acculé sa fortune au rempart de neige et de feu derrière lequel combattait non plus une armée, mais une rude nation, il y attendit vainement, dans une dramatique anxiété, ces supplications pour la paix par lesquelles les chancelleries s'étaient toujours empressées de répondre à ses victoires. Devant ces refus opiniâtres et cette redoutable manifestation de l'esprit nouveau qui se levait sur le monde, Napoléon dut se retirer, comme Alexandre après avoir salué de loin les plaines arrosées par le Gange.

Mais qu'avait-il fait de l'Europe et qu'allait-il trouver derrière lui? Venait d'abord la Pologne, qui, n'attendant plus rien après avoir tout espéré, pouvait encore prodiguer son sang, mais ne pouvait plus donner sa confiance. Plus loin, c'était l'Allemagne, d'où, avant le jour des désastres irréparables, une voix fraternelle avait adressé à l'empereur de prophétiques avertissements [1]; c'était l'Allemagne, dont la grandeur intellec-

[1] « J'ignore, sire, sous quels traits vos généraux et vos agents vous peignent la situation des esprits en Allemagne. S'ils parlent à Votre Majesté de soumission, de tranquillité et de faiblesse, ils l'abusent et la trompent. La fermentation est au plus haut degré; les plus folles espérances sont entretenues et caressées avec enthousiasme; on se propose l'exemple de l'Espagne, et si la guerre vient à éclater, toutes les contrées situées entre le Rhin et l'Oder seront le foyer d'une vaste et active insurrection. La cause puissante de ces mouvements n'est pas seulement la haine contre les Français et l'impatience du joug étranger; elle existe dans la

tuelle rendait alors les humiliations plus poignantes, qui venait de perdre Klopstock, Schiller, Kant, Lessing, Wieland, et entendait encore Goethe et Kœrner chanter les vieilles gloires de la patrie en présence des baïonnettes françaises : terre fatale où, masquant la défection sous le patriotisme, les alliés de la veille, Prussiens, Autrichiens, Bavarois ou Saxons, venaient frapper le lion blessé, chacun à son tour, dans l'ordre et selon l'empressement de ses haines. Aux extrémités de l'empire, on voyait, d'un côté, la Hollande, où les exigences françaises avaient rendu la royauté insupportable, même à un prince de la maison impériale, et de l'autre, l'Italie, qui contemplait avec tristesse le Vatican désert et qui, toujours jalouse de l'étranger, allait inspirer la trahison au premier soldat de l'armée; c'était enfin la

ruine de toutes les classes, dans la surcharge des impositions, contributions de guerre, entretien de troupes, passage de soldats et vexations de tous les genres continuellement répétées. Le désespoir des peuples qui n'ont rien à perdre, parce qu'on leur a tout enlevé, est à redouter.

« Ce n'est pas seulement en Westphalie et dans les pays soumis à la France qu'éclatera cet incendie, mais aussi chez tous les souverains de la confédération du Rhin. Ils seront eux-mêmes les premières victimes de leurs sujets, s'ils ne partagent pas leur violence. Je le répète à Votre Majesté, je souhaite avec ardeur qu'elle ouvre les yeux sur cet état de choses, et qu'elle le juge avec toute la supériorité de son esprit, pour prendre les mesures et les précautions qu'elle croira convenables. » (Lettre du roi Jérôme de Westphalie à l'empereur Napoléon, décembre 1812, citée par M. Bignon).

France elle-même, où la voix tonnante de l'empereur poussait seule un cri de guerre expirant sans écho au sein de l'atonie universelle ; c'était la France, où un conspirateur obscur venait de donner la mesure des dévouements, et où se préparait au sein du premier corps de l'État cette conjuration contre l'empire qui eut pour complices « ceux-là mêmes qui avaient été le plus comblés de bienfaits par César, mais dont il avait rendu la fortune trop brillante pour qu'ils ne s'occupassent pas d'échapper au malheur commun [1]. »

VI

Si le grand empire avait mis dix ans à croître, il n'allait mettre qu'un an à tomber. La force qui avait juxtaposé sans les unir tant d'éléments divers se fut à peine relâchée, que chaque nationalité reprit son essor et ses tendances, comme ces corps qui gravitent vers leur centre sitôt qu'un bras puissant ne les maintient plus dans l'espace. Napoléon ne comptait que sur sa fortune pour refouler la défection préparée au fond des cœurs, et la rédaction même des traités signés avec les cabinets de Vienne et de Berlin, à l'ouverture de la campagne de 1812, nous a montré que les corps austro-prussiens qui concouraient avec l'armée française étaient dans sa pensée des otages plutôt que des auxiliaires. Le pres-

[1] Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. XI.

tige dont le maître du monde était alors environné ne lui dérobait pas la vue d'un isolement qui ne fut jamais plus complet qu'au sommet même de la toute-puissance.

Lorsque la campagne de 1813 l'eut rejeté sur l'Allemagne, vaincu, mais menaçant encore, les princes agrandis par ses bienfaits imitèrent ceux qu'il avait abaissés, suivant en cela une impulsion non moins irrésistible que celle à laquelle avaient cédé tour à tour la Prusse et l'Autriche. Les agrandissements territoriaux octroyés aux membres de la confédération rhénane, à la suite du traité de Presbourg, avaient transformé ceux-ci en vassaux avoués de la France, et c'était précisément contre cette vassalité que l'Allemagne protestait tout entière par la voix de ses professeurs, les chants de ses poëtes, et par les tumultueuses levées de cette *landsturm*, tempête du sol qui le soulevait sous nos pas jusque dans ses dernières profondeurs.

La fatale journée de Leipzig avait fait évanouir les dernières traces de la domination française au delà du Rhin, et les coalisés touchaient à peine ce fleuve, qu'on voyait se disloquer, vers ses plus lointaines extrémités, le fragile édifice élevé au prix d'une lutte obstinée contre la nature. La Hollande appelait dans son sein l'étranger, qui, en la délivrant des angoisses du blocus continental, faisait luire à ses regards de prochaines perspectives de paix maritime ; ses plus fervents patriotes, oublieux des luttes du passé, saluaient de leurs acclamations le prince d'Orange, qui, après un long

exil, reportait enfin sur la terre natale les traditions de la patrie. La Belgique elle-même, malgré tant d'intérêts communs avec la France, ne s'était guère plus résignée à notre domination qu'elle ne l'avait fait en d'autres siècles à celle de l'Espagne et de l'Autriche. Si, au début de l'empire, les catholiques provinces baignées par la Meuse et par le Rhin avaient acclamé le restaurateur du culte, dont le front gardait encore la trace de l'huile sainte que venait d'y verser Pie VII, en 1814 elles ne voyaient plus en lui que l'ennemi du saint pontife, et ses malheurs, coïncidant avec ses fautes, prenaient à leurs yeux les formidables proportions d'un châtiment céleste. Nulle part les difficultés religieuses que s'était si gratuitement créées l'empire n'avaient abouti à des conséquences politiques plus immédiates et plus menaçantes. La Belgique, inquiète et agitée, qui aurait été un embarras même pour l'empire triomphant, ne pouvait donc manquer de devenir un péril pour l'empire menacé par l'Europe et déserté par le succès. On vit ces populations, enrichies par leur union avec la grande nation voisine, ouvrir elles-mêmes à l'ennemi les portes de ces cités si longtemps françaises. Pas un effort ne fut tenté par la voie des négociations ni par celle des armes pour conserver un lien avec la France; pas un regret ne fut donné à un régime qui avait été pour ces peuples fécond en bienfaits, et qu'allait remplacer une domination plus blessante pour les intérêts, plus alarmante pour les consciences. En insultant ici

aux sentiments religieux, ailleurs aux sentiments nationaux, en refoulant partout les forces morales sous le niveau d'une administration uniforme, on avait perdu en Belgique comme en Allemagne, en Espagne comme en Italie, le profit de toutes ses bonnes intentions et le fruit de ses innovations les plus heureuses, tant il est vrai qu'il ne suffit pas de servir les intérêts des nations pour les subjuguer, et que le bien-être n'est accepté qu'autant qu'il n'oblige pas à sacrifier l'honneur.

Ce fut surtout au delà des Alpes qu'éclata le caractère artificiel de l'œuvre immense issue du commerce solitaire de l'ambition avec le génie.

Le territoire français était à peine envahi, qu'on vit renaître dans la Péninsule italienne ces antipathies séculaires contre la domination des étrangers, et ces rêves, toujours trompés, mais toujours persistants, de l'indépendance nationale. Murat s'efforçait à Naples de profiter de ces dispositions universelles, quoique stériles, pour séparer son sort de celui de son bienfaiteur et de son frère : dans une proclamation trop fameuse, il outrageait l'insatiable ambition que lui seul en Europe n'avait pas le droit d'accuser; puis, traitant publiquement avec l'Angleterre et avec l'Autriche, il joignait ses armes à celles des puissances alliées, « dont les intentions magnanimes étaient de rétablir partout la dignité des trônes et l'indépendance des nations[1]. » Le prince

[1] Proclamation du 16 janvier 1814.

Eugène, héroïque dans sa fidélité sans faste et son dévouement filial, n'imitait pas sans doute un tel exemple, et s'ensevelissait noblement dans le désastre d'une politique dont il aurait pu faire sortir sa grandeur personnelle; mais à la douleur d'assister impuissant et désarmé à la chute de l'empire venait se joindre l'amertume, plus vive encore d'avoir à lutter contre une insurrection presque générale dans ces provinces, objet des plus chères complaisances de Napoléon; dans cette ville de Milan, où le marbre et l'airain portaient partout l'empreinte du nom du conquérant, le vice-roi, après dix années d'une administration paternelle, échappait à grand'peine à la fureur populaire, qui s'assouvissait dans le sang de l'un de ses ministres.

Quelques mois avant sa chute, l'empereur avait été amené par le cours irrésistible des événements à rendre au pape la liberté de retourner en Italie, et à négocier avec Ferdinand VII sa rentrée dans cette Espagne qui refoulait alors vers les Pyrénées nos soldats, moins humiliés de leurs défaites que du motif qui les avait si tristement provoquées. Il voyait la cause de l'empire désertée par des populations qu'on tenait pour pleinement assimilées à la France, et rencontrait des princes de sa famille aux premiers rangs de la ligue formée contre lui. Le système des royautés vassales avait abouti aux amères déceptions du roi Joseph, à la noble retraite du roi Louis, à l'attaque des Bavarois qu'allait suivre celle des Saxons, à la défection du roi de Naples et à

l'implacable poursuite de Bernadotte! Et cependant, en présence de tant de démentis donnés par la réalité aux théories, la pensée de Napoléon, identifiée avec son œuvre, caressait encore, entre le désastre de la Bérésina et celui de l'Elster, le fantôme auquel il avait sacrifié et la gloire la plus solide et l'avenir le plus assuré!

A Prague[1], au lendemain de l'attaque de la Prusse, à la veille de la déclaration de l'Autriche, qu'allait suivre le soulèvement de l'Allemagne tout entière, l'empereur se berçait de l'espérance de traiter directement avec la Russie, en lui abandonnant le duché de Varsovie, objet de si longues et si vives appréhensions, et croyait possible de séparer des cabinets entre lesquels il avait formé lui-même, pour un long avenir, le lien d'une alliance dont le mobile permanent devait être la mise en suspicion de la France.

Six mois plus tard, à Francfort, après qu'une nouvelle et magnifique armée, sortie comme par miracle des entrailles de la patrie, eut été anéantie à Leipzig, il estimait encore possible de sauver au moins le cadre du grand empire, en sacrifiant seulement ses plus lointaines superfétations, en désintéressant le patriotisme germanique par une renonciation à toute ingérence dans les affaires de l'Allemagne. Aussi, malgré l'épuisement de ses cadres et l'urgence de défendre le sol français, maintenait-il d'immenses et inutiles garnisons dans des places

[1] Juillet 1813.

frontières où l'héroïsme de nos soldats conservait seul, contre les populations soulevées, le glorieux signe de notre domination évanouie. L'empereur ne voyait pas que le résultat principal de sa longue domination avait été de constituer contre la France l'unité de l'Europe, et que sous la nouvelle et irrésistible impulsion imprimée à l'opinion publique, des bords de la Tamise à ceux de la Néva, il n'y avait pas plus de négociation séparée à espérer avec l'Autriche qu'avec la Russie ; le gendre de l'empereur François II avait en effet disparu devant l'ennemi du continent.

Aussi ses ouvertures à Francfort furent-elles accueillies avec la froideur et les formes dilatoires qu'il avait mises lui-même à Prague à recevoir les propositions des alliés. Déjà avait retenti ce mot suprême de toutes les révolutions : *Il est trop tard!* Les cours continentales, il est vrai, avaient contracté depuis vingt ans une telle habitude de croire la France invincible, il leur paraissait si périlleux et si étrange de franchir à leur tour les frontières de ce pays, qui avait vomi sur elles tant d'armées, que leur foi dans notre force contre-balançait pour elles l'irritation des souvenirs, et qu'une sorte de crainte respectueuse les faisait incliner alors vers la modération. Elles n'auraient aspiré, pour leur propre compte, qu'à la légitime satisfaction de faire rentrer la France dans ses limites naturelles, telles que le traité de Lunéville avait eu l'insigne honneur de les fixer du Rhin aux Alpes ; mais dès les premiers jours

de 1814, un intérêt nouveau s'était produit auprès des gouvernements alliés, et allait gravement modifier, au préjudice de la France, toutes leurs dispositions antérieures.

L'Angleterre n'avait pas subi comme l'Allemagne ce prestige que la victoire exerce même sur les vaincus. Elle ne s'était pas résignée aussi facilement que celle-ci à laisser la France maîtresse de la navigation rhénane, du littoral belge, et surtout de ce port d'Anvers, objet constant des préoccupations d'un pays dont il menace en temps de guerre la puissance, en temps de paix la prospérité. L'Angleterre, dont l'armée victorieuse, partie des grèves du Portugal, avait alors dépassé les Pyrénées, détourna l'Europe d'une modération que l'on qualifiait à Londres de faiblesse, et qu'on y taxait d'imprévoyance. Que fallait-il, après le passage du Rhin et l'invasion de la Champagne, pour ramener la France à ses limites de 1792? Que fallait-il pour procurer à un cabinet tory l'insigne honneur de réaliser en 1814 toute la pensée de M. Pitt, et pour faire tressaillir le grand ministre sous le marbre de Westminster? Livrer encore quelques batailles à un pays las de la guerre et épuisé de sang, en finir avec un homme qui était sans doute le premier général du monde, mais au génie duquel il n'était donné ni de faire sortir de terre des armées, ni de battre monnaie, ni de ranimer l'ardeur éteinte de ses lieutenants, plus occupés de conseiller la paix que de soutenir la guerre, ni sur-

tout de rendre à la France, déjà troublée par les partis, le courage des résolutions unanimes. L'Europe n'avait-elle pas des armées innombrables enhardies par la victoire, et l'Angleterre, dont le blocus continental avait conspiré la ruine, ne possédait-elle pas un crédit sans limites comme ses richesses? Pourquoi se presser, lorsque chaque heure augmentait la force des alliés et réduisait celles de l'ennemi? Que Napoléon fît des prodiges dans des combats quotidiens livrés par un contre six, que l'agonie du lion fût redoutable à ses agresseurs, et que par des succès partiels il mît le sceau à sa renommée militaire; ces succès demeuraient stériles, puisque l'union de l'Europe était désormais inaltérable, et ils n'empêcheraient pas, en définitive, la victoire de rester aux gros bataillons. Il ne s'agissait donc que d'attendre quelques mois, quelques semaines peut-être, pour être en mesure de dicter à la nation qui depuis vingt-cinq ans bouleversait le monde des conditions de nature à garantir enfin la sécurité commune. Telle fut la pensée portée par lord Castelreagh sur le continent, pensée qui prévalut au congrès de Châtillon, en janvier 1814.

Cette doctrine, accueillie par la Russie et par l'Autriche, décida de la destinée de Napoléon, car elle impliquait un changement de dynastie, quoique une telle conséquence ne fût alors nettement entrevue ni par les trois grandes cours continentales ni par l'Angleterre elle-même.

Il est dans les idées une logique secrète qui chemine

à travers nos incertitudes, pour éclater tout à coup avec la puissance d'une irrésistible nécessité. Du moment que les exigences de l'Angleterre l'emportaient dans les conseils de la coalition, que les puissances alliées proclamaient le principe qu'il fallait faire rentrer la France dans ses anciennes limites historiques, cette déclaration plaçait Napoléon dans l'alternative d'une résistance militaire d'un succès impossible, ou d'une abdication commandée par son honneur, peut-être même par l'intérêt éventuel de son avenir. L'empire était impossible à ce prix, car la paix devenait contre l'empereur une condamnation directe et personnelle. Un pouvoir étranger aux événements qui avaient provoqué ces extrémités pouvait seul en supporter le poids, parce qu'il en déclinait la solidarité. A l'insu de la plupart des diplomates qui les signaient, la restauration sortit donc des protocoles de Châtillon beaucoup plus que des intrigues qu'on pouvait alors nouer à Paris pour la préparer. Loin d'avoir amené l'amoindrissement du territoire, le rétablissement de la monarchie traditionnelle fut une conséquence tirée par la nation elle-même des sacrifices imposés par le sort de la guerre, et la France accueillit ce rétablissement dans l'espoir, que justifia d'ailleurs en partie le traité du 30 mai 1814, de rendre ainsi les conditions de la paix moins humiliantes pour son amour-propre et moins préjudiciables à ses intérêts.

VII

Ce que l'empereur Napoléon représentait depuis quinze ans aux yeux du peuple et de l'armée lui rendait impossibles des concessions qui, à l'extrémité où l'on était alors conduit, pouvaient être considérées comme naturelles pour un gouvernement qui se rattachait par son origine aux plus vieilles traditions du pays, et qui demeurait en dehors de toute responsabilité dans les événements récemment accomplis. Le prince qui à Prague et même à Francfort entendait maintenir le grand empire pouvait-il bien, quelques mois plus tard, signer à Châtillon l'abandon, non pas seulement de ses propres conquêtes, mais de toutes celles qu'avait faites la république, conquêtes qu'il avait, dans la solennité de son sacre, juré de défendre jusqu'à la mort? Si l'on comprend Louis XVIII régnant honorablement dans la France de Louis XIV, on n'aurait point compris le général Bonaparte apposant son nom à un traité qui aurait amoindri la France du directoire, et dont le seul résultat aurait été de lui maintenir comme par grâce une couronne sur le front. Le chef de la maison de Bourbon se donnait pour mission de renouer la chaîne des temps, et pouvait espérer, en répondant à des besoins nouveaux par des institutions nouvelles, d'opposer le prestige de la liberté politique à celui de la gloire militaire; mais quelle aurait été après Châtillon l'attitude

du négociateur des traités de Presbourg et de Tilsitt? Se figure-t-on bien le grand empereur protégé près des cours étrangères par son mariage autrichien plus que par ses victoires? Comprend-on mieux quelle nouvelle attitude politique il aurait pu du jour au lendemain prendre à l'intérieur?

Napoléon avait imprimé depuis dix ans à son œuvre et à son gouvernement le cachet d'une personnalité trop puissante pour qu'il lui fût désormais loisible d'en transformer tout à coup le caractère. Il ne pouvait reparaître avec une charte à la main dans le pays qu'il avait illuminé si longtemps des éclairs de son épée. Imagine-t-on l'empereur sortant, au mois d'avril 1814, de Fontainebleau pour rentrer dans Paris sous la protection d'un traité signé par des plénipotentiaires aux abois, et en présence de cinq cent mille étrangers, se transformant tout à coup en roi pacifique et législateur! Qui aurait pris au sérieux une telle comédie en France et en Europe? Qui n'aurait prévu qu'un pareil rôle, si douloureusement subi, préparait au monde de sanglantes et prochaines représailles?

Il fut mieux inspiré, le géant de la guerre, en refusant de s'étendre lui-même sur le lit de Procuste; il fit preuve d'une rare habileté en s'enveloppant de sa gloire comme d'un linceul, et en s'efforçant de rejeter sur d'autres tout l'odieux des sacrifices qu'il s'évitait l'humiliation de consentir. Le demi-dieu d'Austerlitz, embrassant ses aigles dans une convulsive étreinte avant

de partir pour l'exil, gardait encore dans l'imagination populaire et dans les souvenirs sacrés de l'armée le seul trône où il lui fût peut-être un jour donné de remonter; au lieu de finir dans la prose, il s'élevait de plus en plus dans la poésie.

L'impossibilité où se trouvait placé Napoléon de correspondre par lui-même à une situation aussi nouvelle existait, quoiqu'à un moindre degré, pour la régence d'un jeune prince qui n'était protégé que par le nom de son père. Ce gouvernement aurait été tellement impuissant par lui-même, que le retour de l'empereur pour faire marcher l'empire serait bientôt devenu une nécessité manifeste.

L'un des inconvénients des grands hommes, c'est de ne pouvoir être ni suppléés ni remplacés. C'était à cette conviction seul que cédait l'Autriche, lorsqu'elle abandonnait, avec une facilité qui a été peu comprise, les intérêts de l'enfant pour lequel les devoirs de la politique n'empêchaient pas François II d'avoir des entrailles de père. Si M. le prince de Metternich avait cru à la possibilité d'organiser sérieusement un gouvernement de minorité en France en 1814, sous la direction d'une archiduchesse d'Autriche, on peut penser que nul ne l'aurait souhaité aussi ardemment que lui. Il était alors sans engagements avec les princes de la maison de Bourbon, et il avait d'étroites liaisons personnelles avec ceux de la famille impériale; mais sa sagacité entrevoyait fort bien l'empereur derrière la régence,

et il pressentait que celui-ci, après une retraite plus simulée que réelle, s'efforcerait bientôt de briser les liens dans lesquels on avait enchaîné ses aigles. La régence courait donc grand risque de n'être qu'une trêve, tandis que la France et l'Europe voulaient la paix. Ce fut pour fonder celle-ci sur des bases plus stables qu'on écarta un nom qui, du vivant de l'empereur, ne pouvait avoir désormais qu'une signification indélébile.

Comme tous les grands événements de l'histoire, ceux du mois d'avril 1814 sortirent donc du courant général des intérêts et des idées bien plus que des mouvements des hommes qui s'agitaient alors pour les provoquer.

Pour colorer aux yeux des masses les malheurs de nos armes, pour leur en voiler les causes véritables, on a bien pu en 1815 les attribuer à l'inertie du duc de Castiglione à Lyon et à la trahison du duc de Raguse à Paris; mais Augereau aurait été un général au lieu de n'être qu'un brave soldat, et Marmont aurait, après l'investissement de Paris, couvert Fontainebleau de son corps d'armée, que le sort de la France n'aurait pas été changé. Épuisé de sang, le pays n'avait plus que des enfants et des vieillards à envoyer sous la mitraille, et le patriotisme y avait fléchi sous le désespoir. Quelques abbés ambitieux et quelques conventionnels repentants ne se seraient pas réunis à l'hôtel de la rue Saint-Florentin pour y préparer la restauration, que les exi-

gences des chancelleries n'en auraient pas moins acculé l'empereur à une extrémité inacceptable pour lui, et que la force des choses aurait amené le pays à s'ouvrir des horizons nouveaux. En séparant depuis le passage du Rhin la cause de Napoléon de celle de la France avec une persistance calculée, la coalition avait fait à l'empire, par ses déclarations, une guerre plus dangereuse que celle qu'elle poursuivait par ses armes. C'était désintéresser habilement l'amour-propre de la nation de ses défaites et la conduire graduellement à s'isoler d'une cause sur laquelle on faisait ainsi porter tout le poids des malheurs publics. Le véritable motif qui fit acclamer le gouvernement des Bourbons fut qu'en ce moment de crise il tranchait plus nettement que tout autre avec une situation dont les uns trouvaient juste, les autres commode de répudier la solidarité. Si de tels sentiments blessaient profondément l'armée, que ses douloureuses épreuves liaient plus étroitement encore à la cause de son chef, il est impossible de nier et il doit sans doute être permis de dire qu'ils furent, du moins un moment, ceux de toutes les classes moyennes, qui avaient alors la passion de la paix, et tout au moins la fugitive tentation de la liberté.

En s'embarquant à Fréjus pour son premier exil, l'empereur pouvait donc voir la vanité de la plupart des tentatives qui l'avaient détourné depuis dix ans de sa sainte mission sociale. Il avait aspiré à créer un peuple

tout militaire, dont le principal souci fût de défendre par les armes sa suprématie sur le monde, et la France de la grande armée et du blocus continental sortait tout à coup de ce rêve sanglant et glorieux, n'aspirant qu'au repos, au crédit, aux progrès pacifiques du commerce et de l'industrie par tout l'univers. Il avait soumis les intelligences à une discipline puissante, et la nation assistait avec bonheur aux premiers débats de la tribune, aux premières audaces de la presse; il avait prétendu renouveler les Macédoniens d'Alexandre, et se trouvait entouré des Athéniens de Démosthène et de Philippe! Au lieu de gouvernements faibles et divisés subissant la suzeraineté d'un grand État militaire, il avait en face de lui des cabinets dont l'union, cimentée par un esprit nouveau, allait durer un demi-siècle et maintenir la paix du monde à travers tous les hasards des révolutions. Il voyait sortir enfin l'active solidarité de l'Europe de ses longs efforts pour en préparer l'impuissance.

Frédéric, Catherine et Kaunitz avaient façonné par leurs maximes et par leurs exemples ces gouvernements égoïstes et jaloux dont la révolution et l'empire avaient eu raison tour à tour. De 1792 à 1813, aucun lien n'avait uni ni les cabinets ni les peuples; mais en pesant sur eux, on les avait groupés au lieu de les écraser, et de la résistance à la domination impériale était sorti à Chaumont[1] un traité qui prépara la première alliance

[1] Traité de Chaumont, 2 mars 1814.

permanente et générale que l'Europe eût conclue depuis la rupture de l'unité religieuse au seizième siècle. Cette pensée, si nouvelle pour le monde, reçut à Paris sa mystique consécration[1], et à Vienne tous ses développements internationaux. Aix-la-Chapelle, Troppau, Laybach et Vérone virent siéger tour à tour l'amphictyonie européenne : après 1830, elle s'appela la conférence de Londres ; avant le récent attentat commis par l'ambition russe contre le repos du monde, elle se nommait encore la conférence de Vienne. Tel avait donc été le résultat définitif de tant d'efforts faits au rebours des tendances naturelles du dix-neuvième siècle : l'unité de l'Europe était constituée, mais elle était constituée contre la France !

VIII

Ce fut devant l'esprit nouveau dont la charte constitutionnelle était l'expression à l'intérieur, et devant l'union des grandes puissances dont le congrès de Vienne posait alors les bases, qu'échoua cette tentative des cent-jours, la plus hardie qu'une armée ait jamais faite pour imposer sa pensée. En abdiquant à Fontainebleau, afin de se dégager autant qu'il était en lui de toute solidarité dans les sacrifices imposés à la nation, l'empereur avait pressenti que les difficultés qu'allaient rencontrer les Bourbons pourraient rendre bientôt une chance

[1] Traité de la sainte-alliance du 26 septembre 1815.

à sa fortune. Ces difficultés étaient grandes en effet : elles résultaient en partie des exigences de leurs vieux serviteurs, qui, tout étrangers qu'ils eussent été par le fait au grand événement de la restauration, se croyaient le droit de l'interpréter dans le sens des doctrines pour lesquelles ils avaient si longtemps souffert ; elles provenaient plus encore des inquiétudes que l'on s'efforçait d'inspirer à tous les intérêts issus de la révolution, des blessures le plus souvent involontaires qui atteignaient les souvenirs ou les amours-propres. Au milieu d'obstacles inextricables et de mauvais vouloirs permanents, dans un pays où les vanités inquiètes formaient comme le fond de l'esprit public, il était impossible que le gouvernement du roi Louis XVIII ne commît pas des fautes, et ce prince eut l'honneur et le mérite de les confesser ; mais les obstacles innombrables semés sous les pas des Bourbons rendaient leur gouvernement difficile sans rendre pour cela le rétablissement du régime impérial plus possible. La révolution acceptait fort bien le grand nom de l'empereur comme le levier le plus puissant pour battre en brèche la monarchie, mais elle entendait subordonner Napoléon au rôle d'auxiliaire contre des adversaires communs, sans le subir désormais comme un maître pour elle-même. Elle espérait profiter de son bras pour faire un 18 brumaire contre les royalistes, tout en se réservant de le lier lorsqu'il s'agirait de reprendre l'exercice du pouvoir. L'Europe, de son côté, considérait le rétablissement de l'empire comme incom-

patible avec son indépendance et avec le nouvel état politique des peuples; un tel événement, provoqué par une insurrection militaire au mépris d'un traité solennel, impliquait donc pour toutes les cours représentées au congrès de Vienne une reprise immédiate de la guerre générale. On ne s'explique pas que l'empereur ait pu méconnaître cet état tout nouveau de l'esprit public et les conséquences qu'allaient nécessairement entraîner les dispositions unanimes des cabinets. L'éloignement dans lequel l'Autriche maintenait l'impératrice Marie-Louise, l'interdiction de toute communication entre les deux époux, étaient des indices trop certains de l'adhésion de la cour de Vienne à la politique générale de l'Europe. En s'embarquant à Porto-Ferrajo pour revenir en France, pendant que tous les souverains étaient encore rassemblés en congrès, l'empereur ne pouvait raisonnablement douter que la rupture à main armée du traité signé par ses propres plénipotentiaires, pour régler sa situation personnelle et celle des princes de sa famille[1], ne fût le signal d'une lutte immédiate dans laquelle la France, plus divisée contre elle-même qu'elle ne l'avait jamais été, rencontrerait en face d'elle l'Europe compacte et résolue. Quelles éventualités ce grand esprit entrevoyait-il donc dans une entreprise qui ne permettait de rien espérer d'aucun cabinet ni pour la cause personnelle de Napoléon, ni pour celle de son fils, puis-

[1] Traité du 11 avril 1814.

que l'Autriche, qui avait déserté l'intérêt de la régence en 1814, était encore plus strictement contrainte de le répudier en 1815, sous le coup des engagements formels pris avec un gouvernement reconnu? Quels résultats favorables attendre d'une crise politique où l'ancien corps législatif, devenu chambre des députés, se faisait l'écho bruyant et applaudi d'idées si contraires à celles qui prévalaient sous l'empire? Comment tenir tête à la fois aux coalisés sur la frontière et à la chambre des représentants à Paris? Comment résister, sous le régime de la guerre et de la liberté combinées pour la première fois, à l'hostilité du parti royaliste fortement reconstitué, et aux émotions de la bourgeoisie, atteinte ou dans ses idées ou dans ses intérêts par la soudaine suspension de toutes les industries renaissantes? Comment conjurer surtout les périls d'un concours forcément emprunté aux passions démocratiques? et lorsqu'on éprouvait au fond une haine égale contre les théories de la constituante et celles de la convention, comment se tenir en équilibre entre les constitutionnels et les jacobins?

Reconquérir la France avec six cents hommes, la traverser au pas de course en usant de son nom comme d'un talisman souverain pour abaisser devant soi toutes les barrières, remonter sur un trône contre lequel l'univers est conjuré, et dans la sanglante arène où une armée vient affronter l'Europe, entendre ses vieilles légions mourir en saluant César, c'est là sans doute un spectacle qu'un seul homme pouvait donner aux générations à

venir! Mais lorsqu'on songe que durant les cent-jours l'empereur ne parvint pas à nouer une seule négociation sérieuse, ni même à correspondre une fois avec l'impératrice Marie-Louise, et qu'il se trouva, dès le lendemain du 20 mars, en présence de la plus forte coalition qui eût jamais été formée dans le monde; quand aux périls du dehors on joint les périls du dedans, et qu'à la veille d'une lutte où lui seul valait une armée, on voit une loquacité impuissante désarmer imprudemment le *vieux bras de l'empereur;* quand on observe l'attitude comminatoire de l'assemblée, où le nom de Lafayette balançait l'autorité du sien, et qui, dans le cas d'un revers, laissait clairement entrevoir la perspective d'une déchéance; quand on se dit enfin que de tous ces dangers aucun n'était imprévu, que de toutes ces épreuves aucune ne pouvait manifestement être évitée, on peut se demander si dans cet héroïque épisode de l'épopée napoléonienne l'intelligence politique fut à la hauteur de l'audace, et si, après avoir volé jusqu'aux tours de Notre-Dame, l'aigle n'était pas fatalement prédestiné à s'abattre sur le rocher de Sainte-Hélène.

Les cent-jours, loin d'avoir été la reprise de l'empire, n'en avaient été que l'éphémère parodie, et le grand acteur quittait la scène plus humilié que vaincu. Mais de quel prix la France et l'empereur n'allaient-ils pas payer cette rupture de toutes les conventions passées depuis moins d'une année! La nation vit remplacer les dispositions du traité du 30 mai 1814 par celles du fu-

neste traité du 20 novembre 1815, et à l'acte solennel qui garantissait à l'empereur Napoléon Ier tous les droits et tous les honneurs inhérents au caractère souverain se trouva substituée une convention entre les cinq puissances, qui fit du fugitif de l'île d'Elbe le captif de l'Europe; et cette convention, réagissant jusque sur le passé, ne craignit pas de méconnaître en sa personne la dignité impériale dont l'éclat avait si longtemps rempli le monde, dignité inamissible par sa nature même, et qu'il n'était donné au malheur d'effacer ni du souvenir des hommes ni des pages de l'histoire.

La France avait pu sans doute considérer comme sévères les dispositions du premier traité de Paris. La ramener aux frontières de Louis XIV, lorsque les trois partages de la Pologne, la conquête des Indes et les sécularisations germaniques avaient changé l'attitude de toutes les grandes puissances, ce n'était ni de la bonne justice, ni même de la bonne politique; mais l'acte du 30 mai ne contenait pas du moins un seul article qui n'impliquât une haute considération pour le grand peuple victime à son tour des hasards de la guerre. A la voix du nouveau gouvernement que la France venait de se donner, l'Europe avait immédiatement évacué notre territoire; elle s'était retirée sans réclamer aucun tribut en représaille de ceux dont elle avait été si souvent frappée, et en nous laissant ces nombreux chefs-d'œuvre dont la précieuse conquête marquait la date de toutes nos victoires. Le respect qui couvrait alors la France ne

manqua point au chef que celle-ci s'était donné, et dont les rois avaient si longtemps salué la fortune et imploré la faveur. La position que le traité de Fontainebleau faisait à l'empereur après sa première abdication, celle que cet acte synallagmatique attribuait à sa famille, correspondaient aux sentiments les plus élevés et aux plus strictes convenances; mais à la seconde invasion on avait cessé de nous respecter tout en continuant à nous craindre, et la loi du talion fut appliquée sans merci au pays qui avait eu le dangereux honneur d'imposer au monde les traités de Presbourg et de Tilsitt. Sous l'entraînement des mêmes idées et des mêmes passions, l'Europe, victorieuse à Waterloo, voulut à la fois se venger du passé sur l'homme qu'elle considérait alors comme son implacable ennemi, et garantir surtout la sécurité de l'avenir, qu'une autre tentative pouvait si profondément troubler, lorsque tant de passions qu'on croyait éteintes venaient de révéler tout à coup leur indestructible vitalité.

Sur un point perdu dans l'espace se déroula bientôt l'un des spectacles les plus saisissants de l'histoire. A la limite des deux mondes, on vit un homme confiné dans sa prison occuper la pensée publique autant qu'il l'avait fait dans sa puissance, et substituer le prestige de ses malheurs à celui de ses victoires. Napoléon calcula la portée des émotions populaires jusque dans leurs plus lointaines conséquences, sachant bien que la grandeur d'Octave était moins sortie des services de César que de

son sang versé par Brutus. Le rocher de Sainte-Hélène devint pour lui un Calvaire et un Thabor; la transfiguration s'y prépara par le martyre, et vivant encore, il put pressentir l'apothéose. Aussi répétait-il à ses compagnons fidèles, lorsqu'il voyait parfois fléchir leur courage sous les épreuves de la solitude et de l'exil, qu'il lui fallait souffrir pour entrer dans sa gloire, et que « si le Christ n'avait été attaché à la croix, il n'aurait pas été Dieu. »

Tant qu'avait duré l'empire, les cris des mères avaient été l'écho funèbre de tous les chants de victoire; mais la paix combla promptement les vides douloureux qu'avait faits la guerre, et les préoccupations publiques prirent un autre cours. Aux foyers de toutes les chaumières, ornés des armes portées dans nos grandes batailles, descendirent comme dans un nuage de poésie les souvenirs de cette vie prestigieuse, dont une opposition avide de popularité dissimulait systématiquement les fautes, pour n'en faire ressortir que les grandeurs. Le culte que tant de vétérans avaient scellé de leur sang durant les enthousiasmes de la jeunesse et de la guerre devint toute la religion d'un peuple qui trop souvent n'en avait plus, et aux légendes de la foi succédèrent celles de l'histoire.

On fut donc bien loin d'en finir avec Napoléon en le confinant au sein des mers, et l'on ne fit que le grandir en l'attachant à ce rocher où chacun de ses mouvements semblait encore ébranler le monde. Une lumineuse au-

réole resplendit à son front en place de la couronne impériale qu'on prétendait en détacher. L'aigle, déchiré par le léopard, reprit alors son vol altier, et retrouva tout d'un coup cette autorité qui venait de lui échapper durant la crise des cent-jours, entre les exigences si diverses des factions. Le nom de l'empereur devint un symbole commun à tous dans leur lutte contre la monarchie qui régissait alors la France. De cet accord sans exemple d'efforts et d'hommages, auquel concoururent à l'envi les poëtes comme les publicistes, les chansonniers comme les historiens, sortit une pensée vague, mais puissante, dont l'avenir aurait à fixer le caractère et à déterminer la portée.

Napoléon avait à peine expiré, qu'une entente sans précédent dans l'histoire des partis s'opéra pour grandir sa mémoire. Les jacobins émérites lui pardonnèrent jusqu'à sa haine, en retour de celle qu'ils lui supposaient contre leurs communs ennemis ; l'école libérale, où ses généraux se trouvèrent tout à coup transformés en implacables adversaires du despotisme, versa à grands traits à la nation cette nauséabonde mixture d'idées disparates qui a plus que toute autre cause énervé son tempérament politique. Il n'y avait pas jusqu'au parti royaliste, qui, pour conquérir sa part de popularité en écartant les souvenirs dont on avait fait contre lui un si cruel usage, n'entrât peu à peu dans un accord que la mort du grand homme lui semblait d'ailleurs rendre sans conséquence et sans péril pour l'avenir.

L'opposition de la pensée consulaire avec la pensée impériale, qui semblait devoir affecter la renommée politique de Napoléon, fut précisément ce qui servit le plus heureusement sa mémoire, en lui ménageant l'universalité des admirations populaires. Les uns voyaient en lui le conquérant foulant toutes les couronnes sous son talon, les autres le législateur pacifique opérant en une année la miraculeuse résurrection de la France. Pendant que les hommes religieux s'inclinaient au souvenir du concordat, philosophes et gallicans trouvaient de quoi se satisfaire dans la captivité du pape et les actes de Fontainebleau. C'est ainsi que, par une destinée sans exemple, Napoléon se trouva résumer dans sa personne tous les contrastes et correspondre à tous les sentiments, de telle sorte qu'il apparut aux yeux des masses comme la personnification cyclique de la nationalité tout entière. Ce nom était le seul que sût le peuple; il était le seul que lui enseignassent chaque matin ses maîtres. Si donc, au milieu des angoisses et des incertitudes de l'avenir, livré à lui-même et solennellement consulté, ce peuple a prononcé le mot qui résumait toute la poésie de sa rude existence, il n'y a dans l'irrésistible retentissement d'un tel nom rien qui puisse étonner, si ce n'est l'étonnement même des hommes qui le lui avaient si souvent répété.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS. V
CHAPITRE PREMIER. — La révolution dans ses origines historiques. 1
CHAPITRE II. — La société française au dix-huitième siècle. 47
CHAPITRE III. — Les idées de 89, les institutions de 91 et le parti constitutionnel. 89
CHAPITRE IV. — L'école républicaine et le parti girondin. 167
CHAPITRE V. — Le gouvernement de la terreur et le parti jacobin. 221
CHAPITRE VI. — Le directoire et la dissolution de la société. 267
CHAPITRE VII. — Le consulat et la reconstitution de l'ordre social en France. 295
CHAPITRE VIII. — L'empire et la subversion de l'ordre européen. 365

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.
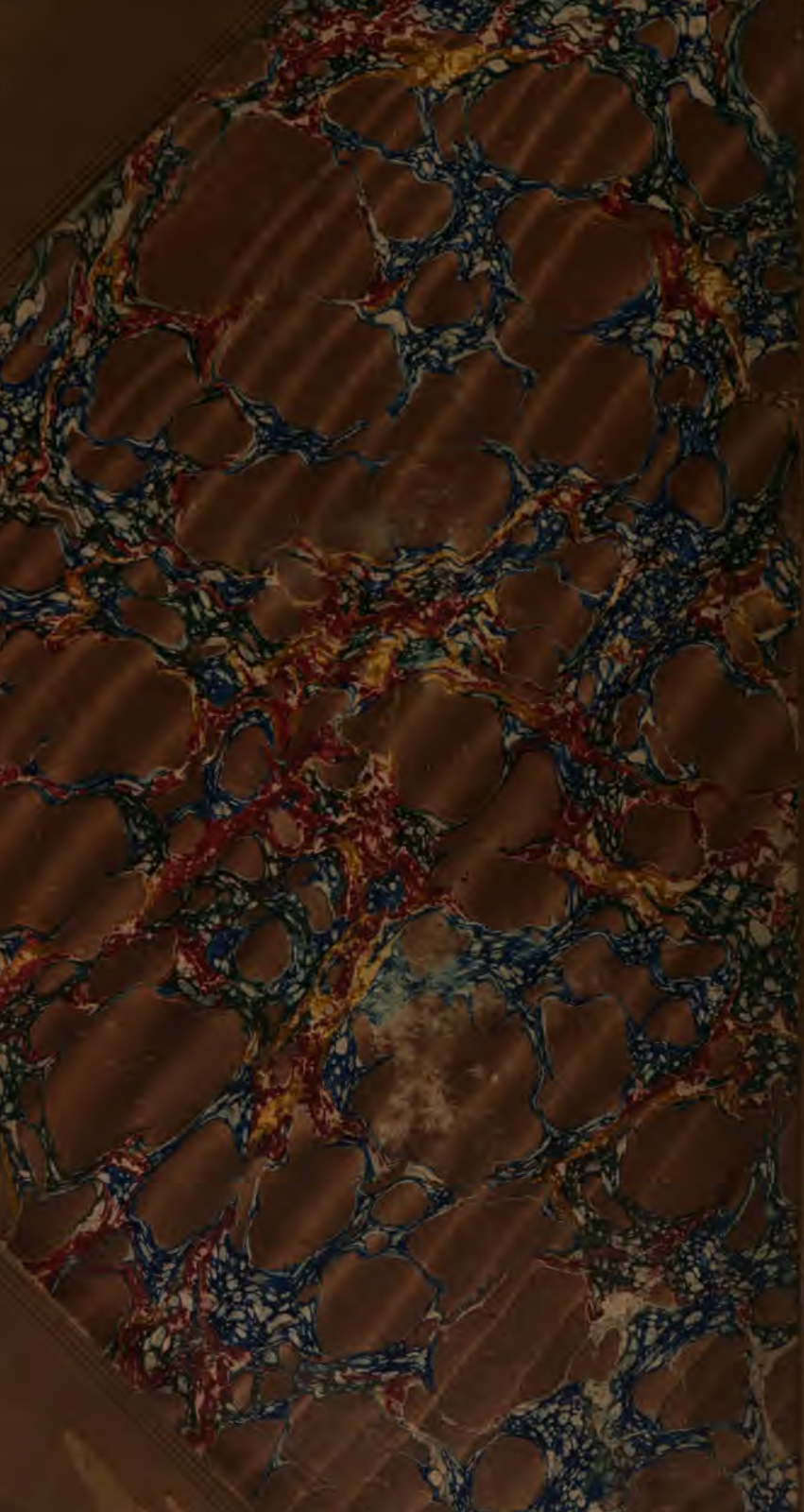
Paris. — Imprimerie de Gustave GRATIOT, 30, rue Mazarine.